

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

EXPLORATION D'UN CONFLIT SOCIO-ÉCOLOGIQUE EN CONTEXTE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LE CAS
DU PROJET AUTHIER

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR

GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE

MARS 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Le premier remerciement se doit d'aller à ma directrice de recherche, Isabel Orellana, qui m'a guidée avec patience et confiance à travers ce processus de recherche. Je la remercie de m'avoir prise sous son aile en 2018 et de m'avoir entraînée dans ce monde extraordinairement lumineux et solidaire des résistances sociales. Plus largement, merci à l'équipe du projet de recherche Resistaction - *Les dimensions critique et politique de l'éducation relative à l'environnement en contexte de conflit socio-écologique et leur apport à l'émergence d'alternatives*, ce groupe de personnes brillantes qui nous font rêver par leur engagement, Gabriel Poisson, Andres Larrea, Lil Jurado et Guillaume Moreau.

Merci à chacun et chacune des participants.es à cette recherche sans qui rien de ce travail n'aurait été possible. Leur force, sagesse et générosité m'ont accompagnée tout au long de ma rédaction et m'inspireront encore longtemps. Merci à mes mentors abitibiens, Rodrigue Turgeon et Henri Jacob, qui ont su m'orienter à de nombreuses reprises dans l'articulation de cette recherche et qui sont de véritables exemples de courage et de détermination. Merci aux groupes de défense environnementale, aux organismes communautaires et aux personnes qui se sont mobilisées pour protéger le territoire, en Abitibi et partout. Ce mémoire se veut un hommage à leur travail et à leur résilience.

Merci au Centr'ERE, tout particulièrement à Lucie Sauvé, Hugue Asselin et Mélanie Harel-Michon. Elles m'ont offert de nombreuses occasions de rayonnement et de partage durant mon parcours de recherche. Merci également à l'ISE, à son personnel et ses professeurs.es pour leur soutien depuis toutes ces années. Merci à ma cohorte de maîtrise, ce groupe absolument fantastique de personnes qui contribuent déjà à façonner un monde plus juste.

Finalement, je dois remercier du fond du cœur mes proches qui m'ont appuyée, encouragée, célébrée et consolée sans relâche. Merci à ma famille, sans son amour et son soutien, ce travail n'aurait pas fait long feu. Un merci tout particulier pour mon papa Robert qui a courageusement assuré la révision linguistique de ce mémoire. Merci à mes précieuses.eux amies.s de vie, Éloïse, Célia et François. En dernier lieu mais non le moindre, merci à mon amoureux Simon pour son écoute, sa tendresse et son humour à toute épreuve.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
TABLE DES MATIÈRES	II
LISTE DES FIGURES	VI
LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES	VIII
RÉSUMÉ	IX
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	4
LA PROBLÉMATIQUE	4
1.1 Contexte d'expansion du modèle extractiviste et du boom minier au Québec	4
1.1.1 Le territoire québécois convoité pour ses ressources	14
1.1.2 Cadre politico-administratif et légal concernant le développement minier	16
1.1.3 Traités et ententes commerciales internationales qui bénéficie le développement des entreprises minières	19
1.2 L'Abitibi-Témiscamingue, territoire de richesses naturelles et culturelles	22
1.2.2 L'eau et les eskers	26
1.2.3 L'Abitibi-Témiscamingue, territoire des Premiers Peuples	29
1.2.4 Déploiement minier en Abitibi -Témiscamingue	32
1.3 Extractivisme, conflits socio-écologiques, mobilisations sociales	35
1.4 Questions de recherche et visées	40
CHAPITRE 2	42
LE CADRE THÉORIQUE	42
2.1 Transition écologique, transition énergétique	42
2.1.1 Transition énergétique, une demande grandissante pour les « métaux d'avenir »	45
2.2 Modèle extractiviste	46
2.3 Capitalisme vert, économie verte	48
2.3.1 Un champ d'action délimité par et pour les élites financières et économiques	49
2.3.2 Une idéologie axée sur les progrès techniques et numériques	50
2.4 Justice environnementale	53

2.4.1 Un système oppressif qui vise les populations marginalisées	53
2.5 Conflit socio-écologique	55
2.5.1 Les portées et les limites des conflits socio-écologiques	57
CHAPITRE 3	59
LA MÉTHODOLOGIE	59
3.1 Choix épistémologiques	59
3.3 Étude de cas	60
3.4 Triangulation des stratégies de collecte de données	61
3.3 Le traitement des données	65
CHAPITRE 4	68
LE PROJET AUTHIER ET LE CONFLIT SOCIO-ÉCOLOGIQUE AUTOUR DE CE PROJET	68
4.1 Le projet minier Authier	68
4.2 Mobilisation et stratégies citoyennes	72
4.2.2 Les stratégies déployées par les comités mobilisés	74
4.3 Une lutte pour une évaluation environnementale par le BAPE	76
4.4 De 2018 à 2023, changement de stratégie de la minière	78
CHAPITRE 5	80
LES RÉSULTATS	80
5.1 Les enjeux et impacts associés au projet Authier selon les personnes répondantes	80
5.1.1 Enjeux et impacts environnementaux relatifs au projet Authier	81
5.1.1.1 L'esker Saint-Mathieu-Berry	81
5.1.1.2 Une accumulation de projets extractifs et d'impacts cumulatifs	85
5.1.2 Les enjeux et impacts socio-économiques associés au projet Authier	86
5.1.2.1 Enjeux et impacts économiques relatifs au projet minier	86
5.1.2.2 Enjeux et impacts psychosociaux relatifs au projet Authier	90
5.1.2.3 Enjeux et impacts relatifs à la qualité de vie	92
5.1.2.4 Relation de méfiance entre les compagnies minières et la population : Demander l'accès à l'information	95
5.1.3 Les enjeux et les impacts culturels du projet Authier aux yeux des répondants.es	99
5.2 Perception, inquiétudes et revendications du conflit socio-écologique pour les acteurs et actrices en résistance au projet Authier	100
5.2.1. Perceptions du conflit socio-écologique	101

5.2.1.1 Divergence de vision dans un contexte historique d'extractivisme	101
5.2.1.2 La réalité Lamotoise : un contexte qui favorise l'oppositions de vision et de posture	102
5.2.1.3 Méfiance municipale et faux pas de Sayona Québec	104
5.2.1.4 Prise en main populaire et intelligence citoyenne	107
5.2.1.5 Organisation de la lutte, des acteurs citoyens engagés	112
5.2.2 Les inquiétudes relatives au conflit socio-écologique des participants.es	114
5.2.2.1 Acceptabilité sociale	114
5.2.2.2 Anticipation d'une division sociale accrue par la tenue d'audiences du BAPE	115
5.2.3 Les revendications relatives au conflit socio-écologique exprimées par les participants.es	116
5.2.3.1 La protection de l'esker Saint-Mathieu-Berry est primordiale	116
5.2.3.2 Débats citoyens	116
5.2.3.3 Perspectives dans la région	117
5.2.3.4 Changement de paradigme	118
5.3 Lithium, batteries électriques et transition énergétique aux yeux des participants.es	120
5.3.1 L'électrification des transports, une faible proposition	120
5.3.2 Au sujet des bénéfices du lithium dans la lutte aux changements climatiques	124
5.3.3 Une stratégie de lutte aux changements climatiques, un projet de société	126
5.4 Résultats émergents	129
5.4.1 Identité territoriale	129
5.4.2 Enjeux environnementaux différenciés par région	131
CHAPITRE 6	135
LA DISCUSSION	135
6.1 Analyse d'une consolidation du modèle extractif québécois	135
6.1.1 L'eau au cœur des luttes populaires face à l'expansion extractive	135
6.1.2 Processus de dépossession, expansion des frontières extractives et sacrifice d'un territoire	137
6.1.3 Mobilisation citoyenne dans un contexte d'urgence et d'asymétrie de pouvoir	138
6.2 Mouvance sociale articulée et porteuse d'une écocitoyenneté	139
6.2.1 Articulation d'une justice énergétique	141
CONCLUSION	145
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	149
ANNEXE A	167

GUIDE D'ENTRETIEN FRANÇAIS	167
ANNEXE B	170
GUIDE D'ENTRETIEN EN ANGLAIS	170
ANNEXE C	173
GRILLE D'OBSERVATION PARTICIPANTE	173

Liste des figures

FIGURE 1.1 TERRITOIRES CIBLÉS PAR LE PLAN NORD AU QUÉBEC	8
FIGURE 1.2 RÉPARTITION DE LA POPULATION CANADIENNE EN 2014	14
FIGURE 1.3 CARTE DES ZONES HABITÉES D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	23
FIGURE 1.4 LIGNES DE SÉPARATION DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES	24
FIGURE 1.5 DISPOSITIONS DES ESKERS ET DES MORAINES SILLONNANT L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	27
FIGURE 1.6 LOCALISATION DE LA MRC D'ABITIBI ET DE L'ESKER SAINT-MATHIEU-BERRY	28
FIGURE 1.7 CARTE DES RÉSERVES AU QUÉBEC EN 2020	30
FIGURE 1.8 LA FAILLE DE CADILLAC ENTRE LES VILLES DE ROUYN-NORANDA ET VAL-D'OR	33
FIGURE 1.9 CARTE DES PROJETS MINIERES AU QUÉBEC	33
FIGURE 1.10 CARTE DES SITES MINIERES ABANDONNÉS EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, SOUS LA TUTELLE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS	34
FIGURE 1.11 CARTE DÉTAILLÉE DES SITES MINIERES ABANDONNÉS EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, SOUS LA TUTELLE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS	35
FIGURE 1.12 CARTOGRAPHIE DES CONFLITS SOCIO-ÉCOLOGIQUES ASSOCIÉS À L'EXTRACTIVISME AU QUÉBEC	37
FIGURE 3.1 TOILE CONCEPTUALISANTE DE L'ENSEMBLE DES DONNÉES	66
FIGURE 3.2 TOILE CONCEPTUALISANTE DES DONNÉES RELATIVES À L'OBJECTIF DE RECHERCHE 1.2	66
FIGURE 3.3 TOILE CONCEPTUALISANTE DES DONNÉES RELATIVES À L'OBJECTIF DE RECHERCHE 3	67
FIGURE 4.1 CARTE DÉTAILLÉE DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	68
FIGURE 4.2 CE CHAPITRE PRÉSENTE LES ORIENTATIONS ÉPISTÉMOLOGIQUES, LES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET LES STRATÉGIES DE COLLECTE DE DONNÉES PRIVILÉGIÉES.	70
FIGURE 5.1 PROJET AUTHIER SUR UNE CARTE DES MILIEUX HUMIDES ENVIRONNANTS	84
FIGURE 5.2 REGARD DES PARTICIPANTS.ES SUR LE CONFLIT SOCIO-ÉCOLOGIQUE ASSOCIÉ AU PROJET AUTHIER	100
FIGURE 6.1 ÉLÉMENTS PRINCIPAUX À L'ORIGINE DE LA MOBILISATION SOCIALE FACE À L'EXPANSION DE LA MÉGA-INDUSTRIE EXTRACTIVE	138

Liste des tableaux

TABLEAU 5.1 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ASSOCIÉS À L'ESKER SAINT-MATHIEU-BERRY SELON LES RÉPONDANTS.ES.	81
TABLEAU 5.2 ENJEUX ET IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DU PROJET AUTHIER D'APRÈS LES RÉPONDANTS.ES	86
TABLEAU 5.3 REPRÉSENTATIONS DE L'EXPLOITATION DU LITHIUM ET FILIÈRE BATTERIES ÉLECTRIQUES ASSOCIÉES À PARTIR DU CAS AUTHIER SELON LES PARTICIPANTS.ES.	120

Liste des abréviations et des acronymes

BAPE	Bureau d'audiences publiques de l'environnement
CCPE	Comité citoyen pour la protection de l'esker
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CDHAL	Comité pour les droits humains en Amérique Latine
FCTÉ	Front commun pour la transition énergétique
FQM	Fédération québécoise des municipalités
MRC	Municipalités régionales de comté
MSC	Minéraux critiques et stratégiques
NoVi	Comité Nouvelle vision
QMM	Coalition pour que le Québec ait meilleure mine
R.A.V.I.E-SM	Comité Réflexion, appropriation, valorisation, information, Esker St-Mathieu
RVHQ	Regroupement vigilance hydrocarbures Québec
SESAT	Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue
TIAM	Territoires incompatibles avec l'activité minière

Résumé

Cette recherche se penche sur la mobilisation sociale qui émerge au Québec face à la multiplication de projets extractifs, dont notamment ceux qui s'insèrent dans la transition énergétique globale. Elle cible précisément le cas du projet minier Authier, en Abitibi-Témiscamingue, afin d'explorer le conflit qu'il a généré et le discours critique grandissant à l'égard des impacts de l'industrie du lithium. La transition énergétique, envisagée sans remise en question du modèle extractif, apparaît associée à la «croissance verte» du modèle économique en vigueur, le capitalisme vert. Au Québec, elle s'articule entre autres, par un plan d'électrification des transports, ciblant certains métaux essentiels à ce nouveau marché, tels que le lithium. Or, depuis les années 2010, un boom extractif marque le secteur minier et s'accompagne d'une montée de conflits socio-écologiques sur le territoire. Ils mettent en évidence des enjeux de justice environnementale et mènent à une réflexion quant à la place des projets extractifs dans le cadre des actions provinciales spécifiques à la crise climatique. Dans le contexte de l'Abitibi-Témiscamingue, jamais un projet minier n'a été bloqué par les habitants de la région. La résistance sociale contre le projet Authier est donc une lutte sans précédent. Cette recherche a ainsi pour objectif d'explorer la situation de conflit engendrée par le projet minier Authier d'exploitation de lithium qui est lié à la nouvelle vague d'extractivisme au Québec.

La collecte de données de cette recherche a eu lieu entre 2019 et 2021 intégrant plusieurs moments d'observation participante au sein des activités populaires organisées par les organismes et les comités citoyens critiques du projet Authier et de la filière de lithium en développement dans la province. Les entretiens se sont plus précisément déroulés de février à d'avril 2020.

Ce travail de recherche a permis d'explorer le cas de conflit socio-écologique associé au projet Authier et d'identifier deux éléments centraux à la mobilisation sociale historique, soit 1- la protection de l'eau, considérée comme un patrimoine à la fois naturel et culturel, ainsi que 2- le droit à l'information et à des processus de consultation démocratiques.

Cette recherche a permis de constater une consolidation du modèle extractiviste au Québec ainsi que le développement d'une conscience écocitoyenne au sein des comités citoyens et des personnes mobilisées, qui mettent de l'avant, notamment, des principes pour une meilleure justice énergétique

INTRODUCTION

Une multiplication des mégaprojets miniers est observée au Québec, tout particulièrement depuis 2018. Il s'agit d'un véritable boom minier. Cet emballement est notamment causé par l'intérêt mondial grandissant pour les minerais comme le lithium, le graphite et les terres rares qui sont ciblés pour la fabrication de technologies renouvelables. On trouve dans le territoire québécois du lithium (nord-ouest de la province) et du graphite (sud), et l'État compte valoriser ces gisements au profit de la transition énergétique. La province propose effectivement une lutte aux changements climatiques qui s'articule à travers une transition vers l'électrification. Dans cette optique et au nom de cette transition, plusieurs mégaprojets d'extraction de minerais se dessinent dans des régions qui, selon les populations locales, sont considérés comme incompatibles pour l'activité minière. Face à ce boom minier, plusieurs mouvements de contestation s'articulent depuis 2018, contestations qui exigent notamment des mécanismes législatifs permettant de mieux protéger les territoires.

En Abitibi-Témiscamingue, le projet Authier prévoit une mine de lithium à ciel ouvert. Il s'agit de l'un des cinq projets de lithium portés par l'entreprise australienne Sayona Mining à travers l'Abitibi-Témiscamingue et le territoire Eeyou Istchee Baie James. Le projet Authier a suscité des réactions particulièrement fortes dans la MRC de l'Abitibi, en particulier dans les municipalités de La Motte, d'Amos et de Saint-Mathieu-d'Harricana. Les populations concernées se sont mobilisées entre les années 2018 et 2019 afin de dénoncer la menace que le projet minier pose à l'esker Saint-Mathieu-Berry. Les eskers sont des structures de gravier, de sables et d'argile qui forment des crêtes sinueuses dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et abritent une eau de qualité exceptionnelle. L'eau et les eskers sont des symboles de fierté et d'identité régionale et le risque que représente le projet Authier pour l'esker à La Motte a déclenché un processus de forte mobilisation citoyenne. Entre la perspective de développement économique évoquée par le promoteur minier et la nécessité de protéger l'esker, le conflit socio-écologique a déchiré la municipalité de La Motte. La mobilisation sociale pour la protection de l'eau est rapidement devenue un mouvement pour la participation citoyenne dans les processus décisionnels. Les groupes mobilisés se sont engagés dans un processus de réflexion sur les espaces de participation publique et ont orienté leur lutte pour défendre le droit de participer pleinement aux orientations de développement régionales.

La présente recherche a étudié ce conflit socio-écologique. Elle a tenté de cerner les particularités de ce projet extractiviste spécifique, projet qui s'inscrit dans la tendance de transition énergétique québécoise. Ce cas de conflit collatéral est particulièrement intéressant puisqu'il se situe en Abitibi-Témiscamingue, une région où l'industrie minière est fortement implantée et peu remise en question par la population. La mobilisation sociale face au projet Authier s'avère ainsi historique.

Parmi les stratégies de collecte de données, nous avons effectué des entretiens semi-dirigés entre les mois de mars et d'avril 2020. Cette période coïncide avec le début de la pandémie mondiale associée à la Covid-19. Nos stratégies de collectes de données ont ainsi été adaptées afin de respecter les mesures de santé publique en vigueur.

Ce travail est divisé en six chapitres. Le chapitre de la problématique propose une présentation générale des contextes québécois et abitibien. Il examine notamment les caractéristiques du territoire et le cadre minier québécois, ainsi que certains facteurs explicatifs du boom minier depuis 2010. Nous en profitons pour porter un regard sur les conflits socio-écologiques associés ainsi que sur les plus récentes luttes socio-écologiques, ceci à la lumière de divers travaux de recherche. Nous plaçons ainsi en évidence la nécessité de développer de nouvelles connaissances et compréhensions sur les situations de conflit qui s'inscrivent dans la nouvelle vague extractiviste associée à la tendance énergétique actuelle. Finalement, nous présentons les questions de recherche spécifiques à la présente étude ainsi que ses visées. Le cadre théorique est présenté au second chapitre. Il aborde les concepts structurants de la recherche, soit la transition énergétique, le modèle extractiviste, la croissance verte, la justice environnementale et les conflits socio-écologiques. Le troisième chapitre aborde la méthodologie, incluant les approches, les stratégies de collecte de données et les méthodes d'analyse utilisées. Au chapitre quatre, nous présentons le projet minier Authier et un récit du conflit socio-écologique associé à ce projet. Ce récit aborde les réactions initiales, les stratégies déployées, la lutte pour l'assujettissement du projet minier au BAPE et les changements qui ont été apportés au projet par le promoteur depuis 2018. Le cinquième chapitre présente les résultats de recherche, en suivant les objectifs spécifiques de recherche. Le dernier chapitre est celui de la discussion, dans lequel les résultats ont été analysés en fonction du cadre conceptuel.

Pour terminer, nous précisons que ce mémoire de maîtrise s'inscrit dans le projet Resistaction - *Les dimensions critiques et politique de l'éducation relatives à l'environnement en contexte de conflit socio-*

écologique et leur apport à l'émergence d'alternatives (2018 – 2023), dirigé par la professeure Isabel Orellana et financé par le programme *Savoir* du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

Chapitre 1

LA PROBLÉMATIQUE

L'objectif de ce chapitre est d'introduire en premier, le contexte plus global dans lequel s'inscrit la problématique de recherche. Nous présentons ensuite les spécificités et diverses dimensions de cette dernière selon une perspective interdisciplinaire avant d'établir les objectifs spécifiques de cette étude. Ce premier chapitre est divisé en quatre sections. La section 1 aborde le contexte global d'expansion de l'extractivisme et du boom minier au Québec, présentant la transition énergétique au Québec associée à la lutte aux changements climatiques, le Plan Nord et ses relances, ainsi que la valorisation des métaux précieux. La section 2 présente la région de L'Abitibi-Témiscamingue, soit un portrait de ses paysages et de ses richesses, naturelles et culturelles, de ses eskers, des premiers peuples qui l'ont occupée et l'habitent toujours, ainsi que du déploiement minier dans la région. La section 3, présente la montée des mobilisations sociales et des conflits socio-écologiques face au contexte d'expansion du modèle extractiviste. Finalement, la section 4, présente les questions de recherche et les visées poursuivies par cette étude.

1.1 Contexte d'expansion du modèle extractiviste et du boom minier au Québec

Depuis la fin de la décennie 2000, un enchaînement de menaces aux territoires et à la qualité de vie marque profondément la société québécoise. La province connaît une multiplication de mégaprojets extractifs et de projets d'exploitation des ressources naturelles qui s'opèrent dans une logique d'exploitation croissante des ressources, des territoires et des populations. Ces projets s'orientent vers l'exportation des matières premières (Acosta, 2014; Fournis et Fortin, 2015; Svampa, 2011). Il s'agit du phénomène d'expansion du modèle extractiviste, bien implanté au Québec. D'après les écrits, l'un des facteurs associés à cette situation, est le choix du type de transition énergétique assumée par les États et les principaux acteurs économiques de la société pour faire face à l'urgence. Le gouvernement québécois cible principalement la disponibilité de l'hydroélectricité en province pour rencontrer ses objectifs de transition énergétique (Gouvernement du Québec, 2018; MERN, 2022). Il s'agit d'une transition énergétique qui vise principalement l'électrification du secteur des transports afin d'atteindre les cibles de réductions de gaz à effets de serre (MERN, 2020). L'emploi des batteries électriques est considéré comme une solution technique centrale dans le cadre des diverses stratégies de luttes aux changements

climatiques, non pas seulement au Québec, mais à l'échelle globale (Dominish et al., 2019; The World Bank, 2020). L'augmentation de la demande pour les matériaux nécessaires à la fabrication de batteries électriques depuis 2018 en témoigne (Mining Watch Canada, 2019, 2020; World Bank Group, 2017). Le Québec valorise particulièrement l'extraction des minerais considérés comme « stratégiques » pour la fabrication de technologies renouvelables et de batteries électriques, causant une multiplication des projets miniers visant l'exploitation du lithium, du graphite et des terres rares (Mining Watch Canada et Environmental Justice Atlas, 2021; Orellana et al., 2022a; War on Want et London Mining Network, 2019).

D'après le dernier rapport publié par le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC), il est « sans équivoque » que « l'influence humaine a réchauffé le climat à un rythme sans précédent depuis au moins 2000 ans » (GIEC, 2021, p. 6). Le rapport, comme les précédents, insiste sur l'importance de limiter le changement à venir. Pour ce, le GIEC affirme qu'il est nécessaire de limiter les émissions de CO₂, de réduire les émissions d'autres hydrocarbures et d'effectuer ces réductions de manière rapide et soutenue (Ibid, 2021).

Face à cette situation, les États et les institutions internationales tendent à rendre transitionnel leur modèle économique, traditionnellement basé sur l'exploitation d'hydrocarbures, pour plutôt favoriser des sources d'énergie renouvelables. Le Gouvernement du Québec participe à cet effort mondial d'engagement en proposant, dès 2006, deux plans d'action provinciale, le premier visant la réduction les émissions de gaz à effet de serre (GES) et le second constituant une stratégie énergétique qui fait la promotion de l'efficacité énergétique pour les produits pétroliers (Gouvernement du Québec, 2018). À partir de 2013, le gouvernement rejoint le marché du carbone de la Californie, un marché qui sert d'outil de fiscalité verte en tentant de réduire les émissions de GES en posant un plafond d'émissions de gaz et en permettant aux émetteurs de vendre ou d'acheter des surplus de tonnes de carbone (MELCC, 2022b). La volonté d'électrification des transports est officiellement encadrée dans un plan d'action qui vise les années 2015 à 2020. Dans ce plan d'action, la volonté de remplacer le pétrole par l'électricité renouvelable comme source d'énergie est en effet plus affirmée qu'auparavant.

En 2018, la *Loi sur la transition énergétique Québec* est déposée. Cette loi a pour objectif de soutenir, stimuler et promouvoir la transition énergétique, l'innovation et l'efficacité énergétique. Plus encore, elle prévoit l'élaboration d'un *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique*, plan qui est déposé la même année. Dans le portrait énergétique du Québec qui est dressé par ce plan directeur, on

constate que 82% des produits pétroliers consommés au Québec se retrouvent dans le secteur des transports (Gouvernement du Québec, 2018). Ce document constate le peu d'amélioration entre 1995 et 2015 en termes des coûts du secteur automobile provincial. En fait, ces coûts qui incluent les dépenses des ménages et les dépenses publiques pour le réseau routier ont augmenté de 33%. Les formes d'énergies les plus utilisées par la province sont aussi demeurées similaires au cours de ces mêmes années, la source principale demeurant le pétrole suivi par l'hydroélectricité. Les produits pétroliers servent principalement, en 2015, au secteur des transports (82%) et au secteur industriel (12%) (Gouvernement du Québec, 2018). Le secteur des transports, qui comprend le transport routier, maritime, aérien et ferroviaire, est donc identifié par le Gouvernement du Québec comme le secteur qui émet le plus de GES, soit 41,7% des émissions de la province, et 78,8% de ces émissions sont causées spécifiquement par le transport routier (Gouvernement du Québec, 2018).

Le plan directeur est revisité en 2022 afin de proposer une *Mise à niveau horizon 2026*. Il réitère que le défi de la lutte aux changements climatiques demeure de maintenir les augmentations de température sous une augmentation de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels (MERN, 2022). Entre la parution de ces deux Plans directeurs, le gouvernement du Québec a lancé en novembre 2020 un *Plan d'économie verte 2030*. Ce plan économique, lancé dans un contexte économique incertain associé à la pandémie mondiale dû au coronavirus, vise autant à relancer l'économie qu'à lutter contre les changements climatiques. L'électrification est au cœur de cette nouvelle stratégie, visant autant les transports que les industries et incluant les bâtiments (MERN, 2022). La mise à jour du plan directeur de 2022 renforce cette forte orientation d'électrification en rappelant le portrait énergétique du Québec, quatre ans après l'avoir dressé une première fois. Les secteurs les plus énergivores demeurent ceux des industries et des transports (34% et 31% de la consommation totale d'énergie au Québec), le secteur ayant la plus grande consommation de produit pétrolier demeure celui des transports, avec 82%, maintenant son statut de plus grand émetteur de GES avec 43% des émissions de la province (MERN, 2022). Le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique* s'avère ainsi être l'outil gouvernemental permettant de fédérer et structurer les actions relatives à la transition énergétique.

C'est toutefois le *Plan d'économie verte 2030* qui porte réellement le dossier d'électrification général de la province en annonçant la vision du gouvernement dans cette nouvelle industrie. Un tel plan permet donc de considérer que la lutte aux changements climatiques devient un levier majeur de développement économique et de rayonnement international (MELCC, 2020a). À travers ses quatre actions principales,

soit l'atténuation des changements climatiques, la construction de l'économie de demain, l'adaptation aux changements climatiques et la création d'un environnement prévisible propice à la transition climatique et à l'accélération du développement des connaissances, le gouvernement lance plus officiellement que jamais son grand chantier de transition. Grâce à l'électrification des transports de tout type, à des bonifications en investissement dans divers programmes existants, à des mesures de conversion des sources d'énergie pour valoriser l'électricité et en misant sur l'efficacité énergétique de diverses manières, le gouvernement Legault s'engage de façon irrévocable dans la lutte aux changements climatiques qui repose presque exclusivement sur une filière d'électrification. Toute une variété de métaux et de minerais essentiels aux technologies mobilisées par cette stratégie se retrouve ainsi ciblée par l'industrie minière afin de participer directement ou indirectement à la fabrication des technologies renouvelables et plus spécifiquement, dans le cas du Québec, à la conception des batteries électriques cruciales à l'électrification des transports (Hache, 2016). C'est dans ce contexte, en 2020, qu'un *Plan de valorisation des minéraux critiques et stratégiques* (MCS) vient s'ajouter dans l'articulation de la transition énergétique québécoise. Constatant la demande grimpeante de ces matériaux ciblés par les technologies de transition, le Gouvernement du Québec affirme dans son Plan de valorisation qu'il faut faire un effort à court terme pour explorer et exploiter les MCS du Québec (MERN, 2020). Articulé en quatre objectifs, ce Plan propose d'abord de valoriser les MCS en accroissant les connaissances et en mettant en place ou en optimisant la filière des MCS. Dans le cadre de ces orientations, le gouvernement prévoit valoriser le climat attractif pour les investissements miniers dans la province. Par son intention législative, le plan de valorisation des MCS rappelle notamment le régime d'impôts miniers compétitif et les mesures fiscales uniques qu'il prévoit, incluant des crédits d'impôt remboursables, des déductions et des allocations dans les activités de traitement et de transformation des ressources minérales. Il rappelle que le climat d'affaires est soutenu par les actions des investisseurs institutionnels, que le cadre légal facilite le développement minier et que le *Bureau de coordination des droits* (BCD) améliore l'environnement d'affaires des investisseurs en facilitant leurs démarches structurantes (attribution de droits, de permis et d'autorisations). Finalement, le Plan souligne le tarif préférentiel d'Hydro-Québec auquel les entreprises ont droit, un atout de taille (MERN, 2020)

Depuis le plan directeur (2018) où les premières orientations visant la transition énergétique sont articulées au plan pour l'économie verte 2030 (2020) qui apparaît comme une relance économique dans la foulée de la pandémie mondiale et finalement au plan de valorisation des MCS (2020), une place grandissante est accordée au secteur privé dans la mise en place de la transition énergétique. Celle-ci

apparaît comme un appel à la prospection, à considérer le climat attractif aux investissements miniers et surtout l'emprise du modèle extractiviste sur l'économie québécoise. Ainsi, le résultat principal de l'amorce de la transition énergétique est une véritable ruée vers ce que l'on considère aujourd'hui comme l'« or blanc », soit le lithium, l'un des minerais les plus prisés et abondants des MSC. Depuis 2012, les projets visant l'extraction et l'exportation de MCS se sont multipliés sur le territoire du Québec. Cette situation apparaît comme inquiétante, puisque « (...) tant que prévaudra la logique extractiviste, nous n'aurons aucune chance d'atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) fixés par la communauté scientifique. » (Murray, 2015, p. 39).

Le second facteur qu'il est possible d'associer à la multiplication de mégaprojets extractivistes se situe dans les diverses stratégies de développement du Nord du territoire québécois, plus spécifiquement le *Plan Nord* de 2011 et ses relances au fil des gouvernements. Le Plan Nord est une stratégie gouvernementale de développement économique pour les territoires au nord du 49^e parallèle. À ce titre, il constitue l'un des plus récents exemples témoignant du développement économique québécois toujours bien ancré dans le modèle extractiviste.

Figure 1.1 Territoires ciblés par le Plan Nord au Québec

davantage dans l’imaginaire, reposant sur l’idée d’un lieu sauvage et exotique. C’est justement sur la base de ce mythe qu’est élaboré le Plan Nord, selon Duhaime et ses collaborateurs (2013). Le Nord québécois serait une terre inconnue, de grands espaces vides, stériles et inhospitaliers, un espace de richesses à conquérir (Duhaime *et al.*, 2013). Le gouvernement du Québec sollicite donc le mythe du Grand-Nord qui amalgame toutes ces représentations lorsqu’il dévoile son Plan Nord en 2011.

Le contexte économique actuel paraît d’ailleurs avantageux pour un plan de relance économique basé sur les ressources naturelles. En effet, depuis 1990, le prix des métaux était à la hausse sur les marchés internationaux, tout particulièrement ceux du fer et de l’or, causant une intensification de l’exploration et des mégaprojets industriels, comme les complexes miniers (Duhaime *et al.*, 2013; Index Mundi, 2012). Du côté politique au Québec, le début des années 2000 s’inscrit dans un climat d’austérité où les nombreuses coupes budgétaires dans les services publics ont entre autres mis à mal les infrastructures, les services sociaux, les services de santé, les ressources pour les écoles et celles pour les communautés autochtones (Duhaime *et al.*, 2013). Plus encore, c’est l’époque des soupçons de collusion et de corruption, comme en témoignent la *Commission Johnson*¹ ou encore la *Commission Charbonneau*². C’est donc en préférant investir dans le *Plan Nord* plutôt que par l’entremise d’investissements publics massifs que le gouvernement promet une relance économique colossale. Cette relance économique promet d’être particulièrement bénéfique par la création d’emploi promise et les nouvelles recettes fiscales anticipées

Bien que la relance du Plan Nord sous le gouvernement de Philippe Couillard de 2015 (avril 2014 - octobre 2018) apparaisse plus humble que la proposition de Jean Charest (avril 2003 - septembre 2012), le projet demeure colossal et l’industrie minière s’avère encore au centre du succès d’une telle relance, malgré la prise en compte d’autres ressources (Rodon et Therrien, 2017). Il convient également de souligner que le Plan Nord a réussi à impliquer certains acteurs autochtones dans sa conception, ce qui n’avait pas été le cas dans le développement hydroélectrique de la Baie-James entre les années 1970 et 1990 (Rodon, 2014; Côté *et coll.*, 2022). Les nations Eeyou et Inuit ont ainsi appuyé de manière « constructive » le Plan Nord, tout en proposant leurs propres plans régionaux pour mettre l’accent sur la qualité de vie, la santé et l’environnement (Simard, 2017, p.285). En outre, les dimensions socio-culturelles et touristiques du Plan

¹ (Commission d’enquête sur le viaduc de la Concorde, 2007)

² (Commission d’enquête sur l’octroi et la gestion des contrats publics et dans l’industrie de la construction, 2015)

Nord protègent le potentiel de conservation du patrimoine culturel des communautés autochtones, tout en mettant en valeur le territoire nordique et la possibilité de dialogue avec ses communautés.

Le Plan Nord fait toutefois l'objet de nombreuses critiques et revers à travers les années. Le Plan suscite entre autres des défis de gouvernance en raison de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ, 1975)³. Ce traité moderne accorde des redevances et une forme de gestion territoriale particulière, voire autonome, aux trois peuples conventionnés, soit les nations Eeyou, Inuit et Naskapi, mais exclue de l'entente d'autres peuples autochtones qui revendiquent des terres sur le territoire de la CBJNQ (Rivard et Desbiens, 2011). Plus particulièrement dans le contexte du Plan Nord, les nations conventionnées peuvent participer aux échanges et formuler leur avis auprès de la Société du Plan Nord (rôle de coordonnateur du Plan) mais les communautés des nations Anishnabe, Atikamekw et Innu demeurent exclues de ces concertations, malgré le fait que leurs territoires soient aussi affectés (Asselin, 2011; Côté et al., 2022; Vincent, 2011). Plusieurs communautés innues se sont opposées au *Plan Nord* en raison des mégaprojets qui menaçaient leurs territoires et leurs droits, ces derniers étant effectivement moins sécurisés que ceux des nations conventionnées (Côté et al., 2022; Delisle l'Heureux, 2018). Des auteurs soutiennent également que les ambitions de conservation ne sont pas suffisantes face à l'exploitation du territoire qui équivaut plutôt à un pillage des ressources du Nord (Côté et al., 2022; Rivard et Desbiens, 2011). Des chercheurs de l'*Institut de recherche et d'informations socio-économiques* (IRIS) soulignent que le Plan Nord est « exagérément favorable à l'entreprise privée en faisant porter la plus grande part des risques aux contribuables (...) » (Schepper et Handal, 2012). Cette stratégie de relance économique basée fortement sur la valeur internationale des métaux en est également une d'ouverture de nouveaux territoires d'exploitation possiblement conçue comme une « politique majeur de dynamisation du capitalisme » selon Hurteau et Fortier (2015). Le Plan Nord participe ainsi à une reprimarisation partielle de l'économie québécoise, telle que Pineault la conceptualise (2013). En d'autres mots, il s'agit de la poursuite du modèle extractiviste dans les territoires nordiques (Hurteau et Fortier, 2015).

³ La Convention de la Baie-James et du Nord québécois est considérée comme le premier traité moderne signé par le gouvernement canadien et des autochtones. Les négociations se sont faites dans le contexte et la volonté du développement hydroélectrique de la Baie-James, au Québec.

Malgré le manque d'acceptabilité sociale de ce plan, il a perduré dans le temps en variant de forme et de nom. Le gouvernement caquiste de François Legault, élu en 2018, propose effectivement un *Plan d'Action Nordique* (PAN) en 2020 (2020-2023), un *Guide du promoteur* afin de mettre en évidence le développement économique de ce plan et de faciliter les investissements en 2022, et une relance du PAN pour la période 2023-2028 (Société du Plan Nord 2020; 2022; 2023).

Un troisième facteur explicatif de la multiplication des projets miniers qui s'observe depuis maintenant plus de deux décennies, est la tendance de multiplication des concessions minières qui inquiète particulièrement les municipalités et les groupes de défense environnementale. Cette tendance est particulièrement observée depuis 2021 par la *Coalition pour que le Québec ait meilleure mine* (QMM). Effectivement, les entreprises minières et les cours boursiers ont noté une augmentation considérable du prix de l'or en 2021 et en 2022 (Champagne, 2021; QMM, 2022). Le contexte pandémique apparaît comme explication possible à la forte montée du prix et des activités d'exploration aurifères. Le professeur Jébrak souligne les liquidités « considérables » générées par la pandémie qui ont libéré des montants d'argent pouvant favoriser les projets miniers (Champagne, 2021, p. 2). Du côté de la Coalition QMM, le porte-parole souligne que l'économie a été fragilisée par le ralentissement et les arrêts économiques engendrés par la pandémie, expliquant un regain d'intérêt pour les valeurs sûres telles que l'or (SNAP Québec *et al.*, 2022).

Les raisons expliquant cette nouvelle ruée vers l'or sont encore incertaines, mais les effets de cette tendance sur les regroupements citoyens et les municipalités sont quant à eux bien observables.

Ainsi, si les projets extractivistes se succèdent au Québec depuis sa genèse, on constate néanmoins une multiplication des mégaprojets extractifs depuis une vingtaine d'années (Arpin-Simonetti et Caron, 2017; Brisson *et al.*, s. d.; Deneault et Sacher, 2012; Lapointe, 2010; Orellana *et al.*, 2022a). Face à ce boom minier, les différents organismes demandent que la *Loi sur les mines* soit revue afin de permettre aux Municipalités régionales de comtés (MRC) et aux municipalités de protéger les territoires désirés de l'expansion minière (RPLPP, 2021). En 2023, cette mouvance citoyenne s'attaque au principe de préséance des titres miniers, tel qu'expliqué précédemment. Elle demande que la préséance minière soit abolie et que cette abolition soit intégrée dans le projet de loi numéro 16 visant la modification de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. En attendant une modification du cadre juridique, le mouvement citoyen

réclame un moratoire sur les concessions minières afin de contrôler l’emballement de l’industrie (QMM, 2023b, 2023a).

On entend par « mégaprojets » ceux qui sont de grande envergure, impliquant la construction d’infrastructures (dont des corridors de transport) et du bâti (industriel) et ayant des impacts importants sur les lieux d’implantation (Orellana et al., 2022a). Le modèle extractiviste étant ancré dans la logique de croissance infinie propre au capitalisme, il tend naturellement à l’épuisement des ressources naturelles (Fournis et Fortin, 2015). Dans l’industrie minière, les mines à ciel ouvert se font plus nombreuses depuis le début du XXI^e siècle. Par opposition aux mines souterraines, une méthode d’extraction traditionnelle qui s’enfonce dans le sol grâce à des puits et des galeries et limitent ainsi les opérations à un milieu confiné, les mines à ciel ouvert extraient les minéraux en retirant l’ensemble de la terre par couches successives à l’aide de machinerie lourde de fort gabarit, formant une fosse de très grande dimension tant en surface qu’en profondeur (Coquard, 2012). Cette méthode d’extraction des ressources minérales et ses opérations de forage, dynamitage, chargement et transport d’une quantité immense de sol dévaste les écosystèmes. Ses procédés génèrent une quantité importante de déchets miniers, détruisant les paysages et perturbant les habitats (Ibid, 2012). Les mines à ciel ouvert sont principalement employées pour exploiter des gisements dont la concentration est moins élevée que celle des mines souterraines et dont les ressources sont en grande majorité épuisées.

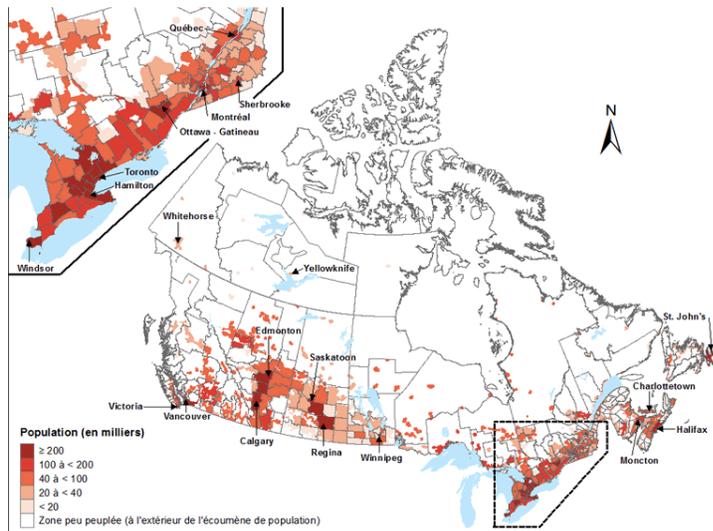
C’est le cas de la mine à ciel ouvert à Malartic, où ce nouveau type d’exploitation a été développé dans un ancien site minier (Ibid, 2012). Plus largement, c’est à travers diverses industries qu’on observe que l’exploitation des ressources naturelles mobilise considérablement plus d’énergie et de ressources (Bihouix, 2015). Comme Bihouix et Coquard le soulignent, les impacts environnementaux et sociaux découlant de celles-ci sont considérablement plus importants (2015; 2012).

Depuis le début des années 2000, on constate au Québec une importante multiplication de mégaprojets extractifs. Les organismes de défense environnementale ont noté une augmentation fulgurante dans l’acquisition de claims miniers, et ce particulièrement dans les régions du sud du Québec (Mining Watch Canada, 2022a). Cet intérêt pour la géologie du sud de la province s’explique en grande partie par la demande pour les MCS dont le graphite fait partie, un minerai qui apparaît abondant dans les sous-sols de Lanaudière, des Laurentides, de l’Outaouais et de la Mauricie.

1.1.1 Le territoire québécois convoité pour ses ressources

Le Québec est la plus grande province du Canada. Ses frontières sont partagées avec la province de l'Ontario à l'Ouest et s'étendent jusqu'à l'océan Atlantique à l'Est. La frontière sud de la province est principalement partagée avec les États-Unis⁴ et regroupe les concentrations les plus élevées de populations. À l'inverse, la population décline à mesure que les latitudes s'élèvent, créant des collectivités graduellement plus petites et isolées. Bien que datant de l'année 2014, la carte suivante illustre la répartition des populations et démontre la présence de larges espaces dépourvus de développement urbain à partir du Moyen-Nord québécois. Comme l'illustre la carte, cette tendance est généralement constante à travers le Canada.

Figure 1.2 Répartition de la population canadienne en 2014



Source : (Statistique Canada, 2014)

Le Québec est traversé par le fleuve du Saint-Laurent au sud et remonte jusqu'au cercle polaire vers le nord, partageant les frontières de la Baie-James, de la Baie d'Hudson et des mers nordiques dans l'Arctique. S'étendant sur 1,7 million de kilomètres carrés, comptant environ 3,6 millions de plans d'eau

⁴ Plus précisément, les territoires adjacents sont l'État de New-York, du Vermont, du New-Hampshire et du Maine (É-U ainsi que la province du Nouveau-Brunswick (Canada).

et sillonné de milliers de rivières, le Québec se distingue par la richesse et la diversité de ses milieux naturels (Gouvernement du Québec, 2022). Plus de la moitié de son territoire est recouvert de forêts, variant des zones tempérées aux zones boréales jusqu'aux zones arctiques. Ses sous-sols sont tout aussi riches et variés. En 2024, on y répertorie 83 métaux minerais; la province s'avère ainsi le second producteur minier au Canada depuis 2021 (auparavant le premier producteur, Gouvernement du Canada, 2022; Gouvernement du Québec, 2024). Le Québec est ainsi un territoire exceptionnel pour valoriser les ressources naturelles, la faune et les activités de plein air (Gouvernement du Québec, 2022). Le gouvernement considère ses cours d'eau, ses forêts, son sous-sol et ses terres agricoles comme des ressources ayant un potentiel commercial. C'est pourquoi il privilégie un modèle économique qui vise à exploiter et exporter ces ressources sur un marché globalisé (Murray, 2015).

Dans le territoire où se développe la province du Québec, historiquement, l'économie coloniale est principalement basée sur l'exploitation et l'exportation de ressources naturelles vers l'Europe (Bibeau, 2020; Pineault, 2013). Ce modèle économique prend de l'ampleur et s'affirme par les premiers textes législatifs et l'ouverture du territoire aux entreprises privées (Nametau Innu, 2021; Rodon, 2019). Dans la première *Loi sur les mines* (1850), l'essence de la réglementation s'appuie sur l'exploitation des ressources comme utilisation acceptée, voire encouragée, du territoire. Par rapport à la *Loi sur les mines*, Campbell précise;

L'ensemble de ces valeurs et principes renvoie à son tour à un principe inhérent au *free mining*; le développement minier est non seulement souhaitable, mais prioritaire par rapport à d'autres types d'utilisation du territoire. (Campbell, 2004, p. 1 dans Laforce et al., 2012, p. 31).

Dans ce contexte d'ouverture du territoire et de priorisation de son exploitation, la *Loi sur les mines* permet l'expulsion de populations afin d'accéder à des gisements (Beaudoin-Jobin, 2016). L'articulation de cet aspect de la loi sera présentée ci-bas, les deux sections suivantes détaillant la *Loi sur les mines* en vigueur au Québec. Dans le cadre de ce travail de recherche, il semble pertinent de s'attarder à son évolution, à ses bases et à ses paramètres actuels afin de mieux comprendre cette industrie au cœur du modèle extractiviste québécois qui est central au présent projet de mémoire.

1.1.2 Cadre politico-administratif et légal concernant le développement minier

La *Loi sur les mines* au Québec date du XIXe siècle, plus précisément du 24 juillet 1880, date à laquelle l'Acte général sur l'exploitation minière est adopté par le gouvernement conservateur Chapleau (Armstrong, 1983; ASSNAT, 2012). Les premiers fondements sont toutefois plus anciens. Le principe initial qui régit les activités minières est celui de la « libre prospection minière » et s'inspire des règles et coutumes en Californie, qui connaît une ruée vers l'or en 1849 (Thériault, 2010).

Ces événements ont été importants, puisqu'ils seraient à la base de l'institutionnalisation du principe du *free mining* ou du libre accès aux ressources minières en Amérique du Nord (Laforce *et al.*, 2012). Au Québec, le droit minier prend racine sous l'influence du droit civil français. Sous celui-ci, toutes les ressources souterraines sont assujetties à une prérogative royale depuis 1413 en France et éventuellement en Nouvelle-France (Armstrong, 1983). En d'autres mots, la couronne dispose d'un ensemble de pouvoirs, de privilèges et d'immunités en ce qui a trait au tréfonds minéral. Le cadre colonial change toutefois après 1763, suite à la signature du Traité de Paris où l'ensemble des colonies françaises passent sous la couronne anglaise. Sous le droit commun britannique, la couronne ne monopolise que l'or et l'argent et les autres minerais peuvent être librement acquis (Armstrong, 1983). Il faut souligner que sous les régimes coloniaux français et anglais, le droit minier est distinct des droits de propriété de surface, une distinction qui demeure dans la *Loi sur les mines* contemporaine. Pendant une courte période, de 1874 à 1880, ces deux droits seront vendus ensemble suite à une réglementation émise en 1874 par le lieutenant-gouverneur (Ibid.). Cette réglementation marque un mouvement d'exploration et d'acquisition de terres minières tout en augmentant considérablement la quantité de données sur les gisements minéraux de la province puisqu'elle oblige toutes les découvertes de minerai à être prouvées (Ibid, 1983). L'essor des industries du phosphate et de l'amiante, à partir des années 1870, contribue à faire augmenter la valeur des gisements et des propriétés dans plusieurs régions minières et mène directement à l'Acte général des mines de 1880 (Ibid, 1983). Cette loi fait suite à l'*Acte sur les mines d'or du Québec* (1864) où les ressources naturelles étaient passées d'une gestion collective à un encadrement législatif (Ibid, 1983).

L'acte de 1880 abroge les lois antérieures et redéfinit le régime minier, abandonnant l'approche fragmentée des droits miniers hérités des régimes coloniaux français puis anglais (Armstrong, 1983; Beaudoin-Jobin, 2016). L'acte de 1880 conserve toutefois l'essence des lois minières coloniales, soit le principe qui distingue les droits sur le tréfonds minéral des droits fonciers. De plus, le gouvernement profite du marché avantageux pour orienter ses politiques et favoriser le développement économique par

l'industrie minière (Armstrong, 1983). En effet, la construction du chemin de fer et les programmes de colonisation ont lourdement endetté la province, de sorte que la province élargit la définition des droits de propriété sur les minerais dans l'acte de 1880 afin de faciliter l'achat de droits miniers et ainsi se doter d'une nouvelle source de financement public (Ibid, 1983).

De plus, la loi reconnaît que les titres miniers, appelés *claims* miniers ou concessions minières, ont préséance sur presque tout autre type de propriété privée au Québec (Barton, 1993, dans Lapointe, 2010). La loi de 1880 prévoit le droit d'exproprier les propriétaires fonciers; une façon de sécuriser les investissements des entrepreneurs miniers dans le cas d'un désaccord (Caravantes, 2015). Ainsi, une personne détenant un *claim* minier peut prospecter, faire des travaux de mise en valeur et légalement exproprier quiconque menace le bon déroulement de son activité minière (Beaudoin-Jobin, 2016). Avec cette nouvelle *Loi sur les mines*, la province de Québec adopte une politique minière hautement libérale et réduit au maximum la participation populaire au développement de cette industrie. L'appropriation des ressources et l'expropriation de toute personne résistant aux projets qui bénéficient aux compagnies minières privées constituent ainsi l'esprit même de la *Loi sur les mines* (Beaudoin-Jobin, 2016). Malgré les modifications apportées à cette loi, notamment en 1990 et en 2013, le système de la libre-prospection, le *free mining*, et l'accaparement des sous-sols par l'acquisition de titres miniers (*claims*) demeurent. Selon Caravantes (2015), le peuple québécois est dépossédé de ses ressources naturelles depuis la naissance de l'industrie. En effet, le système des *claims* permettant de s'approprier un territoire de manière pratiquement garantie, l'autrice souligne que « [la] législation minière québécoise basée sur le libre accès dépossède donc purement et simplement les individus et des collectivités et entrave leurs droits et leurs libertés » (2015, p.146). Le *free mining* cause également une dépossession politico-écologique puisque ce système prive les communautés de leur pouvoir décisionnel et de leur contrôle sur les modes d'exploitation des ressources minières (Ibid). Plus encore, « le régime de redevances et les modalités de cession des ressources minières » ont maintenu un accès facile et abordable aux ressources, favorisant les intérêts des compagnies minières depuis la seconde moitié du XIXe siècle, causant une dépossession économique (Ibid, 2015, p. 160). Caravantes conclut qu'il s'agit d'une triple dépossession pour la population québécoise (Ibid, 2015).

Aujourd'hui, la préséance des titres miniers sur les autres types de droits de propriété au Québec est largement contestée par les populations (CQDE, 2020; Josselin, 2022; SNAP Québec et al., 2022). Cette contestation est particulièrement forte dans le contexte d'un engouement mondial pour les métaux et

minerais associés à la transition énergétique depuis 2018. Ce courant d'approvisionnement pousse effectivement l'industrie minière dans des régions jusqu'alors intouchées par ce type d'activité, telles que des régions récréotouristiques ou de villégiature (RPLPP, 2022). Le concept de « territoires incompatibles avec l'activité minière », les TIAM, a été intégré à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en 2016, permettant aux MRC et autres structures de gouvernance aux pouvoirs similaires de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière (Mariage, 2017). La délimitation des TIAM doit toutefois s'effectuer en respectant les Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, signifiant que les schémas d'aménagement des MRC comportant des TIAM doivent obtenir l'approbation du ministère de l'Énergie et des ressources naturelles (MERN). La *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) a dénoncé la reconnaissance des TIAM qui s'articule en fonction de l'exploitation de ressources privilégiées par le MERN. La FQM réclame que les schémas d'aménagement articulés par les MRC et les municipalités aient préséance sur les autres planifications territoriales (Demers *et al.*, 2022).

La distinction entre le droit foncier et le droit au tréfonds, ainsi que la préséance de ce dernier sur tout autre type de droit de propriété forment le socle sur lequel se construit l'industrie minière au Québec. Ces deux principes favorisent les activités minières plus que tout autre type d'utilisation du territoire. Depuis 2011, le Québec s'est classé dans les dix juridictions les plus attrayantes au monde pour les minières, à l'exception des années 2019 et 2020 (Jackson et Green, 2015, 2016, 2017; McMahon et Cervantes, 2012; Stedman *et al.*, 2020; Stedman et Green, 2018, 2019; Wilson *et al.*, 2014; Yunis et Aliakbari, 2021, 2022). Si le régime minier du Québec est l'un des plus accueillants au monde, il est également l'un des plus permissifs (La presse canadienne, 2012). En 2009, un rapport déposé par le vérificateur du Québec signale que 14 des 24 sociétés minières en activité sur le territoire n'avaient payé aucune redevance à l'État entre 2002 et 2008, alors qu'elles cumulaient une valeur brute de 4,2 milliards de dollars en production annuelle (Duhaime *et al.*, 2013; Vérificateur Général du Québec, 2009). Ce document rapportait également que les dix autres sociétés avaient collectivement versé 259 millions de dollars au gouvernement québécois, ce qui représente environ 1,5% de leur valeur de production annuelle brute, alors que le taux de redevance demandé par l'État est plutôt de 12% (Duhaime *et al.*, 2013).

La question des redevances des entreprises minières mérite d'être explorée davantage et d'être abordée comme problème global. De telles études sont appelées à documenter les stratégies que les minières adoptent pour ne pas payer de redevances ou en payer moins. Le régime minier attractif du Québec est

d'ailleurs particulièrement mis en valeur dans la transition énergétique proposée par le gouvernement québécois depuis 2018, tel qu'exposé en section 1.1.

1.1.3 Traités et ententes commerciales internationales qui bénéficie le développement des entreprises minières

En plus d'un cadre législatif favorable, le secteur minier bénéficie également de diverses allocations, de crédits d'impôt et de subventions. Certains de ces appuis sont destinés aux phases d'exploration, de mise en valeur et d'aménagement, alors que d'autres supportent l'exploitation des mines. Les compagnies minières bénéficient également d'un tarif préférentiel pour couvrir leur coût énergétique, le tarif L de la société Hydro-Québec. Toutes les entreprises « de grande puissance » industrielle implantées au Québec bénéficient d'un remboursement pouvant atteindre 50% de leurs coûts énergétiques (Hydro-Québec, 2016). Un rapport du vérificateur général du Québec publié en 2013 effectue un suivi sur les recommandations qui ont été émises dans le rapport de 2009. Dans ce retour, l'enquête constate que seulement quatre des quinze recommandations adressées au ministre comptaient des progrès satisfaisants (Vérificateur Général du Québec, 2013). Ce rapport souligne entre autres qu'au Québec; aucune analyse des coûts et des bénéfices ne permet d'évaluer si les retombés des activités minières compensent l'épuisement des ressources extraites; aucune stratégie minérale ne permet de cibler les enjeux, les indicateurs ou les responsabilités; aucun mécanisme ne permet de s'assurer le respect des exigences en regard du réaménagement et de la restauration des sites miniers; aucune réévaluation de la suffisance de la garantie exigée ne protège l'État de devoir endosser les coûts de restauration (Vérificateur Général du Québec, 2013).

Le développement de l'industrie minière et le déploiement du modèle extractif s'insèrent dans un contexte de marché qui est favorable au Québec, au Canada et aux autres intérêts économiques internationaux. Le Canada a ratifié 15 accords de libre-échange avec 49 pays, donnant aux entreprises canadiennes un « accès préférentiel à environ 1.5 milliards de consommateurs à travers le monde » (Affaires mondiales Canada, 2023). Parmi ces accords, soulignons *l'Accord de libre-échange canadien* (ALEC) qui concerne l'ensemble des provinces et territoires canadiens, *l'Accord de libre-échange nord-américain* (ACEUM, anciennement l'ALÉNA), entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, *l'Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Unis* (ACC) entre le Canada le Royaume-Unis, *l'Accord économique et commercial global* (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et *l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste* (PTPGP) avec l'Australie, le Brunéi, le Chili, le Japon, la Malaisie, le

Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam. De manière générale, ces accords visent à faciliter et accélérer le commerce de marchandises en réduisant au maximum les tarifs douaniers, en facilitant l'exportation des entreprises canadiennes dans les pays concernés et en créant un contexte d'investissement stable, prévisible et sécuritaire pour les investisseurs étrangers (Ibid, 2023).

Les accords de libre-échange découlent de la libéralisation et de l'ouverture des économies mondiales à partir des années 1980. Il s'agit d'une décennie où la majorité des pays du Sud global se trouve dans une situation d'endettement en raison de l'effondrement du cours des matières premières et du ralentissement de l'économie mondiale, ces pays s'étant trouvés dans l'incapacité de rembourser leur dette (Rodriguez, 1991). C'est dans ce contexte que les pays dits « émergents » se voient visés par les Programmes d'ajustements structurels inscrits dans le Consensus de Washington⁵ par le Fond monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale. Les économistes de la Banque Mondiale et du FMI mettent au point une série de mesures néo-libérales « destinées à stabiliser les économies des pays « émergents » : ouverture des marchés, privatisations, contrôle de l'inflation, déréglementation, discipline budgétaire » (Abraham-Frois et Desaignes, 2003, p. 1). Ces programmes prônent « le désengagement financier de l'État dans les affaires sociales et la libéralisation des marchés du Sud » (Brodeur, 2016, p. 13). L'implantation de ces mesures déclenche un processus de stimulation des investissements étrangers et d'ouverture commerciale dans ces régions. La libéralisation des marchés permet aux entreprises étrangères d'accéder à des secteurs traditionnellement inaccessibles. Elle stimule également la mise en place de politiques fiscales peu exigeantes pour les entreprises en matière d'impôt et promeut l'implantation de nouvelles lois pour favoriser les investissements étrangers (Gutiérrez Haces, 2016).

Les « Accords Nord-Sud » ou de coopération internationale font la promotion de l'État de droit, des droits humains et de la bonne gouvernance (Randall, 2010). Comme la bonne gouvernance passe par la lutte contre la corruption et pour le respect des droits humains, l'inclusion de populations marginales et la primauté de l'État de droit, elle est décrite comme « nécessaire pour accueillir les investisseurs pour assurer un climat de stabilité et garantir les rendements des investissements directs étrangers canadiens »

⁵ Le Consensus de Washington est une série de mesures mises sur pied à la fin des années 1980. Résumé en dix points, ce « consensus » est adopté par « Washington », qui représente un groupe d'économistes, d'universitaires et d'experts des États-Unis, du FMI et de la Banque Mondiale (Abraham-Frois et Desaignes, 2003; Berr et Combarnous, 2004).

(Brodeur, 2016, p. 59). Cette nécessité contribue à déterminer l'attribution d'aide au développement canadien, priorisant des pays aux « institutions démocratiques plus consolidées » (Ibid, 2016, 61). En 1992, la Banque Mondiale identifie le secteur minier comme clé pour la relance économique en Afrique, recommandant notamment l'adoption de nouveaux codes miniers incitatifs pour attirer les investissements étrangers qui sont perçus comme les moteurs de la croissance économique (Campbell, 2008). Les accords de libre-échange et les traités bilatéraux qui donnent un cadre privilégié aux politiques internationales néolibérales permettent de mettre de l'avant des projets d'aide au développement liés au secteur extractif et particulièrement au secteur minier (Brodeur, 2016; Campbell, 2008; Olivet et al., 2017). L'espace accordé aux entreprises dans les secteurs miniers des pays du Sud ainsi que le rôle amoindri des états diminue fortement la capacité de régulation du secteur minier (Campbell, 2008; Olivet et al., 2017). Olivet et ses collaborateurs décrivent les accords de libre-échange comme une « camisole de force légale qui protège de manière excessive les investisseurs étrangers et limite l'espace politique du gouvernement » aux Philippines (Olivet *et al.*, 2017, p. 81). Cette organisation des échanges internationaux crée un contexte hautement permissif et flexible pour les investissements étrangers dans lequel les « investisseurs deviennent des citoyens privilégiés » et ont des droits de protection, la possibilité de contourner les juridictions nationales et d'engager des poursuites juridiques contre les États, si ces investisseurs considèrent que leurs profits ont été altérés (Gutiérrez Haces, 2016, p. 3; Olivet et al., 2017). Selon l'autrice Gutiérrez Haces, l'un des enjeux de cette ouverture drastique des marchés nationaux aux investissements étrangers est le déséquilibre de l'ordre juridique international dans la résolution de conflits entre entreprises et états (2016). Des mécanismes de règlement des différends sont mis en place et reçoivent uniquement les plaintes des investisseurs, les États ne pouvant que se défendre dans ces tribunaux qui « affaiblissent l'État de droit » (Gutiérrez Haces, 2016; Olivet et al., 2017, p. 87; Picard et Calderón, 2017). Il apparaît que le terme « investissement » dans les accords de libre-échange prend un sens un très large, désignant l'acte d'investir et les résultats de l'acte. L'imprécision de ce terme permet une « interprétation trop laxiste » et multiplie les possibilités de problèmes et donc les motifs de plainte menés devant les tribunaux internationaux (Gutiérrez Haces, 2016, p. 4).

Cette situation est décrite comme « floue et permissive » par la professeure Campbell, tout particulièrement en ce qui a trait au concept de responsabilité dans les torts et les risques de dérapages (2008). Elle fait effectivement état des impacts et des difficultés de promouvoir les investissements miniers dans des « contextes propices à des dérapages » (Campbell, 2008, p. 6). À la suite du constat décevant de ces politiques pour le développement social et économique des pays dits « en voie de développement », le

Canada et d'autres pays signataires des conventions internationales misent sur la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) depuis le tournant des années 2000 (Campbell, 2008; Nguyen et al., 2022). En 2009, le Canada s'est doté d'une stratégie de RSE pour les sociétés extractives canadiennes à l'étranger (améliorée en 2021) et d'une *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* (Gouvernement du Canada, 2014). Les approches relatives à la RSE sont graduellement incorporées dans les accords internationaux « nouvelle génération » mais leur application demeure majoritairement faite sur une base volontaire (Nguyen et al., 2022).

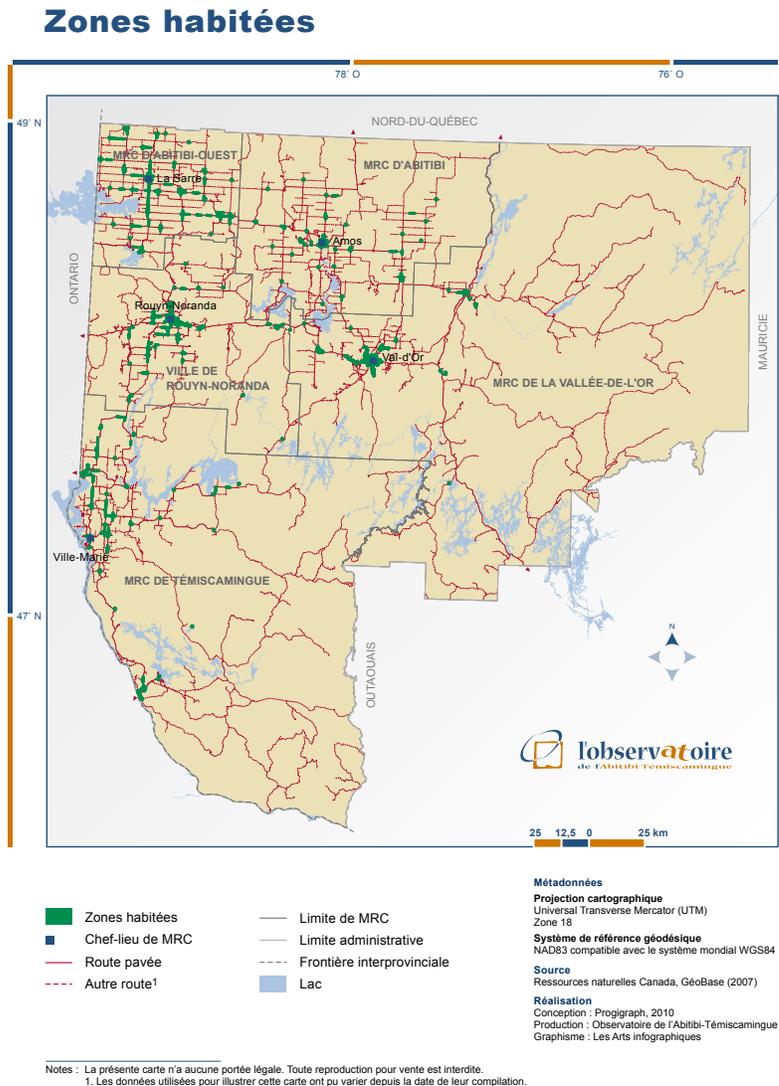
Ce survol des traités et accords qui structurent les échanges internationaux depuis les années 1980 permet de comprendre le rôle qu'ils jouent dans le déploiement du modèle extractiviste. Effectivement, les gouvernements de pays riches en ressources naturelles, particulièrement en ressources pétrolière, minière et gazière, font désormais la promotion de l'exploitation à grande échelle contrôlée par les entreprises multinationales et destinée à l'exportation (Campbell, 2008; Olivet et al., 2017). De son côté, la littérature fait état des conséquences négatives d'une telle exploitation à grande échelle pour l'environnement, pour les capacités politiques et institutionnelles des États, pour les populations et pour l'économie nationale à peu près partout dans le Sud global; en Amérique latine, en Afrique et en Asie du Sud-Est (Brodeur, 2016; Campbell, 2008; Gutiérrez Haces, 2016; Nguyen et al., 2022; Olivet et al., 2017; Picard et Calderón, 2017; Roy-Grégoire, 2009, 2015).

1.2 L'Abitibi-Témiscamingue, territoire de richesses naturelles et culturelles

Cette section prend le temps de broser un tableau de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. La région présente des particularités qui en font un territoire unique et qui marquent ses populations. Une meilleure représentation de l'histoire de la région, de son territoire et de ses paysages, ainsi que de ses réalités socio-économiques favorise ainsi la compréhension du travail de recherche qui est rapporté dans ce mémoire.

La région de l'Abitibi-Témiscamingue est une des 17 régions administratives du Québec. Connue sous le nom administratif de la région Nord-Ouest entre 1966 et 1981, elle a été officiellement créée avec l'appellation actuelle en 1987. Bien qu'elle soit encore une grande région au sein de la province, la quatrième en ordre de superficie, le Nord-Ouest québécois était deux fois plus large avant 1987 qu'il ne l'est aujourd'hui (Thibeault et al., 2010). La région est divisée en cinq municipalités de comtés et compte plusieurs villes d'importance, notamment Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Amos et Senneterre. La carte ci-dessous représente la distribution des populations dans la région en 2010.

Figure 1.3 Carte des zones habitées d’Abitibi-Témiscamingue



Source : (Observat, 2010b)

1.2.1 Des paysages, des forêts, un « région ressource »

La géographie de l’Abitibi est caractérisée par de larges superficies de plans d’eau et par une topographie relativement plane. En effet, l’Abitibi se situe sur le bouclier canadien et présente ainsi des plateaux, des collines peu élevées et quelques formations montagneuses d’une élévation moyenne de 500 mètres (ibid.,

Cette ligne constitue une frontière naturelle parce qu'elle est constituée de collines et de massifs rocheux (Ministère des transports, 2000). C'est ainsi qu'au début du XX^e siècle, avec l'ouverture du territoire par le chemin de fer transcontinental (1911), l'Abitibi a connu une première vague de colonisation d'importance (Gouvernement du Québec, 2012; Thibeault et al., 2010). Cette colonisation était plutôt spontanée jusqu'en 1930, moment où la crise économique qui sévit particulièrement dans les centres urbains du sud mène le gouvernement québécois à lancer des plans de colonisation des terres « inoccupées du nord » pour désengorger les villes de leurs chômeurs et de leur misère (Thibeault *et al.*, 2010, p. 8).

La région représente toutefois une latitude de transition, comme en témoigne son couvert forestier qui varie des forêts mixtes, présentant d'abord plusieurs espèces feuillues comme les bouleaux et les peupliers, en évoluant vers les forêts boréales dominées par les sapins baumiers, les pins gris et les épinettes. Le climat y est également reconnu comme un climat de transition entre le sud et le nord, comptant des hivers rigoureux et des étés chauds. L'été, le soleil s'y couche plus tard que dans le sud de la province. Ces particularités en font une région reconnue pour ses fruits plus sucrés, des arbres aux fibres plus denses qu'ailleurs et surtout, pour ses couchers de soleil qui enflamment le ciel sur l'horizon entier (Thibeault *et al.*, 2010).

Avec ses quelques 4 000 km² de milieux humides et 6 000 km² de lacs et de rivières, la forêt de l'Abitibi-Témiscamingue compte une faune abondante et diversifiée. On y retrouve de grands mammifères tels que les ours, les orignaux, les loups, les lièvres, les perdrix, les renards, les lynx et les castors, ainsi que 300 espèces d'oiseaux et environ une cinquantaine d'espèces de poissons (MRNF, 2006).

Ces grands espaces riches en faune et en flore sont des endroits privilégiés pour l'observation. En effet, les chemins forestiers qui parcourent le territoire forment un réseau qui facilite l'accès aux forêts et aux lacs pour la population de la région et ses touristes. Plus de 6 700 abris temporaires, des camps de chasses et pêches, sont dispersés dans les forêts abitibiennes, ce qui représente la moitié des abris dénombrés dans l'ensemble du Québec (Thibeault *et al.*, 2010). On retrouve également plus de pourvoiries qu'ailleurs dans la province, majoritairement concentrées dans la réserve de La Vérendrye. Cette réserve faunique est la deuxième plus grande du territoire québécois (MFFP, 2018; Thibeault et al., 2010).

Bien que le territoire se prête au récréotourisme, ce n'est pas une activité économique d'importance dans la région. Les emplois sont plutôt orientés vers le secteur primaire où 14% des emplois sont rattachés aux

industries minières, forestières ou agricoles (Thibeault *et al.*, 2010). L'Abitibi-Témiscamingue est identifiée comme l'une des cinq « régions ressources » par le gouvernement du Québec. Cette catégorie de région représente 80,2% du territoire québécois, mais ne regroupe que 6,7% de la population totale du Québec (MEI, 2020). En Abitibi-Témiscamingue, comme dans les autres régions ressources du Québec, l'économie repose largement sur l'extraction de ressources primaires par des entreprises privées à des fins d'exportation (Fournis et Fortin, 2015; MEI, 2019). Ce modèle économique est celui de l'extractivisme et demeure le modèle dominant au Québec (Pineault, 2013).

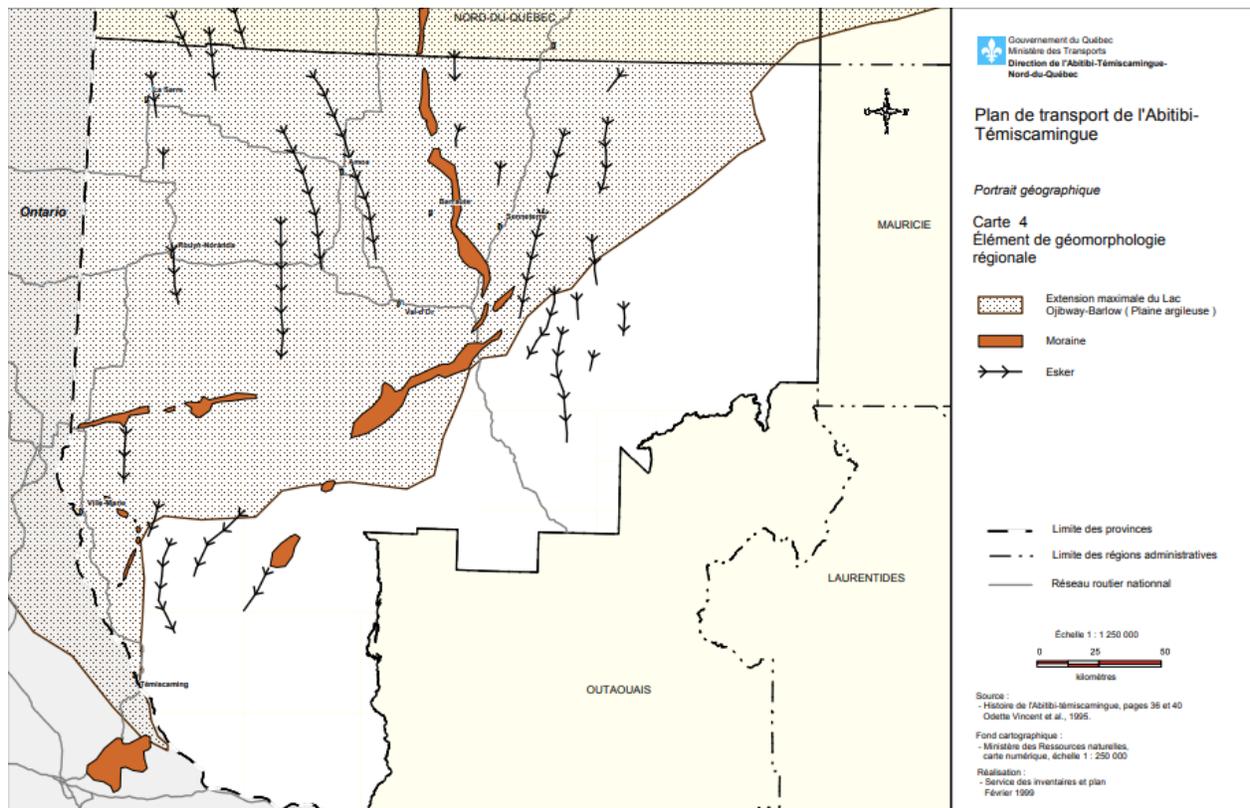
1.2.2 L'eau et les eskers

Le Québec abrite 3% des réserves d'eau douce de la planète, un bien commun considéré comme une richesse collective. Depuis 2009, la loi québécoise vise à protéger ce patrimoine naturel au bénéfice des générations futures. Plusieurs outils ont été développés par le gouvernement provincial afin d'effectuer un suivi sur l'état des ressources en eau, incluant la publication de rapports sur l'eau et les écosystèmes aquatiques, un atlas de l'eau sous la forme d'une carte interactive, la tenue de forums d'action qui réunissent les différents intervenants des ministères sur la gouvernance de l'eau et une stratégie québécoise de l'eau (2018-2030), résultat d'une réflexion gouvernementale arrimée aux résultats d'une large tournée de consultation préalable auprès d'organismes et de personnes citoyennes (MELCC, 2009, 2018b, 2020b, 2022a). Plus largement, deux organismes de protection de l'eau sont actifs dans ces questions de défense de la ressource, soit *Eau Secours* et la *Fondation Rivières*. Le premier, instauré depuis 1997 dans la province, traite des divers enjeux relatifs à la gestion responsable de l'eau en s'impliquant autant dans les exercices de consultation publique que dans un rôle d'appui aux communautés touchées par ces problématiques (Eau secours, 2021). La *Fondation Rivières* quant à elle se penche sur la préservation du caractère naturel des rivières, surveillant particulièrement le développement de barrages hydroélectriques dans la province (Fondation Rivières, s. d.).

On retrouve en Abitibi-Témiscamingue des formations géologiques particulières qui abritent des plans d'eau d'une grande pureté que l'on nomme « eskers ». La fonte des glaciers qui recouvrait le territoire de l'Abitibi il y a près de 10 000 ans a créé des rivières qui se sont écoulées avec force, entraînant du gravier, du sable et des cailloux dans leur cours (Rogerson, 2013). Les variations de force et de vitesse d'écoulement de cette eau de fonte ont causé l'ensevelissement de ces torrents en rivières souterraines (*ibid.*, 2013). En apparence, ces structures fluvioglaciales sont caractérisées par des crêtes rectilignes minces ou sinueuses qui sont orientées du nord au sud, en Abitibi, soit parallèles à l'écoulement glaciaire

(ibid., 2013; MRNF, 2021). Les eskers qui sont recouverts d'une couche sédimentaire, comme c'est le cas pour plusieurs eskers abitibiens, deviennent d'excellents aquifères qui filtrent l'eau de façon naturelle et renferment une qualité d'eau exceptionnelle et des écosystèmes uniques (C.I.EAU, 2008; ibid., 2013). La société des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue qui étudie ces eskers affirme qu'en traversant l'Abitibi d'est en ouest, on rencontre un esker approximativement à chaque 15 kilomètres (SESAT, 2010).

Figure 1.5 Dispositions des eskers et des moraines sillonnant l'Abitibi-Témiscamingue



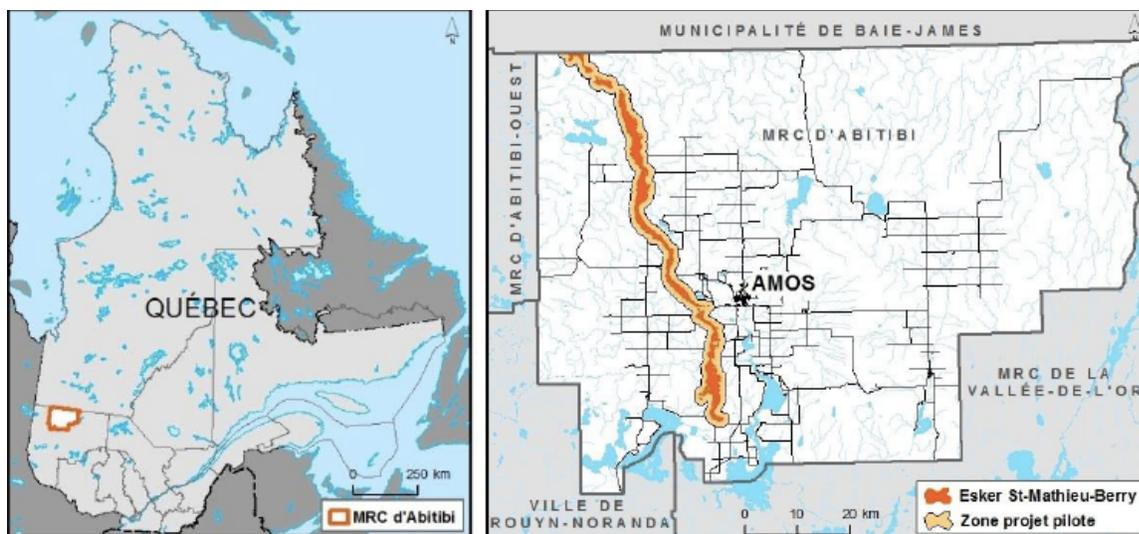
Source : (Ministère des transports, 2000)

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, l'eau potable dont dispose environ 73% de la population provient de sources d'eau souterraines (Veillette *et al.*, 2007). Les eskers se sont formés suite à la dernière période glaciaire. Lors de la fonte des glaces, l'eau libre circule dans des canaux et des crevasses entre les glaciers et le sol. L'eau en mouvement entraîne également du sable et du gravier dans ces passages et permet de créer des cordons sinueux de sédiments. Ces sédiments se sont déposés lors du dégel et forment aujourd'hui des amas en forme de crêtes longitudinales, approximativement du nord au sud. La

répartition et l'orientation des eskers en Abitibi indiquent que la fonte des glaces s'est faite graduellement vers le Centre-du-Québec et le nord-ouest de la baie d'Hudson (Cloutier *et al.*, 2016). Ce réseau de tunnels issu de la fonte des glaciers est devenu un symbole régional, un élément de fierté et d'appartenance au territoire pour de nombreux Abitibiens.

En effet, les eskers permettent de filtrer l'eau de façon naturelle et avec une efficacité près de la perfection. Cette eau permet aux eskers des villes d'Amos, de Barraute et de Senneterre de gagner le prix de la meilleure eau au monde selon le concours international Springs International Water Tasting Awards Given (C.I.EAU, 2008). L'esker Saint-Mathieu-Berry est celui situé à proximité de la ville d'Amos et des municipalités de La Motte et de St-Mathieu d'Harricana.

Figure 1.6 Localisation de la MRC d'Abitibi et de l'esker Saint-Mathieu-Berry



Source : (SESAT, 2013)

L'esker Saint-Mathieu-Berry s'étend sur son axe nord-sud sur environ 135 km et traverse une dizaine de municipalités ainsi qu'une communauté Anishnabe. Plusieurs étangs sont présents sur l'esker (Cloutier, 2016; SESAT, 2013). Ces étangs sont des lacs de kettle, soit des dépressions souterraines formées par d'immenses morceaux de glace qui se sont détachés des glaciers recouvrant le territoire, il y a de cela

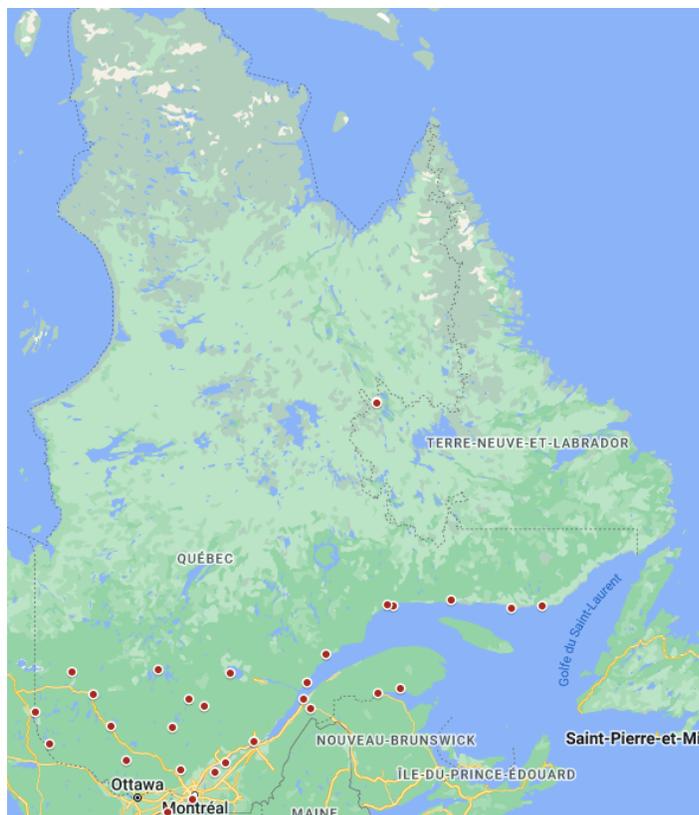
9 000 et 8 500 ans (SESAT, 2013). Les flancs de l'esker sont majoritairement recouverts de tourbières, un autre milieu humide (Ibid). Sur les crêtes sableuses, les pins gris sont très présents. Dans les sous-bois des peuplements de pin gris, on retrouve une multitude d'espèces, les plus abondantes étant les airelles à feuilles étroites (des bleuets) et la kalmia à feuilles étroites (Ibid). Le mimule glabre est une plante à fleur jaune désignée comme menacée en raison de son nombre limité et de son aire de répartition restreinte. En effet, le mimule glabre ne pousse que dans un habitat strictement ensoleillé et dans les milieux humides alimentés de sources d'eau froide, comme les tourbières sur les flancs de l'esker (Ibid). L'espèce est seulement présente en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec. Trente des 70 mammifères terrestres au Québec se retrouvent autour de l'esker Saint-Mathieu-Berry. Les plus communs sont le castor, l'orignal, l'ours noir, le lièvre d'Amérique, le lynx, le rat musqué, l'écureuil roux et la souris sylvestre (Ibid, 2013, p. 69). Une diversité d'espèces ailées trouve également habitat dans la région. En fait, 150 des 300 oiseaux nicheurs répertoriés au Québec s'abritent dans la forêt boréale à un moment ou l'autre de l'année (Ibid, 2013). Plusieurs espèces de poissons abondent dans les lacs et les cours d'eau environnants. Plusieurs frayères ont été spécifiquement répertoriées par le MRN sur le territoire de l'esker Saint-Mathieu-Berry (Ibid, 2013). Les frayères, ces sites où les poissons déposent leurs œufs, sont existantes ou potentielles, c'est-à-dire que les caractéristiques d'une frayère sont réunies, mais la présence des poissons n'a pas été confirmée. Plusieurs espèces de l'herpétofaune sont répertoriées, desquels la tortue est désignée comme vulnérable au Québec (Ibid, 2013). Finalement, environ 10 000 arthropodes sont présents (Ibid, 2013).

1.2.3 L'Abitibi-Témiscamingue, territoire des Premiers Peuples

Les Premiers Peuples du Québec assument le rôle de protecteurs de l'eau, considérée comme sacrée. Les Premières Nations établissent une relation particulière avec l'eau, une relation qui remonte à des milliers d'années et qui est fondée sur leur cosmologie (APN, 2021). L'eau sous toutes ses formes assure la subsistance des Autochtones depuis aussi loin que remontent leurs récits. L'ensemble de leurs activités en dépendent, les plantes et les animaux dont ils se servent pour se nourrir et pour se guérir en dépendent également (APN, 2021). Leur lien au territoire est étroit, la langue, l'identité, la culture, le savoir et la santé s'y rattachent (Cajete, 1994; Schultz et al., 2016). Cette relation à l'eau et au territoire, est bouleversée par le modèle économique dominant du Québec, qui se base sur l'exploitation des ressources dans une logique marchande (Asselin, 2011; Bibeau, 2020; Desbiens et Rivard, 2012).

Lors des vagues de colonisation structurées du gouvernement québécois dans les années 1930, les terres étaient loin d'être inoccupées. Les autochtones habitaient les terres de l'Abitibi-Témiscamingue depuis quelques milliers d'années. Le territoire traditionnel des Anishnabe couvre ce qui est aujourd'hui connu comme l'Abitibi-Témiscamingue et l'Outaouais, ainsi que plus largement le nord-est du Canada (Native Land Digital, 2021). Le territoire est également fréquenté par les Cris d'Eeyou Istchee et les Atikamekw. Ces nations occupent leurs territoires traditionnels depuis environ 8 000 années en s'y déplaçant au rythme des saisons de chasse, de piégeage, de pêche et de cueillette (Bibeau, 2020; Thibeault et al., 2010). Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, sur le territoire qui est aujourd'hui l'Abitibi-Témiscamingue, l'occupation coloniale était peu importante. Elle se manifestait par les activités des coureurs des bois et la présence de postes de traite. Cependant, les coupes forestières au Témiscamingue, le long de la rivière des Outaouais, s'imposent rapidement dans les années 1910 sur l'ensemble du territoire avec le déclin du commerce des fourrures et la demande croissante de bois dans divers secteurs (Delâge, 2019; Riopel, 2002). Au début du XX^e siècle, au développement de l'industrie forestière naissante s'ajoutent les premières explorations et exploitations minières, deux activités qui perturbent les déplacements des groupes d'Anishnabe, d'Eeyou Itshee et d'Atikamekw dans leur territoire. La structuration de l'économie régionale autour de l'extraction des ressources naturelles – principalement des forêts et les gisements miniers – attire les compagnies privées et les colons européens de tout horizons, refoulant les autochtones jusqu'à leur sédentarisation complète (Thibeault *et al.*, 2010). Cette période correspond à l'envol du modèle extractiviste dans la région, que Merino appelle le « moteur économique de la colonie » (2020, p. 3). Il s'agit d'une période déterminante dans l'histoire coloniale québécoise, principalement en raison de la création de la *Loi sur les Indiens* de 1876, dans le cadre de laquelle les peuples autochtones passent sous la tutelle du gouvernement fédéral (Beaulieu, 2013b).

Figure 1.7 Carte des réserves au Québec en 2020



Source : (Gangi, 2020)

Dans le cadre de la *Loi sur les Indiens*, toujours en vigueur en 2023, le système de réserves autochtones est mis en place à travers le Canada. L'objectif de cette disposition, appelée « Programme de civilisation », est d'assimiler, de christianiser et de sédentariser les peuples autochtones en leurs communautés sur un territoire restreint, mettant ainsi un terme à leurs activités traditionnelles et priorisant l'exploitation des ressources naturelles sur le territoire (Beaulieu, 2013b; Delâge, 2019; Picard, 2013). Selon l'historien Beaulieu, la loi de 1876 et même la première version datée de 1850, peut être comprise comme « l'officialisation d'un colonialisme interne » (Beaulieu, 2013a, p. 146). En effet, la logique coloniale n'est plus imposée de l'Angleterre, mais par la nouvelle colonie canadienne qui marginalise des populations en consolidant son nouvel ordre juridique et politique (Ibid, 2013). Les terres désignées comme des réserves ne représentent qu'une fraction des territoires occupés par les nations avant la colonisation européenne (Irwin, 2021). Un détail est toutefois important à souligner dans le processus d'accaparement des terres par le nouveau gouvernement canadien. Lors de la cession des terres des Autochtones aux colons, aucun traité n'a encadré cette transaction au Québec, contrairement au reste du pays. Sans la preuve écrite pour recenser les terres désignées lors des cessions, il est apparu très difficile de retracer les différents

territoires autochtones, notamment dans le cadre des revendications territoriales que portent aujourd’hui plusieurs nations et communautés (Beaulieu, 2013b). Les politiques coloniales qui ont visé à effacer la culture autochtone, dont leurs langues, ont contribué à une rupture dans la mémoire et rendent aujourd’hui difficile de retracer les territoires ancestraux (Farget et Fullum-Lavery, 2014). Ces efforts déployés par le gouvernement fédéral pour supprimer les cultures des peuples autochtones et le racisme inhérent qui en découle et qui perdure dans les sociétés canadiennes contemporaines ont été reconnus comme un génocide culturel par la *Commission de vérité et de réconciliation du Canada* (2015) et dans *l’Enquête sur les Femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (2019).

Dans le cadre du régime extractif québécois, les territoires autochtones et les terres que les nations revendiquent sont souvent ciblés par le développement de projets extractivistes. Le régime minier permissif et la perte de souveraineté de la majorité des communautés favorisent l’accaparement des terres. La dépossession territoriale, telle qu’exprimée par le géographe Harvey (voir le cadre théorique), est effectivement au cœur des logiques extractives et se manifeste par l’appropriation des milieux de vie (2004b; Murray, 2015).

1.2.4 Déploiement minier en Abitibi -Témiscamingue

Le territoire de l’Abitibi-Témiscamingue est riche en cuivre, en zinc et en or, entre autres substances minérales. La découverte des premiers gisements a lieu au tout début du XX^e siècle, devenant une activité économique d’importance entre les années 1920 et 1930 durant lesquelles environ 50 mines sont en activités dans la région (Thibeault *et al.*, 2010). L’arrivée de l’industrie minière provoque des déplacements de population importants, les agriculteurs quittant leurs terres dispersées dans la région pour s’installer dans les villes en pleine croissance et les colons étant de plus en plus attirés dans la région. Ces derniers sont autant des travailleurs qualifiés en provenance des régions minières ontariennes que des personnes immigrantes d’Europe. Après Montréal, les villes minières de Rouyn-Noranda, de Malartic et de Val-d’Or deviennent considérées comme des centres cosmopolites, en 1951 (Thibeault *et al.*, 2010).

La faille Cadillac est une structure géologique centrale dans l’essor de l’industrie minière au Québec. Il s’agit d’une fissure du bouclier canadien, entre l’Ontario et l’Abitibi, qui contient d’abondantes ressources aurifères. Elle attire un développement minier d’une telle importance que l’afflux des travailleurs mène à la fondation des trois villes précédemment citées, soit Rouyn-Noranda, Malartic et Val-d’Or (Musées

numériques Canada, 2018). La carte ci-dessous illustre la faille Cadillac et les multiples projets d'or qui y sont associés⁶.

Figure 1.8 La faille de Cadillac entre les villes de Rouyn-Noranda et Val-d'Or



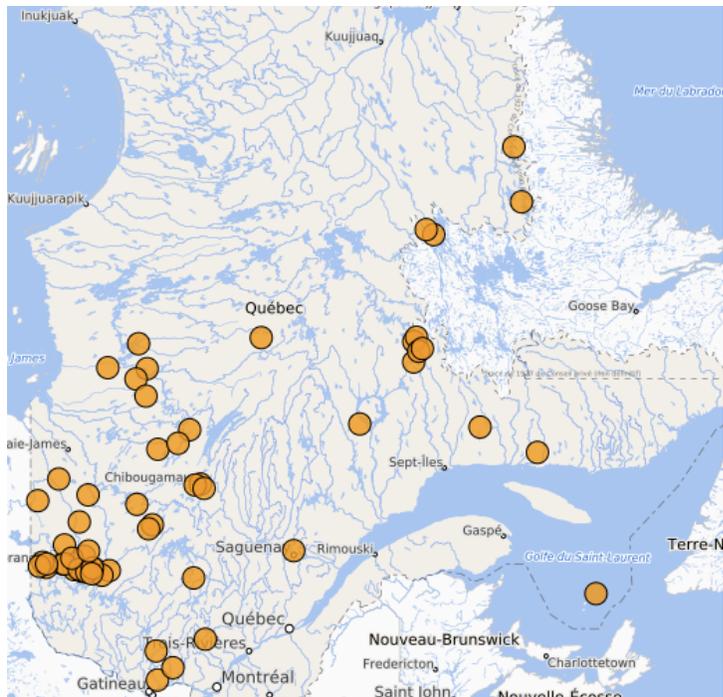
Source : (Musées numériques Canada, 2018)

Par ce développement régional aussi étroitement lié à l'essor de l'industrie minière québécoise, les populations à proximité des sites d'exploitation s'efforcent « d'harmoniser la cohabitation » entre les milieux de vie et les mines (Morin, 2012; Simard, 2018).

En 2023, le ministère des Ressources naturelles et des forêts du Québec répertorie 60 projets miniers parmi lesquels vingt sont classés comme actifs (MRNF, 2023). Dans ce recensement, 22 projets sont situés en Abitibi-Témiscamingue, dont six actifs. Les cartes suivantes, publiées par le Gouvernement du Québec, illustrent la distribution des projets miniers et les sites miniers abandonnés dans la province, une représentation qui témoigne de l'histoire minière et de ses impacts encore observables aujourd'hui.

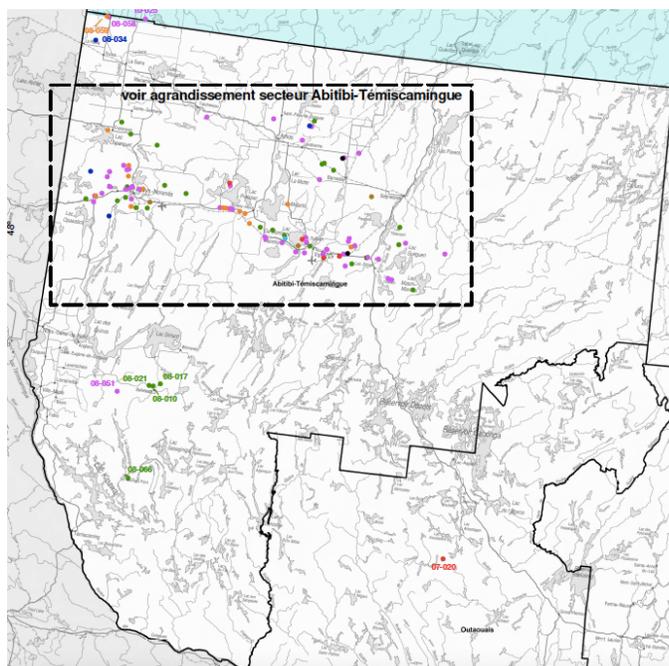
Figure 1.9 Carte des projets miniers au Québec

⁶ L'année associée au développement minier représenté sur la carte est inconnue, comme cette information n'est pas partagée par le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue.



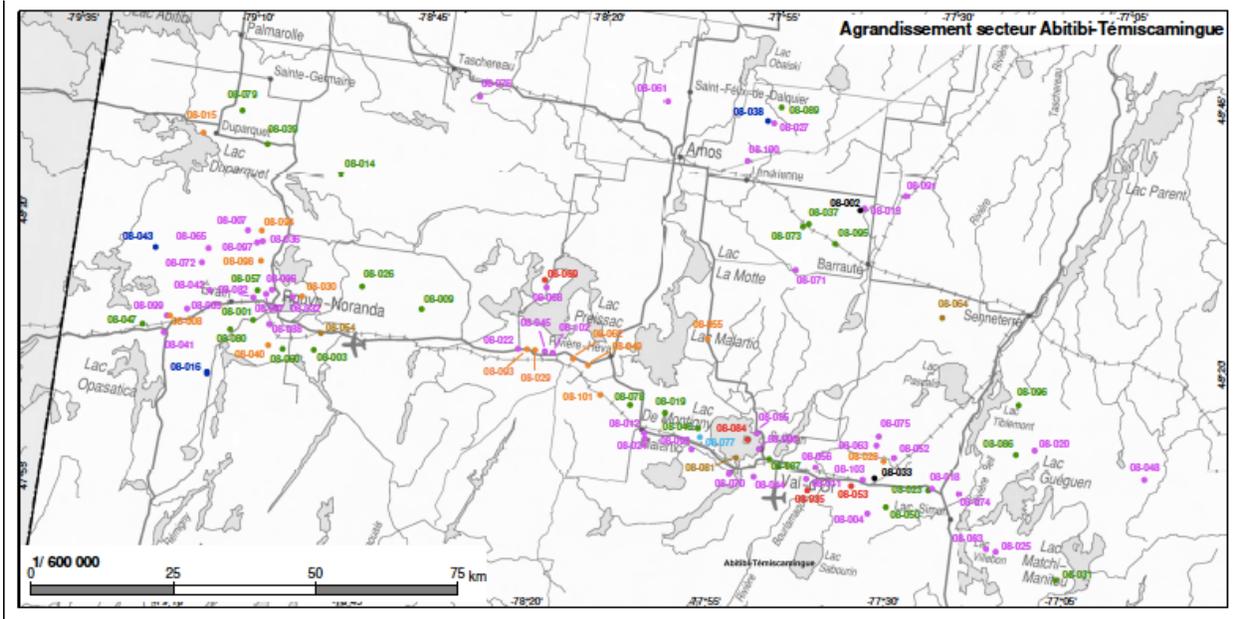
Source : (MRNF, 2023)

Figure 1.10 Carte des sites miniers abandonnés en Abitibi-Témiscamingue, sous la tutelle de l'État québécois



Source : (MÉRN, 2021)

Figure 1.11 Carte détaillée des sites miniers abandonnés en Abitibi-Témiscamingue, sous la tutelle de l'État québécois



Source : (MÉRN, 2021)

La prochaine section du présent chapitre fait état de la situation de recrudescence des conflits socio-écologiques au Québec dans les dernières années, en réponse à la montée des projets extractivistes sur le territoire.

1.3 Extractivisme, conflits socio-écologiques, mobilisations sociales

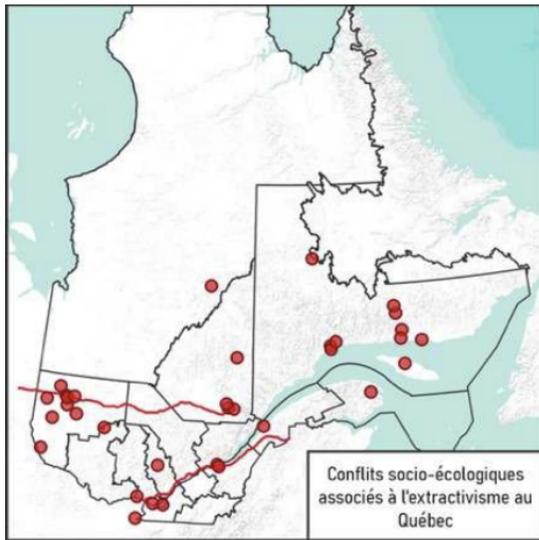
Dans l'actualité, on constate une mobilisation importante des citoyens.nes, qui s'organisent pour répondre à la multiplication de projets de mines à ciel ouvert pour extraire le lithium, le graphite et les autres métaux rares sur le territoire (Orellana *et al.*, 2022b). La transition énergétique québécoise, basée en grande partie sur le développement de batteries électriques québécoises, rappelle le « paradigme de la richesse » qui apparaît dans les stratégies de marketing des entreprises (Carrere, 2004; MERN, 2022). En effet, le modèle extractiviste est souvent présenté comme une clé de développement et de progrès. Cependant, les études démontrent que les industries et tout particulièrement le secteur minier, dévastent, polluent les milieux

de vie et développent rarement une filière complète sur un même territoire, maintenant plutôt des activités économiques d'extraction et d'exportation des matières premières (Ibid). Depuis 2021, plusieurs mouvements socio-écologiques se mobilisent face à l'augmentation fulgurante de *claims* miniers, en particulier dans le sud du Québec. Tel que précédemment détaillé en section 1.1, le nombre de titres de propriétés minières dans les régions des Laurentides, de Lanaudière, de l'Outaouais et de la Mauricie ont augmenté d'en moyenne 129%⁷, selon les organismes de défense environnementale (Mining Watch Canada, 2022a). Ce boom minier était principalement associé à la demande croissante pour le graphite, ce minerai ciblé par la fabrication de batteries électriques, en 2018 et en 2019, mais s'ajoute depuis 2022 à l'intérêt renouvelé pour l'or depuis la pandémie associée à la Covid-19 (SNAP Québec et al., 2022).

Les dernières décennies ont été marquées par une montée du débat public et des résistances citoyennes à l'implantation des industries extractives dans les territoires. On constate également que l'arrivée d'un mégaprojet dans une région provoque et creuse les divisions sociales au sein des collectivités locales, (Flyvbjerg et Rothengatter, 2003; Martinez-Alier, 2014; Svampa, 2013; Thomas, 2013). Le projet de recherche Resistaction dans lequel cette étude s'inscrit s'est proposé d'élaborer une cartographie de la situation de conflit socio-écologique au Québec associée à l'expansion extractive. Entre 2018 et 2022, le projet a répertorié 25 cas de conflit socio-écologiques affectant les 17 régions administratives du Québec (Orellana *et al.*, 2022a). Parmi ces cas, 17 sont associés à l'expansion de l'industrie minière, trois à celles des industries pétrolière et gazière respectivement, un cas à l'exploitation forestière et un aussi pour le développement hydroélectrique. La carte suivante a été développée par l'équipe du projet et permet de situer les cas de conflits socio-écologiques recensés.

⁷ Plus précisément, les augmentations par régions sont de +408% dans Lanaudière, +211% en Outaouais, +71,2% dans les Laurentides et +49,1% en Mauricie (Mining Watch Canada, 2022b).

Figure 1.12 Cartographie des conflits socio-écologiques associés à l'extractivisme au Québec



Source : (Orellana *et al.*, 2022a)

Rappelons le contexte politico-économique des années 1990 tel qu'évoqué à la section 1.1, soit un contexte dominé par l'idéologie néolibérale dans lequel les métaux retrouvent un prix sur le marché internationale et les accords de libre-échanges favorisent le déploiement du modèle extractif.

C'est dans ce contexte que le Québec accueille la première proposition de Plan Nord du gouvernement Charest qui met de l'avant des projets fortement critiqués par la société civile. Le projet-phare du Plan Nord, dans sa version originale de 2011, est un projet de mine d'uranium dans la région des Monts Otish, située dans le Nord-du-Québec (Baril, 2016; Gouvernement du Québec, 2011; Lévesque, 2012; Mathieu, 2017). Situé en territoire Eeyou Istchee, ce projet a connu une forte opposition par la Nation crie de Mistissini, fortement soutenue par l'Assemblée des premières nations du Québec et par des groupes autochtones alliés sur la Côte-Nord (Radio-Canada, 2012; Vincent, 2011). En effet, deux autres projets d'exploitation d'uranium sont prévus sur le territoire du Nitassinan (Côte-Nord), soit près de la ville de Sept-Îles ainsi que dans la MRC de la Minganie. Cette dernière, aux prises avec le projet Uraçan, a voté une résolution qui bannit l'uranium de son littoral, une résolution qui s'ajoute à celles de huit municipalités de la MRC qui s'opposent formellement à l'exploration d'uranium sur leur territoire (Éditions Nordiques, 2011). *Minganie sans uranium*, un groupe citoyen opposé au projet Uraçan, fait écho à *Sept-Îles sans uranium* qui se mobilise à quelque 200 kilomètres plus à l'ouest, face au projet d'exploitation d'uranium

de la minière Terra Ventures. L'opposition au développement du nucléaire sur la Côte-Nord du Québec résonne à travers la province et à l'international. En soutien avec les personnes citoyennes de la Minganie et de Sept-Îles, les médecins mobilisés de Sept-Îles (qui menacent de démissionner si le projet de Terra Ventures va de l'avant) ainsi qu'avec les innus et les eeyous mobilisés contre les projets sur le Nitassinan et près de Mistissini, plus de 300 municipalités de la province de Québec réclament un moratoire sur les mines d'uranium (Coalition QMM, 2020). Plusieurs organismes environnementaux soutiennent cette mobilisation provinciale et organisent une marche à Paris, en France, pour dénoncer les enjeux relatifs aux mines d'uranium et à l'énergie nucléaire. Ces groupes étaient *Greenpeace Québec*, les *Centricois-es Mauriciens-nes Déclassement Nucléaire* (qui exigent le déclassement de la centrale de Gentilly II), la *Coalition pour que le Québec ait Meilleure Mine* (QMM), *l'Association de Protection de l'Environnement des Hautes-Laurentides* (APEHL) et le *Youth Cree Council* (Sept-Îles sans uranium, 2012).

Par ailleurs, le projet La Romaine, le dernier grand barrage hydroélectrique d'Hydro-Québec, un projet clé du Plan Nord, soulève de fortes oppositions chez les communautés innues ainsi que chez les groupes de protection environnementale. Parmi les événements clés de cette mobilisation, soulignons le blocus de la route 138 par les Innus de Pessamit et la marche des femmes innues sur près de 1 000 kilomètres (jusqu'à la métropole de Montréal) pour dénoncer l'absence d'ententes avec les Innus, relativement à la construction de la Romaine et aux répressions violentes de la Sûreté du Québec face à leurs manifestations pacifiques (Delisle l'Heureux, 2018; Desmeules et Guimond, 2019). *Fondation Rivière* produira quant à elle un documentaire pour sensibiliser le grand public aux enjeux relatifs au projet hydroélectrique de la Romaine. Ses membres organisent une expédition de descente de rivière sur la Romaine et filment ses courants, ses berges et ses forêts afin d'immortaliser ces lieux (Boisclair et Gheldere, 2010). Ils seront parmi les derniers à avoir pu voyager sur cette rivière.

Au-delà des projets dans le nord, une série de projets extractifs d'hydrocarbures sont prévus entre 2010 et 2020 dans le sud de la province. Mais l'annonce des forages pétroliers en Gaspésie et sur l'île d'Anticosti, l'exploration du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent et le projet d'acheminement de pétrole (oléoduc d'Énergie Est et son terminal méthanier au port de Gros Cacouna) dans tout le sud du Québec ont suscité une vaste et forte opposition de la part de la population québécoise. Celles-ci ont contribué à la construction de connaissances telles que le repérage, la validation et le partage d'information; l'acquisition de connaissances techniques, législatives et politiques propres aux activités industrielles; la réalisation que l'enjeu auquel font face les citoyennes et citoyens dépasse leur frontières locales et affecte

tous les lieux où les industries extractives tentent de s’implanter, pour ne nommer que ces exemples (Batellier et Sauvé, 2011; Fortin et Fournis, 2015).

Ces contextes forts de mobilisation ont mené à la naissance de plusieurs groupes environnementaux qui soutiennent les personnes aux prises avec ces menaces à la qualité de vie. Parmi eux, le *Regroupement vigilance hydrocarbures Québec* (RVHQ), *Coule pas chez nous* et le *Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques au Québec*, entre autres, sont devenus des membres clés de la défense socio-écologique au Québec. L’arrimage entre les groupes environnementaux, les collectifs et comités citoyens et les regroupements de défense territoriale autochtone s’améliore d’une lutte à l’autre (Favreau, 2017; Massé, 2020). On constate que la société civile développe une intelligence citoyenne afin de faire valoir ses revendications et ses points de vue face aux dynamiques de pouvoir particulièrement asymétriques qui caractérisent l’implantation des mégaprojets extractifs (Greener et al., 2020; Sauvé, 2007). Les mouvements citoyens ont développé des stratégies pour exiger d’être consultés, d’avoir accès à de l’information complète et le respect de leur connaissance territoriale en tant qu’habitants ancrés dans un territoire (Sauvé, 2010; Sauvé et Batellier, 2011). Il est possible de constater que les mouvements sociaux de résistance au Québec entraînent une dynamisation des actions et une maturation des processus de lutte (Orellana et Marleau, 2015).

L’exemple du cas de la lutte socio-écologique contre le mégaprojet gazier GNL/Gazoduq, entre les années 2018 et 2021, illustre le développement au Québec d’une coordination et d’une certaine maturité dans les mobilisations (Bihan, 2023). Plusieurs réseaux de citoyens.nes engagés.es (militants) se sont consolidés à partir de 2014, intégrant des acteurs de différents domaines et alliant différentes régions et générations. Les premières expressions d’opposition au mégaprojet GNL/Gazoduq ont rapidement été soutenues par des réseaux d’expérience tels que les regroupements, collectifs et réseaux de défense socio-écologiques nommés ci-dessus⁸ (Greener et al., 2020). Le partage de savoirs et de stratégies a permis au mouvement social d’articuler des discours clairs, argumentés et concertés diffusés dans les sorties médiatiques (Orellana et al., 2021). Forts de la complémentarité et de la synergie entre les divers acteurs citoyens,

⁸ Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ), *Coule pas chez nous* et le *Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques au Québec*

étudiants, autochtones, professionnels, scientifiques, etc., ces réseaux hétérogènes sont devenus un acteur politique incontournable dans l'espace public (Orellana *et al.*, 2021).

1.4 Questions de recherche et visées

Ainsi, le cas du conflit socio-écologique associé au projet Authier est l'objet de cette recherche de maîtrise. Plus précisément, voici les visées du projet;

But

Contribuer à la réflexion critique sur les enjeux d'une transition énergétique qui s'inscrit dans le renforcement du modèle extractiviste.

Objectif général

Cerner les particularités de la situation de conflit socio-écologique liée au projet minier Authier en Abitibi-Témiscamingue, au Québec, projet qui s'inscrit dans une tendance de transition énergétique et de lutte aux changements climatiques

Objectifs spécifiques;

- Identifier les enjeux et les impacts environnementaux, socio-économiques et culturels du projet minier Authier selon les acteurs sociaux que le questionnent;
- Cerner les représentations du conflit, les inquiétudes et les revendications socio-écologiques associées à ce conflit selon ces acteurs sociaux;
- Identifier les perceptions de la transition énergétique, notamment du développement des batteries électriques et de l'exploitation du lithium par ces acteurs.

Cette recherche s'intéresse aux perspectives citoyennes et écologiques sur le développement de la filière de lithium et l'expansion du modèle extractiviste en Abitibi-Témiscamingue. Elle s'inscrit dans le cadre du projet *Resistaction; Dimensions critique et politique de l'éducation relative à l'environnement dans la résistance sociale* (UQAM, CRSH, 2018-2023) qui se penchent sur les processus de co-apprentissage, d'écocitoyenneté et d'innovation sociale qui se forment dans les mouvements sociaux de résistance à

l'extractivisme et qui développent un répertoire et une cartographie des conflits socio-écologiques associés à l'expansion extractive au Québec et au Chili (Orellana et al., 2020).

Chapitre 2

LE CADRE THÉORIQUE

Ce chapitre expose les concepts théoriques qui encadrent la présente recherche. Nous commençons par explorer la transition écologique et la transition énergétique afin de bien définir le contexte qui entoure l'objet de recherche. La littérature française et québécoise guide notre approfondissement du concept, ainsi que certains rapports d'organismes, en particulier pour comprendre le rôle croissant des MCS dans la transition énergétique. En second lieu, nous proposons un survol théorique de l'un des concepts centraux, soit le modèle extractiviste. Le modèle extractiviste a été décrit à titre explicatif dans le premier chapitre, mais nous posons ici les bases théoriques qui ont guidé notre analyse. Nous exposons par la suite les concepts d'économie verte et de capitalisme vert. La justice environnementale est le quatrième concept intégré dans ce cadre théorique. Il nous apparaît important puisque le croisement des enjeux sociaux avec les enjeux territoriaux permet de mieux saisir la vulnérabilité de certaines populations. Le dernier concept présenté est celui des conflits socio-écologiques, qui est le phénomène central de l'objet de cette recherche.

2.1 Transition écologique, transition énergétique

Dans le domaine environnemental, une transition « évoque le passage d'un ensemble stable de relations entre des « systèmes » sociaux, économiques, techniques et naturels, à une nouvelle configuration plus « soutenable » de ces relations » (Audet, 2016, p. 11). Les discours de transition « énergétique » portent spécifiquement sur les systèmes énergétiques, mais plusieurs expressions de transition sont couramment utilisées dans la littérature et dans les politiques publiques. On retrouve la transition « vers une économie sobre en carbone », « vers l'économie verte » ou les « villes en transitions » qui désignent un champ d'interaction plus large, notamment entre les domaines technique, économique, politique et énergétique (Ibid, 2016). Audet explique que tous ces « systèmes n'existent jamais en vase clos », et donc que ces catégories de transitions se chevauchent (2016, p. 12). Dans ce contexte, la transition écologique est utilisée comme un terme englobant toutes les qualifications associées à ces transitions, tant qu'elles font référence aux réflexions d'atténuation de la crise écologique (Ibid, 2016).

L'idée d'une transition écologique provient initialement de Rob Hopkins, qui propose le mouvement des villes en transition (Transition Towns), dans les années 2000, face aux changements climatiques qui menacent la sécurité énergétique (Hopkins, 2008). L'application plus particulière de l'idée de la transition aux questions énergétiques s'est développée dans le contexte des « crises » des années 1970 (notamment celle des chocs pétroliers) vécues en Europe et en Amérique du Nord (Jarrige, 2019). L'expression de « crise énergétique » s'est substituée pour celle de « transition énergétique », portant l'impératif de développer des technologies et des énergies alternatives au pétrole (Ibid, 2019). Lamard et Stoskopf proposent un regard historique sur le concept de transition et montrent que nos sociétés modernes débattent et réfléchissent aux questions énergétiques depuis l'utilisation du charbon, à la fin du XIX^e siècle (2018). La nécessité de transition et de substitution de systèmes techniques et de carburants s'est imposée à travers le XX^e siècle, comme en témoignent l'enchaînement et l'addition des différentes sources d'énergie, soit le charbon, les hydrocarbures, le nucléaire et les énergies renouvelables (Ibid, 2018).

Selon Jarrige, ces auteurs n'abordent toutefois pas la possibilité d'une « réelle » transition pour nos systèmes socioéconomiques, puisqu'ils ne posent pas la question d'une baisse de consommation énergétique ni celle des dynamiques spatiales plus globales (2019). Les auteurs qui réfléchissent à la transition écologique abordent effectivement la construction d'une résilience locale aux crises globales, comme un pilier central à la transition (Audet, 2015; Delcayrou et Riet, 2022; Hopkins, 2008). La résilience d'un territoire est définie comme « sa capacité à préserver durablement le bien-être de sa population face à tout type de crises » (Delcayrou et Riet, 2022, p. 9). Face aux multiples crises en gestation, la résilience d'un territoire lui permet de « tenir le cap de la transition écologique » et ne vise donc pas un retour à la normale après un choc (Ibid, 2022, p. 9). L'un des aspects clés de la résilience pour Delcayrou et Riet est une gouvernance qui permet de dépasser les silos définis par les frontières administratives et organisationnelles classiques (2022). Une organisation fragmentée ne serait pas adaptée à la gestion des défis de la transition écologique, les politiques écologiques ayant besoin d'une cohérence qui nécessite l'implication de l'ensemble des parties prenantes des sujets (Ibid, 2022). Plus encore, la perspective de ressources limitées et l'impératif de sobriété amènent ces auteurs à affirmer que l'un des défis majeurs que pose la transition écologique est celui de devoir « faire mieux avec moins » (2022, p. 42). Face à ce questionnement collectif sur les besoins essentiels et sur la hiérarchie des renoncements, la gouvernance doit faciliter les convergences, arbitrer les désaccords et assurer une répartition juste des ressources (Ibid, 2022 ; Christen et Hamman, 2015). Comme les décisions collectives sont essentielles à la transition écologique, il importe de tenir des débats démocratiques pour divers types d'acteurs, notamment des

scientifiques, des entreprises, des institutions financières, des décideurs publics et des acteurs de la société civile (Dubois, 2009). Ces espaces sont particulièrement importants pour les citoyennes et citoyens puisque leurs références et leurs savoirs sont « le plus souvent disqualifiés » face à la technicisation des actions environnementales (Christen et Hamman, 2015, p. 137). Fortin et ses collaborateurs soutiennent que les systèmes énergétiques sont « toujours ancrés dans des institutions et des territoires particuliers », sous-entendant l'existence d'un contexte social actif (2016, p. 3). Les systèmes énergétiques sont situés sur un territoire distinct et sont ancrés dans un contexte formé par l'histoire de ses rapports sociaux (Ibid, 2016). Ce que ces auteurs appellent une « toile d'interrelations fonctionnelles et significatives » est en fait le contexte local dans lequel les projets qui visent à concrétiser la transition « doivent s'inscrire pour une trajectoire durable » (Fortin *et al.*, 2016, p. 5). L'échelle locale est justement considérée comme un palier idéal pour mettre en œuvre des solutions qui répondent aux besoins spécifiques de chaque région (Audet, 2015; Delcayrou et Riet, 2022; Hopkins, 2008).

Afin de favoriser la concertation et la cohérence des projets et politiques de transition écologique, la collaboration est essentielle pour l'arrimage des paliers de gouvernance (Delcayrou et Riet, 2022). Dans ce maillage interrégional, la société civile revêt plusieurs rôles. Les mouvements citoyens peuvent s'inscrire dans le mouvement des « initiatives de transition » en proposant et en organisant leur prise en charge des problèmes locaux de même que leur résilience locale (Audet, 2015). La société civile peut revendiquer des solutions face aux divers enjeux liés aux crises climatique et écologique afin de susciter l'émergence d'un marché pour des programmes porteurs d'une transition écologique (Dubois, 2009). Elle est également cruciale afin d'assurer la prise en compte des inégalités puisque la justice sociale et territoriale est définie comme une condition de réussite de la transition (Delcayrou et Riet, 2022).

De nombreux auteurs estiment que les états devraient jouer un rôle de pilotage dans la conduite de la transition, notamment celle des systèmes énergétiques (Christen et Hamman, 2015; Jancovici, 2013; Pitron, 2018). Pour Jancovici, la décarbonisation de l'économie représente un projet de société, une « colonne vertébrale très structurante pour l'avenir » (2013, p. 200). Elle doit s'affirmer comme un programme politique porté avec « enthousiasme », susciter une vision politique « exaltante » et être partagée par les dirigeants.es dans des « discours enflammés » (Ibid, 2013, p. 201-202). La décarbonisation est présentée comme un grand projet structurant qui agirait comme premier jalon dans le processus de la transition écologique. Dans un tel projet, l'État se doit de piloter les investissements et la transformation, ce qui permet au secteur public de circonscrire les changements sociaux et d'établir un cadre référentiel

pour l'intégration de l'écologie dans la société (Christen et Hamman, 2015). Les auteurs expliquent finalement qu'une nationalisation de la production énergétique est essentielle à une bonne gouvernance de la transition (Jancovici, 2013; Pitron, 2018). Il s'agit de confier la compétence de l'énergie à l'État en réformant les textes constitutionnels et en déléguant la production aux services publics (Ibid, 2013).

À cet égard, le Québec possède un avantage indiscutable afin d'envisager des scénarios ambitieux de transition écologique, ayant nationalisé sa production d'hydroélectricité au cours des dernières décennies (Fortin *et al.*, 2016).

2.1.1 Transition énergétique, une demande grandissante pour les « métaux d'avenir »

Tel que présenté dans le premier chapitre, la province du Québec se dote de politiques, de mesures et de plans d'action pour une transition énergétique. Ces initiatives encadrent la mise en œuvre de nouvelles politiques énergétiques et visent à atteindre les cibles québécoises de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (Audet, 2015). Comme nous l'avons exposé précédemment, il s'agit d'un plan d'action qui valorise l'innovation technologique afin de réduire les émissions de GES du secteur des transports, le secteur le plus pollueur. La stratégie principale du Québec dans la transition énergétique est ainsi l'électrification des transports, une stratégie dans laquelle le rôle du secteur privé est primordial (Gouvernement du Québec, 2018; MERN, 2022).

L'Accord de Paris (2015) a marqué un moment important dans la lutte aux changements climatique mondiale. Une large majorité des membres de l'Organisation des Nations Unies ont effectivement adopté cet accord, qui vise à contenir les émissions de GES sous l'augmentation de 2°C d'ici 2100. En lien avec cet engagement, le Québec vise pour sa part à réduire ses émissions de GES de 37,5% d'ici 2030 avec sa politique de transition énergétique. L'un des angles de cette approche basée sur l'innovation technologique est la quantité remarquable en sol québécois de métaux et minerais nécessaires aux infrastructures et à l'alimentation énergétique des technologies dites « vertes » (Ali *et al.*, 2017). La demande s'est en fait accrue pour une variété de métaux, incluant des métaux communs (aluminium, cuivre, plomb, nickel, zinc), des métaux précieux (argent, platine) et les métaux critiques et stratégiques (MCS), soit le lithium, le graphite, le cobalt et les terres rares. L'ouvrage de Pitron définit la « rareté » auquel fait référence cette nouvelle catégorie de métaux et minerais. D'abord, il peut s'agir d'une rareté géologique qui fait référence aux concentrations beaucoup plus faibles de certains métaux en comparaison avec les « grands » métaux comme le cuivre ou le fer (jusqu'à 3000 fois plus abondant que

certaines métaux rares) (Pitron, 2018). L'autre type de rareté en est une relative au marché d'approvisionnement. Certains métaux essentiels aux technologies sont à risque de pénurie d'approvisionnement découlant d'une défaillance du marché à répondre à la demande, ils sont donc listés comme des « métaux critiques » (Ibid, 2018). D'ailleurs, on s'attend à ce que la demande pour les matières premières et les métaux connaisse une croissance inévitable (Bihouix et Guillebon, 2010). D'après un rapport de *l'Institute for Sustainable Futures*, la production croissante de véhicules électriques est le facteur principal contribuant à l'accroissement de la demande pour le lithium dans le monde (Dominish et al., 2019). Le rapport soutient également que la demande pour le lithium et les autres métaux critiques aura atteint le seuil critique des réserves disponibles, surpassant même éventuellement ce seuil.

Au Québec, les dépenses en activités minières relatives aux MCS augmentent depuis 2014. En effet, une analyse produite par l'organisme de défense environnementale MiningWatch démontre une augmentation de 789% des dépenses concernant le lithium et de 50% pour le graphite entre 2014 et 2018 au Québec (2019).

Mining Watch souligne que des facteurs limitant l'accès aux matières premières n'ont pas été pris en compte dans le rapport important de la Banque mondiale *The Growing Role of Minerals and Metals for a Low Carbon Future* (2017). En effet, des contraintes écologiques, des conditions sociopolitiques ou des conflits de diverses formes vont très probablement affecter les prévisions de demande pour les matériaux nécessaires à la transition énergétique (Mining Watch Canada, 2020).

Ainsi, l'explosion de la demande mondiale pour de nouveaux matériaux dans le cadre de la transition énergétique semble ouvrir de nouvelles frontières extractives dans le monde. La prochaine section s'applique à détailler le modèle extractiviste dans lequel s'insère la multiplication de projets miniers au Québec.

2.2 Modèle extractiviste

L'extractivisme est un modèle de développement qui préconise une exploitation massive des ressources naturelles, orientée principalement vers l'exportation (Acosta, 2014). L'étape d'approvisionnement en matières premières, dans une perspective d'extraction et d'exportation de masse, se situe à la base de la chaîne d'assemblage des produits globalisés (Fournis et Fortin, 2015). Ce modèle repose sur la surexploitation des ressources naturelles (en grande partie non renouvelables) et sur l'expansion des

frontières vers des territoires auparavant considérés comme improductifs (Acosta, 2014; Svampa, 2013). En ce sens, « L'extractivisme désigne un mode spécifique d'accumulation de richesses » (Duc, 2017, p. 2).

L'extractivisme trouve ses fondements dans le capitalisme, un système dont la logique centrale est liée à l'accumulation de capital et tend à la croissance sans fin (Abraham et Murray, 2015). Selon ces auteurs, à travers le capitalisme, l'extractivisme s'articule selon une logique de croissance, d'accumulation et d'exploitation continue, une logique marchande dans laquelle tout devient une « ressource exploitable » (Abraham et Murray, 2015).

Le terme extractivisme est d'abord apparu en Amérique latine, au sein des groupes d'opposition aux projets d'exploitation de ressources naturelles (Svampa, 2013). En effet, avec le tournant du millénaire, l'Amérique latine est passée du « Consensus de Washington » au « Consensus des matières premières » selon l'autrice Maristella Svampa (2013). Cet ordre économique repose toutefois sur une dynamique d'échanges inégaux, où les pays d'Amérique latine sont initialement exportateurs de matières premières pour devenir *a posteriori* importateurs de marchandises transformées à haute valeur ajoutée, contribuant entre autres à la reprimarisation de leurs économies, soit le retour à une économie fortement axée sur l'exploitation de ressources naturelles.

Ce système impose, pour certaines régions, une spécialisation dans l'extraction et l'exportation de ressources naturelles en grandes quantités (Acosta, 2014). De plus, le « consensus des matières premières » approfondit le processus de dépossession par lequel les territoires sont dépouillés de leurs ressources. Une nouvelle forme de dépendance - et donc de domination - s'installe alors au cœur de cet ordre économique (Harvey, 2004a; Svampa, 2013). C'est dans ce contexte et dans ces dynamiques précises que se consolide le modèle extractiviste selon Svampa. Acosta estime quant à lui que l'extractivisme trouve des origines beaucoup plus lointaines, dans les dernières décennies. Ce mode d'accumulation est en fait construit et façonné depuis plus de 500 ans, c'est-à-dire depuis que l'impérialisme colonial structure l'économie du monde entier en imposant le système capitaliste à une échelle globale (Acosta, 2014). Ce système, destinant la majeure partie de la production de matières premières à l'exportation, est considéré comme un mécanisme de « pillage et d'appropriation de type colonial et néocolonial » (Ibid., 2014, p.3). Cette réalité limite les revenus pour les pays producteurs et les force à racheter leurs produits aux prix du marché international, avec des marges de profits bien souvent plus élevées que le prix de production des produits (Ibid, 2014).

Depuis les premières utilisations du terme « extractivisme » en Europe, celui-ci s'est étendu à l'Amérique du Nord et continue aujourd'hui sa course, suivant l'intensification de l'exploitation industrielle des ressources naturelles à l'échelle globale. En effet, la recherche de ressources naturelles se poursuit en repoussant les limites des frontières géographiques et technologiques, s'étendant dans de nouveaux territoires et multipliant les impacts écologiques et humains (Bednik, 2016). Ces « frontières extractives » s'étalent toujours plus loin, affectant et bouleversant les communautés locales et les territorialités autochtones par des projets d'envergure, caractéristiques des modèles qui les sous-tendent (Bednik, 2016; Desmeules et Guimond, 2019).

Le concept d'extractivisme et son étude sont indispensables pour comprendre les chaînes de production et de consommation dont il forme les maillons initiaux. Bednik souligne d'ailleurs que nos sociétés modernes ne seraient pas dominées par des forces productivistes et consuméristes sans une exploitation massive de la nature (2016). D'après cette auteure, il est d'autant plus important de s'intéresser à ce modèle – ainsi qu'aux voix qui s'y opposent et le critiquent – puisque les systèmes responsables d'oppression et d'injustice partout dans le monde trouvent dans l'extractivisme leurs conditions d'existence (Ibid, 2016).

2.3 Capitalisme vert, économie verte

Cette section s'intéresse aux tendances vertes qui caractérisent l'économie de plusieurs sociétés capitalistes depuis les années 1990 (Gaudillière et Flipo, 2009; Plourde, 2021). Le capitalisme doté d'un « esprit vert » vient de l'idée de pouvoir mettre le système économique à contribution dans une transition énergétique visant une réduction de la dépendance des sociétés aux hydrocarbures via l'innovation et les nouvelles technologies (Goldstein, 2018; dans Manach, 2023). Dans cette vision néolibérale de la lutte au réchauffement climatique, le secteur privé endosse un rôle primordial par la réforme de ses marchés, sans pourtant se départir des impératifs de croissance qui lui sont intrinsèques (Gaudillière et Flipo, 2009; Morena, 2023 dans Manach, 2023). Les grandes institutions internationales, telles que la Banque mondiale et l'OCDE, considèrent la croissance verte comme un instrument vers le développement durable. Il s'agit d'une approche pragmatique qui s'intègre aux démarches actuelles de promotion de la croissance économique et du « développement », en assurant un rôle central aux ressources et aux services écosystémiques dans ce développement (OCDE, 2018; World Bank Group, 2012). Si les instances internationales ont incorporé ce courant, c'est grâce à l'émergence de la pensée écologique qui dénonce depuis les années 1970 les crises environnementales, du déclin de la biodiversité au réchauffement

climatique, en passant par la finitude des ressources (Pelletier, 2022). En effet, le géographe Philippe Pelletier brosse un portrait des grands jalons écologiques en Occident et des répercussions qu'ils ont pu avoir sur l'ordre international, démontrant à maintes reprises l'émergence d'enjeux environnementaux et les réponses étatiques et institutionnelles qu'ils ont suscité. Il explique comment les actions de protection de l'environnement se sont imposées face à la dégradation et à la destruction de larges milieux naturels dues aux activités industrielles :

Fordisme et keynésianisme deviennent écologistes par une double nécessité : les excès du développement produisent des surcoûts qui pénalisent l'activité économique et la stabilité politique (engorgement, pollution, accidents); la dégradation du cadre de vie, la course aux armements et la guerre inquiètent légitimement les populations [...]. (Pelletier, 2022, p. 26)

Les politiques étatiques et internationales adoptent ainsi au fil des décennies des politiques « vertes » orientées vers la durabilité sans jamais remettre en question les impératifs de croissance du système économique dominant. Il s'agit de la « consécration structurelle du capitalisme vert » selon Pelletier (2022). Ce dernier précise d'ailleurs que le capitalisme « vert » demeure une économie capitaliste qui crée de nouveaux biens (nouvelles énergies et nouveaux carburant, véhicules électriques), de nouveaux marchés (recyclage des nouveaux matériaux technologiques, délocalisation des déchets) et ainsi de nouveaux profits, « solidifiant les bases » du système (2022, p. 28). De nombreux auteurs et autrices sont critiques du rôle central accordé au capitalisme et à la croissance « verte » dans la lutte aux changements climatiques et, plus largement, dans la transition écologique.

2.3.1 Un champ d'action délimité par et pour les élites financières et économiques

Morena soutient que les classes d'élites des sociétés demeurent des actrices influentes du débat climatique. Ces mêmes classes qui ont forgé les règles du capitalisme « délimitent et imposent le champ des possibles en matière d'action climatique » (Morena, 2023, p. 155). En ayant promu le capitalisme « vert » comme solution aux changements climatiques et s'imposant comme actrices les plus légitimes de cette transition hors des hydrocarbures, ces classes d'élites ont travaillé à consolider leur pouvoir et leurs intérêts (Manach, 2023). Basée sur des solutions technologiques aux problèmes environnementaux, la croissance verte est un concept qui s'adresse aux classes sociales les plus aisées et fait miroiter la possibilité d'enrichissement tout en sauvant la planète (Plourde, 2021).

Dans ses travaux de 2023, Morena fait état des démarches pour légitimer le rôle dominant des petits groupes les plus fortunés à travers les réseaux influents de la philanthropie. En transférant une part de la richesse des fondations philanthropiques pour l'avancement technique et numérique, les élites économiques et financières se positionnent effectivement comme figures d'autorité dans la lutte aux changements climatiques dans le monde (Morena, 2023 dans Manach, 2023). Ces auteurs soulignent également le rôle des conseillers en stratégies (comme la firme *McKinsey*⁹) et celui des experts en communication (comme *Global Strategic Communications Council – GSCC*¹⁰) dans la consolidation du discours faisant à la fois du capitalisme « vert » la solution à la crise climatique ainsi qu'une initiative menée par les élites. Morena démontre en effet que les grands cabinets-conseils ont participé à la construction d'une gouvernance climatique en normalisant le capitalisme « vert » (Morena, 2023, p. 78). Elles ont ainsi contribué à forger une approche pragmatique à la crise climatique, centrée sur les acteurs privés, l'innovation et les mécanismes du marché (Manach, 2023). Morena considère que les experts et les spécialistes en stratégies-communication sont une partie intégrale des élites climatiques puisqu'elles contribuent de façon engagée « à la circulation, à l'incorporation et à l'institutionnalisation de valeurs et croyances particulières autour de l'enjeu climatique » (Morena, 2023, p. 106). Ces groupes d'experts font la promotion de discours optimistes et engageants qui apparaissent simples et binaires. En simplifiant les messages portant sur l'enjeu climatique, Morena souligne que les spécialistes en communication ont favorisé un « verdissement d'acteurs économiques dont les activités et les modèles de production sont contraires à la science du climat », ainsi qu'une marginalisation et une décredibilisation des voix critiques du capitalisme « vert » (Morena, 2023, p. 118).

2.3.2 Une idéologie axée sur les progrès techniques et numériques

Le capitalisme « vert » est envisagé et articulé autour des avancées techno-scientifiques dans l'espoir d'éviter ou de mitiger les effets des déréglementations climatiques et des désastres environnementaux (Harris, 2013; Plourde, 2021). L'un des mouvements de réflexion portés par plusieurs auteurs sur l'écologie

⁹ McKinsey est une firme de conseils en gestion des affaires qui aspire à « accélérer la croissance durable et inclusive » (McKinsey & Company, 2023). Implantée dans 72 pays, elle conseille les États et les sociétés privées dans plus d'une vingtaine d'industries.

¹⁰ GSCC est un réseau international de professionnels en communication. Leurs domaines d'expertise sont le climat, l'énergie et la nature (GSCC, 2023).

à partir d'une perspective économique consiste en « l'éco-écologie »¹¹; c'est-à-dire un discours du capitalisme vert dans sa tangente davantage keynésienne. Il s'agit d'un courant qui propose une perspective économique prenant en compte les contraintes environnementales à l'aide des finances publiques. Effectivement, le courant de l'éco-écologie propose notamment l'introduction des écotaxes intelligentes et de la subvention des activités qui sont jugées utiles dans une perspective de développement durable (Gaudillière et Flipo, 2009). Il se fonde ainsi à la fois sur des outils de régulation qui permettent de comptabiliser les inégalités et les coûts écologiques, et sur un recours important à l'innovation technique. L'innovation technique est envisagée comme le levier principal de transformation des pratiques productives polluantes (Gaudillière et Flipo, 2009). Les auteurs Gaudillière et Flipo qualifient l'éco-écologie de « recette typiquement keynésiennes » puisqu'elle ne pose pas la question de la propriété ni de ses diverses formes ou des rapports de pouvoir entre elles (2009, p. 91). Le courant apparaît limité à l'idée d'une croissance « verte », ne remettant pas en cause le productivisme, la « course à la consommation », ni le réflexe de solutionner la plupart du temps avec des interventions techniques ou ce que certains appellent « l'optimisation experte » (Gaudillière et Flipo, 2009, p. 79-80). Parmi les mécanismes internationaux développés dans le cadre du courant de l'éco-écologie et d'une croissance « verte », la mise en place du marché du carbone est bien implantée dans plusieurs régions du monde. Fondé sur la marchandisation de la nature, ce système ne favorise ni la réduction d'utilisation d'énergie, ni l'internalisation des coûts écologiques (Gaudillière et Flipo, 2009; Manach, 2023).

Dans la foulée des innovations qui propulsent le capitalisme « vert », la dématérialisation croissante de la production et des biens économiques est un mirage pour plusieurs auteurs et autrices (Gaudillière et Flipo, 2009; Plourde, 2021; Ullmann, 2008). En effet, une révolution numérique marque le tournant du XXI^e siècle où l'économie de l'information et du virtuel ainsi que le développement de l'intelligence artificielle composent une « immatérialité » qui se propose comme porteuse d'une empreinte écologique moindre (Plourde, 2021). La littérature démonte toutefois cette idée, soulignant que les mondes matériels qui soutiennent ces produits informatiques ne peuvent exister sans plusieurs composantes physiques essentielles : les biens électroniques physiques (comme les ordinateurs ou cellulaires) ou les infrastructures de télécommunications (comme les réseaux de collecte et de distributions des données).

¹¹ *Eco-Economy : Building an Economy for the Earth* de Lester Brown (2001) ou *L'économie hydrogène* de Jeremy Rifkin (2002).

Elles ne peuvent pas non plus fonctionner sans production d'énergie pour alimenter ces applications croissantes (Flipo et al., 2007 dans Ullmann, 2008). Plus encore, les déchets du secteur numérique inquiètent et témoignent de l'incongruité de l'hypothèse de la dématérialisation de l'économie. Les impacts écologiques de ce secteur sont étudiés : celui-ci produisait déjà des millions de tonnes de déchets et consommait 5-10% de la facture énergétique des pays dits « développés » dans la première décennie du XXI^e siècle. Aujourd'hui, il engendre une demande croissante pour des matériaux et minerais rares¹² et contribue au développement de centres de données à travers le monde, une forme d'installation particulièrement énergivores (Flipo et al., 2007; Plourde, 2021).

Ainsi la tendance au « vert » qui caractérise la croissance économique depuis les années 1990 maintient un système économique de production et de distribution profondément irrationnel d'un point de vue écologique (Gaudillière et Flipo, 2009). Ces auteurs soutiennent que l'un des enjeux principaux associés à cette idéologie et qui en est caractéristique se trouve dans ses tendances à verser dans « l'utopie énergétique » (p. 86). Le capitalisme « vert » propose une sortie de la crise climatique essentiellement par des investissements massifs dans les technologies renouvelables, dites « propres », alors qu'il évite de considérer la globalité de l'empreinte écologique de ces technologies ainsi que les habitudes de consommation des populations humaines (Gaudillière et Flipo). Cette illusion, qu'on qualifie souvent de mirage ou d'utopie, consiste à penser que les investissements dans les énergies dites renouvelables pourraient satisfaire les niveaux globaux actuels de consommation énergétique. La question des investissements en énergies renouvelables s'est inscrite au sein des négociations internationales sur les questions climatiques, de telle sorte que l'impératif de réduire notre consommation énergétique afin d'atteindre nos cibles climatiques¹³ a fini par être relativisé, presque même écarté les négociations (Gaudillière et Flipo).

¹² L'Agence internationale de l'énergie qualifie le lithium, le nickel, le cobalt, le manganèse, le graphite et les éléments de terres rares comme étant des métaux et minéraux cruciaux à la transition énergétique (International Energy Association, 2023).

¹³ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) situe nos cibles climatiques à une augmentation maximale de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Idéalement, l'augmentation serait maintenue à 1,5 °C par rapport à ces mêmes niveaux (GIEC, 2019).

2.4 Justice environnementale

Le concept de justice environnementale s'articule vers la fin des années 1980, principalement aux États-Unis. La construction politico-économique du concept se base à la fois sur des analyses scientifiques liées aux inégalités sociales et sur des discours à propos des droits civiques aux États-Unis (Barca, 2015). Ce mouvement social, politique et théorique naît effectivement d'une prise de conscience des coûts sociaux inégaux liés au développement dans le système capitaliste étatsunien.

2.4.1 Un système oppressif qui vise les populations marginalisées

L'auteur Faber contribue à la littérature sur la justice environnementale en proposant une compilation des abus environnementaux dans un cadre d'analyse basé sur le capitalisme et les classes sociales, ce qui a ajouté une dimension importante aux récits d'exploitation environnementale (Sze, 2010). Il fait référence à des « attaques »¹⁴ corporatives des grands acteurs pollueurs aux États-Unis, des attaques qui touchent dans une proportion injustement majoritaire les populations racisées et les classes sociales défavorisées (Faber, 2008). Dans l'idéologie dominante néolibérale, l'impératif de réduction du temps et des coûts de la production pousse à la délocalisation des activités industrielles dans des régions « de moindre résistance au développement »¹⁵, soit vers les régions et les communautés racisées et défavorisées, aux États-Unis comme dans le monde (Mohai et al., 2009; Schlosberg, 2013). En dénonçant ce système économique globalisé, l'auteur Martinez-Alier aborde les conséquences du commerce international inégal qui cause des expériences variables d'une région à l'autre, dans une perspective socio-écologique (Martinez-Alier, 2014). L'exportation des ressources naturelles à faible coût, telle que préconisée par le modèle extractiviste, permet l'enrichissement de certaines sociétés ou régions au détriment d'autres et engendre des conséquences environnementales inévitables au niveau social (Martinez-Alier, 2008). Ces conséquences nuisent à la santé humaine et à la santé des écosystèmes, mais également à l'intégrité du territoire, à la préservation des modes de vie, à la culture locale et aux possibilités de subsistance pour certaines communautés (Barca, 2015; Martinez-Alier, 2008; Thériault, 2015). Aux États-Unis, Faber nomme les corporations capitalistes qui opèrent dans une mondialisation néolibérale le « complexe

¹⁴ Traduction libre de l'anglais « assault ».

¹⁵ Traduction libre de l'anglais « the path of least resistance to development ».

pollueur-industriel »¹⁶(2008). Il dénonce leur hégémonie comme responsable principal de la dégradation de la justice pour l'environnement. Ce « complexe pollueur-industriel » comprend des groupes comme les corporations, les *think tanks*¹⁷ ou les firmes de relations publiques, faisant écho aux élites financières et économiques à qui l'auteur Morena (2023) attribue l'envol du capitalisme vert, tel qu'exposé en seconde partie de ce chapitre.

Dans les premières moutures du concept de justice environnementale, le premier facteur explicatif des iniquités est identifié comme étant le racisme, ce qui a mené à l'expression « racisme environnemental » popularisée par Benjamin Chavis en 1987 (Commission for Racial Justice, 1957). Dans le champ de la justice environnementale, Schlosberg soutient que la justice participative – soit de parler pour soi-même – est particulièrement sollicitée par les groupes (2013). Entre les années 1990 et 2010, la justice environnementale s'est élargie afin de dépasser le niveau des individus pour s'intéresser aux mouvances plus larges du mouvement environnemental et ainsi conceptualiser la justice au niveau des communautés. Ultiment le discours se porte même au-delà de ces dernières pour s'étendre à l'échelle de l'ensemble des êtres humains (Sze et London, 2008). Plus encore, la justice environnementale a développé une nouvelle approche pour prendre en considération de nouveaux enjeux liés au climat (justice climatique) et à la circulation matérielle (justice matérielle soutenable)¹⁸. Cette dernière approche est particulièrement intéressante dans le cadre de notre recherche, car elle définit le mouvement pour la justice énergétique (Schlosberg, 2013). En effet, la connexion entre le monde naturel et l'expérience matérielle de la vie quotidienne, de mieux en mieux comprise, permet d'appliquer à la compréhension des enjeux un prisme s'inspirant des discours de la justice environnementale, et ce de la résistance à la reconstruction.

Une reconsidération des principes et des institutions nécessaires à une société soutenable est entreprise dans cette approche de la justice environnementale. Ainsi, il devient crucial de transformer les pratiques de production et de consommation qui sont oppressives, tout en travaillant à la reconstruction d'une

¹⁶ Traduction libre de l'anglais « polluter–industrial complex »

¹⁷ Les *think tanks* peuvent être appelés des « réservoirs de pensées » ou des « laboratoires d'idées » en français. Il s'agit des groupes de réflexion, généralement hébergés par le secteur privé, qui soumettent des propositions aux décideurs et institutions publiques.

¹⁸ Traduction libre de l'anglais *sustainable materialist approaches*.

relation durable avec les ressources naturelles du quotidien. (Schlosberg, 2013; Schlosberg et Carruthers, 2010). Ces nouvelles approches, autant pour la justice climatique que pour la justice énergétique, témoignent de l'avancement et de la maturation du concept (Gabrielson et Parady, 2010).

2.5 Conflit socio-écologique

Pour aborder la question des conflits socio-écologiques, il importe de s'intéresser au lien entre territoire et conflit. Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que la présence de ressources naturelles contribue au déclenchement et au prolongement de violences (Hellendorff, 2012; Le Billon, 2014). Un important champ de recherche étudie l'exploitation des ressources naturelles en tant que menace à la paix et à la sécurité internationale, mais il apparaît difficile de déterminer si la rareté ou plutôt leur abondance engendre davantage de conflits armés (Hellendorff, 2012; Le Ster, 2011). Il a toutefois été observé que les institutions publiques ont un rôle central à jouer dans l'absorption des chocs économiques et la gestion des tensions entourant les matières premières, les capacités institutionnelles étant ainsi étroitement liées aux conflits territoriaux pour les ressources (Le Ster, 2011).

Dans le cadre de cette recherche, nous aborderons plus précisément le concept de conflit socio-écologique, en lien étroit avec le concept de justice environnementale. Ce concept est ancré dans la théorie du double sens de la relation sociale-écologique, analysé par Éloi Laurent (2015). L'auteur démontre que les inégalités sociales « nourrissent les dégradations environnementales et les crises écologiques contemporaines » alors qu'en retour, « ces mêmes crises écologiques aggravent les inégalités sociales qui les ont en partie fait naître » (Laurent, 2015, p. 126). Le principe d'inégalité environnementale est central à cette relation, dans la mesure où les conséquences environnementales touchent plus sévèrement les populations et les groupes les plus vulnérables. C'est ce que Laurent identifie comme la dimension différentielle de la relation sociale-écologique de ces conflits.

Les expositions différentielles aux risques de l'industrie extractive sont également vues comme un enjeu de justice par les autrices Orellana et Marleau (2015). Il s'agit d'un problème de justice socio-écologique qui menace les droits sociaux et les droits écologiques, et qui crée des « communautés de victimes des dommages et risques environnementaux engendrés par les mégaprojets industriels » (Ibid, p. 7). C'est face à ces réalités qui touchent injustement les couches de populations déjà marginalisées que les autrices observent des réponses collectives afin de résister aux menaces de l'industrie et pour dénoncer cette profonde asymétrie.

De façon très similaire, Martinez-Alier développe le concept de conflit écologique-distributif qui fait référence aux luttes pour la justice environnementale, ce qu'il identifie aussi comme « l'écologisme des pauvres » (2008). Pionnier dans le courant de l'écologie politique, Martinez-Alier a répertorié et examiné de nombreuses luttes populaires face à l'extractivisme. Il fait état d'un phénomène de soulèvement des populations défavorisées qui souffrent le plus de l'impact environnemental de l'industrie extractiviste (Drique, 2015). À travers ces études, l'auteur met en lumière des représentations de l'environnement qui diffèrent et s'affrontent. Il décrit les idées dominantes dans les évaluations environnementales traditionnelles, des idées qui sont techniques et économiques, comme s'inscrivant dans une conception qui appréhende la nature par sa valorisation monétaire (Drique). Martinez-Alier accorde ainsi beaucoup d'attention à la question du langage de valorisation de l'environnement dans les conflits socio-écologiques et dans leurs pistes de solution (Martinez-Alier, 2008).

Dans une continuité de cette réflexion, Stefania Barca explore les « luttes environnementales de la classe ouvrière », ces conflits menés par des mouvements de résistance ouvriers qui ont contribué de façon importante « à la formation d'une conscience écologique moderne des coûts sociaux » (2015, p. 39). Elle fait appel au concept des coûts sociaux, articulé par Karl William Kapp en 1971, qui demeure pertinent pour réfléchir à la logique entrepreneuriale d'externalisation des coûts sociaux et écologiques, une logique qui considère que la souffrance humaine et la dégradation de l'environnement sont des prix raisonnables à payer pour la croissance économique (Kapp, 1975; dans Barca, 2015). En brossant un tableau historique des luttes pour la défense de l'environnement par les groupes sociaux dominés, Barca propose une écologie de la classe ouvrière qu'elle positionne comme une catégorie de l'écologisme des pauvres de Martinez-Alier (Barca, 2015, p. 14). Si Martinez-Alier considère les conflits écologiques-distributifs comme des « variantes » de la lutte pour la justice environnementale, Barca considère que ces conflits « sont » des luttes pour la justice environnementale, une précision à laquelle elle arrive en s'intéressant à la place du travail dans les luttes sociales. Le type de développement et ses projets associés influencent largement les possibilités d'emplois et les conditions de travail d'une région (Barca). En tenant compte du fait que les contestations sociales sont généralement initiées par les personnes qui vivent une destruction environnementale causée par des projets de développement, ces mobilisations défendent leurs territoires et leurs modes de vie « contre la logique oppressive du développement » (Barca, p. 21). Barca affirme ainsi que le travail est « constitutif des conflits écologico-distributifs » (Barca, p. 28).

À la lumière de ces différentes appellations, nous optons pour le terme de conflit socio-écologique de Laurent (2015), qui est assez large pour s'appliquer à différentes réalités. Les fondements théoriques et les réflexions développées par Martinez-Alier (2008, 2014) et Barca (2015) sont toutefois centraux à ce mémoire, guidant notre articulation du concept dans cette recherche. Les conflits socio-écologiques découlent des injustices liées à la dégradation de l'environnement et aux expériences de résistance populaire contre les activités de développement d'un « capitalisme sauvage » (Naoufal, 2016). Martinez-Alier caractérise ces luttes comme structurelles, soulignant au passage la mouvance globale pour une justice environnementale, ce dont les manifestations locales témoignent. Il rompt ainsi le lien potentiel de ces conflits avec les réactions du type « pas dans ma cour » (*not in my backyard*), une formule visant à critiquer l'attitude des collectivités qui s'opposent aux activités extractives à proximité de leur milieu de vie tout en espérant bénéficier du produit final (Xu et Lin, 2020). Dans la mouvance sociale face à l'implantation de projets extractifs, Orellana et Marleau observent la constitution de réseaux d'action collective (2015). Le champ de l'action collective est large et peut être décrit comme un mouvement diffus et spontané qui fédère plusieurs acteurs de manière progressive, cheminant vers une action commune institutionnalisée (Amblard *et al.*, 2018). Le champ de recherche sur l'action collective de résistance, ou territoriale, amène à croiser les cadres théoriques afin de rendre compte de la complexité et de traiter de la temporalité de l'action collective en lien avec le territoire (Ibid, 2018).

2.5.1 Les portées et les limites des conflits socio-écologiques

En décrivant les conflits socio-écologiques, les auteurs et autrices qui structurent notre compréhension ont fait état de la force des mouvements de résistance populaire et des possibilités engendrées par ces situations conflictuelles. Les réseaux d'action collective face aux menaces de l'industrie extractive apparaissent comme des creusets pour un modèle d'apprentissage créatif et novateur (Orellana et Marleau, 2015). Les groupes mobilisés tentent de répondre à l'inquiétude, l'incertitude et la colère de façon collective. Ils tentent également faire valoir leur position en tant qu'interlocuteurs et exiger d'être pris en considération dans les prises de décisions relatives aux enjeux environnementaux (Ibid, 2015). Ces mouvements de résistance, signalent-elles, connaissent une amplification et une dynamisation quand convergent des préoccupations personnelles autour d'un questionnement commun. Les autrices décrivent ainsi la formation d'arguments et de stratégies de revendications visant à faire respecter le droit des populations à être informées, à être consultées et, somme toute, à exiger des choix de développement « conformes aux besoins et aux aspirations des communautés » (Ibid, p. 7). La mouvance contestataire de

ces initiatives amène les personnes à s'appropriier ou à se réapproprier collectivement des réalités, à travers leurs échanges de visions et d'expériences. C'est « un dialogue des savoirs [qui] se développe » et qui favorise une multitude d'apprentissages écosociaux (Ibid, 2015; Sauvé et Batellier, 2011). Finalement, le contexte de mobilisation sociale et les situations de conflit socio-écologique peuvent favoriser « l'émergence d'une citoyenneté critique et d'une culture transformatrice » (Orellana et Marleau, 2015, p. 9). Les autrices constatent en fait un renouvellement de l'exercice citoyen et démocratique dans leurs luttes socio-écologiques, assistant ainsi à l'élaboration d'une écocitoyenneté (Orellana et coll, 2022; Orellana et Marleau, 2015; Sauvé, 2007).

Ces apports significatifs à la démocratie et à la participation à la vie publique sont également soulignés par Melé, qui s'est justement penché sur les liens entre les conflits territoriaux et l'action publique (2004). Par « conflits territoriaux », l'auteur désigne une situation d'opposition ou de controverse entre les habitants, les usagers et les acteurs publics d'un milieu où l'implantation d'un projet extractif cause des protestations (Melé, 2004, p. 14). Les personnes qui se mobilisent peuvent alors utiliser le conflit afin de créer un rapport de force et obliger les acteurs publics à ouvrir des espaces de concertation. Les conflits peuvent aider les groupes de la société civile à s'imposer comme acteurs décisionnels, et à s'instituer comme interlocuteurs dans les cadres de négociations (Ibid, 2004).

Chapitre 3

LA MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente les orientations épistémologiques, les choix méthodologiques et les stratégies de collecte de données privilégiées.

D'emblée, il est important de rappeler le contexte de pandémie mondiale qui a affecté la collecte de données. Plus spécifiquement, les entretiens semi-dirigés étaient prévus à la mi-mars 2020 en Abitibi-Témiscamingue, dans les premiers moments de confinement face au Coronavirus au Québec. Les stratégies de collecte de données ont été adaptées aux meilleur des compétences des acteurs et actrices, dans un climat de profonde incertitude.

Afin de mettre en contexte les choix qui seront exposés dans ce chapitre, rappelons que l'objectif de ce mémoire consiste à cerner les particularités d'une situation de conflit socio-écologique lié à un projet minier qui s'inscrit dans la tendance de la transition énergétique et dans un contexte de croissance verte, soit le cas du projet Authier d'exploitation du lithium au Québec. Les intentions de la recherche sont de contribuer à la réflexion critique sur la transition énergétique au Québec en exposant les perspectives citoyennes et écologiques sur le développement de la filière de lithium et l'expansion du modèle extractiviste en Abitibi-Témiscamingue.

3.1 Choix épistémologiques

Cette recherche exploratoire et de nature qualitative s'inscrit dans le cadre du paradigme interprétatif, ayant comme perspective la mise en évidence de la signification des situations étudiées. Elle adopte une posture phénoménologique pour établir une relation entre sujet et objet, tout en tenant compte du fait que la réalité n'est jamais extérieure au sujet qui l'examine (Pourtois et Desmet, 1988).

Dans cette étude qui explore un conflit socio-écologique en profondeur, nous portons attention aux réalités qui sont observées sur le terrain. Pour ce faire, l'approche de l'interactionnisme symbolique est privilégiée, puisqu'il s'agit d'une approche qui insiste sur le fait que les actions et leurs interprétations sont différentes selon chaque acteurs ou observateurs, puisqu'elles s'enracinent dans une situation

personnelle unique (Pourtois et Desmet, 1988). Il s'agit d'une approche inhérente à la posture épistémologique choisie, soit la posture phénoménologique. Notre posture phénoménologique mobilise le concept d'intentionnalité pour définir la subjectivité, qui constitue le fondement de toute science, et établir un lien structurel entre le sujet et l'objet (Meyor, 2007). Ainsi positionnés, nous tentons de concevoir les réalités du conflit socio-écologique associées au projet Authier en ayant conscience qu'elles seront expliquées en relation avec les diverses significations accordées aux actions et aux objets. Le choix de cette posture provient d'un profond désir de compréhension de la chercheuse qui s'efforce de saisir les subtilités d'une même situation pour divers acteurs impliqués. Le projet Authier porte vraisemblablement une signification et des implications variables pour les diverses parties prenantes, plus particulièrement, les personnes citoyennes et les groupes impliqués.

3.3 Étude de cas

La méthodologie de recherche adoptée a été celle d'une étude de cas, méthodologie qui permet, dans une situation donnée, de développer une profondeur descriptive et une analyse précise (Albarello, 2011). L'étude de cas peut être décrite relativement simplement comme un « ensemble d'interrelations situées dans le temps et localisées dans l'espace » (Ibid, 2011, p. 16). L'intérêt principal de cette méthodologie se trouve dans la possibilité de positionner le phénomène à l'étude dans son contexte temporel et social (Gombault, 2005). Un cas a été retenu pour s'y consacrer en profondeur. Il s'agit du conflit socio-écologique causé par le projet de mine Authier, situé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, pour l'exploitation du lithium. Cette sélection particulière nous a permis d'écouter, d'observer et d'analyser la situation afin de développer une compréhension d'ensemble et approfondie de la situation (Lessard-Hébert *et al.*, 1997). Plus précisément, le cas choisi constitue un phénomène collectif dans lequel la présence et l'implication de divers acteurs permet d'observer les interactions, les dynamiques, les mises en œuvre d'actions collectives et le développement de relations d'interdépendance (Albarello, 2011). Le terrain de cette étude se situe dans les municipalités régionales de comté (MRC) de l'Abitibi.

Nous nous sommes inspirés du type d'enquête dite ethnographique qui permet d'établir des liens de confiance avec les personnes sur le terrain à travers un contact prolongé avec la réalité étudiée (Royer et Zarlowski, 2014). Grâce à cette insertion prolongée dans le milieu, il a été possible de réévaluer de façon constante la compréhension et les interprétations de la situation (Drapeau, 2004). Dans le cadre de notre recherche, les enjeux relatifs au développement des projets d'exploitation des MSC et aux mouvances sociales pour la protection du territoire dépassent le cadre du cas Authier. Ces enjeux complexes et

systémiques sont également présents à travers la province dans d'autres cas de conflit socio-écologiques. L'engagement prolongé dans ces mouvements socio-écologiques nous a permis de développer une meilleure compréhension globale des enjeux et de mieux cerner le cas Authier que nous avons étudié de l'intérieur.

Notre engagement auprès des mouvements de protection du territoire face à l'emballement minier pour les MCS a permis de comprendre le fonctionnement de ces organisations citoyennes, les enjeux vécus et les revendications soulevées. Ceci a permis de nous familiariser avec le portrait des luttes socio-écologiques actuelles ou récentes dans la région. Le conflit socio-écologique d'Authier s'est principalement déroulé entre 2018 et 2019, soit environ un an avant le début de la collecte de données. Notre implication dans le milieu, entre 2019 et 2022, particulièrement par l'entremise du projet Resistaction dans lequel s'inscrit cette recherche, a permis d'apprendre à connaître les acteurs et actrices du cas Authier à travers des luttes connexes. Ces liens ont facilité une relation de confiance et ont permis une dynamique d'échanges plus riche durant les moments de collecte de données.

3.4 Triangulation des stratégies de collecte de données

Les stratégies de collecte de données qui ont été privilégiées sont : la recension d'écrits, l'observation participante et l'entrevue individuelle semi-structurée. La combinaison de ces trois stratégies a permis à la chercheuse de faciliter la mise en relation et la complémentarité des données qui sont à la fois complexes et abondantes (Snow et Anderson, 1991). La triangulation est essentielle dans une recherche de type interprétatif et qualitatif afin d'optimiser la rigueur, la diversité et la profondeur (Abdalla *et al.*, 2018). Il s'agit de l'une des stratégies employées par les chercheurs en sciences sociales afin d'assurer la validité et la scientificité des analyses (Baribeau et Royer, 2012). Dans ce mémoire, qui étudie un phénomène social complexe, la triangulation est adoptée afin de « tenir compte de la subjectivité de la recherche interprétative et des effets de l'interaction entre le chercheur et le sujet » (Laperrière, 1997 dans Bourgeois, 2016, p. 8). Puisque nous tentons de produire un portrait authentique de ce qui a été observé, la triangulation a été identifiée comme un critère méthodologique de crédibilité et de scientificité. Deux type de triangulation ont plus particulièrement été adoptés dans cette recherche. Nous avons d'abord varié les sources afin de recueillir une diversité de points de vue et de dégager une vision enrichie de la réalité autant que des aspects spécifiques analysés (Mok et Clarke, 2015). Nous avons également diversifié les stratégies de collecte de données, par souci de complémentarité, d'enrichissement et de corroboration des données (Savoie-Zajc, 2019).

La recension des écrits a permis d'explorer divers rapports, documents, déclarations, législations et articles d'actualité qui ont été analysés pour bien cerner le contexte et l'état des lieux du projet. Cette documentation a rassemblé : de la documentation citoyenne diffusée publiquement, de la documentation publiée par les municipalités et les MRC concernées ainsi que par le gouvernement québécois, de la documentation publiée par des organismes scientifiques pour la défense environnementale, la documentation officielle du promoteur Sayona Mining, divers textes législatifs, les publications médiatiques ayant couvert le déroulement du cas de conflit, ainsi que de la documentation publiée par les institutions internationales qui proposent des orientations largement reconnues.

L'observation participante (44 séances entre 2019 et 2022¹⁹) nous a permis de nous placer en interaction directe avec les acteurs concernés, ce qui a favorisé à la fois l'appréhension de la réalité afin de la connaître et de la comprendre d'une façon aussi riche que possible. Il s'agit d'une méthode privilégiée par l'enquête ethnographique (Kawulich, 2005). Cette immersion a favorisé l'identification des composantes et des dynamiques de la situation analysée afin d'en dépasser la simple description (Pourtois et Desmet, 1988). Une telle stratégie permet de mettre en évidence le sens des processus et des événements grâce à l'interaction entre les acteurs concernés (Ibid, 1998). L'observation participante a été menée lors d'événements publics tels que les rencontres citoyennes qui regroupaient généralement des membres de la population locale et les groupes environnementaux organisateurs desdites rencontres, et aussi dans le cadre de conférences publiques, de soirées d'informations, de rencontres de travail et d'autres rassemblements populaires. La durée moyenne de la majorité des séances se situe à deux heures, mais certaines séances ont duré une à trois journées, dans le cas notamment de conférences ou de consultations publiques participatives. La prise de notes durant l'observation participante a été privilégiée, lorsqu'il était possible de le faire, consignait des descriptions sur le contexte des événements, sur les formes de participation des divers acteurs, sur les dynamiques des échanges et sur les propos émis par les uns.es et les autres.

Les entretiens semi-dirigés (13)²⁰ auprès des personnes impliquées dans la situation de conflit ont été la source principale de données pour cette recherche. Ils ont permis un contact direct et personnalisé avec

¹⁹ Voir le guide d'observation participante à l'annexe C.

²⁰ Voir les guides d'entretien aux annexes A et B.

les acteurs et actrices, permettant d'explorer la réalité telle que vécue et ressentie par les personnes dans la situation de conflit (Aktouf, 1987). Les personnes ayant participé aux entretiens ont été sélectionnées en fonction de leur appartenance aux trois groupes suivants :

- Membres et porte-paroles des trois comités citoyens impliqués dans la situation de conflit : le Comité citoyen pour la protection de l'esker (CCPE), le comité Nouvelle vision (NoVi) et le comité Réflexion, appropriation, valorisation, information, Esker St-Mathieu (R.A.V.I.E-SM). Il s'agit de la plus grande catégorie de participation, puisque les citoyennes et citoyens ont été les acteurs principaux ayant mené à la mobilisation;
- Représentants.es, porte-paroles ou membres d'organisations de défense environnementale qui accompagnent les comités citoyens dans le cas de conflit. Ces groupes se sont positionnés en soutien aux comités citoyens Leur participation à l'étude est donc importante. Elle est toutefois moins centrale que celle des personnes citoyennes;
- Personnes engagées dans la situation de conflit, sans association formelle. Cette catégorie de participation est la plus restreinte, puisque la majorité des personnes engagées sont associées à un comité ou un groupe environnemental.

Au total 17 personnes ont participé aux 13 entretiens entre les mois de mars et d'avril 2020. L'outil de collecte de donnée pour cette stratégie est la grille d'entrevue, incluse en annexe du mémoire. La même grille de questions a été utilisée dans les entretiens, mais la forme ouverte des questions a permis aux participants.es d'élaborer au départ des thèmes explorés et de développer leur réflexion plus en profondeur. Dans le contexte pandémique depuis la mi-mars 2020, les entretiens ont été adaptés pour être effectués en vidéoconférence ou par téléphone. Les entretiens ont été enregistrés en format audio. Ils ont été postérieurement transcrits sous forme verbatims pour l'analyse.

Les thèmes d'entrevue proposés ont été préparés préalablement, de manière à assurer l'exploration des questions permettant de répondre aux objectifs. Les éléments suivants se trouvent parmi les principaux thèmes d'entrevue proposés :

- Les enjeux et impacts (environnementaux, socio-économiques et culturels) appréhendés du projet minier

- Les préoccupations des personnes engagées pour la défense du territoire face au développement minier;
- Les causes du conflit socio-écologique et les solutions envisagées;
- Les postures et les perceptions des citoyens.nes face à la situation de conflit;
- Les représentations de l'environnement et du développement régional
- Les perceptions de l'exploitation du lithium et la filière de batterie électrique au lithium
- La croissance verte au Québec, manifestation et pratiques

Il convient d'expliquer que la présente recherche s'intéresse exclusivement aux discours critiques du projet minier. Ce choix méthodologique provient du constat d'une profonde asymétrie entre les discours critiques portés envers les projets miniers et les discours qui y sont favorables. Une telle asymétrie a été observée à propos des ressources (financières, humaines, temporelles) détenues par les acteurs portant un discours favorable aux projets miniers, de l'espace public permis et occupé par ces discours ainsi qu'à la légitimité accordée aux acteurs porteurs de ces discours. Dans le cas qui nous intéresse, le discours en faveur du développement minier est porté par les élus.es politiques (aux niveaux local et provincial), par les acteurs économiques influents (chambres de commerce régionales, employeurs principaux de la région) et par les promoteurs de ces projets. Au Québec, ces groupes d'acteurs ont effectivement les moyens et la légitimité de positionner les discours favorables aux projets miniers de façon à saturer l'espace public sur les questions relatives à l'industrie minière. Le constat d'une telle asymétrie a soulevé des questionnements éthiques par rapport à notre rôle de chercheure. Il a engendré des réflexions fondamentales sur les relations entre une chercheure et son terrain, sur la contribution des savoirs qui en résultent et, ultimement, sur le genre de communauté à laquelle la recherche et les savoirs contribuent (Laplante, 2005). En conséquence, dans une tentative d'équilibrer la production et le partage des discours relatifs aux projets miniers, la présente recherche a uniquement étudié les perspectives critiques du projet Authier, à l'intérieur de ce cas de conflit socio-écologique.

Il importe également de souligner qu'il n'a pas été possible de mener le travail de collecte de données auprès de la communauté Anishnabe Abitibiwinini (Pikogan). La position du conseil de bande vis-à-vis du projet Authier apparaissait incertaine et les dynamiques sociales, plutôt complexes au sein de la communauté, de sorte que durant la période de collecte de données de cette recherche, nous n'avons pas réussi à identifier leurs postures vis-à-vis la situation. Les tentatives de contact avec le conseil de bande et les membres de la communauté Abitibiwinini, ont été infructueuses. Malgré le fait que l'identification des

perspectives de cette communauté aurait apportée à une compréhension plus approfondie sur les enjeux et les impacts de l'implantation de l'industrie minière dans la région, plus spécifiquement, pour les communautés autochtones, cette exploration n'a pas été possible dans le cadre de cette recherche.

3.3 Le traitement des données

Le traitement des données a été réalisé à l'aide du logiciel NVivo9 qui permet l'organisation par catégories d'extraits des sources des données (Wanlin, 2007). Le logiciel permet en effet une diversité de formes dans le traitement des données. Il est ainsi possible de créer des catégories, de donner des attributs aux éléments sources, de croiser les catégories en fonction de ces attributs et de schématiser les observations en renvoyant aux extraits des sources (Ibid). Ce traitement permet enfin de regrouper les unités de sens, de faire ressortir des éléments de synthèse et de progresser vers l'interprétation des données. Il est possible d'articuler des observations, des constats, des descriptions et des interférences consignés lors la collecte de données (Ibid). Il faut noter que le logiciel NVivo9 génère des schémas utiles pour une analyse qualitative, mais ne permet pas un traitement statistique des données. Ceci ne constitue pas une limite à notre étude. Le choix du logiciel NVivo9 par rapport à des logiciels semblables tels qu'Atlas s'explique par notre appartenance à un centre de recherche qui favorise l'utilisation de NVivo. Dans le cadre du projet Resistaction, une formation particulière portant sur ce logiciel a été organisée et les co-chercheurs travaillent tous avec le même outil, de manière à uniformiser le travail et à simplifier les échanges. Ces apprentissages ont été mis à contribution dans le cadre de notre étude

Le traitement à l'aide de NVivo a été réalisé en complémentarité avec la méthode d'analyse de contenu de Laurence Bardin (2013) qui a permis d'avoir recours à la déduction ainsi que l'inférence pour repérer les analogies et faire émerger les unités de sens. Ceci a permis le regroupement par thèmes et la création de catégories. Il s'agit d'un effort d'interprétation qui combine la rigueur de l'objectivité et la fécondité de la subjectivité (Ibid, 2013).

Nous nous sommes par ailleurs inspirés des catégories conceptualisantes dans le but d'appliquer la méthode d'analyse de contenu. Celles-ci représentent une méthode d'analyse qui permet d'élaborer les bases requises à la théorisation des phénomènes étudiés (Paillé et Mucchielli, 2021). Une telle méthode aide à relever le défi que présente l'abondance de données. L'analyse des premières données fait émerger des catégories qui construisent éventuellement une toile de concepts et de catégories. Les données analysées s'ajoutent aux catégories existantes pour les affirmer comme idées principales ou en faire

émerger de nouvelles. À mesure que nous avons analysé les données qualitatives, les catégories conceptualisantes ont permis de mettre en évidence des catégories d'analyse et de dégager des relations entre elles. Les auteurs Paillé et Mucchielli décrivent cette méthode d'analyse comme « la pratique à travers laquelle se déploie l'analyse » (2021, p. 361). Elle permet de dépasser la synthèse du contenu. Avec cette méthode, il est plus facile tout au long de l'analyse de nommer des concepts pour répondre à la situation problématique initiale (Ibid, 2021). Dans notre recherche, nous avons utilisé le logiciel Scapple 1.4.2 comme canevas pour l'émergence de ces concepts. Scapple crée des zones de texte et permet de relier les bulles entre elles pour organiser les catégories. Nous avons créé une toile rassemblant l'ensemble des catégories de résultats de la collecte de données. Nous avons ensuite identifié les bulles avec des couleurs pour indiquer qu'il s'agit d'une catégorie, les autres bulles sans couleur représentant les verbatims précis qui appuient ces catégories. Les figures suivantes illustrent quelques analyses de données réalisées avec le logiciel Scapple.

Figure 3.1 Toile conceptualisante de l'ensemble des données

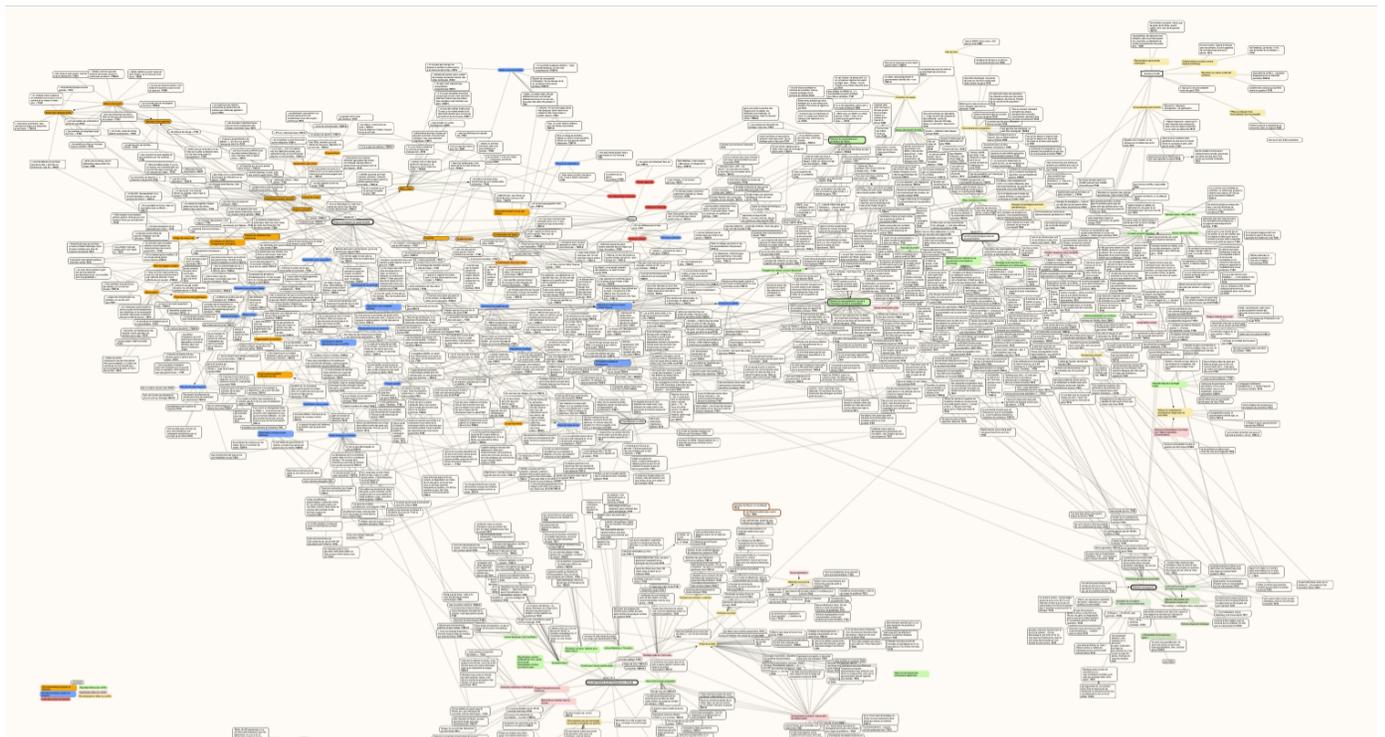


Figure 3.2 Toile conceptualisante des données relatives à l'objectif de recherche 1.2

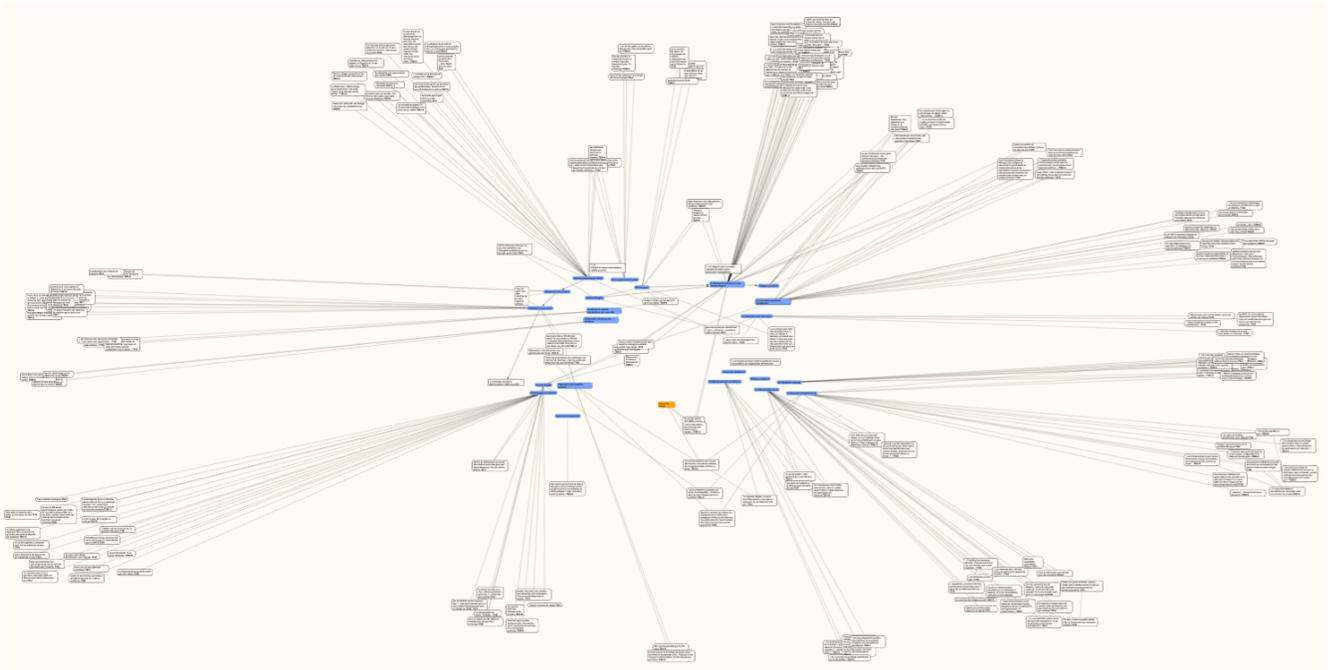
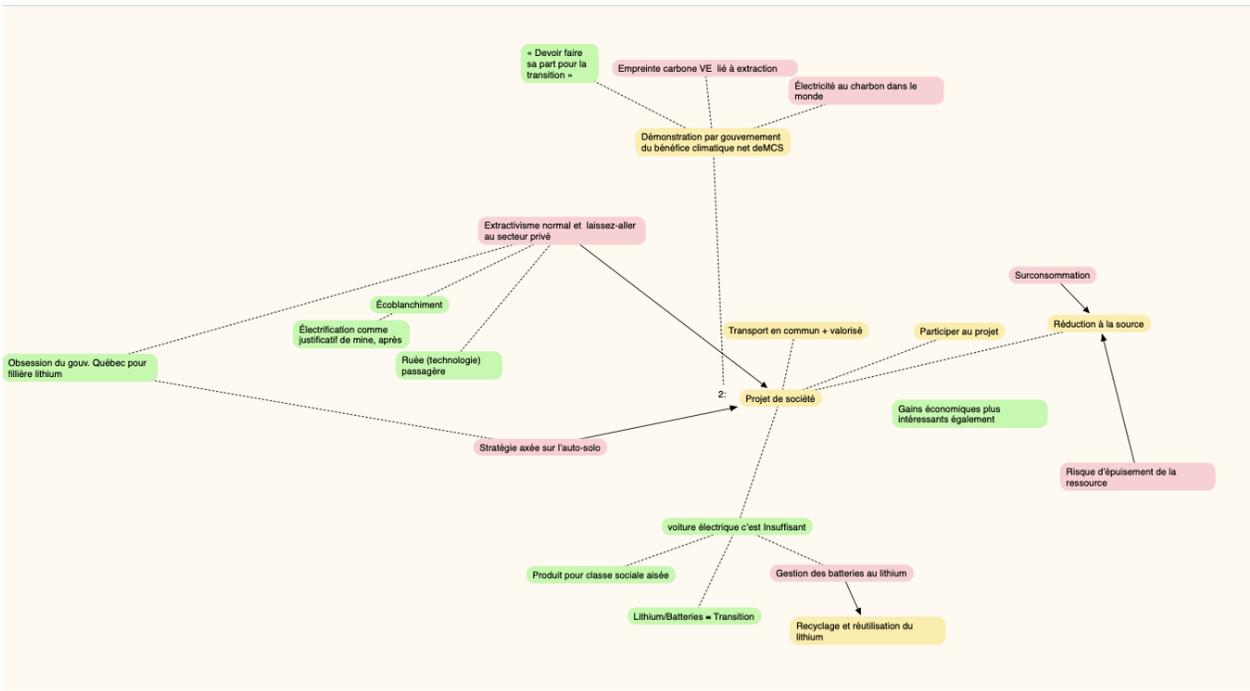


Figure 3.3 Toile conceptualisante des données relatives à l'objectif de recherche 3



Chapitre 4

LE PROJET AUTHIER ET LE CONFLIT SOCIO-ÉCOLOGIQUE AUTOUR DE CE PROJET

La présentation du projet minier Authier dans son contexte et le récit du déroulement du conflit socio-écologique que nous présentons dans ce chapitre permettra une meilleure compréhension des résultats obtenus en regard des objectifs de cette recherche qui seront présentés au chapitre 5. Nous proposons donc ici d'abord une description du projet minier dans son contexte, suivie d'une présentation des événements principaux entourant le conflit socio-écologique engendré par le projet Authier. Il s'agit d'un récit qui intègre les réactions suscitées par le projet et qui rend compte de la mobilisation et des stratégies citoyennes déployées, ainsi que de la lutte pour l'obtention d'un BAPE. Ce chapitre présentera également les modifications apportées au projet Authier en date de 2023, à la suite de la pression sociale.

4.1 Le projet minier Authier

En dressant le portrait des contestations et conflits socioécologiques face à l'industrie extractive grandissante, un cas de conflit retient particulièrement l'attention. Il s'agit du conflit socio-écologique associé au projet Authier, en Abitibi-Témiscamingue. Le projet Authier propose une mine de lithium près de la municipalité de La Motte et des villes d'Amos et de Val-d'Or, sur le territoire ancestral Abitibiwinni Aki de la Première Nation Abitibiwinni.

Figure 4.1 Carte détaillée de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

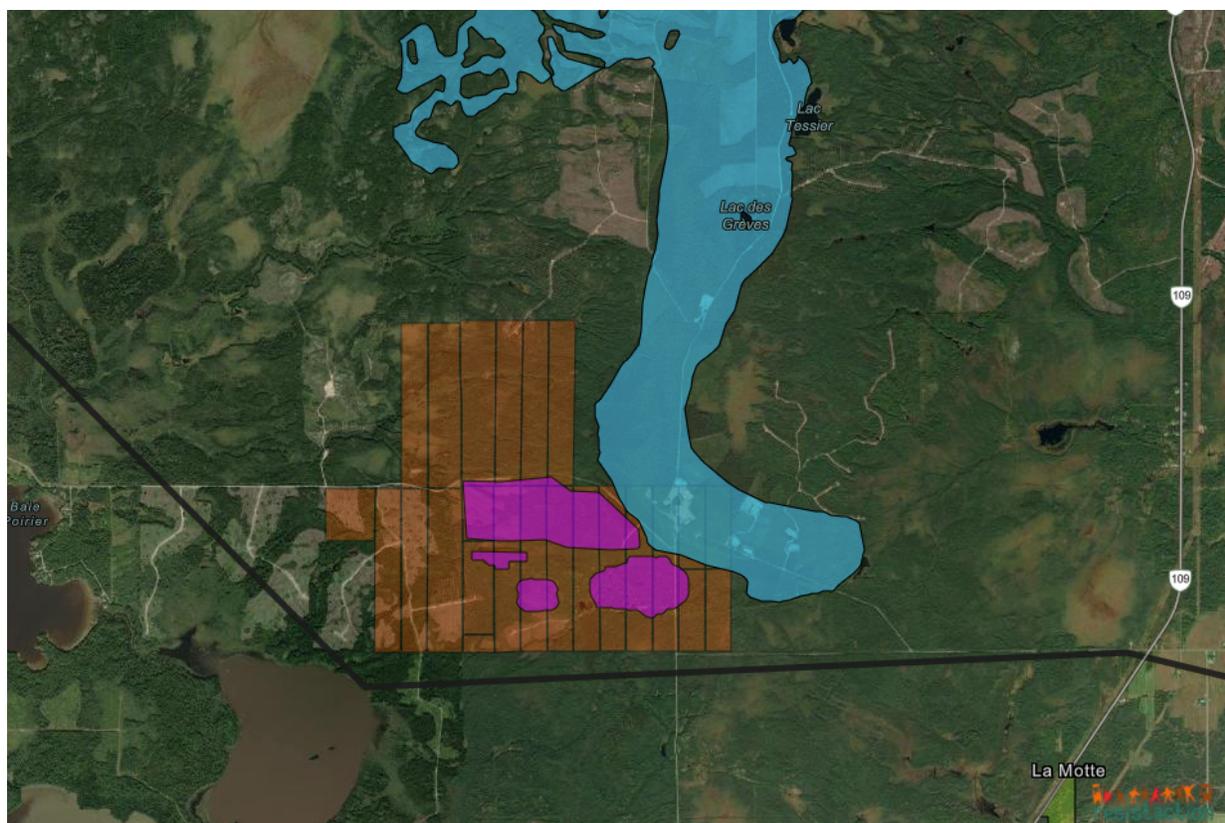


Source : (Observat, 2010a)

Il s'agit d'un projet extractif associé à la transition énergétique du Québec, projet qui considère la place privilégiée que prend le lithium et son exploitation dans celle-ci. Le conflit suscité par le projet Authier se distingue puisqu'à travers ces dernières décennies de mobilisation sociale face à l'extractivisme – et leurs victoires citoyennes – les populations de l'Abitibi-Témiscamingue n'ont jamais auparavant bloqué un projet minier. Tel que signalé au premier chapitre, le développement économique de cette région à vocation forestière et agricole s'est dynamisé avec l'arrivée de l'industrie minière. En effet, l'Abitibi-Témiscamingue est considérée comme une « région ressource » où l'activité minière a rarement fait l'objet d'un regard critique. En revanche, le projet Authier a suscité des manifestations historiques dans la ville d'Amos et une forte mobilisation sociale dans la région. Au total, trois comités citoyens se sont formés afin de demander une évaluation par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Le point de départ de cette mobilisation est l'enjeu de la protection de l'eau, plus précisément celle de l'esker Saint-Mathieu-Berry. Cet esker, présenté dans la deuxième section du premier chapitre, présente les caractéristiques traditionnelles des eskers de l'Abitibi-Témiscamingue : il s'agit d'une formation géologique datant de la dernière glaciation qui prend la forme d'une crête rocheuse et filtre naturellement l'eau de pluie afin de remplir son réservoir d'une eau de qualité exceptionnelle. L'esker Saint-Mathieu-Berry est la source d'eau potable qui approvisionne la ville d'Amos et les installations minières sont prévues à une distance de 50 mètres de la partie sud de l'esker. La carte suivante illustre la proximité entre les infrastructures minières, polygones en rose, et l'esker désigné en bleu sur la carte. Les polygones rectangulaires de couleur brune désignent les *claims* miniers de Sayona. Ils s'étendent sous l'esker. Cette présence de *claims* miniers constitue l'aspect le plus menaçant pour l'esker, puisqu'en raison de la présence des titres miniers sur l'occupation du territoire, le développement minier primerait sur la protection de l'esker dans le cas où le promoteur Sayona Mining déciderait d'explorer et d'exploiter ces gisements.

Figure 4.2 Ce chapitre présente les orientations épistémologiques, les choix méthodologiques et les stratégies de collecte de données privilégiées.



Source : (Orellana *et al.*, 2022b)

L'implantation du projet Authier divise la population locale. Certaines personnes souhaitent favoriser le développement économique de la région et profiter des emplois associés aux 18 années d'activité prévues de la mine. Ces personnes sont soutenues par le conseil municipal de La Motte. D'autre part, certaines personnes demeurent sceptiques face à la ruée vers l'or blanc et sont particulièrement inquiètes quant à la protection de l'esker Saint-Mathieu-Berry et à l'écosystème fragile qui lui est propre.

La minière australienne Sayona Mining a proposé l'implantation du projet Authier en 2018, dans la municipalité de La Motte, en Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'un projet de mine à ciel ouvert qui vise l'exploitation du spodumène de lithium. La première version du projet est présentée en 2018. Elle prévoit une fosse d'une longueur d'un kilomètre (1000 mètres), d'une largeur de 600 mètres et d'une profondeur de 200 mètres. Le projet vise à extraire 1900 tonnes de minerai par jour pendant 18 années. En termes d'infrastructures, Sayona compte construire la fosse d'extraction, une aire d'accumulation des résidus miniers, un concentrateur, une halde à mort terrain (site prévu pour l'amoncellement des résidus et des déchets miniers), des bâtiments administratifs et de maintenance, des sites d'entreposage des explosifs et des chemins miniers (Sayona Québec Inc., 2019) à seulement 50 mètres de l'esker Saint-Mathieu-Berry. La distance exacte entre le projet et l'esker, qui est de 50 mètres, n'est toutefois pas révélée par le promoteur avant la deuxième série de consultations publiques, en juin 2018. En effet, entre les premières mentions du projet Authier, dans les journaux locaux (décembre 2017), et la première série de consultations publiques (mars 2018), il semble que le promoteur n'ait pas précisé la distance entre les installations minières et l'esker, malgré les requêtes populaires (Rodrigue, 2018). Dans ses documents initiaux, la minière ne faisait état que d'un approvisionnement en eau prévu dans une source à proximité de son site, sans préciser de distance exacte. Cette affirmation a mené des citoyennes et citoyens à estimer une distance approximative de 500 mètres entre la mine et l'esker, mais cette distance demeurait sujette à validation (Deshaies, 2018f). L'estimation de 500 mètres est publiée dans les médias locaux et déclenche les premières réactions d'inquiétude à La Motte et à Amos (Deshaies, 2018f). La ville d'Amos puise son eau municipale à même l'esker Saint-Mathieu-Berry, tout comme la compagnie d'embouteillage Eska. Comme l'eau de l'esker a gagné le titre de meilleure eau du monde à deux reprises, elle représente une source de fierté pour la région (Laroche et Brillant, 2003; SESAT, 2013). Dès la mise en évidence publique de la proximité entre l'esker et le projet de mine à ciel ouvert, des rencontres citoyennes se sont organisées afin de partager l'informations relative au projet ainsi que pour échanger les appréhensions et les

interrogations. Ce soulèvement généralisé de préoccupations a précipité le processus de consultations publiques de la minière Sayona, dont la première série a ainsi débuté hâtivement, le 8 mars 2018.

Selon les médias présents, il apparaît que les premières consultations publiques à La Motte et à Pikogan ont contribué à accroître le sentiment d'inquiétude pour les populations concernées par le projet Authier (Deshaies, 2018g, 2018d). Les représentants de Sayona Québec n'ont pas démontré une compréhension du milieu ni de ses enjeux particuliers, notamment en lien avec l'esker, pour apaiser les craintes des personnes inquiètes. À la grande frustration de plusieurs personnes présentes, la minière soutenait qu'il était encore trop tôt dans le développement du projet pour obtenir ces réponses, alors que les citoyens.nes considéraient au contraire que le projet était à un stade très avancé pour ignorer de tels enjeux et impacts spécifiques sur l'esker (Deshaies, 2018f). Il s'est avéré particulièrement frustrant pour la population qu'elle n'ait pas été informée du projet à des étapes plus préliminaires (Ibid, 2018).

4.2 Mobilisation et stratégies citoyennes

En avril 2018, suite à la première série de consultations publiques, une première organisation citoyenne est créée, le Comité citoyen pour la protection de l'esker (CCPE). Ce comité s'engage à porter les critiques citoyennes et à combler la passivité des élus municipaux (CCPE, 2018). De façon plus spécifique, le comité demande 1) Que le projet Authier soit assujéti à un processus d'évaluation environnementale du BAPE; 2) Que des études indépendantes sur les impacts du projet sur l'esker soient réalisées (Guindon, 2018b). C'est ainsi que, très tôt dans le processus de mobilisation, l'idée d'une évaluation du projet Authier par le BAPE est apparue dans les revendications citoyennes.

La deuxième série de consultations publiques a eu lieu au mois de juin 2018 à La Motte, à Pikogan et à Amos. La première séance à La Motte a été décrite comme « houleuse » par les médias, pour quatre raisons plus particulières (Deshaies, 2018e). Dans un premier temps, Sayona Québec a « avoué » que la distance exacte entre le projet minier et l'esker est de 75 mètres.

Il aura fallu plusieurs interventions [de l'assemblée] pour que les représentants de Sayona Québec révèlent finalement que la distance de l'esker avec la fosse serait de 75 mètres, alors qu'ils avaient en début de soirée avancé le chiffre de "moins de 500 mètres" (Deshaies, 2018e).

Sayona confirme que la fosse d'exploitation est prévue à 75 mètres et que la halde minière (site prévu pour l'amoncellement résidus et de déchets miniers) est prévue à 50 mètres de l'esker. Il s'agit d'une clarification qui a consterné les personnes présentes à la séance de consultation, de telle sorte que la minière a tenté de rassurer les participants en expliquant que la partie sud de l'esker – celle adjacente au projet – était en fait à sec. Cette suggestion a été contestée par une personne anciennement employée aux opérations de forage sur le site Authier. Elle s'est exprimée afin de partager son expérience avec les personnes présentes à l'assemblée de consultation.

J'ai foré en décembre pour le projet de Sayona. Quand j'ai vu que c'était aussi proche de l'esker, je n'ai même pas fini mon shift. Je suis parti chez nous à pied. Quand nous forions, il y avait une forte pression d'eau claire qui sortait. Ce projet n'a pas de sens. (Prince, 2018)

Cette déclaration constitue la seconde raison pour laquelle cette séance est décrite comme « houleuse » par les médias présents (Deshaies, 2018e). Le troisième facteur de houle découle des nombreuses interventions citoyennes au cours de l'assemblée pour réclamer que Sayona soumette son projet à la procédure du BAPE. Tel que précisé plus bas, la minière affirme que son projet s'inscrit dans une fenêtre d'opportunité de marché pour le lithium et que la procédure d'évaluation du BAPE ralentirait trop le début des opérations (Prince, 2018). Le dernier aspect houleux de cette consultation est le dévoilement de l'existence d'un comité de liaison, ainsi que sa composition. Un comité de liaison est un groupe qui a pour but de « favoriser la communication dans le cadre de la réalisation de projets » (MERN, 2019, p. 1). Il est apparu que le comité de liaison était exclusivement composé des conseillers municipaux de La Motte ainsi que de la directrice générale de Sayona, ce qui a été perçu par plusieurs comme un conflit d'intérêts pour la municipalité de La Motte. Cette deuxième séance de consultation publique a contribué à une perte de confiance grandissante de la part des populations présentes. Une personne présente a toutefois souligné qu'un fort sentiment de solidarité avait uni les citoyennes et citoyens. Elle a considéré avoir assisté à un « vibrant soulèvement social défavorable » (TR13).

La municipalité de La Motte a prévu une assemblée citoyenne pour le 28 août 2018. La municipalité tenait ainsi parole en organisant des consultations publiques pour le village, un engagement qu'elle avait pris au mois de mars 2018. Des résidents.es de La Motte avaient dû relancer le conseil municipal au mois de mai afin de lui rappeler son engagement (Millette, 2018). Finalement, c'est en collaboration avec le promoteur Sayona que La Motte organise son assemblée à la fin de l'été 2018. Cette assemblée s'est rapidement avérée « controversée » pour plusieurs personnes concernées. D'abord parce qu'une place d'honneur

était accordée au promoteur (qui était invité à présenter une nouvelle fois son projet) et ensuite parce que l'assemblée était interdite aux journalistes et aux personnes non-résidentes du village de La Motte. Plus encore, la municipalité avait adopté une résolution en faveur du projet Authier, quelques semaines auparavant (Deshaies, 2018b). Pour les personnes qui avait demandé une consultation citoyenne afin d'échanger à l'interne, cette assemblée paraissait alors absurde.

À la suite de ces évènements, un second comité citoyen a été créé dans la municipalité de La Motte en octobre 2018, le comité Nouvelle vision (NoVi) (Guindon, 2018a). Le comité NoVi soutient la demande générale d'assujettir le projet Authier à un examen du BAPE. Tout particulièrement, il revendique un débat démocratique au sein du village (Ibid, 2018). Au début de l'année 2019, un troisième comité citoyen en faveur d'un BAPE se forme dans le village de Saint-Mathieu-d'Harricana. Le Comité R.A.V.I.E-SM (Comité Réflexion, appropriation, valorisation, information, Esker St-Mathieu) se mobilise par solidarité avec La Motte. Ses membres partagent les inquiétudes relatives à la contamination de l'eau de l'esker et l'importance d'obtenir une évaluation rigoureuse ainsi que l'espace d'expression citoyenne offert par les procédures du BAPE (Deshaies, 2019a). Il convient également de souligner la création d'un quatrième comité citoyen à La Motte, au début de l'année 2019, soit le Comité de développement durable qui appuie pour sa part le développement du projet Authier (Blais, 2019). Ce comité n'était pas ciblé par les objectifs de cette recherche, il n'a donc pas été inclu dans la collecte de données. La création du Comité de développement durable, en faveur du projet minier, ainsi que la prise de position officielle de la municipalité permettent d'envisager le climat de division sociale engendré par Sayona, tout particulièrement dans le village de La Motte.

4.2.2 Les stratégies déployées par les comités mobilisés

Tel que précédemment mentionné, le CCPE avait comme objectif principal de favoriser l'accès et la circulation d'information. Ses membres ont ainsi organisé des soirées d'information et de préparation en vue des consultations publiques de Sayona. Ils ont également vulgarisé et partagé de la documentation technique et légale pertinente au cas Authier, ainsi que des outils accessibles comme la cartographie de base (notamment dans l'exercice d'estimation de la distance entre le projet et l'esker). De façon plus large, les membres du CCPE ont développé des liens de solidarité avec divers organismes régionaux tels que les

groupes environnementaux²¹, les organismes scientifiques pour la défense environnementale²² et des personnalités publiques²³. Grâce à ces liens, plusieurs groupes et personnes d'influence ont appuyé les revendications du CCPE auprès du bureau du ministre de l'Environnement.

Le CCPE a également lancé une pétition à l'été 2018 contenant ses deux principales demandes, soit la tenue d'un examen par le BAPE et la réalisation d'études indépendantes. Cette pétition a d'abord été envoyée au maire de la ville d'Amos, puis au bureau du ministre de l'Environnement (à MarieChantal Chassé, élue en 2018, puis à son remplacement, Benoit Charrette en 2019). Au mois de février 2019, cette pétition a atteint le cap de 30 000 signatures.

De son côté, le comité NoVi a fait circuler un sondage dans le village de La Motte afin de sonder l'opinion de la population. Cette démarche, essentielle devant l'absence de prise en charge par la municipalité, a permis de constater que le projet Authier divisait largement la population. En effet, le sondage a révélé que 151 résidentes et résidents de La Motte étaient favorables à la soumission du projet Authier au BAPE, ce nombre représentant environ la moitié de la population adulte du village (TR05).

Les comités citoyens mobilisés pour exiger la tenue d'un BAPE ont également organisé des rassemblements. Dans le cadre de « l'assemblée controversée » tenue par la municipalité et la minière à La Motte en août 2018, des personnes des municipalités avoisinantes, des représentants des groupes environnementaux solidaires ainsi que des journalistes se sont rassemblés à l'extérieur de la salle où se tenait l'assemblée, dans le village. Ce rassemblement avait pour objectif de dénoncer cette assemblée à caractère fermé et la relation complice entre le conseil municipal de La Motte et Sayona (Deshaies, 2018a). Une marche festive rassemblant environ 200 personnes a également été organisée dans la ville d'Amos, au mois de mars 2019. Il s'agissait d'une manifestation sans précédent à Amos.

²¹ Avec notamment Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, l'Action Boréale, le Regroupement de vigilance mines en Abitibi-Témiscamingue ou Eau secours!

²² Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT), le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) et l'Organismes des bassins Versants du Témiscamingue (OBVT).

²³ Des députés, des responsables de partis politiques et des artistes.

Plusieurs évènements sociaux ont été organisés par des personnes mobilisées pour l'accès à l'information et la protection de l'esker. Des soirées musicales ainsi que des « Marches boréales » sur l'esker visent à rallier les résidents.es de la région. Les marches sur l'esker persistent aujourd'hui, animées par le *Collectif des Pas du lieu* qui est né de la mobilisation sociale face au projet Authier (Collectif des Pas du lieu, 2021).

4.3 Une lutte pour une évaluation environnementale par le BAPE

Les projets miniers dont la capacité de production est de 2 000 tonnes métriques par jour ou plus sont assujettis à un examen par une commission du BAPE, selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* (MELCC, 2018a). Ainsi, les projets miniers²⁴ dont la production excède ce tonnage sont obligatoirement assujettis à une évaluation par le BAPE, alors que les projets prévoyant une production inférieure, comme le projet Authier à 1 900 tonnes, se soustraient à cette évaluation provinciale. Toutefois, la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du *Fonds vert* entre en vigueur le 23 mars 2018. L'article 19 de cette loi modificatrice prévoit un nouveau pouvoir pour la personne au poste de ministre de l'Environnement :

Le gouvernement peut, exceptionnellement et sur recommandation du ministre, assujettir la procédure prévue dans la présente sous-section un projet qui n'est pas visé par l'article 31.1 dans l'un des cas suivants

1° il est d'avis que les enjeux environnementaux que peut susciter le projet sont majeurs et que les préoccupations du public le justifient;

[...] (MELCC, 2017)

En autres mots, dès mars 2018, le ou la ministre de l'Environnement détient le pouvoir d'assujettir le projet Authier. Il importe de souligner que l'année 2018 a été une année électorale au Québec. Par conséquent, un gouvernement libéral était au pouvoir lors des premiers mois de la mobilisation sociale, la ministre était Isabelle Melançon. Après les élections au mois d'octobre 2018, le nouveau gouvernement a nommé

²⁴ À l'exception des projets d'exploitation des terres rares.

MarieChantal Chassé à la tête du ministère de l'Environnement; celle-ci a depuis été remplacée par Benoit Charrette.

Considérant les critères relatifs au tonnage prévu par la loi pour être assujetti au BAPE, l'exploitation de 1 900 tonnes par jour annoncée par Sayona constituait une stratégie pour éviter le BAPE, d'après les comités citoyens. Au sujet de cette stratégie, la minière a expliqué que le choix de fixer un tonnage en-deçà du seuil énoncé par la *Loi sur la qualité de l'environnement* lui permettait d'éviter les délais de la procédure d'évaluation du BAPE (de 24 à 36 mois) ainsi que les dépenses qui y sont associées (Deshaies, 2018f; Les affaires, 2018). La responsable du dossier Environnement et responsabilité sociale a justifié la stratégie d'évitement du BAPE par la fenêtre d'opportunité limitée d'exploitation du lithium.

« Ça faisait partie du plan d'affaires de concevoir un projet à 1 900 tonnes pour éviter les délais de deux à quatre ans qu'entraîne le processus du BAPE [...]. Avec les minéraux industriels comme le lithium, le *timing* est crucial » (Les affaires, 2018).

Les stratégies citoyennes se sont ainsi concentrées sur l'interpellation de la ministre libérale Melançon, afin de mettre en lumière l'absence d'acceptabilité sociale du projet Authier. Cette stratégie a de toute évidence été fructueuse puisque le cabinet de la ministre Melançon a diffusé un communiqué de presse annonçant son intention de recommander au gouvernement d'assujettir le projet Authier à la procédure du BAPE, si la compagnie Sayona Québec ne le faisait pas elle-même.

Compte tenu des préoccupations légitimes soulevées par la population, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Isabelle Melançon a l'intention de recommander au gouvernement d'assujettir le projet minier Authier de l'entreprise Sayona Mining à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à moins que l'entreprise n'entreprenne de déposer elle-même une demande afin que le projet y soit assujetti, et de donner au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique (Cabinet de la ministre MDDELCC, 2018).

Cette annonce s'est faite dans les jours suivants la seconde série de consultations publiques de Sayona (juin 2018). Il était toutefois nécessaire que les demandes d'autorisation de la minière soient déposées avant que la ministre ne puisse enclencher le processus d'examen du BAPE. Dans le cas du projet Authier, Sayona a effectué ce dépôt au mois de décembre 2018. La ministre Melançon n'a donc jamais eu l'occasion de se servir de ce nouveau pouvoir discrétionnaire. Les groupes mobilisés pour un examen du BAPE ont refait la démonstration de l'absence d'acceptabilité sociale entourant le projet Authier aux deux ministres

du gouvernement de la CAQ. Ce gouvernement a toutefois maintenu une posture priorisant le développement de projets visant les MCS. Le ministre Charrette affirmait faire confiance aux experts qui assurent que le projet ne présente pas de risques environnementaux (Deshaies et Gerbet, 2019).

C'est ultimement en envoyant une mise en demeure au ministre Charette, à la fin février 2019, que ce dernier a assujéti le projet Authier à une procédure du BAPE. En effet, une personne mobilisée au sein des comités citoyens a repéré dans la documentation de Sayona la prévision de production qui excédait le seuil de 2 000 tonnes quotidiennes. Cette documentation, obtenue par une demande d'accès à l'information du CCPE, indiquait effectivement qu'un tonnage quotidien de 2 123 était prévu à la septième année d'exploitation du projet Authier. Le porte-parole du CCPE a expliqué aux médias :

Si c'est rendu que le ministre de l'Environnement n'entend pas la population qui l'a porté au pouvoir, bien nous, on sent qu'on a tous les droits d'entamer des poursuites pour qu'il puisse l'entendre de la bouche des tribunaux (Deshaies, 2019b).

Face à cette mise en demeure, le ministre de l'Environnement a annoncé le 5 mars 2019 que le projet Authier serait assujéti au BAPE. Il s'agit d'une victoire citoyenne historique pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

4.4 De 2018 à 2023, changement de stratégie de la minière

Depuis cette victoire, le projet Authier a été mis en pause dans l'attente d'un BAPE. Au mois d'août 2021, Sayona Mining a complété l'achat du *Complexe Lithium Amérique du Nord (LAN)* situé à La Corne, la seule mine de lithium qui ait été en activité au Québec et qui était à ce moment en arrêt d'opérations depuis 2017 (Guindon, 2021). Le Complexe a relancé ses opérations à l'hiver 2023. Sayona possède également des gisements lithium au Témiscamingue (le projet Tansim, sur le territoire de la communauté Anishnabe de Long Point) et en territoire Eeyou Istchee Baie James (le projet Moblan, dont Sayona est la propriétaire principale; 3,5 kilomètres plus loin, le projet Lac-Albert). Sayona est ainsi maintenant propriétaire de cinq projets de lithium au Québec. Dans ce contexte, la minière a révisé les paramètres du projet Authier. En effet, la minière a l'intention de combiner le minerai extrait à La Corne avec celui des projets Authier et Tansim. Ainsi, la production quotidienne a été diminuée sous le seuil de 2 000 tonnes par jour, la durée de vie du projet Authier est augmentée à 28 ans et les infrastructures ont été réduites, certains traitements étant dorénavant prévus au Complexe LAN.

Au-delà de ces modifications techniques, il semble que Sayona ait également modifié son attitude. Malgré le fait que la production du projet soit maintenant inférieure au seuil la contraignant à une évaluation par le BAPE, les représentants.es de Sayona ont affirmé être ouverts et disposés à cette évaluation de leur projet, en 2022 (Guindon, 2022). Sayona s’est également engagée à combiner ses trois projets de lithium en Abitibi-Témiscamingue à l’intérieur d’une seule évaluation, tel que le réclament plusieurs groupes socio-écologiques, et tout particulièrement la Première Nation Long Poin (Hadjouti, 2022).

Ils veulent y aller par projet et nous autres on aimerait mieux que ça se fasse sur l'ensemble des trois sites que l'étude couvre, non pas seulement Authier, mais La Corne et Tansim, ici, à Winneway, pour qu'on ait l'heure juste, qu'on ait une meilleure compréhension des impacts que ça peut avoir sur l'ensemble de la région. Nous autres, on est très [préoccupés par les impacts] sur l'environnement. (Ibid, 2022, p.2)

Comme il est possible de le constater, les enjeux relatifs au projet Authier ont profondément évolué après la victoire citoyenne d’obtention d’un BAPE, au mois de mars 2019. Le corpus de données sur lequel se basent les résultats de recherche est constitué d’écrits recensés, d’observations participantes (entre 2019 et 2022) et d’entretiens individuels semi-dirigés (entre mars et avril 2020). Ce sont toutefois les entretiens qui ont le plus largement contribué aux résultats qui sont présentés au prochain chapitre. Il importe donc de replacer les résultats dans le contexte de 2020, c’est-à-dire un contexte où Sayona Mining déployait une stratégie formelle d’évitement du BAPE (jusqu’à la mise en demeure par le CCPE), où la municipalité de La Motte et les communautés environnantes sont divisées face au projet Authier et où toute cette région mobilisée est en attente depuis plus d’un an pour le début des procédures du BAPE.

Chapitre 5

LES RÉSULTATS

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté le projet Authier et une chronologie des faits du conflit socio-écologique provoqué par ce projet minier. Le présent chapitre présente les résultats obtenus du processus de collecte de données, principalement des entretiens semi-dirigés, mais aussi de l'observation participante et de la recherche documentaire. Les entretiens semi-dirigés ont été effectués auprès de 17 répondants et répondantes, issus de trois groupes mobilisés face à l'arrivée du projet Authier en 2018 et 2019. Ces trois groupes sont les comités citoyens impliqués dans la situation de conflit, des organisations de défense environnementale qui accompagnent les comités citoyens et des personnes engagées dans la situation de conflit, sans association formelle.

Cette présentation est organisée en suivant les objectifs spécifiques de recherche. Le premier objectif spécifique consiste à identifier les enjeux et les impacts environnementaux, socioéconomiques et culturels de l'implantation du projet Authier dans la municipalité de La Motte, d'après les répondants.es. Le deuxième objectif spécifique s'intéresse aux représentations du conflit socio-écologique associé à ce projet minier selon les répondants.es. Il a permis d'identifier des éléments entourant le déclenchement de celui-ci et ayant mené à la mobilisation sociale à travers la région, ainsi que les inquiétudes et les revendications citoyennes quant à l'évolution de ce conflit socio-écologique à La Motte. Le troisième objectif spécifique vise à identifier les perceptions de la transition énergétique de ces acteurs, dont plus particulièrement, au regard du développement des batteries électriques qui impliquent l'exploitation du lithium. Nous terminons en présentant des résultats émergents qui permettent une meilleure compréhension du cas de conflit socio-écologique associé au projet Authier. Le chapitre conclut avec un bref retour sur des éléments clés des résultats.

5.1 Les enjeux et impacts associés au projet Authier selon les personnes répondantes

Dans cette section, nous tentons d'abord de présenter les enjeux soulevés par l'implantation du projet Authier. Les enjeux sont propres aux individus qui vivent l'arrivée du projet. Il s'agit d'un problème en lien avec des systèmes de valeurs, personnels ou collectifs (Brisson (dir.), 2019). Cette section expose également les impacts que représentent les conséquences directes des actions du projet Authier et les

conséquences potentielles d’une future mine (Ibid, 2019). Cette distinction fournit un outil additionnel à une bonne compréhension des résultats relatifs au premier objectif de recherche. La distinction n’est toutefois pas cruciale à la compréhension, raison pour laquelle elle n’est que brièvement explicitée.

5.1.1 Enjeux et impacts environnementaux relatifs au projet Authier

Les enjeux et impacts environnementaux relevés par les participants.es sont la contamination de l’esker Saint-Mathieu-Berry, l’intégrité de la faune et de la flore, la cumulation des projets extractifs, l’accumulation de déchets miniers, la déforestation, l’épuisement des teneurs minérales et l’aggravation du bilan écologique global.

5.1.1.1 L’esker Saint-Mathieu-Berry

La protection de l’esker Saint-Mathieu-Berry a été désignée par seize des dix-sept personnes répondantes, soit 94% participants.es, comme l’enjeu le plus préoccupant du projet Authier. Il s’agit en fait de la raison première des inquiétudes citoyennes face à l’annonce du projet Authier, celle qui a initialement fait réagir les populations de La Motte et d’Amos. Les répondants.es ont identifié plusieurs préoccupations directement reliées à l’esker et à la situation de l’eau.

Tableau 5.1 Enjeux environnementaux associés à l’esker Saint-Mathieu-Berry selon les répondants.es.

Esker Saint-Mathieu-Berry	Enjeux
	Contamination de l’eau de l’esker
	Proximité de l’esker avec site du projet minier
	Agrandissement possible en raison des titres miniers sous l’esker
	Contamination des sources d’eau souterraine
	Perte d’un écosystème unique

Tel que signalé, d'après Sayona, la distance entre la fosse Authier et l'esker est de 75 mètres, et de 50 mètres entre l'esker et la halde minière²⁵. Cette courte distance soulève des enjeux relatifs aux possibilités de contamination de l'eau de l'esker. Aussi, les répondants.es soulèvent avec inquiétude le risque de contamination des cours d'eau environnants si l'esker est affecté par les déchets miniers. Une citoyenne rappelle que le territoire de l'Abitibi « est un territoire de cours d'eau » (TR11) avec ses quelques 20 000 lacs et ses milliers d'affluents interreliés (MELCC, 2021). Ce réseau connecté est complexe et la pollution d'un cours d'eau peut se répandre à large échelle.

À partir du lieu où se situe le projet Authier, l'eau s'en va dans le lac qui est voisin, et ensuite s'en va dans la rivière qui s'en va dans la rivière des Outaouais et éventuellement qui s'en va dans le fleuve. L'eau ici, c'est vraiment le dessus du Bouclier canadien, donc quand il tombe de l'eau, ça s'en va partout au nord, au sud... Fait qu'en partant, on contamine toute cette eau, ben toute la suite des choses devient contaminée aussi. (TR09)

« Cette pollution est visible, signale cette personne, elle affecte déjà le territoire et sensibilise plusieurs personnes à la pollution de l'eau à proximité des sites miniers [...] On voit des lacs qui ont des drôles de couleurs, orange, rouge... Et ce ne sont pas des petits trous d'eau, ce sont des lacs, de grandes surfaces. Tout ça, ça fuit dans les cours d'eau » (TR09). L'industrie minière en Abitibi a créé un paradoxe quant à la qualité de l'eau : « les Abitibiens, les Abitibiennes ont sacrifié leur eau. On est une des régions où la qualité de l'eau est soit la meilleure ou soit la pire. » (TR13) En effet, la qualité exceptionnelle de l'eau, particulièrement celle de l'esker Saint-Mathieu-Berry, a été mise en évidence à de nombreuses reprises pendant les entrevues. En 2001, dans une compétition internationale, l'eau de cet esker a obtenu le titre de « la meilleure eau potable au monde » (Laroche et Brillant, 2003). Cette fierté est portée par toutes les personnes rencontrées dans le cadre de cette étude.

Avec l'eau polluée, on n'est plus rien. On est chanceux d'avoir autant d'eau ici. On n'est pas conscients des richesses qu'on a ici, ni des besoins en eau d'une mine! [...] Pourquoi nos cours d'eau sont pollués, sont bruns? C'est la pauvreté d'un territoire quand la mine part. (TR05)

Les répondants.es ont soulevé la présence de claims miniers appartenant à Sayona Mining sous l'esker, ce qui amène l'enjeu d'exploitation minière directement sur l'esker. Précisant qu'en vertu de la *Loi sur les*

²⁵ La halde minière accumule les résidus et les déchets miniers du site.

mines, les titres miniers ont préséance sur toute autre occupation du territoire, les répondants ont indiqué que l'esker pourrait réellement être impacté par un agrandissement de la mine.

C'est là qu'on s'est dits qu'ils iraient chercher ce tonnage de plus dans leurs claims sur l'esker. L'eau là... Tu nous demandais ce qui nous fait peur, c'est le côté social et l'agrandissement probable. C'est presque certain que s'ils commencent, ils vont *gosser* plus que leur petit trou.
(TR05)

Les premières évaluations d'impacts publiées par Sayona Mining ont été vivement critiquées par la communauté d'Amos et de La Motte puisqu'elles étaient jugées incomplètes quant aux impacts du projet minier sur l'eau. Les impacts sur l'esker n'apparaissent pas dans ces premières études, ce qui a profondément inquiété la population locale « on n'a pas vraiment les vraies réponses » (TR07). Ce manquement aux études environnementales a semblé indiquer un manque de connaissance du milieu de la part de l'entreprise, et même un certain empressement dans les démarches d'évaluation des impacts associées à leur projet. La nature de cet empressement sera décortiquée dans la prochaine section (5.1.2) qui portera sur les impacts socio-économiques et la relation entre la minière et la population. Les répondants s'appuient sur leur expérience d'Abitibiens et d'Abitibiennes pour affirmer que dans tous les contextes, les mines engendrent une pollution du milieu et identifient ainsi la contamination de l'esker comme un enjeu important. Plusieurs participants.es nous ont rappelé qu'en 2014 il y a eu un déversement de résidus miniers dans un ruisseau, 490 mètres cubes de boue, à la mine de La Corne à la suite d'une fuite dans un conduit (La Presse canadienne, 2014).

Les personnes mobilisées pour la protection de l'esker soulignent que deux compagnies industrielles sont déjà établies sur l'esker Saint-Mathieu-Berry, causant ainsi une certaine pression sur le milieu. Effectivement, la compagnie commerciale Eska s'y approvisionne déjà pour son usine d'embouteillage d'eau et la sablière des entreprises *Roy et Frères* opère depuis 2005 directement sur l'esker, exploitant son sable et son gravier afin de produire du matériel pour la construction environnante. Sayona Québec prévoit elle aussi de s'approvisionner en eau à même l'esker pour ses activités minières. Certaines personnes participantes considèrent comme absurde d'utiliser une eau d'une telle pureté pour le traitement de minerais dans les activités minières proposées par Sayona.

Finalement, les personnes participantes ont insisté sur le caractère unique d'un milieu naturel comme celui de l'Esker Saint-Mathieu-Berry. Cette crête rocheuse est entourée d'un milieu humide ainsi que d'une forêt mature. La figure ci-dessous illustre l'emplacement du projet Authier sur une carte représentant les

milieux humides de la région. Les milieux identifiés en vert clair représentent les tourbières et ceux de couleur rose foncé désignent des marécages, selon la SESAT (GRES-UQAT, 2013). Le projet Authier est quant à lui désigné par un encadré de couleur noire.

Figure 5.1 Projet Authier sur une carte des milieux humides environnants



Source : (GRES-UQAT, 2013)

Dans un territoire aussi exploité par l'industrie forestière que l'Abitibi, les forêts matures sont particulièrement rares et précieuses.

Ce sont des vieilles forêts aussi. Tu sais, à un certain stade le sol des forêts devient plus comme de la tourbe et de la mousse. [...] On marchait nu-pieds dans forêt! Il n'y a pas de petites

branches ou quoi que ce soit, c'est une forêt tellement mature que j'ai enlevé mes sandales et je marchais nus pied. Tu sais, c'est vraiment des écosystèmes exceptionnels. (TR11)

On y retrouve une faune et une flore qui sont propres à cet écosystème, ce qui en fait un milieu particulièrement unique pour les personnes de la région. Un participant qui pratique la pêche fait état de l'importance des eskers, les « têtes d'eau » qui sont sillonnées de petits ruisseaux et « bourrées de truites » (TR05). Le fait de couper les affluents d'eau propre est déploré par le répondant qui note qu'une telle activité minière assèche les ruisseaux et entraîne des impacts importants pour les lacs.

5.1.1.2 Une accumulation de projets extractifs et d'impacts cumulatifs

Parmi les enjeux et impacts identifiés par les acteurs et énumérés dans le tableau 1, le deuxième enjeu le plus préoccupant pour 60% des participants.es est l'accumulation des impacts liés à l'industrie extractive dans la région. En effet, les personnes estiment que le projet Authier contribue à la pression industrielle sur le territoire. Les activités minières et forestières particulièrement provoquent une diversité d'impacts environnementaux sur celui-ci. Les enjeux et les impacts identifiés par les répondants.es dans le tableau 1 contribuent à la dégradation du territoire, tout particulièrement en raison d'une dynamique d'accumulation de problèmes des industries actuelles et passées.

Pour moi c'est qu'on est sur un territoire contaminé en profondeur dans les cours d'eau par toute les mines des 100 dernières années, et ce sont des milieux où il y a énormément de pression de l'industrie sur la nature. TR10

Les répondants nous ont rappelé le projet d'acheminement de gaz naturel qui prévoyait l'installation d'un gazoduc pour traverser la région de l'Abitibi-Témiscamingue (2020). Elles ont soutenu l'importance de considérer les pressions exercées par le contexte minier et les larges superficies de coupes forestières.

Nous, on est pognés avec ça et ce n'est pas juste Sayona, c'est toute! Dans la même année, il y a eu un quatuor de multinationales qui sont arrivées dans le portrait, qui ont menacé l'esker [...]: la société d'eau Eska, d'embouteillage d'eau; [...] il y avait une usine de recyclage de métaux [...] et après, c'est le gazoduc qui passerait tout juste au sud du projet Authier fait que... On veut bien être conséquent, tu sais, dans notre approche, notre remise en question. Quand on s'est dit qu'on allait se concentrer sur Sayona, c'est qu'à notre sens, c'était une bonne manière d'illustrer le *big picture*. TR13

Ainsi, la production de déchets miniers, la contamination des sols et des cours d'eau, les impacts sur la faune et la flore découlant de cette contamination, la perte de forêts, d'écosystèmes, d'habitats, la

fragmentation du territoire et la raréfaction des ressources sont les enjeux et les impacts identifiés par les répondants.es. Ces situations problématiques sont aggravées dans le contexte de multiplication de projets extractifs et de cumul des impacts.

5.1.2 Les enjeux et impacts socio-économiques associés au projet Authier

Les impacts environnementaux évoqués par les répondants sont considérables. Ils soulèvent la question du coût écologique élevé à payer pour obtenir des bénéfices économiques.

Tableau 5.2 Enjeux et impacts socioéconomiques du projet Authier d’après les répondants.es

Types	Enjeux et impacts
Économiques	Pénurie de main-d’œuvre
	Faibles retombés économiques
Psychosociale	Modification du tissu social
	Aggravation des inégalités socioéconomiques
	Division sociale
	Détérioration de la santé mentale
Environnementale	Dégradation du paysage
	Dépossession territoriale
	Perte de milieu de vie
	Perte de mobilité
Rapport population-entreprise Sayona	Accès à l’information
	Manque de confiance envers les minières
	Consultations publiques inadéquates

5.1.2.1 Enjeux et impacts économiques relatifs au projet minier

Interrogées sur les retombés économiques attendus, les personnes participantes ont unanimement décrit les faibles retombées économiques. Les redevances que devrait payer la minière sont évoquées, certains citoyens.nes se sont prêtés à l’exercice de calculer les montants des sommes investies prévues par Sayona et il s’agit de redevances plus humbles que ce que la municipalité prétend. Étant donné que le projet est

prévu sur un court cycle de vie, les installations construites risquent davantage d'être temporaires que permanentes, ce qui se traduirait par des bâtiments taxables pour la municipalité. Les activités de la minière semblent en fait se rapprocher davantage de celles d'une carrière, selon plusieurs répondantes et répondants, à considérer que peu de transformations sur place sont prévues et que le minerai extrait sera transporté vers d'autres sites. Le transport occupant une part importante des activités, plusieurs craignent également d'importants impacts sur les routes locales. Beaucoup de personnes répondantes ont exprimé que sur une période de 15 à 20 ans, les coûts environnementaux seraient largement plus élevés que les retombées économiques.

En abordant cette question de courte durée de vie du projet, plusieurs des personnes répondantes mentionnent qu'il serait plus intéressant pour l'économie régionale si un plan de développement encadrait l'extraction du spodumène de lithium pour traiter le minerai, y apporter de la valeur par une première transformation. En effet, l'un des enjeux principaux du projet est l'absence de transformation du minerai sur place, minerai qui est effectivement voué à l'exportation dès son extraction, selon les termes du projet de Sayona. Le projet Authier pour sa part s'inscrit dans la longue chaîne d'approvisionnement global pour la fabrication de batteries électriques qui sont principalement assemblées en Chine à partir de matériaux en provenance de plusieurs régions du monde.

[...] il y a-tu moyen que cette mine-là puisse servir à créer, au minimum à fabriquer un produit plus raffiné? Créer pas juste des jobs le temps du trou, mais peut-être créer une infrastructure qui perdure après le trou. TR04

Les répondants.es soulignent ces fins d'exportation du projet comme problématique dans leur conception du développement local. On réalise que le lithium et, de façon générale, les MCS au Québec, sont valorisés en raison de leur forte demande mondiale. Malheureusement, ceux-ci servent ultimement à approvisionner d'autres économies en ressources naturelles.

On va être les cons qui vont encore se vider de nos ressources. On va les envoyer aux États-Unis qui vont nous revendre le produit à mille fois la valeur de ce que nous autres on a envoyé, c'est une stupidité ce qu'on est en train de faire actuellement au Québec! TR03

Les faibles gains économiques et technologiques pour la région du projet Authier déçoivent ainsi la majorité des participants.es, surtout alors qu'il est possible pour plusieurs d'imaginer un projet porteur de possibilités autour de cette ressource. Quatre personnes ont critiqué précisément le « modèle d'exploitation » qui domine l'industrie minière en Abitibi-Témiscamingue. Finalement, le nombre élevé de

projets miniers visant l'exploitation du lithium au Québec a été souligné par plusieurs, faisant valoir que ces projets se font compétition pour obtenir du financement et qu'une réflexion globale menée par le gouvernement devrait être faite pour savoir quel gisement de ce minerai en demande devrait être exploité et comment. Il a été rappelé durant les entretiens que le gisement ciblé par le projet Authier est situé dans un milieu sensible, l'esker Saint-Mathieu-Berry, et que de prioriser ce projet en particulier parmi les six projets de lithium²⁶ apparaît « illogique » (TR02).

La réalité de la situation de la minière Sayona Québec, qui est celle d'une minière junior et étrangère, inquiète certains répondants.es qui ont évoqué les faibles ressources financières de la compagnie. Cette situation précaire semble pousser la minière à vouloir accélérer les démarches d'approbation de son projet, à « tourner les coins ronds pour aller plus vite » (TR02). Cette inquiétude est appuyée par la SESAT qui a souligné que le calendrier de réalisation de la minière apparaît « serré »(2018). Le directeur de l'organisme avait estimé que cet échéancier mettait en évidence l'empressement de Sayona d'entrer en production et laissait peu de temps pour faire une « bonne analyse » (Deshaies, 2018c). Les situations financières des minières peuvent contribuer à mettre en confiance les habitants du milieu accueillant les projets miniers et, au contraire, les difficultés financières tendent à susciter la crainte quant au respect des normes et réglementations environnementales en cas de fermeture du projet. Soulevant l'aspect hautement spéculatif du marché des matières premières, certains répondants soulignent également l'incertitude de ces projets d'exploitation de ressources naturelles, contribuant à la perception de la courte durée de vie de ce projet.

Les retombées économiques anticipées identifiées par les répondants.es sont principalement des emplois. En envisageant les postes à combler, une grande majorité de personnes ont fait référence au contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre dans la région. Plusieurs suggèrent ainsi que les postes de la mine ne devraient pas être occupés par des travailleurs venus d'ailleurs.

[...] il n'y a pas un besoin de job criant, au niveau local c'est sûr que ça va juste faire des impacts pour une petite communauté comme le village de la Motte. Ça va avoir des impacts majeurs d'avoir une mine comme ça et d'avoir plein de monde de l'étranger qui vont

²⁶ Six projets sont proposés sur le territoire du Québec en 2020. En 2024, il y en a huit.

débarquer. Parce que si tu as besoin de 200-300 travailleurs... d'où ils vont venir, alors qu'on manque de main-d'œuvre dans la région? TR02

En envisageant l'arrivée d'autant de personnes employées par la mine dans La Motte, les participants.es à cette étude abordent la perspective de modification du tissu social de la municipalité. L'arrivée en grand nombre de travailleurs temporaires signifie la construction correspondante de logements, qu'il s'agisse de roulottes ou d'incorporation au complexe minier, mais peu d'installations ou de logements permanents. Les répondants.es craignent que des travailleurs temporaires ne s'impliquent que minimalement dans la communauté et qu'ils aient peu de considération pour leur impact et leur milieu de travail qu'ils ne percevraient pas comme un milieu de vie. Les personnes mobilisées à La Motte anticipent une pression accrue de cette main-d'œuvre venue d'ailleurs sur les services et les infrastructures publics du village et peu d'engagements communautaires en retour.

Moi je pense qu'il va y avoir un changement dans le village [...] Les jeunes qui vont arriver vont ressembler à ceux qui sont arrivés à Malartic. Ils vont être contents de leur job, vont se foutre un peu de l'environnement, ils vont faire du *cash* et avoir du plaisir. TR05

Cette réflexion mène à un autre enjeu soulevé par plusieurs participants.es et qui est lié à l'aggravation des inégalités socio-économiques causées par l'arrivée de ce genre de projet.

Et ce qui m'inquiète dans le projet, ben c'est ça c'est de ramasser un paquet de gens de l'extérieur, la pression que ça peut avoir sur les prix des maisons, sur les activités, c'est un petit village agricole tranquille! TR02

Comme l'exprime cette personne, l'arrivée des projets miniers a des impacts considérables sur le coût de la vie du milieu d'accueil, contribuant notamment à la hausse des prix immobiliers. Plusieurs personnes ont indiqué vivre une appréhension relative à l'égard des situations socioéconomiques dans le village, incluant la création d'une classe de « pauvres » par les salaires élevés qui influencent à la hausse le logement et le coût de la vie dans les villes minières. Des personnes participantes ayant vécu le contexte minier de la ville de Malartic estiment que ce projet minier « va accentuer les écarts entre les riches et les pauvres. [...] c'est toujours le même pattern. Ça fait des pauvres, les mines. » (TR05) Plus encore, le village absorbe cette hausse importante du coût de la vie, mais la majorité des profits générés par l'activité minière reviennent aux actionnaires et aux investisseurs étrangers, ne contribuant ainsi que peu au développement économique de la région.

5.1.2.2 Enjeux et impacts psychosociaux relatifs au projet Authier

Au niveau psychosocial, le principal impact identifié du projet, a été une détérioration du tissu social. Comme l'indique l'objet d'étude de cette recherche, l'arrivée du projet Authier a engendré un conflit socio-écologique et une division sociale entre les personnes de la région, particulièrement dans le village de La Motte. Dans toute la région concernée, les résidents.es se sont positionnés par rapport au projet minier et, dans la municipalité de La Motte, la perspective de ce positionnement a engendré une accumulation de tensions au sein de la population. Certains ont fait référence au petit milieu qu'est le village, un milieu où les personnes se connaissent entre elles et où plusieurs partagent des liens de parenté. Dans ce type de petite communauté, il peut être difficile de se prononcer ouvertement sur un enjeu comme un projet minier, par crainte de causer des conflits familiaux ou sociaux. Ce phénomène, connu comme l'effet d'Omerta, a été observé à de nombreuses reprises dans les communautés aux prises avec l'arrivée de projets extractifs et rend difficile l'évaluation du degré d'acceptabilité sociale du projet.

Aussi, ici ils sont tous parents, dans le village c'est beaucoup des grandes familles [...] et donc comme ils sont tous parents, prendre parti c'est difficile. Si ton beau-frère est pour et que toi t'es contre... ça fait beaucoup d'Omerta. TR08

Des participants.es membres du comité NoVi, situé à La Motte, ont confirmé vivre ce phénomène et subir les conséquences des impacts sur les relations sociales avec leur entourage depuis qu'elles se sont impliquées dans le comité.

C'est sûr qu'on a perdu quelques amis, nous autres, qu'on voyait plus souvent que là on ne voit plus pantoute. Pour tout de suite, c'est mollo mollo, mais quand tu les rencontres à l'épicerie, ben c'est un petit « Bonjour » ben timide. Quand tu vas au conseil, ben nous autres, on est les chialeux de la place. Fais que c'est ça. TR06

Le conseil municipal s'est positionné en faveur du projet minier et en opposition à un examen par le BAPE, ce qui a contribué à polariser le conflit en marginalisant une partie de sa population. Les citoyens.nes soulignent qu'« [i]l faut s'obstiner avec nos conseillers, nos élus » (TR13) alors que les personnes mobilisées considèrent raisonnable leurs revendications pour un processus de consultation publique. Le rôle du conseil municipal sera plus amplement abordé dans la section 5.2 de ce chapitre.

Il importe d'aborder les impacts et les enjeux associés à la santé qu'ont rapporté les personnes participantes. Certaines ont déclaré se sentir émotives, de vivre dans la peur ou être habité par un

sentiment d'otage devant la perspective de l'arrivée du projet minier. D'autres font état d'un sentiment de tristesse qui accable en constatant le déchirement social causé par l'arrivée de Sayona Québec. Une grande fatigue et du découragement affectent presque tous les acteurs et actrices impliqués dans la lutte pour le territoire. Plusieurs partagent le sentiment de vivre dans l'anxiété, dans une certaine mesure et même, dans l'angoisse pour certains.es qui appréhendent les prochaines étapes de la lutte et du projet. Pour un grand nombre de personnes répondantes, ce projet minier s'inscrit dans son contexte extractif historique en Abitibi. En effet, les personnes dans la région sont de façon générale familières avec les retombées positives comme négatives des projets extractifs, tout particulièrement des projets miniers. L'arrivée dans la région des mines à ciel ouvert a toutefois marqué un point tournant, considérant la surface affectée, les modifications irréversibles du paysage et la quantité de déchets miniers accumulés qui menace de contaminer les milieux. Plusieurs personnes mobilisées contre le projet Authier ont vécu l'expérience de l'arrivée de la mine Malartic en 2006, les démarches citoyennes et la lutte menée par les organisations de protection de l'environnement pour mitiger les impacts socio-écologiques. Dans les années qui ont suivi, l'implantation de cette mine a permis de situer « un avant et un après » Malartic, la mine à ciel ouvert ayant marqué l'imaginaire, tant par sa fosse et son exploitation titanesques que ses innombrables impacts sur la ville de Malartic et les environs. Ainsi, toute la région de l'Abitibi a été marquée par ce projet et plusieurs se sont intéressés au projet d'agrandissement de la mine en 2016, qui impliquait la construction d'une fosse additionnelle et la déviation de la route régionale principale, la 117. C'est dans ce contexte qu'est reçu le projet Authier et ainsi, pour certaines personnes mobilisées, les traumatismes d'anciennes luttes et d'expériences passées avec les compagnies minières refont surface et contribuent à une profonde angoisse face au projet Authier.

On était tous dans le vieux Malartic. Heille des boites... On déménageait l'un après l'autre, j'étais plus capable de sentir du carton ou de voir une boîte. Je faisais quasiment une psychose. J'ai souvent dit qu'on est une sorte de déporté, des déplacés. [...] La déneigeuse qu'on a entendue passer dans la rue il y a quelques minutes? On ne peut plus entendre ça sans que ça ramène tout ça [ces souvenirs]. TR05

Sous un autre angle, l'industrie minière est l'un des employeurs principaux dans la région et les participants.es reconnaissent le besoin d'emplois payants pour beaucoup de familles. Ils évoquent l'engrenage dans lequel plusieurs de leurs proches ou de leurs connaissances se retrouvent lorsqu'ils sont embauchés dans le domaine minier, faisant état de modes de vie coûteux qui nécessitent des revenus élevés. On nous explique que la précarité financière guette les personnes qui vivent dans les villes minières et que les emplois hautement rémunérés du secteur minier peuvent ainsi devenir une obligation. Se

retrouver coincé entre cette obligation de subvenir aux besoins familiaux et la conscience des dommages aux territoires que causent les industries peut entraîner dans plusieurs cas « une certaine détresse identitaire » (TR13). Plus encore, les acteurs engagés dans la protection du territoire et réfléchissant aux modes de développement alternatifs pour l'Abitibi soutiennent qu'il faudra « composer avec des traumatismes sociaux » (TR13). « J'ai toujours trouvé que Sayona c'était le parfait exemple à utiliser pour démontrer une réalité beaucoup plus large du monde minier québécois, les impacts que ça peut avoir sur des communautés » (TR13). Effectivement, les personnes répondantes ont témoigné côtoyer des enjeux reliés au travail industriel connu dans leur entourage, chez les amis, la famille et dans la communauté.

En Abitibi, soit t'es mineur, soit t'es travailleuse sociale ou professeur, en gros. Concrètement, ça fait une société où les hommes se brûlent à une tâche et à une vie. C'est la souffrance qui me dérange, moi. Dans le sens que je la vois et je ressens la dureté de la réalité dans laquelle je vis, tu sais. Et je pense que ce projet ajoute de la dureté plutôt que d'en enlever. Ça peut aussi être ça le moteur de ma lutte. TR10

5.1.2.3 Enjeux et impacts relatifs à la qualité de vie

L'arrivée d'un tel projet extractif soulève de forts enjeux relatifs à la qualité de vie. En fait, la majorité des impacts qui ont émergé de la collecte de données de cette étude et qui sont présentés dans ce chapitre contribuent à diminuer la qualité de vie sur le territoire envisagé pour le projet de mine à ciel ouvert. Rappelons également la fatigue citoyenne associée à la mobilisation sociale à La Motte et dans les municipalités environnantes. En effet, la prise en charge par les populations pour examiner la documentation du projet, identifier et réfléchir aux impacts appréhendés, sensibiliser leurs concitoyens, interpellier et mobiliser les élus municipaux comme provinciaux, pour élaborer des stratégies de résistance, pour articuler des revendications et plus encore, toutes ces actions s'additionnent au quotidien de ces personnes et entraînent une accumulation de fatigue. En réfléchissant au projet Authier et à l'accumulation de mégaprojets extractifs sur le territoire, plusieurs répondantes ont affirmé se sentir comme des sacrifiés.es. En faisant référence aux ressources naturelles extraites en Abitibi-Témiscamingue pour l'approvisionnement extérieur, de nombreux participants.es font état d'un sentiment d'injustice et d'abandon.

C'est tout nous autres qui payons en fin de compte, c'est la dégradation de notre milieu de vie. Je trouve que nous on n'est pas vraiment importants au Québec. On est les sacrifiés un peu, faut faire marcher l'économie paraît... À n'importe quel coût. TR07

Les personnes participantes ont souligné leur sentiment d’assister à la dégradation et à la transformation du territoire elles connaissent. « Le paysage, c’est vraiment important, ça fait un grand impact. L’Abitibi c’est plat, il n’en a pas de montagnes. » (TR07). En faisant référence à la fosse, aux cratères et aux montagnes de déchets, les participants.es soulignent que le paysage de l’Abitibi est modifié, qu’il « n’est plus possible de dire que l’Abitibi c’est un endroit plat, la géographie naturelle [devient] un environnement avec des immenses cratères » (TR09).

Il est possible d’apercevoir les « montagnes Osisko²⁷ » (TR10) ainsi que la pollution lumineuse qui éclaire le ciel, la nuit, à partir des fenêtres des résidences de La Motte. « L’impact visuel des projets de mine à ciel ouvert, ça ne pardonne pas. » (TR11). Plus encore, plusieurs considèrent qu’une mine à ciel ouvert représente une dégradation irrécupérable de leur milieu de vie, particulièrement en ce qui touche à l’esker, un paysage millénaire, unique et précieux.

Ce site-là, c’est un site extraordinaire, d’une beauté extraordinaire. C’est là où les eaux se séparent, c’est tellement beau on voit très, très loin. Je trouve que c’est une dégradation d’un paysage qui est rare, un esker c’est rare. TR07

En effet, la beauté du site de l’esker – ses lacs, ses milieux humides, sa forêt, ses points de vue – tout comme la beauté du village de La Motte sont mises en évidence et valorisées par presque tous les répondants. « C’est tellement un beau petit village, il y a un quelque chose à La Motte qu’il n’y a pas ailleurs ». (TR05)

La dégradation du paysage est également vécue comme la perte d’un milieu de vie pour plusieurs personnes impliquées dans la défense du territoire. Les sites où ont opéré les mines à ciel ouvert ne sont plus des environnements habitables aux yeux d’une majorité des personnes répondantes. En prenant des exemples de mines à ciel ouvert dans la région, comme la mine Malartic ou encore la mine Lamaque²⁸ à Val-d’Or, ceux-ci sont évoqués comme des lieux de « massacre » (TR09), « hostiles » et « dangereux »

²⁷ La Corporation Minière Osisko est la compagnie qui a développé le projet de mine Malartic en 2008. La compagnie devient le Partenariat Canadian Malartic en 2014 suite à l’acquisition à part égale de Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc.

²⁸ La mine à ciel ouvert Lamaque est la propriété de la corporation Eldorado Gold, basée à Vancouver et enregistrée à la bourse de Toronto (TSX) (Canada). La mine est située à l’entrée de la ville de Val-d’Or, le long de la route 117 qui devient la 3^e avenue à la même hauteur.

(TR11). Le village de La Motte n'est pas un village traditionnellement minier, il s'agit plutôt d'un lieu agricole, choisi par plusieurs résidents.es pour sa tranquillité. En envisageant une transformation du milieu comme Sayona prévoit le faire pour son projet de mine à ciel ouvert, certains.es répondants.es ne savent plus comment s'imaginer dans ce lieu. Une participante envisageait même, au moment de des entretiens, de déménager : « Je vends tout, je m'en vais » (TR03). Toujours en s'appuyant sur les mines à proximité de communautés dans la région, des participants.es évoquent la perte de souvenirs en perdant des lieux associés à leurs parcours personnels : « [...] Ils nous ont enlevé une partie de nos vies. On aime ça revenir et revoir les lieux de notre enfance » (TR05).

Un site minier représente également un périmètre qui devient exclu du territoire, d'abord parce qu'il est clôturé, puis parce qu'il est détruit. Il est difficile de donner une seconde vie à une fosse telle que celle prévue dans le projet Authier, selon un participant. « Un trou comme ça, c'est la fin de la ville après ça. Tu donnes des jobs pendant 10-15 ans et après c'est la fin, il n'y aura plus rien » (TR04). En découpant une portion du territoire, certaines personnes déplorent une perte de mobilité. Effectivement, les animaux et les humains utilisent la forêt à des fins de déplacement. Plusieurs personnes utilisent également cette forêt pour des activités de cueillette sauvage, de randonnée pédestre ou pour la création artistique. La perte de l'ensemble de ces activités est appréhendée par plusieurs répondants.es, tout comme celle des corridors de déplacement qui permettent une mobilité active sur ce territoire. La mobilisation citoyenne a notamment mis ce lieu en valeur, dans le but de sensibiliser et de rallier les résidents.es de la région. En effet, l'initiative a mené à la mise en place de « marches boréales », des randonnées conviviales qui visent à partager la beauté, l'unicité et les connaissances relatives à l'esker.

Cette perte de milieu de vie pousse les communautés à l'exil, tout particulièrement les jeunes. En priorisant un développement basé sur les cycles d'exploitation des ressources naturelles, des participants.es estiment que les milieux sont dévitalisés et reprochent à la gouvernance régionale et provinciale de « tuer » (TR08) les villages et les municipalités. De façon générale, les impacts et enjeux socioéconomiques associés au projet Authier, soit la diminution de la qualité de vie, la dégradation du paysage et la perte de milieux de vie affectent déjà la municipalité de La Motte.

5.1.2.4 Relation de méfiance entre les compagnies minières et la population : Demander l'accès à l'information

Tel que partiellement abordé en section 2.1 du présent chapitre, le contexte de globalité du marché dans lequel s'insère le projet Authier soulève des enjeux de confiance et de bonne pratique pour plusieurs personnes. Cette section propose un récit de l'évolution de la relation entre Sayona Québec et la population à proximité du site minier prévu, suivant les propos de certains répondants. Ce récit démontre que la confiance envers Sayona Québec est difficile pour une partie de la population de La Motte et de la région, et ce pour une multitude de raisons. La minière adopte une attitude de détachement vis-à-vis la municipalité de La Motte et des collectivités environnantes, attitude qui a mené à une relation de méfiance où la confiance est difficile, voire absente. La capacité de l'entreprise étrangère Sayona de mener à bien son projet a été questionnée par la population depuis 2018. Les personnes qui se sont intéressées aux démarches de communication de la compagnie avec le milieu, à son étude d'impacts et à son ouverture envers la participation des citoyennes et citoyens de la région, ont soulevé des critiques à l'égard des manières de faire et de l'attitude générale de l'entreprise.

Comme nous l'avons déjà été exposé, au moment de son annonce, la grande majorité des participants.es était principalement préoccupée quant aux impacts sur l'esker du projet Authier. C'est à force de poser des questions et de chercher à dialoguer avec l'entreprise que le besoin de s'impliquer et d'exiger un meilleur processus de consultation s'est dégagé de la situation.

Les citoyennes, citoyens et les membres de groupes environnementaux qui ont appuyé les comités citoyens ont noté dès leurs premières lectures de la documentation de Sayona et dans le dossier déposé pour l'étude d'impact (rendu public en juin 2018), que la minière n'avait pas pris en compte l'eau de l'esker, ni considéré les particularités et le caractère unique et vulnérable de l'esker comme écosystème. La première réaction importante de la population a été lors de la découverte de la proximité entre le projet minier et l'esker Saint-Mathieu-Berry. La distance qui les sépare a été évaluée par des membres de la population de La Motte. Ils ont été surpris lorsque l'entreprise déclarait dans un média local le 5 janvier 2018, que « Sayona pourrait utiliser l'eau des environs pour son projet de La Motte » et ajoutait que l'eau environnante était d'une qualité telle qu'elle ne nécessiterait aucun traitement préalable à son utilisation (Rodrigue, 2018). L'inquiétude initiale et la lutte sociale sur une durée de cinq mois afin de connaître la distance exacte entre les installations minières et l'esker Saint-Mathieu-Berry ont été rapportées au chapitre précédent. De nombreux répondants.es ont évoqué la soirée d'information de juin 2018 à La

Motte²⁹ et les affirmations erronées de Sayona qui caractérisait la partie sud de l'esker comme étant sèche pour souligner son manque de transparence quant à la proximité de l'esker. Plusieurs personnes nous ont rapporté les propos du foreur, qui confirmait la présence d'eau dans le site prévu pour la mine « Quand nous forions, il y avait une forte pression d'eau claire qui sortait » (Prince, 2018).

Les résidents.es de la région qui fréquentent la forêt et le site de l'esker ont confirmé qu'un ruisseau s'écoule de l'esker et sont allés consulter des experts sur le sujet. « [Les experts] ont confirmé que le ruisseau et que l'esker ne sont pas secs, ils avaient tout ça dans leur atlas. Je ne sais pas si Sayona est aveugle ou s'ils n'ont pas cherché... » (TR07). Lorsque Sayona a été confrontée à ces témoignages, elle a reconnu que l'esker n'était effectivement pas sec. Quant aux impacts des activités minières, l'entreprise a longtemps affirmé au public que le projet ne comportait aucun risque pour l'esker. Un citoyen de La Motte s'est penché sur la superficie des impacts relatifs à l'utilisation de l'eau prévue par la minière et a interpellé les représentants.es de Sayona sur la question. Ces derniers ont admis qu'effectivement, l'eau pompée par la mine aurait des impacts dans un rayon de deux à trois kilomètres. « Mais il n'a personne qui reste là, qu'ils disent. Ok... v'là deux mois vous disiez qu'il n'y a aucun danger pour l'esker, là vous me dites qu'il y aura 2-3 kilomètres » (TR05). Plus encore, une personne a mentionné que l'entreprise minière négligeait les redevances qu'elle devait payer sur l'eau utilisée, affirmant lors d'une première assemblée publique qu'ils n'ont pas à payer pour utiliser de « l'eau de pluie ». Ce fut à ce citoyen de faire les démarches auprès du ministère de l'Environnement pour rappeler à la responsable du dossier environnemental et à la responsabilité sociale de Sayona que les industries ont des redevances à payer au Québec. « Effectivement, il faut qu'ils paient tant du mètre cube d'eau, puis c'est 0,25\$, c'est ridicule ce qu'ils ont à payer, mais ils ont à payer » (TR03). Ces situations ont contribué au développement du sentiment de méfiance d'une certaine partie de la population à l'égard de Sayona Québec. Les participants.es ont témoigné des « demi-vérités » (TR07), des faussetés (« Il y avait des affaires qui étaient de la vente, du marketing », TR03), des mensonges récurrents (« Ils nous ont menti encore! », TR05) et de la difficulté d'obtenir une information claire (« ne pas réussir à obtenir des réponses fiables »). La communication de l'entreprise a également été critiquée de manière importante par plusieurs répondants.es. Lors de la première série de consultations, Sayona a fait le choix de diviser la salle en kiosques d'information et de disperser ses représentants.es à ces kiosques afin de répondre en silo aux personnes présentes. Plusieurs

²⁹ Lors de la deuxième série de consultation publique. Voir le chapitre précédent (4.2).

ont déploré que cette stratégie basée sur une approche individuelle a divisé l'information et les personnes participantes, et n'encourageait pas la compréhension du projet dans sa globalité et dans toute sa complexité. De plus, selon certaines personnes habituées aux assemblées publiques pour les projets miniers, cette stratégie est redondante chez les promoteurs miniers « C'est tellement du copié-collé qu'on les connaît les prochaines étapes là! » (TR05). Certaines personnes mobilisées se sont également intéressées à la relation de Sayona avec ses investisseurs et ont souligné une incohérence dans le discours de la minière, notamment en ce qui touche aux délais des dépôts d'étude d'impact ainsi qu'aux délais anticipés du processus de consultation du BAPE. À titre de dernier exemple, la population a appris l'existence d'un comité de liaison, quelques semaines avant la seconde série de consultations publiques, à La Motte, en juin 2018. Interrogée par une citoyenne sur la composition de ce comité, Sayona a révélé qu'il était composé exclusivement des élus de La Motte et de la directrice générale de la minière. Plusieurs y ont vu un important conflit d'intérêts pour la municipalité de La Motte et se sont dits indignés, d'autres déçus.

Et puis ils faisaient des cachoteries. Ils ne nous avaient pas dit qu'ils sont tous dans un comité de liaison avec la compagnie australienne. C'était tout caché alors tu sais, ça nous a beaucoup découragés quand on s'est rendu compte qu'on nous jouait dans le dos comme ça, de tout le monde, puis... Non. On ne trouvait pas ça bien correct. TR08

Au cours des premiers mois suivant l'annonce du projet Authier, les citoyennes et citoyens de la région ont découvert bon nombre de mensonges, de demi-vérités et même des informations omises dans les communications publiques de la minière. Lors de la première assemblée publique à La Motte, au mois de mars 2018, une personne de la municipalité a entendu le directeur général de Sayona Québec évoquer qu'il était facile de développer un projet minier dans un petit milieu comme celui de La Motte.

À la première assemblée, le directeur général Jonathan Gagné parlait avec un autre dirigeant et il a dit « ça va être facile *icitte*, il n'y a pas de monde pis ça va aller vite »! J'me suis dit que ça n'a pas de bon sens, j'me sens [pris] en otage dans cette situation. TR07

L'attitude de la minière mise ainsi en évidence, permet potentiellement d'expliquer les études incomplètes et la préparation insuffisante de l'équipe de Sayona lors de leur première série de consultations publiques dans la région. De toute évidence, elle ne s'attendait pas à une réponse citoyenne, ni à leur connaissance du milieu, à leur détermination de veiller à l'intégrité de l'esker, à leur capacité d'action et d'organisation sociale, pas plus qu'à la solidarité régionale dont ont bénéficié les personnes et les groupes mobilisés face au projet Authier en Abitibi. Les acteurs et actrices ont réussi à rectifier plusieurs faits dans l'espace public

et à dégager plusieurs enjeux relatifs au projet. En fouillant la documentation minière, législative et géo-hydrologique, ainsi qu'en consultant plusieurs groupes scientifiques régionaux, les personnes mobilisées ont contribué à reconstituer un portrait plus réaliste des impacts socio-écologiques et économiques de ce projet. Ce processus a toutefois mis en lumière le besoin d'études indépendantes, de consultation d'experts sur les études environnementales et d'un processus de consultation citoyenne rigoureux. Les séries de consultations publiques menées par la minière en 2018 sont apparues insuffisantes pour partager l'information relative au projet ou établir un lien permettant une consultation adéquate des populations situées à proximité du projet Authier. C'est à partir de la création du premier comité citoyen officiel, le Comité citoyen pour la protection de l'esker (CCPE), créé le 18 avril 2018, qu'un examen du BAPE devient une revendication officielle dans ce conflit socio-écologique entourant le projet Authier. Effectivement, ce premier comité citoyen a placé l'accès à l'information et la consultation populaire comme les enjeux centraux de cette mobilisation sociale en définissant deux revendications : 1) Que le projet Authier soit assujéti à un processus d'évaluation environnementale du BAPE; et 2) Que des études indépendantes sur les impacts du projet sur l'esker soient réalisées.

D'après les personnes et groupes mobilisés, tenir une consultation publique devant une commission du BAPE semble constituer le meilleur processus pour les acteurs et actrices afin de parvenir à protéger l'esker et le territoire. Il est rapidement apparu que la minière n'avait pas l'intention de soumettre son projet au BAPE, même qu'elle avait déterminé la quantité de minerai extrait en fonction de la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin de ne pas y être contrainte. Effectivement, l'article 31.5 de cette dernière, le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* se doit d'assujéttir à une évaluation du BAPE « l'ouverture et l'exploitation d'une mine métallifère ou d'amiante dont la capacité de production est de 2 000 tonnes métriques et plus par jour. (...) » (MELCC, 2018a). En fonction de ce seuil, Sayona Québec prévoit exploiter 1 900 tonnes de minerai par jour et défend cette décision dans les médias en s'appuyant sur les délais occasionnés par cette procédure. « [...] la procédure d'évaluation [devant le BAPE] impliquait des dépenses élevées et de "longs délais pouvant aller de 24 à 36 mois" » (Deshaies, 2018f). Pour plusieurs personnes dans la région, concevoir une mine aux abords d'un esker est impensable, d'autant plus que la compagnie semble vouloir éviter une évaluation environnementale transparente et rigoureuse comme le prévoit la procédure du BAPE : « Il y a une mine à côté de l'esker, en plus ils veulent éviter le BAPE, ça n'a pas de bon sens! » (TR13). Cette stratégie de vitesse à travers les étapes s'est transposée lors des assemblées publiques de Sayona.

Le temps des questions était très, très limité donc c'était une assemblée difficile pour poser des questions. Nous on était habitués et on a eu de la misère à poser nos questions. La mine a été très audacieuse, très agressive à ce niveau-là. Ils voulaient aller très vite parce qu'ils disaient que le marché du lithium baissait et qu'il fallait y aller, on n'avait pas le temps d'attendre. TR07

L'opacité de l'entreprise minière, l'attitude de suffisance dont elle a fait preuve et son empressement évident ont catalysé l'engagement citoyen et permis de positionner plusieurs groupes de personnes en faveur d'une audience du BAPE pour le projet Authier, contribuant ainsi grandement au déclenchement d'un conflit socio-écologique dans la région.

5.1.3 Les enjeux et les impacts culturels du projet Authier aux yeux des répondants.es

Nous devons reconnaître que peu de mentions relatives à la culture ont été soulevées en entretien³⁰. Les enjeux culturels qui ont été relevés sont relatifs à l'esker Saint-Mathieu-Berry. Sept personnes ont fait ressortir la dimension symbolique de l'esker pour la région, soulignant qu'il s'agit d'un patrimoine territorial et collectif. « Je te dis, l'eau d'Amos, on ne touche pas à ça. Les gens sont tellement fiers de ça. [...] Tout l'imaginaire de la région est basé sur l'eau, la réputation de cette eau » (TR11). Un autre participant a estimé que « le rôle des eskers comme patrimoine régional » a été un élément central à l'éveil populaire et à la mobilisation sociale face au projet Authier, comme il en sera question dans la prochaine section de ce chapitre (TR02).

Nous avons ainsi dressé un portrait des enjeux et des impacts associés au projet Authier et identifiés par les personnes participantes en les classant en trois catégories, soit celles relatives (1) à l'environnement, (2) aux dimensions socioéconomiques et aux impacts psychosociaux sur la qualité de vie et (3) aux

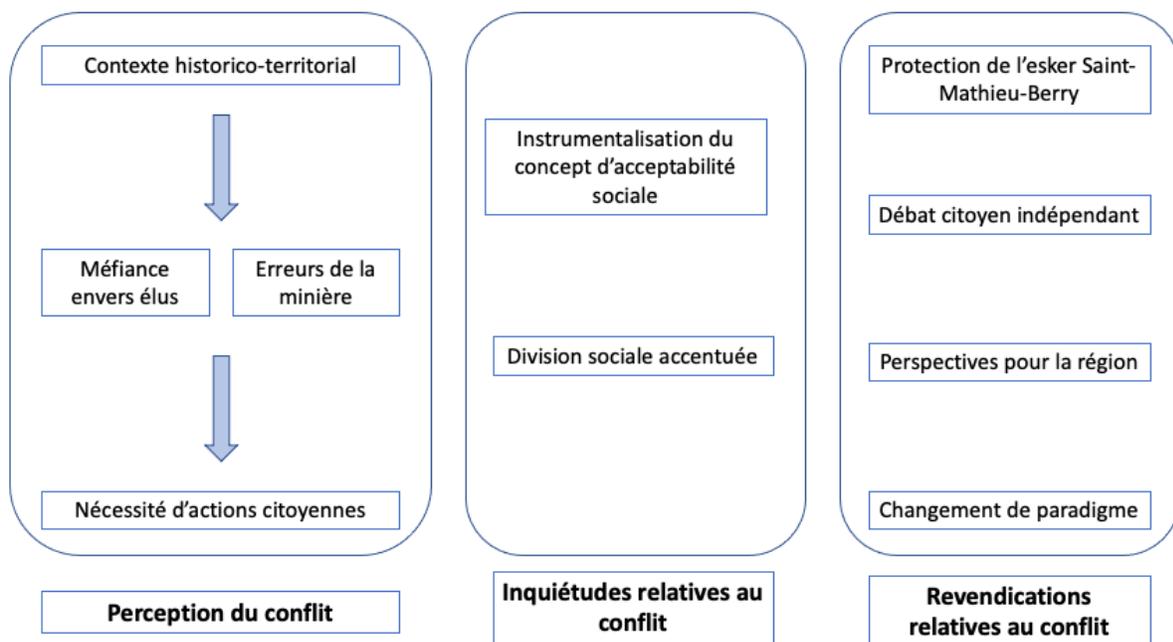
³⁰ Cette section aurait pu offrir un portrait beaucoup plus complet et riche de la situation si la collecte de données auprès des communautés autochtones également affectées par le projet Authier, notamment la communauté d'Abitibiwinni, avait été possible. Les écrits qui abordent les enjeux et impacts de l'industrie minière sur les populations autochtones identifient en effet plusieurs enjeux culturels, notamment des menaces aux systèmes de vie, aux droits culturels et religieux ainsi qu'au droit à l'autodétermination face aux risques majeurs de certains types de projets de développement sur leur territoire (Arnaud, 2014; Blais, 2015; Blangy et Deffner, 2014; Cuadra Montoya, 2014; Desmeules et Guimond, 2019; Klinck et Gibson, 2005; Orellana et Marleau, 2011; Scott, 2013). Le manque de développement de cette dimension dans notre recherche constitue une limite méthodologique. Comme mentionné au chapitre portant sur la méthodologie, le recrutement de répondants reflète la capacité d'insertion de la chercheuse dans la région. L'échantillon que nous présentons ne constitue par une représentation exhaustive des groupes sociaux affectés par le projet Authier.

dimensions culturelles. Les enjeux et les impacts environnementaux identifiés sont nombreux, mais les deux enjeux les plus préoccupants concernent la protection de l'esker Saint-Mathieu-Berry et l'impact du projet Authier dans un contexte territorial déjà sous forte pression extractive. Au niveau socio-économique, les éléments de réponses ont pu être séparés entre les enjeux économiques, les enjeux psycho-sociaux, les enjeux relatifs à la qualité de vie et les enjeux liés au rapport entre les populations et le promoteur Sayona. Enfin, les enjeux et les impacts culturels ont peu été abordés par les répondants. Il est toutefois apparu important de souligner la dimension identitaire et le symbole de fierté régionale que représente l'esker Saint-Mathieu-Berry pour les populations de la région.

5.2 Perception, inquiétudes et revendications du conflit socio-écologique pour les acteurs et actrices en résistance au projet Authier

Cette section propose d'approfondir la compréhension qu'ont les personnes participantes face au conflit socio-écologique engendré par l'arrivée du projet Authier dans leur région. Pour ce faire, nous présentons en premier les perceptions des acteurs sur les éléments qui ont déclenché le conflit ainsi que les inquiétudes et les revendications socio-écologiques relatives à l'évolution du conflit dans la région.

Figure 5.2 Regard des participants.es sur le conflit socio-écologique associé au projet Authier



5.2.1. Perceptions du conflit socio-écologique

5.2.1.1 Divergence de vision dans un contexte historique d'extractivisme

Beaucoup de conflits socio-écologiques suscités par des projets extractifs résultent d'un affrontement de visions quant au type de développement et de vocation souhaités pour le territoire. Ces affrontements sont souvent dichotomiques, comme l'indique une personne participante « Le débat est souvent entre extraire = des jobs, pas extraire = chômage » (TR04), un « clash » qui divise (TR03). Les participants.es nous ont rappelé l'importance du contexte extractif de la région pour comprendre le fondement du conflit socio-écologique. Tel qu'évoqué dans le premier chapitre de ce mémoire, l'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue est jeune et doit son développement rapide en majeure partie à la colonisation et aux industries extractives : « L'industrie minière en Abitibi, c'est lié profondément dans l'ADN » (TR13). Plusieurs personnes participantes nous ont fait part de leur fierté d'appartenir à ce monde. Ceux et celles qui critiquent ou s'opposent au projet Authier critiquent également l'impression de richesse découlant de l'extraction de ressources naturelles, conception très répandue dans la région. Cette impression que l'extraction de ressources naturelles est directement liée à un accroissement de la richesse pour la région et ses populations favorise une conception du territoire comme un objet de colonisation perpétuelle. Les participants.es nous en parlent comme d'une mentalité à déconstruire. En considérant la complexité de l'héritage colonial et extractif de leur région, plusieurs personnes expriment du découragement « nous ici on a une mentalité terriblement minière en Abitibi [...] Il y a comme une mentalité de colonisés, on attend que quelqu'un [promoteur] vienne nous sauver » (TR05). Plus encore, le cadre minier au Québec permet aux promoteurs de présenter aux élus et aux chambres de commerce des projets déjà ficelés, avant de les présenter au grand public. Un participant dénonce cet ordre de priorité, « parce que si tu commences par le côté économique, t'embarques toutes les municipalités d'abord et là nous les écologistes on se retrouve à être tout le temps en opposition à *l'establishment* et aux politiciens » (TR04). Ce contexte historico-extractif complexifie ainsi la remise en question des nouveaux projets miniers dans la région, créant des divergences de vision par rapport au développement. Ainsi, lorsqu'un projet minier est présenté en priorité aux acteurs et institutions économiques locales, en mettant en valeur les retombées économiques du projet, les populations environnantes sont potentiellement plus à risque de vivre de la divisions sociale.

5.2.1.2 La réalité Lamotoise : un contexte qui favorise l'oppositions de vision et de posture

Le processus de collecte des données révèle que la municipalité de La Motte est considérée comme un milieu dévitalisé. On souligne que le conflit entre les visions de développement pour la région peut être exacerbé du moment où les retombées économiques potentielles sont significatives pour la municipalité. Aux yeux des personnes mobilisées, les retombées économiques du projet Authier sont minimales et surestimées. Toutefois, 35% de ces personnes concèdent que La Motte bénéficierait certainement de rentrées d'argent additionnelles, « on est bien conscients que 400,000\$ par année, La Motte en aurait de besoin! Fait qu'il y a aussi le contexte de pauvreté. La municipalité est pauvre » (TR07). En parlant de La Motte comme d'un milieu dévitalisé, les participants.es font référence à la pauvreté de la municipalité, mais également à l'absence d'épicerie ou de carburant³¹, ainsi qu'au vieillissement de la population. Lors des entretiens, on nous explique que la précarité financière du milieu peut encourager une vision de développement à court terme, dans laquelle s'inscrit la majorité des projets miniers, projetés sur des horizons de dix à quinze années. « C'est sûr que quand le tissu économique est déjà faible, [...] c'est souvent des arguments plus efficaces : perte de population, taux de chômage élevé, on veut attirer des jeunes... C'est légitime comme argument » (TR01). Toutefois, les participants soulignent que le développement par projet extractif « hypothèque un territoire immédiatement, par le creusage [qui] a un impact à long terme direct sur l'environnement [...] parce qu'on a un site orphelin à la fin du projet » (TR10). Ainsi, les difficultés économiques éprouvées par La Motte contribuent à diviser les avis quant aux choix de développement et d'occupation du territoire.

D'ailleurs, la dynamique du conflit socio-écologique apparaît différente entre le village de La Motte et les communautés environnantes. Effectivement, la situation de précarité économique de La Motte semble contribuer à augmenter les tensions sociales internes, des tensions qui sont moins ressenties dans les autres milieux mobilisés.

C'est pire ce qu'ils ont vécu [le comité] NoVi. [...] moi j'ai été épargné de ça. Vraiment, j'ai vraiment été épargné de ça. À Amos j'ai toujours été bien accueilli partout, c'est « merci de

³¹ Le dépanneur-épicerie Chez Flo de La Motte a fermé en 2015. On y retrouvait les aliments de base relatifs à une épicerie et une pharmacie ainsi qu'une station à essence. Depuis sa fermeture, les résidents.es doivent parcourir 40 minutes de voiture pour leurs achats de base.

faire ça, on est contents », puis « t'as besoin de de quelque chose? » Ça a comme toujours été positif. TR13

Sous un autre angle, les municipalités de La Motte et de Saint-Mathieu d'Harricana ainsi que la ville d'Amos ne sont pas des collectivités historiquement minières. « Dans le rang où nous habitons, c'est notre forêt que tu rencontres sur la route. Autour de chez nous, [...] c'est des terres agricoles, bien propres » (TR08). À cet égard, une participante déplore la tendance « tentaculaire » de l'industrie minière qui se déploie dans de nouvelles régions (TR11). « Ce n'est pas une région minière, c'est une région agricole à la base. Puis tout autour de la région d'Amos, c'est la même chose » (TR11). Les participants.es mettent ainsi en évidence l'enjeu d'importance que représente le libre accès aux ressources minérales du territoire pour leurs municipalités, tel que permis et encouragé dans la *Loi sur les mines*.

L'eau est également d'une importance primordiale dans la culture régionale. Du côté de Saint-Mathieu d'Harricana, d'où provient le troisième comité citoyen solidaire aux revendications des comités de NoVi et du CCPE, la municipalité se présente comme « Le village de l'or bleu : ...ici, notre or, c'est le ciel, la rivière, l'esker, les bleuets... et les gens! » (Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, 2023). Elle fait la promotion de son territoire auprès des visiteurs en misant sur les activités récréotouristiques, sur l'accès à la rivière Harricana et présente avec fierté le pavillon d'interprétation de l'esker. Ce pavillon est inclus dans le circuit touristique *Anisipi*, un circuit de parcs centrés sur la thématique de l'eau et coordonnés, depuis 2017, par la ville d'Amos et la communauté de Pikogan. Lancée en 2022, cette initiative dépeint bien la fierté régionale de l'eau, partagée par St-Mathieu-d'Harricana et Amos. Amos se définit également par sa particularité d'être la première ville de l'Abitibi, établie en 1910. « Amos se perçoit comme étant une ville du clergé, la ville centenaire de l'Abitibi [...]. Les gens ont une perception d'eux-mêmes comme étant d'une ville notable. C'est le berceau de l'Abitibi, Amos » (TR10). Ainsi, dans la MRC de l'Abitibi, dont le tourisme se présente *Amos-Harricana – D'amour et d'eau pure!*, la fierté pour l'eau et son esker semble surpasser la fierté pour le travail d'exploitation des ressources.

En tenant compte du contexte historique de colonisation et d'exploitation des ressources naturelles, de l'état de dévitalisation de la municipalité de La Motte, de la vocation agricole de plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi, incluant La Motte et de la fierté régionale et identitaire liée à l'eau de la MRC, nous arrivons à préciser les visions contradictoires qui permettent de comprendre l'avènement complexe du conflit socio-écologique autour du projet Authier.

5.2.1.3 Méfiance municipale et faux pas de Sayona Québec

Le conflit semble avoir été attisé par la prise de position du conseil municipal de La Motte ainsi que par celle du gouvernement provincial. Comme nous l'avons signalé dans le quatrième chapitre, le conseil municipal a appuyé le projet Authier à l'été 2018 sans tenir d'assemblée citoyenne pour discuter avec la population. Les participants.es soulignent que la municipalité de La Motte a refusé d'offrir un espace de dialogue malgré leurs demandes répétées, tout comme elle a contribué à marginaliser les citoyens.nes qui ont émis des critiques ou des questions face au projet minier. Les retombées économiques présentées par la minière Sayona au conseil municipal et à l'origine de son appui au projet sont considérées comme étant plutôt minimales par les personnes mobilisées dans le village.

[...] je dirais que la municipalité croit au père Noël. [...] ils pensent qu'ils vont se remplir les poches. Ils n'ont rien à gagner, une mine à ciel ouvert, ça ne donne pas grand-chose. Surtout s'il n'a aucune installation à côté-là, comme c'est prévu. TR08

Dans les premiers mois suivant l'annonce du projet, une relation d'appui mutuel entre le conseil municipal de La Motte et l'entreprise Sayona s'est développée, une relation qualifiée de « co-sanguine » et de « cachotteries » « magouilles entre les deux » (TR07; TR08). Les répondants ont fait principalement référence au comité de liaison sur lequel siègent les membres du conseil ainsi que la directrice du projet, mais ils soulèvent également l'assemblée citoyenne du 8 août, fermée au grand public et aux journalistes, mais ouverte aux représentants.es de Sayona. Un répondant évoque également la location des bureaux de Sayona à La Motte « le terrain où sont les bureaux de Sayona à La Motte est loué d'un conseiller municipal. C'est lui qui paie les taxes foncières pour la compagnie! » (TR07). Finalement, les participants.es ont déploré en grande majorité que le conseil de La Motte a donné son appui au projet sans consulter sa population, ni reconnaître la demande d'audiences publiques sur l'environnement comme une requête pertinente. À plus grande échelle, quelques personnes mobilisées estiment que le gouvernement provincial, notamment le ministre de l'Environnement, a fait preuve de « tolérance » et de « complaisance » en ne reconnaissant pas les enjeux d'acceptabilité sociale soulevés par le projet Authier en Abitibi-Témiscamingue (TR13).

Le conflit, en ce moment, n'est pas sur l'avenir du projet, le conflit était d'ordre social, vraiment entre le gouvernement, la population. C'était le fait que nos représentants, nos élus, n'osaient pas accorder à la population des outils pour se faire respecter par des multinationales. C'est fou, là! On est dans un exemple concret où, enfin, on pouvait montrer

que le gouvernement était plus à la solde de l'industrie que de ses électeurs et ses électrices. TR13

En effet, la ligne directrice de la mobilisation autour du projet Authier était devenue « donnez-nous un BAPE », un processus que les citoyennes et citoyens considéraient être un outil de base pour échanger avec la minière dans l'écoute et la transparence. Toutefois, le silence du gouvernement de la CAQ témoigne « d'un abandon, une négligence, une insouciance » aux yeux des répondants.es (TR05). Quatorze des dix-sept personnes participantes réfèrent aux relations entre le gouvernement et les minières, soulignant les « dynamiques de pouvoir » avec le ministère des Ressources naturelles « j'ai l'impression que nos élus là, ils sont à genoux devant les compagnies » (TR13; TR08).

La compagnie m'a dit, je suis allé voir le grand patron de Sayona Mining, l'Australien, on a passé 1h30 là [...]. Puis il m'a dit que c'est le gouvernement qui leur a dit de faire le projet en bas de 2000 tonnes. Parce que, ça passerait tout de suite, puis que plus tard, ils pourraient faire un bureau d'audiences publiques pour le monter plus haut. TR03

En soulignant, le cadre légal permissif, les mesures incitatives et les plans de développement axés sur la filière du lithium, les répondants.es trouvent difficile d'avoir le soutien du gouvernement dans leur situation. L'attitude stoïque du ministre devant la division sociale dans le village de La Motte et devant les soulèvements sociaux à travers la région, mais également face aux questions de justice environnementale, confirme pour la majorité des participants.es que les élus municipaux comme provinciaux ont contribué au maintien et à l'envenimement du conflit socio-écologique.

Le conflit socio-écologique qui divise le village de La Motte a certainement été amplifié par la mobilisation « sans précédent » pour un BAPE qui a solidifié les groupes sociaux critiques à l'égard du projet Authier (TR13). Soixante et onze pourcent des participants ont évoqué les « erreurs » faites par la minière, autant dans son étude d'impact que dans son approche communicationnelle dans le milieu. En effet, si les répondants déplorent le conflit à La Motte, ils parlent d'un « méga-conflit entre la compagnie le gouvernement et la population » (TR13). Dans cette association, l'entreprise Sayona et le gouvernement, incluant les élus municipaux, sont perçus comme des alliés. Dès l'annonce du projet ou sa révélation par les citoyens.nes, la minière a voulu éviter les discussions avec la population et s'est montrée fermée aux suggestions selon les répondants.es. « Sayona ne voulait pas parler aux gens [...]. Là, ça a créé le mouvement, c'est là qu'il a commencé » (TR03). Plusieurs détaillent un modèle d'approche dans les communautés similaires à plusieurs autres projets miniers selon leurs diverses participations au cours des

années. « J'appelle ça le cours 101 de communication de ces entreprises-là. Ils ont exactement tous le même modèle de pénétration dans les milieux » (TR03). Ce modèle est décrit, par les répondants.es, entre autres, comme visant à enchaîner les étapes du projet rapidement et à maintenir un flou dans les réponses données aux personnes dans les consultations publiques. En effet, malgré les consultations publiques organisées par la minière dans les communautés concernées, plusieurs personnes critiques du projet estiment qu'il « n'y avait pas d'argumentation possible. C'était comme un train qui s'en venait » (TR06). En refusant d'ouvrir un dialogue sincère, de faire preuve de bonne volonté et tout particulièrement en refusant de soumettre son projet au BAPE, la minière a suscité un mouvement d'opposition sans précédent.

Les citoyens devraient être au courant de ce qui se passe, fait que c'est la compagnie qui a créé le conflit là. S'ils avaient fait les choses de manière *clean*... [...] Dans ce cas-ci, c'est leur obstination à faire ça toute croche qui a permis de monter le mouvement. S'ils avaient bien répondu dès le départ, je ne pense pas que ça se serait rendu aussi loin comme c'est rendu, c'est sûr. TR02

Tu sais, ils n'étaient pas habiles, ça aussi ça a aidé la mobilisation, ils ont fait des erreurs! La minière a fait des erreurs, les communicateurs de Sayona, la municipalité a fait des erreurs donc tout ça a mené à une guerre d'image. Alors que nous on avait la crédibilité d'être des citoyens capables de poser des questions et dire « Ben je n'ai pas eu de réponse à mes questions » ou « on a laissé des citoyens à la porte parce qu'ils ne venaient pas de La Motte ». On a été capables, parce que c'était aberrant, en fait. Ils se sont plantés dès le départ, je crois que c'est ce qui a peut-être plus servi la mobilisation. TR10

Au-delà d'une stratégie de communication infructueuse et de l'opacité vis-à-vis le milieu, les participants.es ont souligné les erreurs et les lacunes techniques dans l'étude d'impact déposée au mois de mai 2018. Ces erreurs semblent avoir également contribué à la détérioration de leur image dans la région : « Dans le cas de Authier, on a réalisé que c'était un projet qui est particulièrement mal monté, mal mené. [...] Ça a été botché au départ donc on avait en partant une image très négative du projet » (TR02). Tel qu'abordé précédemment dans ce chapitre, les questions relatives à l'eau et à l'esker avaient notamment été mal présentées, selon les personnes participantes, exprimant une méconnaissance du territoire et des écosystèmes spécifiques, à proximité du site du projet minier. L'erreur la plus notable cependant a été celle concernant le tonnage quotidiennement extrait. En effet, huit personnes participantes ont souligné que la prévision, incluse dans l'un des nombreux volumes de l'étude d'impact, d'extraire 2 700 tonnes de minerais à la septième année du projet a été l'erreur la plus dommageable pour la minière, puisqu'elle se classe ainsi elle-même au-delà du seuil d'extraction minimal pour l'examen d'une

commission du BAPE, selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ainsi, nombreuses sont les personnes participantes qui estiment que cela s'est avéré « une chance » que Sayona ait été aussi malhabile, puisque cela leur a donné un levier législatif pour faire pression sur le ministre de l'Environnement.

En tant que citoyen, je trouve pas qu'on a été super bien respectés par le gouvernement. Une chance qu'il y avait des erreurs dans leurs études d'impacts et une chance qu'un de nous les a trouvés, parce qu'on n'en aurait pas eu de BAPE. C'est ça la politique. TR07

Ultimement, c'est le refus de soumettre le projet Authier au BAPE qui a le plus nui à Sayona Québec, étant donné que la population y voyait un processus de consultation populaire, de valorisation de leurs connaissances et d'examen environnemental rigoureux. Les participants.es disent effectivement être confrontés à un « délaissement par toutes les instances gouvernementales », et une marginalisation de leurs perspectives dans le processus de prise de décision (TR05). C'est ainsi que, à force de se heurter au manque de transparence de la minière et de constater une forme de complicité entre cette dernière et leurs élus, les citoyens et citoyennes se sont mobilisés pour se faire respecter dans les décisions qui concernent le développement de leur territoire. « À force de ne pas avoir de réponse, à force de se faire revirer, de se faire ignorer, d'essayer de se faire manipuler, c'est ça qui nous a vraiment crinqués dans le fond » (TR02).

5.2.1.4 Prise en main populaire et intelligence citoyenne

L'engagement dans cette situation est devenu une nécessité pour la majorité des personnes mobilisées qui ont participé aux entrevues « Devant Sayona, je suis révoltée » nous a confié une participante (TR05). Ces personnes évoquent leur travail de repérage, en janvier 2018, dans lequel deux citoyens ont découvert et dénoncé la proximité entre le projet minier et l'esker Saint-Mathieu-Berry en croisant les données géographiques. Elles nous rappellent que ce sont les citoyens et citoyennes qui ont alerté la région dans un article médiatique et que c'est à travers leur inquiétude et leurs démarches pour pallier la passivité des élus que plusieurs « se sont retrouvés comme ça [claquement de doigts] à devenir très impliqués dans des groupes dits militants, ce que moi j'appelle des groupes citoyens. [...] Je n'avais jamais eu à faire ça, m'engager » (TR10). Quelques personnes participantes ont effectivement souligné ne pas se considérer comme des militants, mais bien des « citoyens » ou des « victimes » qui doivent répondre à une menace territoriale pour combler l'abandon de leurs élus (TR03; 05). Ce constat, de devoir assumer la tâche de vigilance de leur milieu, fait énormément réagir au sein des personnes répondants.es, en décourageant,

surprenant ou fâchant, puisque les aspects économiques sont valorisés et que le projet est présenté aux élus et aux chambres de commerce.

[Les minières] font leurs recherches, font leurs études, puis après ils vont rencontrer les élus de la place. Ils vont leur présenter toutes les retombées économiques qui arrivent au niveau de la ville, la taxation qu'ils vont pouvoir faire. Comme ça, ils gagnent automatiquement, les élus [...] Une fois que les minières ont ancré le projet au niveau des élus, c'est les chambres de commerce. Ça, c'est facile à convaincre! « On va acheter local, on va s'organiser... » C'est vraiment le même scénario, puis ça recommence... TR03

Dans ce modèle d'approvisionnement des milieux, un modèle qui, selon l'expérience de plusieurs répondants.es, est repris par la majorité des projets miniers, c'est la population qui doit vérifier que le projet « est bon ou pas bon pour l'environnement ou pour la société. Alors que ça devrait être la compagnie qui prouve que c'est un bon projet! C'est tout le temps sur le dos de la population! » (TR04). Les participants.es déplorent que ce soit à la communauté qu'incombe le fardeau de faire la démonstration des risques d'un projet, dans le cas où celle-ci a des doutes, l'obligeant ainsi à s'approprier des connaissances et des expertises, et à solliciter des experts, des scientifiques et le gouvernement. Un participant souligne qu'il s'agit justement d'une stratégie des entreprises minières d'« attendre vraiment à la dernière minute avant de rencontrer les citoyens pour arriver avec un projet tout ficelé », stratégie que tentait d'exécuter Sayona Québec lorsque la proximité avec l'esker a été soulevée dans les journaux par des personnes citoyennes (TR03). Un répondant a fait part de son désarroi face à la liberté dont jouissent les minières et la complaisance de son conseil municipal.

Il va falloir changer les règles par contre. [...] La bourse est trop forte, la liquidité est trop facile d'obtenir. C'est un secteur à risque, mais il n'y a pas aucun risque pour les investisseurs, tous les risques, c'est nous qui les avons au niveau environnemental. On va tu finir par changer ça? C'est intouchable, intouchable les mines! Elles sont rendues trop fortes ici, il va falloir changer les règles au niveau des finances. [...] Au niveau financier [...] le grand coupable c'est le gouvernement. TR05

Plusieurs personnes ont profité des entretiens de recherche pour partager leurs constats collectifs sur l'effort consenti par l'implication citoyenne dans ce dossier. Ces personnes ont témoigné par exemple, du nombre important d'heures et l'énergie nécessaire qu'il a fallu investir pour s'approprier les connaissances et faire les apprentissages nécessaires pour pouvoir intervenir sur le cas. « Au début, on avait des rencontres ici toutes les semaines, on s'est dit tabarouette c'est une job à temps plein! [...] On est moins

niaiseux qu'on l'était, mais c'est de l'ouvrage en tabarouette! » (TR06). Elles ont fait état de la fatigue et du sentiment de découragement vécu, (déjà évoqués à la section 5.1.2.).

Dans l'articulation de la mobilisation, les personnes ont choisi de miser sur deux éléments rassembleurs, soit la protection de l'esker Saint-Mathieu-Berry et la tenue d'une consultation publique via le BAPE.

L'enjeu initial, la base du mouvement était et demeure l'esker. Cette base donne un caractère unique à cette lutte, parce que la protection des eskers apparaît comme un consensus régional. La protection et la valeur de l'eau de l'esker ont été identifiées de façon unanime par les participants.es comme l'élément clé qui a déterminé l'implication par tous les participants. Certains.es des répondants.es font référence au rôle vital de l'eau dans les cycles naturels « [C'est quoi votre plus grande préoccupation environnementale?] Pour moi c'est l'eau, c'est la base de la vie » (TR07). Pour les personnes mobilisées de la ville d'Amos, il s'agit de la fierté de l'eau pure de la ville qui est centrale.

Tout l'imaginaire, comment la région se présente, c'est basé sur l'eau, la réputation de cette eau. Tout le monde en parle là-bas. Fait que je pense que ça, ça a vraiment réveillé les gens. À mon sens, les autres projets contaminent l'eau aussi, comme le projet à la Corne. C'est aussi grave, mais il n'y avait pas ce symbole-là derrière. TR11

Mettre à risque cette richesse, autant au niveau de sa qualité qu'en nuisant au symbole qu'elle représente, apparaît comme une transgression que la population ne peut pas accepter. « On ne s'attaque pas à l'eau pure » (TR11), « c'est sûr que ce n'était pas un choix. Tu voyais que l'esker est menacé, ben tabarnak on y va » (TR13). Des personnes ont évoqué que l'eau est souvent sacrifiée par l'industrie dans leur région, mais que l'eau de l'esker représentait un symbole qui avait permis de placer cette ressource au cœur des débats territoriaux face aux minières. Ainsi, l'eau est devenue une « emblème » dans cette lutte, de façon à ce que le projet minier Authier paraisse être en opposition à la protection de l'eau dans la rhétorique publique. Et puis, face au fait que Sayona projette l'exploitation du lithium et qu'ainsi elle apparaît en offrant une certaine contribution à la lutte aux changements climatiques via la fabrication de batteries électriques, un constat apparaît publiquement évident, c'est la relation d'opposition « lithium versus l'eau ». Ce paradoxe suscite un intérêt provincial et positionne les enjeux environnementaux au centre de cette lutte. Comme l'eau et les eskers possèdent un caractère presque sacré dans la région, ce choix emblématique est particulièrement rassembleur. « Je pense que ce qui a catalysé cette lutte c'est le fait que ça soit pris à la base comme un combat entre l'eau et le lithium... C'est un peu dur d'être contre la vertu, tu sais? » (TR10).

L'eau comme symbole a servi de levier pour s'intéresser à des questions de fond sur lesquelles les résidents.es de la région sont rarement invités à se prononcer, telles que « Comment fonctionne l'implantation des compagnies minières? Comment fait-on de l'acceptabilité sociale? Quels rôles peuvent jouer les populations dans ces décisions? Que veulent ces populations pour leur région? ». Plusieurs personnes impliquées depuis quelque temps dans la défense environnementale se posent ces questions et estiment que la réflexion collective sur la place de l'industrie extractive est importante.

Quelque chose en dedans de moi me dit « tout ça, c'est basé sur un symbole ». Après, je pense qu'il y a des gens qui ont commencé à s'impliquer dans les événements de la mobilisation. Il y a des familles à Amos qui, depuis ce temps-là, ils vont aux conseils municipaux et ils s'informent... Ils sont devenus mobilisés par ce contexte. Fait qu'au final, au début, c'était comme « Ok, on touche à un symbole - l'eau » puis là ils ont élargi leur champ de vision pour s'impliquer dans d'autres sphères. Ça, c'est quelque chose que je trouve vraiment fascinant à voir. TR11

Ainsi, le deuxième élément rassembleur sur lequel s'appuie la mobilisation s'est avéré être la détermination d'exiger des audiences publiques sur l'environnement pour le projet Authier, ceci dans le but d'assurer les processus de consultation et de participation citoyenne dans l'implantation du projet minier. Tel que précédemment mentionné, la compagnie Sayona a refusé à plusieurs reprises cette demande, ce qui a solidifié la mobilisation.

[...] « il y a une mine à côté de l'esker, en plus ils veulent éviter le BAPE, ça n'a pas de bon sens! ». [...] Puis à mesure que Sayona essayait de se justifier, qu'ils voulaient éviter le BAPE, les gens étaient en tabarnak, fait que c'est pour ça que notre mobilisation, elle a eu une bonne presse puisqu'elle a été aussi mobilisante. TR13

L'examen du BAPE, qui est le plus rigoureux des instruments publics d'évaluation environnementale au Québec, apparaît comme une exigence minimale pour les personnes attachées à la valeur symbolique des eskers. Il s'agit en fin de compte d'un enjeu de respect des populations qui émerge au cœur de ce conflit, un enjeu enraciné, d'une part, dans la nécessité de protéger l'eau ainsi que la révolte face au refus d'assujettir le projet au BAPE et, d'autre part, dans la mobilisation en réaction au refus de la minière. La revendication d'un BAPE est centrale à tout le processus de mobilisation face au projet Authier. Elle a permis une orientation collective et conféré un objectif rassembleur au mouvement.

En mettant l'accent sur la manière dont les choses se font et sur l'importance de quelque chose de reconnu dans la région, l'esker et l'eau, alors ça l'a permis d'avoir un levier, à mon avis, que d'autres luttes ne pouvaient pas avoir. De susciter des questions que les gens ne se

seraient pas posées autrement et d'avoir un appui notamment parmi des gens qui travaillent dans l'industrie minière! TR02

L'espace de consultation citoyenne offert dans le cadre d'audiences publiques du BAPE permet de conférer la transparence d'experts indépendants afin de valider l'information fournie par la minière. Il offre également une plateforme visant notamment à prendre en compte les diverses opinions du milieu et à valoriser les connaissances citoyennes. Ces audiences sont ainsi particulièrement intéressantes aux yeux des personnes mobilisées, étant donné l'exaspération liée au caractère hermétique de l'entreprise. « [...] Les gens du village ne sont même pas sollicités à se dire « Eille on habite ici, qu'est-ce qu'on veut pour notre village? » C'est une compagnie étrangère qui arrive puis comme *bing bang*, c'est parti » (TR11). Quatre personnes nous ont rappelé en entretien que le projet n'aurait jamais été présenté adéquatement à la population sans la vigilance de la population qui a dénoncé la proximité du projet avec l'esker en février 2018. Au fil des entretiens, nous découvrons que ce désir de participation au processus de développement territorial est au cœur de ce mouvement social historique, en Abitibi-Témiscamingue.

Fait que c'est ça qui est sans précédent : Le mouvement de la région, ce n'était pas un mouvement juste pour la protection de l'eau. C'est un mouvement pour un processus de consultation. C'est un mouvement pour se faire respecter socialement. C'est pour ça que je dis que ça serait te mentir de dire que je voulais juste la protection de l'eau, c'est qu'on était enfin dans des questions d'équité sociale puis de justice, de processus, de prise en compte de la volonté de la population! TR13

Ce manque de prise en considération des volontés locales la raison qui a mobilisé autant de personnes, une première pour beaucoup d'entre elles, dans des comités citoyens : « J'ai à le faire parce que je suis citoyenne et propriétaire à La Motte » (TR10). Ainsi, la question du lithium a été marginale dans le conflit socio-écologique de 2018-2019, conflit qui a été déclenché par la proposition initiale du projet minier. Un acteur nous a expliqué que le lithium comme ressource naturelle d'avenir semblait rompre avec la réalité abitibienne, alors que comme région dite « ressource », l'expérience locale avec l'industrie minière est longue et complexe. La perspective de remettre en question le modèle d'implantation des compagnies minières sur le territoire est apparue comme beaucoup plus pertinente et urgente pour les groupes citoyens de la région.

Fait que tout le champ de remise en question de l'industrie minière au niveau social nous était grand ouvert. C'est pour ça que ça ne servait à rien pour nous de jouer la carte du lithium vs l'eau, parce qu'on n'était pas rendu là. On peut-juste se faire respecter, tabarnak. TR13

5.2.1.5 Organisation de la lutte, des acteurs citoyens engagés

Le premier comité citoyen officiel a été formé par les personnes qui ont découvert l'annonce du projet minier au début de l'année 2018 et qui ont établi une estimation quant à la distance entre le projet et l'esker. Ce comité est formé de personnes des villes d'Amos et de Val-d'Or et a été inauguré au mois d'avril 2018. Le comité a précisé deux revendications principales lors de son lancement, soit 1) Que le projet Authier soit assujéti à un processus d'évaluation environnementale du BAPE; et 2) Que des études indépendantes sur les impacts du projet sur l'esker soient réalisées. Lors des entretiens, les personnes ayant fondé le comité m'ont expliqué l'objectif du comité comme suit.

Notre objectif est toujours en général de fournir de l'info, de s'assurer qu'il n'y a pas de *p'tites vites*. [...] Nous on fouille un peu et on dit [dans le cas où Sayona veut acheter la mine à La Corne], « regardez, ils n'ont pas de *cash down*, au niveau financier c'est très douteux, comment c'est organisé... » Et ça, on pense que les gens devraient être au courant. Fait que ça reste notre ligne principale dans le fond, et c'est ce qu'on va amener au BAPE. Malgré nous en fait, on a développé une expertise. TR02

Le second comité citoyen s'est formé après les premiers mois de mobilisation régionale, en octobre 2018. Il est uniquement composé de résidents.es de la municipalité de La Motte. Sa création fait suite à l'appui de leur conseil municipal au projet, au mois de juillet 2018. Cet appui s'est fait d'une manière que l'on a décrite comme furtive, les conseillers municipaux ayant effectivement appuyé le projet sans consultation citoyenne interne et durant un moment de l'été où le maire, critique à l'égard du projet, était absent du village. Étant donné les multiples demandes ayant été présentées par la population durant les mois précédents, le positionnement du conseil municipal en soutien au projet Authier a renforcé le besoin vital, aux yeux des personnes participantes, de mettre sur pied de meilleurs processus de concertation.

[...] on peut ne pas avoir la même idée et on peut avoir une place pour le débat. C'est le débat qu'on n'a pas encore eu entre nous, citoyens, que moi j'ai demandé et que je redemanderais. C'est un débat entre citoyens dont on a besoin, pas un débat organisé par la minière avec une animatrice qui est payée par la minière ou la municipalité qui reçoit l'argent de la minière [...] TR10

Un troisième comité citoyen, le comité Réflexion, appropriation, valorisation, information, Esker St-Mathieu (R.A.V.I.E.-SM), s'est organisé au début de l'année 2019, en solidarité avec l'opposition entamée. Ce comité a été créé dans le village de Saint-Mathieu-d'Harricana, situé au nord de La Motte et au sein duquel, comme il en a été question précédemment, la protection de l'eau de l'esker Saint-Mathieu-Berry

ainsi que l'intégrité du territoire sont des piliers fondamentaux. Un participant membre du comité R.A.V.I.E.-SM souligne que la protection de l'eau a été un point de ralliement pour cette solidarité régionale, ralliement auquel se sont jointes les personnes mobilisées dans cette municipalité.

Dans des situations très extrêmes comme ce qu'on vit, [...] l'entraide se manifeste parce qu'on est dans une situation qui concerne tout le monde. C'est devenu possible de se rallier, de façon plus large même si le projet est localisé à un endroit. Comme vous voyez, Val-d'Or ont réagi, Amos ont réagi, même des gens de partout dans la région on réagit pour dire que ça n'a pas de sens que l'eau soit menacée. Fait que c'est pour ça que ça été facile. TR09

On nous explique que cette large mobilisation régionale comporte un noyau de personnes mobilisées depuis longtemps sur les questions de pratiques minières et de protection du territoire. L'arrivée du méga-projet minier Malartic en 2006 a permis à ces personnes et ces groupes de converger, créant ainsi un noyau de résistance qui se nourrissait de la trajectoire et de la mémoire des luttes précédentes. Ce noyau, qui est présent dans la mobilisation entourant le projet Authier, est souligné par un participant : « On est une petite famille. Tout a commencé avec Canadian Malartic » (TR03). L'arrivée du projet d'Osisko s'est avéré un épisode considéré comme traumatique pour les personnes qui l'ont vécu. Plus largement, ce mégaprojet, ses multiples impacts et les réactions sociales provoquées par ces impacts, sont devenus un cas de référence au Québec. Ils ont laissé un héritage d'engagement social dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Le mouvement entourant l'arrivée du projet Authier en 2018 est fort de cet héritage, comme en ont témoigné plusieurs participants.es. Plusieurs d'entre eux y ont vécu leur première mobilisation, soulignant du même souffle l'apport exceptionnel des groupes de défense environnementale et de leurs concitoyens qui ont permis de déployer des stratégies basées sur leur expérience avec la mine Malartic. La mobilisation sociale suscitée par le projet Authier s'est toutefois distinguée des mouvements citoyens précédents dans la région. En effet, la remise en question des processus d'implantation minière et la question du respect des populations dans ces processus sont sans précédents. Les participants.es nous expliquent que les « anciens mouvements environnementaux de la région ont une approche beaucoup plus écologiste, environnementale-classique » où la question d'acceptabilité sociale était pratiquement absente (TR02). De la même façon, les groupes de défense environnementale se sont souvent positionnés contre les projets ou l'industrie, une approche qui tend à polariser plus qu'à rassembler selon les membres du comité CCPE. Une approche centrée sur « protéger le territoire, pas abattre l'industrie » a ainsi été cruciale pour cette mobilisation (TR02). Finalement, des répondants.es plus jeunes dégagent un héritage découlant des luttes étudiantes qui ont secoué le Québec, en 2012. Certaines personnes parlent effectivement d'un « besoin de réalisation, d'importance de communiquer des choses,

de manière ludique aussi » dans un mouvement d'engagement social où la fatigue militante est une réalité avec laquelle les actrices et acteurs ont dû composer. Partant d'une composition démographique intergénérationnelle, ce mouvement pour la protection de l'eau et la consultation citoyenne a su mobiliser les plateformes populaires de réseaux sociaux pour s'assurer une forte présence en ligne.

5.2.2 Les inquiétudes relatives au conflit socio-écologique des participants.es

5.2.2.1 Acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale a été centrale aux entretiens réalisés, malgré le fait qu'il ne s'agissait pas d'un concept visé par cette recherche. Les participants.es ont déploré que le conseil municipal ait prétendu « que tout le monde était d'accord » avec le projet minier, ce qui soulève des inquiétudes relatives au concept et à la définition de l'acceptabilité sociale. Les répondants.es se demandent « comment est-ce qu'on fait de l'acceptabilité sociale? ». Quelles sont les implications de l'acceptabilité sociale aux yeux des décideurs politiques? Les participants nous rappellent que, selon un sondage effectué par les membres du comité NoVi, à La Motte en 2018, « les citoyens étaient pas mal tous pour un BAPE, mais pas contre la mine » (TR07). Les membres du comité NoVi nous ont rapporté lors des entretiens que 161 ou 162 personnes s'étaient effectivement positionnées comme voulant « absolument » un BAPE, ce qui représente environ 50% de la population du village selon le recensement de 2016 (TR06). La notion d'une « majorité silencieuse » évoquée par le conseil municipal, cette majorité censée appuyer le projet de façon inconditionnelle, est remise en question par le sondage mené par le comité NoVi. Les participants.es ont toutefois émis des inquiétudes sur « l'absence de balises au niveau des chiffres, c'est-à-dire quand as-tu atteint une acceptabilité sociale? » pour encadrer le concept. « L'expression que j'utilise quand je suis choqué, je dis "combien ça coûte de vous fermer la gueule?" C'est ça l'acceptabilité sociale » (TR03). Les résidents.es mobilisés à La Motte nous ont fait part de leurs craintes quant au fait que la municipalité et le gouvernement tentent d'exploiter ce concept flou dans le conflit socio-écologique afin de diviser et de marginaliser davantage les opposants au projet Authier, comme le conseil municipal de La Motte l'a déjà fait, en 2018. Une participante nous a expliqué que « moi c'est pas un BAPE que je veux, c'est pas de mine », mais qu'elle n'est pas certaine que le refus soit une possibilité dans le concept d'acceptabilité sociale (TR10). Les compagnies minières semblent chercher le coût de l'approbation d'une population sans s'interroger sur le potentiel de refus du projet. La difficulté d'articuler un refus et la possibilité que le projet soit accepté sont donc apparus comme des inquiétudes au sein du conflit socio-écologique : « Je veux souligner le fait que si on veut dire non [à ce projet], on a le droit de dire non! » (TR10).

5.2.2.2 Anticipation d'une division sociale accrue par la tenue d'audiences du BAPE

Comme nous l'avons vu dans la section de ce chapitre portant sur les enjeux et les impacts selon les participants.es, l'arrivée de l'entreprise Sayona à La Motte et la proposition de son projet Authier ont causé une division sociale au sein de la municipalité et dans toute la région. Durant les entretiens, des répondants.es ayant vécu l'arrivée de plusieurs projets miniers dans leur région ont présenté ce moment d'implantation comme la « phase de séduction, c'est l'étape zéro et c'est l'étape de la chicane » (TR05). Les participants.es ont effectivement témoigné que, par sa tendance à travailler en vase clos avec la municipalité, la compagnie semblait privilégier la discorde et le conflit, et contribuer à créer un climat de tension et d'isolement.

Les gens ont été vraiment respectueux à mon endroit et je pense que je leur ai rendu. Mais j'ai trouvé ça triste, immensément triste, qu'on perde le cap puisqu'à certains moments qu'on tombe dans l'espèce de chaos social à l'échelle locale dans lequel la compagnie semblait vouloir nous diriger. Ça a été le plus dur. TR13

Aux yeux des répondants, l'examen du projet par une commission du BAPE n'est toutefois pas une revendication qu'ils et elles considèrent comme audacieuse ou difficile. Il est ainsi marquant et décourageant de constater la « grosse polarisation », les relations affectées voire brisées par ce qui apparaît aux yeux des personnes engagées comme une simple exigence. Il est en effet difficile de croire que la volonté de chercher à contribuer au développement d'un projet pour sa région puisse autant diviser. Un participant exprime ainsi sa surprise et son amertume : « Ce n'est pas vrai que c'est nous qui avons une demande déraisonnable dans ce contexte-là. On voulait juste être consultés est » (TR13). La prochaine étape, celle des audiences du BAPE, inquiète donc énormément plusieurs des personnes répondantes. Elles se demandent quels impacts sociaux appréhender dans le cadre de cette procédure où les personnes devront prendre position par rapport au projet. Les porte-paroles des comités citoyens ne s'attendent pas à retrouver l'élan de mobilisation qu'ils ont connu lors de leur campagne pour obtenir un processus de consultation (un BAPE) lorsqu'un positionnement « pour ou contre la mine » deviendra central. En effet, cette prise de position est appréhendée, puisque les comités citoyens s'attendent à ce qu'elle engendre beaucoup plus de tensions dans la région.

5.2.3 Les revendications relatives au conflit socio-écologique exprimées par les participants.es

5.2.3.1 La protection de l'esker Saint-Mathieu-Berry est primordiale

Pour l'ensemble des répondants.es, une mine sur l'esker est inacceptable. La présence des titres de propriété minière sous l'esker est considérée comme problématique par les acteurs et actrices, dans l'optique de protéger l'esker de l'expansion potentielle, voire probable, du projet. Le site de la mine étant situé à une distance de 50 mètres de l'esker, les participants.es considèrent également que les mesures d'atténuation sont insuffisantes étant donné cette proximité. Tel qu'expliqué en section 5.1, les mines sont considérées par plusieurs personnes répondantes comme dangereuses et génératrices de destruction. Les mesures envisagées par le promoteur pour protéger le milieu à l'égard d'accidents miniers ne sont pas infaillibles. La compagnie minière travaille dans une optique de réduction et de minimalisation des risques environnementaux sans pouvoir garantir l'intégrité des milieux environnants. Les participants.es ont soutenu qu'il est inacceptable de menacer l'esker, son eau et les réseaux aquifères adjacents. Quatorze des dix-sept répondants.es soulèvent comme revendication, que le gouvernement refuse de façon automatique les mines situées sur ou à proximité des eskers « ce n'est pas juste l'esker qu'il faut protéger, c'est un bon deux kilomètres de chaque côté » (TR03). Plus encore, plusieurs demandent que les municipalités aient le pouvoir de protéger elles-mêmes leurs « milieux sensibles », tels que les eskers (TR01).

5.2.3.2 Débats citoyens

De nombreuses personnes mobilisées ont déploré l'absence de consultations indépendantes dans le cadre du projet Authier. Elles ont considéré qu'il est crucial d'avoir un « débat entre citoyens » pour « échanger nos points de vue sur les bons et mauvais côtés [du projet] devant les gens » (TR10; 04). En effet, il est important que ces échanges et ce transfert d'informations se fassent de façon publique afin que toutes les personnes présentes en bénéficient, pouvant ainsi plus facilement se construire une opinion éclairée. Pour les citoyennes et citoyens qui ont demandé à répétition cet espace de consultation et de discussion au cours de l'année 2018, ce rôle à leurs yeux a fini par leur valoir le statut « des chialeux de la place » puisqu'ils ont maintenu cette demande malgré l'appui au projet par la municipalité (TR06). En dépit de ce positionnement et de la marginalisation qu'il a causée pour plusieurs résidents.es du village, ces opposants ont maintenu leur demande : « On ne veut pas être les méchants, on veut être renseignés. On veut que ça soit clair et *clean* comme processus » (TR07). Cette revendication demeure, malgré l'annonce du ministre

de l'Environnement, en mars 2019, puisque les participants.es souhaitent débattre au sein de leur village. Les personnes mobilisées ont soutenu vouloir être éclairés quant aux orientations de leur municipalité et de leur région, ainsi que pouvoir faire des choix éclairés sur celles-ci : « on devrait être au courant, connaître les enjeux, être consultés et informés correctement » (TR02).

On nous a également souligné un besoin de vulgarisation des propos relatifs à la présentation du projet minier, afin de rendre accessible le débat au plus grand nombre de personnes possible. Effectivement, cinq participants.es ont spécifié lors des entretiens que le milieu d'accueil est très hétérogène, en termes de niveau d'instruction, ce qui a accentué la difficulté d'obtenir de l'information sur le projet de Sayona dans la région. L'industrie extractive dominante dans la région interagit avec des populations « souvent très peu scolarisées » dans certaines communautés, donc plusieurs répondants.es ont articulé la revendication de fournir de meilleures explications des processus et des enjeux, ainsi qu'une meilleure vulgarisation, de façon générale (TR09). Dans la mobilisation sociale entourant le projet Authier, les groupes de défense environnementale ont observé une dynamique dans laquelle certaines personnes bénéficiant de connaissances critiques ont réussi à exposer la problématique principale – la proximité entre le projet de mine et l'esker – et à soulever les enjeux relatifs à la communication et à la consultation. Cette vulgarisation des enjeux a été prise en charge par des personnes citoyennes mobilisées, mais celles-ci considèrent qu'il s'agit d'un travail qui devrait être pris en charge par la municipalité. Un espace de débat citoyen est ainsi demandé, un moment sans la minière où la municipalité favorise les échanges, facilite la compréhension des enjeux et valorise les besoins et les volontés des membres de la communauté.

5.2.3.3 Perspectives dans la région

Plusieurs ont témoigné de la pauvreté des perspectives dans leur région. Évoquant la priorité qu'ont les industries sur le territoire et son développement, plusieurs trouvent absurde que cette « magnifique région-là finalement, serve juste de garde-manger pour des marchés internationaux » (TR11). Les répondants.es rappellent l'exode des jeunes comme une réalité familière dans la région, que certains ont connue de façon personnelle « [Notre fille], c'était son village. Elle, c'était sa ville La Motte. Mais après, elle s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de possibilités, qu'il n'y avait pas d'avenir ici. [...] Donc ça a éloigné notre fille de la Motte, pas mal » (TR08). Cette absence de possibilités d'avenir se fait sentir lorsque les personnes mobilisées de La Motte ont décrit la municipalité comme dévalorisée. Plusieurs nous ont relaté de nombreux efforts de citoyens pour faire renaître le dépanneur ou son équivalent, des projets qui se sont heurtés à un conseil municipal peu coopératif selon les répondants.es. Les participants.es ont

profité de la mouvance sociale suscitée par le projet Authier pour mettre en évidence les perspectives de développement et les domaines d'avenir limités, autant dans la municipalité que dans la région.

C'est pour ça qu'on a parti le groupe NoVi, nous on veut des projets structurants qui donneraient à peu près le même revenu en taxe, qui profiteraient aux gens dans le village. Il y a des développements qui pourraient être faits, il faudrait amener des enfants, des maisons, une école, un dépanneur, des infrastructures qui suivent... TR07

Ce mouvement offre effectivement un moment de remise en question pour les groupes citoyens et les personnes mobilisées afin de constater la situation critique et décisive dans laquelle la région se retrouve.

L'Abitibi est à la croisée des chemins. C'est des générations de politiciens qui nous ont placé dans cette situation intenable, entre l'exploitation de la planète puis notre propre survie. C'est irresponsable [du gouvernement provincial] de laisser une partie de ta population dans une telle situation. Avec les défis climatiques qui nous attendent, on n'a pas fini là d'être tiraillé, l'Abitibi. TR13

Plusieurs personnes répondantes ont exprimé l'importance de réfléchir et de se réorganiser de façon concertée dans la région. Plusieurs revendiquent ainsi des projets dans lesquels ils sont capables de s'imaginer un avenir et des perspectives pour leur région. « Une fois que la chicane va être passée, peut-être qu'on va pouvoir se réorganiser et se dire qu'on est capables de faire autre chose que creuser des trous et extraire notre sous-sol » (TR09).

5.2.3.4 Changement de paradigme

Finalement, plusieurs personnes expriment une volonté de changer de paradigme dominant qu'elles ont identifié comme le modèle de développement extractif, qu'il soit explicite ou non. En faisant référence au moment de remise en question et d'implication citoyenne évoqué précédemment pour l'avenir de la région, un participant explique que le projet Authier a été proposé dans le contexte « de faire des jobs », une approche qui n'a simplement plus sa place dans le développement économique (TR04).

Pour moi, il faudrait juste que ça soit dans un autre contexte historique, dans un autre contexte que celui de l'urgence climatique, dans un autre contexte que celui du monde globalisé. Il faudrait que les décisions se prennent localement... TR13

Les participants.es exposent la nécessité d'effectuer une réorientation économique pour les milliers de travailleurs et travailleuses de l'industrie minière qui peuvent se sentir pris dans l'engrenage du modèle.

Il y a beaucoup de gens de l'industrie qui viennent me dire, des travailleurs là, qui me remercient. [...] Quand je les vois, ils me disent « merci de remettre des choses en question! Nous on est dans le trou à longueur de journée, puis on voit bien que ça n'a pas de calice de sens » TR13

Cette nécessité de débat citoyen et de remise en question justifie ainsi les conflits pour un participant. « Remettre en question des cultures qui perdurent, il faut le faire et il faut toujours le faire plus ou moins jeune. C'est pour ça que pour moi les conflits, c'est justifié » (TR09)

Au fil des revendications articulées par les participants.es qui se mobilisent dans ce conflit socio-écologique, la notion de développement devient finalement plutôt centrale aux entretiens. Les personnes répondantes semblent prioriser l'intégrité et la viabilité du territoire, plaçant les gains économiques au second plan. C'est ainsi que revient l'idée d'un modèle de développement qui bénéficierait d'abord à la société plutôt qu'aux investisseurs, comme l'exprime un participant dans des termes viscéraux « criss, c'est chez nous tabarnak. On est tannés de se faire fourrer par des étrangers qui tirent profit de tout! » (TR13). Cette vision de l'occupation du territoire concerne plus que l'industrie minière, elle concerne en fait tout le modèle prédateur d'exploitation des ressources naturelles : « Je ne m'oppose pas à toutes les coupes d'arbres, ou peu importe. C'est juste le modèle » (TR11).

En quoi consisterait un modèle de développement qui prioriserait le bien-être de la population? Nous avons profité des entretiens pour creuser cette proposition dans les résultats émergents (section 5.4).

5.3 Lithium, batteries électriques et transition énergétique aux yeux des participants.es

5.3.1 L'électrification des transports, une faible proposition

Tableau 5.3 Représentations de l'exploitation du lithium et de la filière de batteries électriques à partir du cas Authier selon les participants.es.

Perceptions		Revendications associées au développement du lithium et technologies associées
De l'exploitation du lithium	Des batteries électriques à base de lithium	
Forte volonté de développement du gouvernement provincial	Technologie en évolution	Démonstration des bénéfices climatiques du projet
Projets extractifs menés par le secteur privé	Politiques gouvernementales favorisant l'auto-solo	Projet de société : Transport en commun davantage valorisé Projet répondant aux besoins locaux
Stratégie d'écoblanchiment	Électrification des transports insuffisante dans une réelle transition	Réduction à la source

Huit personnes participantes ont souligné l'engagement du gouvernement de la province du Québec dans l'exploitation du lithium. Plusieurs ont pris connaissance des prises de position du gouvernement élu en 2018 sur les questions du lithium, un minéral central aux politiques et aux plans de transition énergétique articulés par le parti de la Coalition avenir Québec (CAQ) et présentés en premier chapitre de ce mémoire. Les répondants.es craignent un appui incontestable aux projets miniers dans le cadre de ces orientations politico-économiques. « Oui, le projet [Authier] aura lieu. Ça, c'est sûr, c'est presque sûr. Parce que le gouvernement a dit qu'il allait subventionner au maximum toute la filière du lithium, en commençant par les mines » (TR08). En effet, plusieurs personnes ont relevé l'attitude du ministre de l'Environnement qui « a les yeux braqués sur le lithium » et qui semble insensible aux revendications citoyennes dans le cadre du projet Authier, des appels pourtant lancés au cours des années 2018 et 2019 (TR13). « On a plus d'espoir partout. On a essayé d'aller parler au conseil [municipal], certains d'entre nous sont allés à l'Assemblée nationale, on en a fait des affaires! Mais jamais rien. Québec, ils veulent du lithium! Ils veulent faire un *hub* » (TR07). L'Avis de projet minier de Sayona ainsi que ses campagnes d'information et de

justification se sont largement appuyés sur les métaux critiques et stratégiques (MCS) avec lesquels le gouvernement entend poursuivre le « virage vert » de la province entamé avec les projets de barrages hydroélectriques, dans les années 1970 (TR10).

Toutefois, 65% des personnes participantes ont considéré que le projet Authier s'inscrit dans une continuité du modèle de développement extractiviste plutôt que dans une envolée d'un virage vert axé sur la lutte aux changements climatiques. Onze répondants.es ont effectivement décrit l'intérêt envers le lithium comme une multiplication de projets miniers menés par le secteur privé et dépourvus de tout encadrement institutionnel. Ce phénomène apparaît comme une ruée vers l'or blanc, encouragée par « le discours de Legault, le discours de Québec Inc. » dans une logique « purement extractiviste classique » (TR10; 02). Plusieurs participants.es ont fait remarquer le rôle primordial des entreprises privées et l'influence décisive du marché boursier dans le développement des projets liés à la transition énergétique du Québec.

Quatre participants.es se sont montrés très critiques quant aux possibilités de retombées positives de la ruée vers le lithium pour la société québécoise et la région de l'Abitibi. Le laisser-aller du gouvernement apparaît comme particulièrement frustrant pour les participants.es qui côtoient la réalité minière.

Comment on pourrait penser que l'industrie minière, avec le système qu'elle a mis en place et le fait qu'elle a pu s'enrichir sur le dos de l'exploitation - pas juste du territoire, mais des gens! - que la solution passe par eux? TR13

Il s'agit d'une fausse solution aux yeux des personnes mobilisées. La transition énergétique propulsée par le lithium québécois ne peut pas être reléguée à un secteur axé principalement, voire exclusivement, sur la recherche de profit financier. Lors des entretiens, la majorité des participants.es ont considéré que « l'électrification comme on la présente - avec des piles au lithium - c'est de la merde là » (TR03). La stratégie d'électrification des transports apparaît effectivement davantage comme une « course folle » pour rendre disponibles les ressources de lithium sur le marché international pendant que l'intérêt du marché se maintient, un empressement d'exploitation qui apparaît en Abitibi comme « *business as usual* » pour le secteur minier (TR03; 13).

Treize personnes participants.es, soit 76% des répondants.es, perçoivent en fait le lithium comme un minerai pour une technologie passagère. L'intérêt de développer un secteur d'extraction du lithium pour se positionner comme pôle d'importance dans le marché mondial est passé, selon plusieurs personnes,

« c'était il y cinq, huit ans » (TR05). De façon générale, les personnes mobilisées pour un processus de consultation en Abitibi estiment que la technologie reliée aux batteries électriques évolue rapidement et que les matériaux ciblés changent ainsi relativement rapidement. Certains.es ont souligné un ralentissement de la demande et ont estimé que le lithium québécois est plus difficile à transformer que d'autres sources de lithium retrouvées dans les déserts de sel en Amérique du Sud. Le lithium québécois serait ainsi peu compétitif sur le marché global. Un participant nous a expliqué que le gouvernement québécois a profité de sa géologie diversifiée pour valoriser certains métaux et minerais prisés par la recherche de sources d'énergie alternatives au niveau mondial, incluant le lithium. Il nous rappelle qu'en 2018, la Chine contrôlait une part importante de la production des minéraux critiques associés à ces recherches et que des demandes d'approvisionnement alternatives se sont manifestées par différents acteurs économiques, notamment de la part du marché des États-Unis, créant donc un climat économique incitatif pour la valorisation du lithium québécois.

Le ministère des ressources naturelles (MERN) actuel, il prend un peu la balle au bond, il comprend que les États-Unis cherchent des sources [de minéraux critiques] autres que la Chine, il voit une opportunité, ils sont allés rencontrer des représentants américains... TR01

Lors des présentations du projet Authier à la population, les représentants.es de Sayona évoquent à de nombreuses reprises que le marché du lithium bénéficie d'un intérêt particulièrement favorable des marchés internationaux et que son exploitation doit démarrer sans délais afin de profiter de l'occasion propice. Face à cette conjoncture, un participant nous a fait part de son questionnement à savoir si le projet Authier maintiendra son intérêt stratégique et sa viabilité dans le temps.

Honnêtement, est-ce que même on va se rendre jusqu'au BAPE? [...] C'était conjoncturel, dans le temps où la Chine avait des surplus de stock de lithium, c'était là-bas qu'il fallait envoyer pour faire le traitement vu qu'on n'a pas de filière qui est développée ici. TR02.

Les participants.es considèrent collectivement que le projet Authier propose de détruire de manière irréversible « énormément de territoire pour profiter d'une petite fenêtre [...] de capitaux » (TR09). Plusieurs ont rappelé l'importance de favoriser une réflexion à long terme sur ce type de projet, puisque les mines à ciel ouvert, tel qu'exposé en première section de ce chapitre, marquent un territoire de manière irrémédiable.

Plus largement, plusieurs personnes répondantes ont témoigné que la stratégie de valorisation du lithium et des MCS s'inscrit dans un objectif promotionnel visant à « profiter d'une occasion d'affaires » et

permettre au Québec de se tailler une place dans le marché mondial de fabrication des batteries électriques (TR03). En effet, onze participants.es (64%) ont estimé que la transition énergétique sert de levier pour une campagne promotionnelle qui cherche à verdir l'image de l'exploitation du lithium au Québec. « [C'est] la transition énergétique qui *package* ça, 'nous sommes verts; c'est pour les voitures électriques', ça fait qu'ils utilisent ça dans leur marketing » (TR01). Plusieurs ont en effet dénoncé les pratiques de communication qui proposent des justifications écologiques superficielles et trompeuses afin de promouvoir le projet minier par une certaine responsabilité écologique. Les répondants.es ont relevé un vocabulaire associé aux stratégies d'écoblanchiment tel que les « technologies propres » et « les technologies vertes », qui leur semble absurde, considérant « l'intensification de l'exploitation minière » qui y est associée (TR11). C'est particulièrement la tentative de la compagnie minière de justifier les impacts de son projet sur le territoire et sur l'esker Saint-Mathieu-Berry que les participants.es ont considéré comme irrévocable et qu'ils ont dénoncée.

Ils [Sayona] sont spécialisés en lithium, donc ils cherchent les gisements à lithium et les exploitent, mais ce n'est pas parce qu'ils veulent sauver la planète! Il ne faut pas non plus être naïf à ce point-là, c'est une conjoncture d'intérêt [...]. Donc c'est leur justificatif, *fair game*, c'est leur jeu, mais à un moment donné il ne faut pas être naïfs non plus. Si on tombait sur une compagnie que c'était réellement son objectif [sauver la planète], elle n'agirait pas comme le fait Sayona.TR02.

Deux acteurs précisent que l'approvisionnement en matériaux demeure un angle mort des politiques publiques pour la transition énergétique au Québec. Plus largement, ils mentionnent que l'industrie minière et ses impacts sont des angles morts du milieu de la défense environnementale au Québec, particulièrement dans le contexte de l'intérêt mondial pour de nouveaux métaux et minerais : « On essaie d'engager les autres groupes environnementaux (Équiterre, Suzuki...) de s'intéresser à la partie d'extraction [...]. C'est comme dans l'angle mort et c'est difficile à gérer comme message » (TR01). Effectivement, les enjeux du modèle extractiviste et ceux relatifs au domaine minier sont trop éloignés des revendications et inquiétudes environnementales principales des organismes.

Ça fait 2 ans que je fais des appels à l'aide au milieu environnemental du Québec, pour leur dire « on a besoin de *backup* » au niveau théorique, au niveau de la lutte pour ça, parce que le Québec va être appelé à se positionner sur ces minéraux-là. Est-ce que vous voulez servir de caution écologique à cette folie-là des technologies vertes? TR13

Finalement, un peu plus d'un tiers (41%) des personnes participantes ont constaté que l'électrification des transports telle que le propose le gouvernement de la CAQ s'appuie largement sur le transport individuel

en voiture. Ce constat a été critiqué par les personnes qui l'ont soulevé puisqu'elles considèrent que plusieurs enjeux régionaux et provinciaux sont associés à l'augmentation des voitures individuelles sur le réseau de transport. Elles ont relevé une surabondance de voitures, notamment sur la route principale 117, qui contribue à la congestion sur les routes et au comportement impatient des personnes au volant, une augmentation des accidents de la route, l'étalement urbain et la demande grandissante de matériaux et d'énergie pour cette multiplication de véhicules.

On a des problèmes de déplacement partout. La surabondance des routes, ça fait que les gens deviennent exaspérés en voiture. Juste en Abitibi, j'ai vu une différence sur la 117. Avant, on allait sur cette route-là et c'était agréable. Aujourd'hui, c'est un stress de l'utiliser [...]. Pourtant, on n'a pas ben plus de population en Abitibi, ça fait des années que la population est stable en Abitibi autour de 150 000 habitants. Ce n'est pas que la population augmente, c'est qu'il y a de plus en plus de véhicules. TR09

Face au constat que le projet Authier s'inscrit davantage dans une vague de multiplication des projets miniers suivant une logique extractive que dans une volonté de transformation des sources énergétiques, on constate que la justification principale du promoteur et du gouvernement s'apparente plutôt à une stratégie d'écoblanchiment. Le fait que le lithium visé valorise principalement l'électrification des véhicules individuels pousse les participants.es à conclure que le projet actuel d'électrification des transports manque d'ambition et d'intérêt pour leur région.

5.3.2 Au sujet des bénéfices du lithium dans la lutte aux changements climatiques

Près de la moitié des répondants, soit 47%, ont contesté l'idée des bénéfices directs du lithium associés au projet Authier pour la réduction des émissions de dioxydes de carbone de la province. Ces personnes en veulent pour preuve la surabondante utilisation en eau, en carburant fossile et en énergie de la part des compagnies minières pour arriver à leurs fins. Les répondants.es rappellent le rôle du transport dans l'acheminement du lithium vers les lieux de transformation, d'assemblage et de distribution des batteries électriques, des endroits aussi distribués à l'échelle planétaire qu'imprévisibles pour le promoteur ou l'État.

Je ne suis pas contre la propriété de réduction de gaz à effet de serre de ces minéraux, je fais juste souligner qu'on ne nous a jamais fait la démonstration de ce que le projet Authier allait avoir comme bénéfice net de réduction de gaz à effet de serre. Ils vont être transportés combien de fois? Dans quel cargo, esti, au mazout pour aller être transformés en Chine, pour

revenir ici en cargo en mazout. Ils ne nous diront pas, ils n'ont sûrement même pas ces chiffres-là. TR13

Au-delà des émissions de carbone associées au processus de fabrication découlant de l'extraction des matériaux, des répondants.es ont souligné l'empreinte écologique de ce projet minier. Les participants.es ont insisté sur la richesse de l'écosystème et le rôle clé de l'esker pour l'équilibre du milieu. Plus encore, cinq personnes nous ont rappelé que le Québec avait la chance de produire et d'utiliser de l'hydroélectricité pour ses besoins énergétiques tels que la recharge de batteries électriques. Toutefois, plusieurs pays et régions du monde « produisent leur électricité avec du charbon ou du pétrole », donc les répondants.es ont spécifié qu'une transition appuyée par les batteries électriques se doit d'être articulée dans un contexte énergétique cohérent (TR07). « Peut-être que l'électrification pour nous autres, au Québec, ça a ben du sens. Peut-être qu'ailleurs, ça n'en a pas » (TR06).

Au moment des entretiens, les participants.es ont donc exprimé un certain scepticisme quant aux retombées environnementales nettes du projet et plusieurs ont considéré que les batteries électriques ne correspondent pas à une solution viable à la crise climatique. « Non, ce n'est pas vrai, votre stratégie de vente, de marketing, nous on ne l'achète pas. Ce n'est pas une solution actuellement viable pour régler au niveau mondial le problème des changements climatiques » (TR03).

La crise environnementale est l'un des enjeux les plus pressants de notre époque et les participants.es ont souligné l'importance capitale de notre implication collective dans cette lutte. Deux personnes répondantes ont toutefois souligné le discours de responsabilité tenu par le gouvernement et la minière, un discours qu'elles ont qualifié de « pernicieux » (TR10).

C'est de nous dire que chacun doit faire son effort, nous aussi, pour permettre au Québec de se démarquer à l'international sur tel, tel ou tel plan. Et là mon effort à moi ça va être d'accepter un projet d'extraction? TR10

En effet, la justification « verte » du projet, considérée comme une stratégie d'écoblanchiment telle que mentionné précédemment, présente le projet aux populations d'Abitibi comme une façon de contribuer directement à la lutte aux changements climatiques. Les participants.es considèrent que cette approche vient activer un sentiment de culpabilité et ainsi consolider un appui auprès de segments de la population.

Sayona veut faire à croire aux Abitibiens qu'ils peuvent faire leur part pour le climat en laissant une compagnie étrangère abuser leur lithium. [...] J'ai l'impression que les gens chez nous

vont être charmés par l'idée de faire leur part pour le climat en laissant dynamiter du lithium. [...] je me sens comme envoyé en pâture. TR13

Ces deux personnes répondantes ont ainsi dénoncé ce discours de la part du gouvernement et du promoteur minier selon lequel la meilleure façon de contribuer à la lutte aux changements climatiques en Abitibi-Témiscamingue est de davantage sacrifier leur territoire dans une multiplication de projets miniers de lithium et autres minéraux stratégiques.

5.3.3 Une stratégie de lutte aux changements climatiques, un projet de société

Les participants.es ont reconnu que les batteries électriques peuvent jouer un rôle intéressant dans la transition énergétique dans laquelle le Québec s'engage aujourd'hui. Ils ont toutefois souligné le manque cruel de concertation publique, de stratégie globale et d'implication du gouvernement dans le développement de cette filière. En fait, une majorité des participants.es (65%) a estimé que la filière du lithium serait beaucoup plus intéressante si elle s'inscrivait dans un projet de société pour une transition énergétique au Québec.

Dans un premier temps, les participants.es ont insisté sur le fait que la substitution de véhicules traditionnels par des véhicules aux batteries électriques n'est pas suffisante pour constituer une transition énergétique. Sept personnes ont souligné que la technologie des batteries électriques au lithium semble considérée comme une « solution ultime » par les politiques énergétiques du gouvernement (TR06). Ces personnes participantes ont plutôt estimé qu'il est important de replacer le lithium et ses utilisations technologiques dans le contexte où les réflexions sur les impacts de l'extraction et sur la chaîne d'approvisionnement sont centrales. Les personnes répondantes.es considèrent que le discours de la batterie électrique appartient aux « discours de demi-mesures », similaires à l'idée de remplacer le pétrole par le gaz naturel (TR04). Elles ont également considéré que les voitures électriques sont des objets d'élite, inaccessibles pour une grande partie de leurs concitoyennes et concitoyens.

C'est un trip de riches qui sont rendus à leur petite machine électrique et qui ont du fun avec leur petite machine électrique. Moi, avec mon petit budget, c'est pas pour demain une machine électrique, et c'est de même pour bien du monde. Encore une fois, c'est les riches qui pensent à eux et nous, dans le fond de nos rangs, ben on se sert du gaz pis après c'est de notre faute si on pollue l'atmosphère. TR05

Plusieurs ont partagé un sentiment d'inquiétude par rapport aux dispositions prévues par la province pour les batteries à la fin du cycle de vie du véhicule. Le recyclage et la réutilisation du lithium devant être priorités, les participants.es ont souligné qu'un cadre juridique et opérationnel doit être mis en place par le gouvernement afin de minimiser l'enfouissement des minéraux et autres substrats matériaux. Ainsi, les technologies électriques à base de lithium ont leur place dans une transition globale, mais l'empressement de l'industrie minière sans encadrement étatique a surélevé cette technologie à des proportions qui dépassent son apport réaliste pour la problématique d'ensemble, aux yeux des participants.es.

Devant la valorisation marquée pour l'électrification des voitures individuelles par la stratégie énergétique, 30% des répondants.es ont fait valoir que cette stratégie doit prioriser davantage le transport en commun et le partage des voitures. Certains ont émis des doutes sur le nombre de batteries électriques qu'il est réellement possible de fabriquer avec le lithium des sous-sols québécois. Devant l'évidence qu'une quantité limitée de lithium est disponible, un choix éclairé s'impose afin de privilégier l'électrification des transports bénéficiant au plus grand nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices du réseau routier.

Il faut identifier qu'on a besoin de tant de lithium par exemple pour un potentiel d'électrification. Peut-être qu'on se concentre sur l'exploitation d'une quantité uniquement pour électrifier les transports en commun? En ce moment, c'est combien de mines? Fait que comme ça, ta technologie elle t'aide vraiment à diminuer ton empreinte carbone, en plus de favoriser des technologies renouvelables. (TR04)

Comme mentionné précédemment, plusieurs participants.es ont insisté sur le fait que la valorisation des voitures individuelles est particulièrement dommageable dans une optique de qualité de vie, en raison de toutes les dépendances entourant l'accroissement apparemment incessant de ces dernières.

Face à cette réalité, plus de la moitié des répondants.es nous ont rappelé que le Québec doit s'engager de façon urgente dans une transition écologique et que la transition énergétique, telle que présentée et mise en place par le gouvernement de la CAQ, ne permet pas les transformations « profondes » qui sont nécessaires (TR13). La volonté de faire de cette transition écologique un projet de société est très forte lors des entretiens. Les répondants.es ont particulièrement exprimé qu'ils et elles veulent y participer et sentir qu'elle répond à leurs besoins. En rappelant la situation problématique d'absence de commerces essentiels à la Motte, les personnes répondantes ont articulé des besoins locaux relatifs au développement et au bien-être de la municipalité. Elles mentionnent entre autres vouloir des projets dans lesquels elles peuvent jouer un rôle central et exercer un certain contrôle, à l'opposé d'un projet comme celui de Sayona.

De façon traditionnelle, les personnes résidentes d'un territoire convoité par l'industrie minière ont effectivement très peu de contrôle sur les orientations et les manières d'opérer d'un projet minier. Dans le cas du projet de lithium Authier, la lutte qu'ont menée les groupes mobilisés a témoigné d'une absence totale de possibilités de dialogue et même d'obtention d'information pertinente. Plus largement, les participants.es ont témoigné de la difficulté d'accès aux opportunités d'information relatives au développement de la filière des MSC, tels que des colloques ou autres événements. Ainsi, ces projets répondent rarement et difficilement aux besoins locaux exprimés par les habitants.es de la région, constat qui a mené deux participants.es à se désoler : « Je trouve qu'on n'a pas de vision à long terme, on n'a que du court terme : vidons les ressources... Fait qu'on se pose des questions, on n'est pas maîtres chez nous » (TR07).

Finalement, les critiques les plus sévères du projet de mine de lithium Authier et de la stratégie d'électrification des transports actuelle qui a émergé lors des entretiens touchent à notre tendance vers la surconsommation. Un quart des participants.es identifient que cette tendance à l'excès, une tendance intrinsèque au modèle économique dominant, demeure l'enjeu prioritaire à prendre en compte dans la lutte aux changements climatiques et vers une transition écologique réelle. Ils ont dénoncé les solutions de substitution technologique évoquées précédemment comme étant un exemple éloquent de ce comportement.

À mon sens, la première chose qu'on devrait faire si on veut vraiment faire une transition, c'est de réduire notre consommation de ressources, puis pas juste la remplacer par ces technologies-là qui ne sont pas nécessairement encore bien ficelées ou qui ne font que, finalement, juste nous permettre de continuer nos modes de vie comme si de rien n'était. Tu sais, c'est un mirage, là, ce sont des ressources qui sont finies aussi. (TR11)

Ainsi, les participants.es ont revendiqué l'intégration du concept de réduction à la source dans l'articulation d'une transition énergétique structurante et réfléchie. Cette réduction se précise quelque peu différemment selon les répondants.es. La majorité demande une réduction des projets miniers en concentrant l'exploitation de lithium dans un nombre restreint de mines et en valorisant le transport collectif davantage que le transport individuel, par exemple. Certaines personnes, incluant notamment les membres d'organisations de défense environnementale, étendent cette logique à l'activité minière de façon plus large en Abitibi-Témiscamingue et invite à une réflexion quant à nos besoins. Ces personnes proposent ainsi d'envisager le développement minier dans la perspective préalablement articulée de

répondre aux besoins de la société, une perspective qui pose notamment un regard critique sur le développement de projets aurifères dans la région.

Cette section nous a donc permis de cerner les perceptions et les revendications des participants.es concernant l'exploitation du lithium proposée dans la transition énergétique québécoise en vue de l'électrification des transports. L'attribution du lithium à cette transition n'a pas été beaucoup abordée dans les mobilisations sociales suscitées par l'arrivée du projet Authier en Abitibi-Témiscamingue. Le projet est davantage perçu comme un projet d'exploitation de ressources minières telles que la région les connaît plutôt que comme un projet proposé dans le but de fournir des métaux critiques au développement d'une filière électrique québécoise. Cette justification apparaît plutôt aux yeux de plusieurs répondants.es comme une stratégie d'écoblanchiment dont se serait doté la compagnie minière Sayona afin de jouir d'une réputation de responsabilité écologique auprès des populations touchées par son projet. En réfléchissant au lithium et à la filière des batteries électriques dans la province, les personnes participantes ont soulevé de nombreux éléments inquiétants comme l'absence d'un cadre de gestion pour la récupération des minéraux en fin de vie des batteries électriques et l'importance accordée à l'électrification des voitures individuelles plutôt qu'au transport collectif. Une large majorité des répondants.es a insisté sur l'importance d'encadrer ce développement dans un projet de société, au sein duquel des débats, des concertations et des choix éclairés seraient effectués en amont de l'exploitation du lithium, partout au Québec.

5.4 Résultats émergents

Au-delà des trois objectifs spécifiques de recherche qui ont été articulés pour guider ce travail de recherche, plusieurs autres éléments d'intérêts ont émergé au cours de la collecte des données. Cette sous-section présente deux résultats émergents qui contribuent à affiner notre compréhension de la mobilisation historique qui a critiqué le projet Authier.

5.4.1 Identité territoriale

Quatre acteurs et actrices engagées.es dans la mobilisation pour la protection et la consultation nous ont rappelé le moment de colonisation de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, qui est jeune par contraste

avec la majorité des autres régions administratives du Québec. Comme nous l'avons établi dans le premier chapitre de ce mémoire, l'arrivée de personnes blanches d'origine européenne sur le territoire ancestral de la nation Anishnabe ne date que du début du XXe siècle. Les vagues de colonisation plus importantes sont arrivées à partir des années 1920 et 1930, dans le contexte de la Grande Dépression qui sévissait dans les villes du sud de la province.

Quand les gens sont arrivés en Abitibi, mon père (lui était de première génération), en arrivant ici ce n'était pas vraiment un choix. On colonisait parce que c'était la crise économique fait qu'on débarrassait la Beauce, Saint-Henri (Montréal), fait que moi je suis de ces coins-là. TR04

Cette personne participante a mis en évidence le sentiment d'exil et d'éloignement qu'ont pu ressentir les premiers arrivants européens dans la région, avec aucun « sentiment d'appartenance, dans la grosse misère » (TR04).

Ainsi, des participants.es ont souligné qu'en 2020, l'Abitibi n'en est qu'à ses troisième et quatrième générations, selon les municipalités³². Le constat de cet enracinement progressif met en lumière une réalité qui pourrait expliquer la mouvance sociale de protection du territoire.

[I]ls n'avaient pas d'attachement aussi fort au territoire parce que ce sont des gens qui venaient d'ailleurs et qui avaient sûrement souvent espoir de repartir, mais pour X raisons sont restées ici. Leurs enfants sont nés ici dans les années 1940-1950, ont grandi fait qu'ont commencé à avoir un lien avec le territoire, mais leurs parents étaient quand même de l'extérieur. Et là tout d'un coup, une nouvelle génération qui naît et là, on commence à être vraiment enraciné. TR02

Ces participants.es soulignent ainsi que cette appartenance grandissante à l'Abitibi peut en pousser plusieurs à se « battre pour le territoire » (TR04). Les générations les plus jeunes qui grandissent avec une plus longue histoire dans leur région peuvent avoir contribué à un rapport au territoire plus intime qui pousse à l'action. « [...] Je pense que cette lutte-là [Authier], ça s'inscrit en bonne partie dans une volonté d'une nouvelle génération d'Abitibiens de renouer avec le territoire » (TR02).

³² La fondation de la ville d'Amos précède de vingt ans celle de la ville de Val-d'Or (1914 et 1934 respectivement).

Cette réflexion n'est pas partagée unanimement au sein des répondants.es, mais elle soulève une piste de réflexion intéressante dans l'examen de la mobilisation sans précédent qui a animé la région en 2018-2019.

5.4.2 Enjeux environnementaux différenciés par région

En abordant les questions environnementales primordiales pour les répondants.es et la contribution potentielle du lithium à la lutte aux changements climatiques, plusieurs ont soulevé d'importantes différences selon les régions. En effet, il a été noté que les grands organismes de défense environnementale basés dans les centres urbains³³ ont une tendance à porter des enjeux qui peuvent sembler déconnectés des préoccupations environnementales plus pressantes dans les régions comme l'Abitibi-Témiscamingue. En effet, environ le tiers des répondants nous ont expliqué que si la crise climatique est préoccupante, elle demeure relativement lointaine et peu tangible pour plusieurs personnes en Abitibi. Une personne témoigne plutôt du « climat parfait. T'as des hivers qu'il fait frette, on ne les a pas dans face, les conséquences du climat [changeant] » (TR13). Pour les répondants.es les préoccupations environnementales principales touchent plutôt aux enjeux de contamination, principalement celle de l'eau et des sols. Les enjeux de protection de la biodiversité et de destruction des milieux naturels sont également au cœur des préoccupations principales, étroitement liées aux multiples impacts des industries forestières et minières présentes sur le territoire. Même au sein de la grande région de l'Abitibi-Témiscamingue, les priorités environnementales semblent varier. Une personne qui a participé à des assemblées publiques sur les questions de défense du territoire dans diverses municipalités a témoigné des divergences entre différents lieux.

Rouyn, qui est une ville administrative et culturelle, il était beaucoup question de « ben ça n'a pas de bon sens les gaz à effet de serre, les changements climatiques, etc. » À Val d'or, pas partout. Pas mal de personnes des communautés sont venues à nos réunions et pour les communautés autochtones, le réchauffement de la planète c'est un enjeu qui est assez éloigné. Ce qui est ben plus concret c'est ce qui se passe sur le territoire. « Où est-ce qu'elles vont être, ces installations-là? Comment ça va avoir un impact sur les terrains de trappe, de chasse, sur notre circulation? Est-ce que ça va continuer à fragmenter le territoire? » Fais que c'est vraiment beaucoup plus terre-à-terre et beaucoup plus lié au territoire immédiat. TR02

³³ Organismes tels qu'Équiterre, ENvironnement JEUnesse ou Greenpeace Canada

Ainsi, la justification de contribuer à la lutte mondiale au changement climatique grâce à l'exploitation de lithium résonne potentiellement moins qu'anticipé. La question climatique a été décrite comme moins alarmante que la préservation de l'intégrité du territoire ainsi que d'accès pour les populations d'Abitibi. Plus encore, c'est toute la filière des MSC et de leur rôle dans la transition énergétique qui semble être déconnectés.

Dans une région comme l'Abitibi, il n'y a pas grand monde qui aspire à avoir une voiture électrique. [Rires] [...] Pour moi, ça ne veut tellement rien dire. Ici, moi j'aimerais bien ça, un jour, avoir un petit pick-up pour aller dans le bois, pour aller en nature, chercher du bois, chercher *whatever*. Puis qu'on nous propose de sacrifier notre territoire [pour] faire des piles de voitures électriques. Ça, dans notre imaginaire abitibien, c'est vraiment dur à percevoir, tu sais? L'utilisation concrète de ces minerais-là. TR11

Dans la même lancée, une personne répondante nous a décrit le bonheur associé à l'accès au territoire, en Abitibi, un accès qui contribue à distancer le discours des communautés urbaines relativement à la lutte aux changements climatiques de celui des populations des régions (TR13).

Tu sais, à chaque fois que je retourne en Abitibi, je sens qu'il y a un décalage entre la prise de conscience de l'urgence climatique mondiale en métropole et celle qui se passe dans notre région. Ce qui fait en sorte que d'arriver avec ces arguments-là [lithium], va vraiment falloir être en mesure de les transposer en émotions parce que c'est tellement le fun la vie en Abitibi! Tu croirais pas ça! T'es vraiment au paradis terrestre. Ils nous ont comme oubliés, le gouvernement, mais ils nous ont laissé dans un territoire de divertissement, de plaisir et de consommation, où tout le monde a vraiment de la place pour avoir du fun. TR13

Pour conclure ce chapitre de présentation des résultats, nous pouvons avancer que les entretiens ont été éclairants et riches en réponses quant à l'ensemble de nos objectifs de recherche. De façon générale, c'est la protection de l'esker Saint-Mahtieu-Berry qui a été l'élément de réponse le plus évoqué par les participants.es. En effet, la protection de l'esker est l'enjeu environnemental le plus appréhendé. Il s'agit du symbole de rassemblement de la mobilisation sociale et de la revendication la plus évoquée chez les participants.es.

À propos des enjeux et des impacts associés au projet Authier aux yeux des participants.es, il faut souligner que la quantité d'éléments de réponse qui ont dominé sont ceux associés aux enjeux et aux impacts socio-économiques. Au niveau environnemental, tel que nous venons de le rappeler, les inquiétudes et préoccupations ont principalement ciblé la protection de l'esker et le risque de concentration de projets extractifs sur le territoire, autant en termes des projets actuels que de ceux qui ont été abandonnés. Les

impacts culturels ont été peu abordés par les répondants.es. Seul le sentiment d'identité et de fierté territoriale associé aux eskers et aux moraines en Abitibi ont été mis en évidence. Le deuxième objectif de recherche, axé sur le conflit socio-écologique associé au projet Authier, a permis de comprendre la perception du conflit, incluant les éléments déclencheurs des tensions sociales et ceux des mobilisations citoyennes, aux yeux des personnes participantes. Tel qu'articulé en seconde partie de ce chapitre, nous avons pu dégager une diversité d'éléments qui ont convergé comme déclencheurs, dont le contexte historico-territorial, l'opacité des communications et le refus de la compagnie minière d'assujettir son projet au BAPE, ainsi qu'une méfiance croissante de la population envers leurs élus. Ce contexte a mené à une nécessité d'action et une prise en main critiques de la part de la population. Les discussions avec les acteurs et actrices mobilisés ont également pu dégager des inquiétudes quant à l'évolution du conflit socio-écologique dans la région, tels que l'instrumentalisation du concept d'acceptabilité sociale et la détérioration du climat social comme résultat d'un positionnement face au projet minier. Ces entretiens ont aussi fait ressortir des revendications spécifiques relatives au conflit socio-écologique, soit la protection intégrale de l'esker Saint-Mathieu-Berry et l'organisation d'un débat citoyen indépendant de l'entreprise minière. Dans le cadre du troisième et dernier objectif spécifique, nous avons cherché à cerner la perception des répondants.es quant au rôle du lithium pour la fabrication de batteries électriques, tel que prévu dans le cadre de la transition énergétique du Québec. Nous avons dégagé qu'aux yeux de plusieurs participants.es, le projet Authier s'apparente davantage à la multiplication de projets extractifs dans la région qu'à un projet phare, porteur d'innovation technologique. La filière du lithium apparaît en effet comme une nouvelle « ruée vers l'or » en raison du rôle central que joue le secteur privé dans son développement ainsi que sa forte importance stratégique pour le marché mondial. L'ensemble des participants.es a également souligné que la démonstration des gains écologiques d'un tel projet visant à contribuer à la transition énergétique demeure primordiale. Plus largement, l'idée que la transition énergétique devrait faire l'objet d'un projet de société piloté par l'État et non par le secteur privé prédomine. Dans un tel contexte, les projets d'exploitation de ressources seraient sélectionnés pour leurs retombées avantageuses. Finalement deux résultats émergents ont semblé particulièrement intéressants à notre compréhension du cas de conflit socio-écologique. Comme l'ont souligné les participants.es, il est en effet pertinent de considérer l'enracinement progressif des générations dans la jeune région de l'Abitibi comme facteur sans précédent ayant contribué à la volonté de protection territoriale exprimée lors de la mobilisation sociale autour du projet Authier. La question du décalage entre les questions environnementales prioritaires entre la région de l'Abitibi-Témiscamingue et les centres urbains tels que Montréal et Québec a également été soulevée, un décalage qui, d'après les répondants.es, rend la

justification de Sayona, qui affirme contribuer à la lutte aux changements climatiques, encore moins compatible avec le lieu d'implantation prévu pour le projet Authier.

Chapitre 6

LA DISCUSSION

Ce chapitre propose un retour sur les résultats de recherche présentés au chapitre précédent. L'objectif de la discussion est d'apporter une réflexion critique sur les résultats, en regard des objectifs de la recherche, du cadre théorique et de la problématique présentée. Nous proposons une discussion au croisement de la littérature scientifique, de la documentation citoyenne et des résultats de recherche afin de constater, dans un premier temps, une consolidation du modèle extractiviste au Québec et, dans un second temps, l'émergence d'une écocitoyenneté au sein du mouvement social et de l'articulation de principes pour la transition énergétique.

À la lumière du cadre conceptuel présenté dans le deuxième chapitre de ce mémoire, il est possible d'affirmer que le conflit socio-écologique associé au projet Authier constitue un cas emblématique qui illustre la tendance de maturation des mouvements de résistance citoyenne au Québec.

Il importe de rappeler que les résultats de recherche datent de l'hiver 2020 et que, par conséquent, la discussion doit être abordée dans son contexte temporel.

6.1 Analyse d'une consolidation du modèle extractif québécois

6.1.1 L'eau au cœur des luttes populaires face à l'expansion extractive

En premier lieu, rappelons le cœur de la lutte sociale et du conflit causés par l'arrivée du projet Authier, soit la menace des activités minières à l'esker Saint-Mathieu-Berry. La contamination de l'eau de l'esker ou encore de son réseau d'eau souterraine connecté a été identifiée de façon presque unanime par les participants.es comme l'enjeu le plus préoccupant. Compte tenu du symbole identitaire et du patrimoine territorial que représentent les eskers dans la région, ainsi que la fierté régionale associée à la qualité de l'eau en Abitibi-Témiscamingue, la proximité du projet minier et sa menace à la source d'eau est l'enjeu environnemental et culturel le plus préoccupant pour les répondants.es.

Nous constatons qu’effectivement, les études sur les conflits socio-écologiques en contexte d’expansion de l’industrie extractive identifient la protection de l’eau comme enjeu central et comme élément-clé des luttes communautaires.

Au Témiscamingue, une mobilisation sociale est menée principalement par les membres de la première nation Long Point First Nation face au projet Tansim, un projet de mine de lithium à ciel ouvert proposé par Sayona Mining. Le projet menace un « lieu significatif pour la communauté qui y pratique couramment la chasse, la pêche ou encore la récolte de plantes. Le projet minier Tansim menace de bouleverser ces activités. » (Ross, 2022) Les personnes mobilisées de cette communauté Anishnabe ont soulevé des préoccupations à l’égard de la contamination du lac adjacent au projet, le lac Simard, ainsi que des craintes de contamination des eaux souterraines.

Dans les dernières années au Québec, la protection de l’eau a également animé la lutte contre le développement du gaz de schiste, une exploitation qui menace les nappes d’eau phréatiques et qui nécessite une large quantité d’eau pour les opérations d’exploitation (Lacroix et Masse, 2012). Entre 2001 et 2002, la campagne *Adoptez une rivière* par la coalition *Eau Secours* visait à protéger plus d’une trentaine de rivières québécoises ciblées par des minicentrales hydroélectriques du secteur privé (Ibid., 2012).

L’eau fait l’objet d’une pression croissante avec la multiplication des demandes, notamment dans le secteur industriel, à travers entre autres l’industrialisation du secteur agricole, l’essor de l’agro-industrie et l’augmentation des projets miniers (Grieco et Salazar-Soler, 2013; Poupeau et Gonzalez (dir.), 2010). En fait, la forte croissance des industries extractives, facilitée par l’industrialisation, accentue les rapports de pouvoir autour de l’eau, tout particulièrement autour des bassins versants. De nombreux conflits socio-écologiques sont ainsi associés au droit à l’accès à l’eau et à la protection des sources d’eau importantes dans les Amériques (Sosa et Zwarteveen, 2016). Au Québec, on fait communément référence à l’eau comme « l’or bleu » et plusieurs personnes participantes à cette recherche ont évoqué le caractère vital de l’eau, la base de toutes formes de vie. De plus, dans le cas précis du conflit socio-écologique central à cette recherche, l’eau représente un patrimoine à la fois naturel et culturel. Il s’agit d’une ressource qui contribue à définir l’identité de l’Abitibi-Témiscamingue. La place centrale qu’occupe l’eau dans le cas Authier, en tant qu’élément déclencheur et en tant que symbole rassembleur, nous permet d’insérer cette lutte socio-écologique dans le plus large courant des luttes pour l’eau qui caractérisent plusieurs conflits populaires à travers le continent (Nicolas-Artero *et al.*, 2022).

6.1.2 Processus de dépossession, expansion des frontières extractives et sacrifice d'un territoire

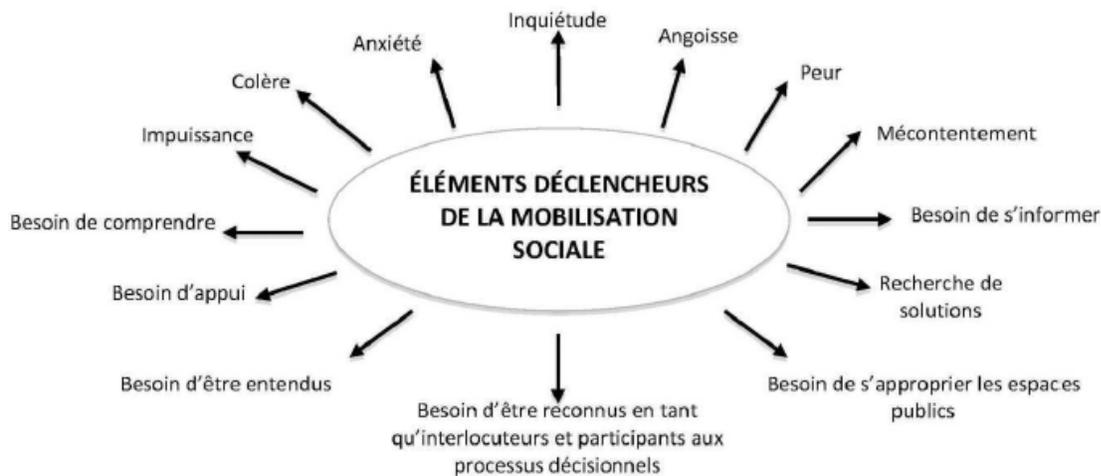
Les processus de dépossession sont articulés par le géographe David Harvey dans son exploration de l'accumulation du capital depuis les années 1970 (Batou, 2015; Harvey, 2004b). L'accumulation du capital désigne l'aspect de la production d'une survalue (plus-value), c'est-à-dire l'idée de quantifier la valeur d'échange d'un produit selon la quantité de valeur ajoutée à un produit ou une ressource par le travail d'une personne (Luxembourg, 1913 dans Harvey, 2004). Cette articulation est issue de la *Théorie de la valeur*, au cœur des écrits marxistes. Il est toutefois intéressant de cadrer ce travail de recherche à la lumière de ces théories, puisque le modèle extractiviste dénoncé par plusieurs participants.es dans le précédent chapitre s'ancre dans ces mêmes principes. Dans le processus d'accumulation de capital, « le droit de propriété se transforme en appropriation de la propriété d'autrui, l'échange de marchandises se transforme en exploitation » et des dynamiques de domination de classe sociale se développent (Harvey, 2004b, p. 73). Cette idée d'une appropriation de la propriété par autrui a été soulevée par les participants.es à la recherche qui ont fait référence au droit de tréfonds qui a préséance sur la majorité des types de droits de propriété au Québec, incluant le droit foncier, tel que le prévoit la *Loi sur les mines*. Marx avait notamment défini des structures permettant des processus d'accumulation de capital, incluant l'existence de marchés concurrentiels libres et certains facteurs institutionnels comme les structures juridiques appropriées (Marx, 1867 dans Harvey, 2004). Tel que dénoncé par les participants.es, le modèle extractiviste aborde les ressources naturelles dans une perspective d'exploitation similaire et s'insère dans un libre-marché où les entreprises privées et les minières s'approvisionnent dans un cadre légal permissif et même attrayant qui les favorise (Laforce *et al.*, 2012). Ainsi, cette appropriation des territoires des entreprises extractives étrangères, théorisé dans le processus d'accumulation du capital de Marx, tout comme dans celle du modèle extractiviste, est permise par la *Loi sur les mines* au Québec (Acosta, 2014; Bednik, 2015). Les participants.es ont dénoncé ce qui apparaît comme une tendance de dépossession de leur territoire, nommant l'expropriation des communautés, la perte des milieux de vie et des souvenirs associés et la destruction de lieux valorisés provoquées par l'implantation ou l'agrandissement de projets miniers. D'après les répondants.es, cette dépossession mène à la dévalorisation et à la dévitalisation de leur région. L'expansion des frontières du modèle extractif a également été soulignée comme un enjeu environnemental aux yeux des répondants.es, un enjeu observé dans l'arrivée de projets miniers en territoire agricole, ainsi que dans l'agrandissement probable de ces projets dans des zones considérées comme incompatibles avec l'activité minière. Les résultats ont effectivement identifié l'arrivée récente de l'industrie minière à proximité de la ville d'Amos et de la municipalité de La Motte comme l'une des causes

ayant mené au déclenchement du conflit socio-écologique. Retenons également que l'agrandissement potentiel du projet Authier sur l'esker Saint-Mathieu-Berry est l'un des principaux enjeux environnementaux pour les participants.es, étant donné la présence de titres de propriété minière (*claims*) sous l'esker. Finalement, la notion de sacrifice a été évoquée par 35% des personnes participantes, soit pour décrire le saccage de leur région, territoire ou ressources naturelles, soit pour qualifier l'identité abitibienne (« les sacrifiés »). Ce sentiment de sacrifice mobilisé par les participants.es renvoie au concept de « zones de sacrifice » articulé durant les années 1940, dans le contexte de la Guerre froide pour désigner les zones devenues inhabitables en raison de la radioactivité associée aux activités nucléaires (Holifield et Day, 2017; Lerner, 2012). Svampa et Viale ont repris ce concept et l'ont appliqué à des zones où une dévalorisation du mode de vie ou de la production alternative à l'économie dominante a été observée (2014). Une telle dévalorisation a principalement été observée par Orellana et son équipe de recherche en Amérique latine. Ceux-ci ont recensé six « zones de sacrifice » au Chili, zones désignées comme telles en raison de « l'état de saturation en contaminants et de toxicité extrême » (2022a, p. 7). Le concept de zones de sacrifice n'a pas été théorisé dans le contexte québécois au moment de déposer ce mémoire, mais le sentiment de dépossession, d'exploitation et de renonciation irrévocable à un lieu apparaît présent dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ainsi, le concept de zones de sacrifice pourrait être intéressant à aborder dans de futures recherches.

6.1.3 Mobilisation citoyenne dans un contexte d'urgence et d'asymétrie de pouvoir

Nous constatons des convergences entre les éléments déclencheurs de la mobilisation sociale autour du projet Authier et ceux qui sont identifiés dans d'autres cas de conflits socio-écologiques recensés par la littérature. Orellana et Marleau présentent un schéma récapitulatif (figure 6.1) des facteurs à l'origine des mobilisations sociales suscitées par l'expansion de la méga-industrie extractive (2015, p. 7). Plusieurs sentiments évoqués correspondent aux déclencheurs de la mobilisation sociale identifiés durant les entretiens, des sentiments comme l'angoisse, l'anxiété, la peur, le besoin d'accès à l'information, le besoin de compréhension et d'expression, etc. Aussi, le besoin de se positionner comme partie prenante dans le débat public et de participer au processus de prise de décision a été identifié comme élément central du conflit socio-écologique engendré par le projet Authier. Un tel besoin de positionnement apparaît également dans les écrits d'Orellana et Marleau.

Figure 6.1 Éléments principaux à l'origine de la mobilisation sociale face à l'expansion de la méga- industrie extractive



Source : (Orellana et Marleau, 2015, p. 7)

De tels éléments déclencheurs témoignent d'une asymétrie du pouvoir, ainsi que d'un certain abandon des populations locales. Sauv e souligne que le « fardeau de la preuve » face à de nouveaux projets, des industries ou des politiques développementales revient trop souvent à « la société civile, sans ressources adéquates, épuisée et à contre-courant d'une puissante machine politico-économique » (2010, p. 2). Le rôle que sont amenés à prendre les citoyennes et citoyens pour participer au processus décisionnel relatif au développement de leur région est en effet exigeant et immensément lourd, tout particulièrement dans un contexte extractif. Cette recherche a permis de constater cette situation dans la trajectoire des communautés mobilisées autour du projet Authier. Il est ainsi possible d'y confirmer plusieurs particularités du processus de contestation face à l'extractivisme, particularités qui sont documentées et analysées par Sauv e (2010), Orellana et collaborateurs (2022a) et Orellana et Marleau (2015).

6.2 Mouvance sociale articulée et porteuse d'une écocitoyenneté

Tel qu'établi au chapitre précédent, le conflit socio-écologique qui a divisé la municipalité de La Motte et sa région avoisinante s'est dans une certaine mesure consolidé, en raison du mouvement social de contestation. Face à la menace du projet minier pour l'eau de l'esker, à l'attitude et aux compétences en apparence insuffisantes de l'entreprise minière quant à la mise en œuvre et à la communication de son projet, ainsi que devant l'absence d'espaces pour le débat ou la consultation citoyenne organisée par la municipalité, la population a ressenti le besoin de se mobiliser afin de s'imposer comme interlocuteur dans

le processus décisionnel. Plus encore, plusieurs participants.es ont évoqué les mensonges du conseil municipal et la dissimulation de vérité et d'informations par la minière Sayona, des attitudes qui ont suscité un sentiment de trahison et de révolte de la part de nombreuses personnes citoyennes. Cette réaction est expliquée par Hansotte qui établit qu'un mensonge perçu comme inacceptable, une fois démasqué, suscite de fortes mobilisations (2005, p. 11). L'autrice soutient que l'implication citoyenne dans le développement du territoire est indispensable pour le progrès d'une société. Plus encore, elle identifie des moments forts dans l'avancement d'une société, notamment face à des comportements déplacés de la part des décideurs publics, comme lorsque les citoyens.nes établissent leur capacité à dénoncer et, plus encore, à « anticiper l'avenir et imaginer de nouvelles pistes » pour leurs régions devant l'arrogance ou la dissimulation de leurs décideurs (Ibid., 2005, p.11). Plus spécifiquement, le milieu de vie est subitement menacé et les populations sont amenées à se questionner sur leur rapport à ce milieu dans le contexte extractiviste. Il s'agit d'un questionnement qui s'opère collectivement et qui dépasse généralement l'échelle locale, notamment par l'utilisation de médias régionaux et nationaux, ainsi que par le déploiement de stratégies éducatives (Orellana *et al.*, 2008, 2022a). Cette idée rappelle les personnes participantes à notre projet de recherche, dont une majorité s'est décrite comme s'étant précipitée dans cette implication sociale, obligée de s'engager en tant que « victimes » ainsi que « citoyennes/citoyens », plutôt qu'en tant que personnes militantes aguerries. À travers ces stratégies éducatives, les participants.es ont développé une compréhension approfondie de leur situation de conflit. Ils ont largement maîtrisé les paramètres et les enjeux relatifs au projet Authier. Ces personnes ont également développé une compréhension des mécanismes de participation à la vie politique. Orellana et collègues avaient notamment étudié cette compréhension approfondie (2008). Leurs écrits décrivent également une réappropriation du milieu de vie qui stimule le renouvellement du sentiment d'appartenance au territoire et à ses éléments caractéristiques, comme celui qui semble s'est développé autour des eskers en Abitibi (Ibid., 2008). Telle une boucle de renforcement positif, le processus informel d'éducation vécu dans ces contextes renforce le désir collectif de protéger le milieu de vie et apparaît fondamental pour développer une identité citoyenne. La multiplication d'activités sociales autour de l'esker Saint-Mathieu-Berry témoigne de ce renouvellement d'un sentiment d'appartenance, exprimé avec ferveur par de nombreuses personnes participantes. Les positions et revendications soulevées par chacun des trois comités citoyens avec qui nous avons discuté, attestent d'un exercice de réflexion collective sur les valeurs et les aspirations citoyennes pour leur région, leur avenir et celui de leurs enfants. De telles dynamiques de collaboration dans l'action sociale, comme celles vécues dans la mobilisation sociale face au projet Authier, ont contribué au développement d'un regard critique sur la réalité régionale et ont amené les

citoyens.nes à repenser et à rebâtir leurs liens avec le milieu de vie, comme Orellana et ses collaborateurs (2008), ainsi que Sauv  (2010) l'ont signal  dans leurs travaux.

L' tude du cas de conflit socio- cologique Authier a permis de d noter un d passement des pr occupations individuelles. Nous assistons en effet   une convergence des pr occupations individuelles vers l'articulation d'un questionnement collectif (Orellana et Marleau, 2015). Dans le contexte de la mouvance citoyenne autour des pr occupations environnementales pour la protection du territoire et de l'eau, par exemple, la construction d'une identit  citoyenne  voqu e ci-dessus se d veloppe en  troite relation avec la prise de conscience des questions sociales reli es aux pr occupations de justice et de qualit  de vie, menant ainsi   l' mergence d'un sentiment d' cocitoyennet  (Sauv , 2014).

L'articulation par les participants.es des principes pour une plus grande justice  nerg tique nous permet ainsi de constater l' mergence d'un processus d' cocitoyennet  au c ur de la mobilisation sociale entourant le projet Authier.

6.2.1 Articulation d'une justice  nerg tique

En section 5.3 du chapitre des r sultats, nous sommes revenus sur les perspectives et les revendications des participants.es, en lien avec le d veloppement de la filibre de lithium et des technologies  lectriques qui y sont associ es. Rappelons que, en ce qui touche   l'exploitation du lithium, les participants.es ont pris conscience de la politique gouvernementale en vigueur visant   favoriser l'av nement de la filibre de lithium au Qu bec. Les participants.es consid rent que cette exploitation est principalement men e par le secteur priv  qui sp cule sur la valeur des MSC, et qu'ultimement des strat gies d' coblanchiment sont plus sp cifiquement d ploy es   travers les politiques gouvernementales, les strat gies de communication et la publicit  dont b n ficie le lithium. Les batteries  lectriques auxquelles le lithium est principalement destin  sont per ues comme une technologie en pleine  volution, promue dans un cadre politique favorisant le transport individuel. Aux yeux des r pondants.es, l' lectrification des transports, qui apparait centrale dans la tendance de transition  nerg tique qu b coise, semble de fait en constituer l'unique strat gie. Les personnes participantes ont exprim  plusieurs revendications   cet  gard, des revendications ancr es dans un souci de justice socio- cologique qui fait  cho   la litt rature acad mique et surtout aux consid rations des acteurs et actrices des milieux associatifs, militants,  tudiants et syndicaux du mouvement qu b cois pour la transition  nerg tique.

Les revendications exprimées par les participants.es de cette recherche s'apparentent aux nombreuses prises de position des grands acteurs pour une transition énergétique empreinte de justice dans la société civile au Québec. En effet, depuis 2018 le *Front commun pour la transition énergétique* (FCTÉ), la *Fédération pour les travailleurs et travailleuses du Québec* (FTQ), le *Comité pour les droits humains en Amérique latine* (CDHAL) et *La Ligue des droits et libertés* (LDL) ont adopté des principes, des guides et des outils afin de participer à l'élaboration de la transition. De façon plus particulière, notons deux projets que ces groupes ont développés et qui peuvent potentiellement répondre aux revendications exprimées par les participants.es lors des entretiens. D'une part, la feuille de route *Québec « zéro émission nette »* (Québec ZÉN) lancée par le FCTÉ, constitue une initiative qui ouvre la porte au dialogue social et vise à accélérer la transition énergétique du Québec. D'emblée, cette initiative se dit empreinte de résilience et de justice (FCTÉ, 2020). Les critères de transition incluent notamment l'intégration d'analyses systémiques, la réalisation d'une transition juste pour les communautés, l'intégration du principe de démocratie au cœur de la vision, des étapes d'élaboration et de mise en œuvre de la transition, ainsi que le souci de demeurer critique face aux technologies émergentes. De tels principes soutiennent directement les revendications exprimées lors des entretiens avec les personnes touchées et mobilisées face au projet Authier. Le projet *Collectivité ZÉN* se base sur ces principes et propose des Communautés de pratique visant à soutenir le déploiement d'initiatives territoriales de transition énergétique qui sont porteuses de justice sociale (FCTÉ, 2020). Dans un second temps, le projet « *Énergie, pour qui et pour quoi?* » du CDHAL paraît porteur d'une souveraineté énergétique qui rejoint certainement les demandes des personnes participantes envers une transition énergétique qui répondrait à leurs besoins. En effet, le principe de souveraineté tel qu'articulé par Schelly et collègues priorise les voix et les savoirs propres aux communautés dans le processus décisionnel (2020). Il s'agit de valoriser l'autonomie et l'autodétermination des collectivités qui se trouvent au cœur de ce projet porté par le CDHAL, une « appropriation collective du concept de justice énergétique »(Mas *et al.*, 2017, p. 3).

Entre 2018 et 2021, Brière et son équipe ont mené une recherche-action qui soulève les enjeux de justice épistémique relativement au projet politique d'une transition énergétique au Québec (2022). Dans le cadre de ce travail, Brière et collègues ont proposé un survol de la littérature portant sur la justice énergétique et ont dégagé cinq composantes de cette justice. La distribution inégale des impacts des activités énergétiques y est mise en lumière par la justice distributive au sein de la justice énergétique. Dans une optique de justice énergétique, il est non seulement fondamental d'évaluer où sont localisés les impacts de la production d'énergie pour tendre vers une distribution plus égalitaire de ces impacts, mais

encore faut-il distribuer également ces services relatifs au système énergétique (Brière et al., 2022; Ibid., 2019). La justice par la reconnaissance amène à reporter l'attention sur les victimes des diverses activités de production énergétique. La justice énergétique tend vers l'égalité en reconnaissant les personnes victimes et en leur donnant des moyens d'expression et de dénonciation (McCauley *et al.*, 2019). L'objectif est d'identifier les lieux d'émergence d'injustices énergétiques afin d'entamer une réflexion sur cette distribution inégale des impacts de la production énergétique (Ibid., 2019). Finalement, la justice énergétique vise à rectifier les injustices ou du moins à compenser les victimes des activités énergétiques dans une perspective globale de justice pour tous (Heffron et McCauley, 2017).

À considérer ces piliers conceptuels de la justice énergétique, il apparaît que les revendications articulées par les participants.es dans notre étude leur font écho. Ces revendications sont effectivement empreintes d'un désir de reconnaissance des impacts considérables que la fabrication de batteries au lithium représente pour les populations de l'Abitibi-Témiscamingue et pour le territoire. En assistant à une multiplication de projets miniers visant l'exploitation du lithium et en voyant se creuser sous leurs yeux des mines à ciel ouvert qui modifient profondément la géographie de leur région et sa qualité de vie, les personnes mobilisées estiment primordial que l'État fasse la preuve que le projet Authier va réellement contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet exercice exige une prise en compte de la distribution profondément inégale des impacts de la stratégie d'électrification des transports au Québec. Les participants.es ont majoritairement demandé que le projet Authier s'insère dans un projet de société pour la transition, projet qui répondrait à leurs besoins et aux valeurs locales, notamment en valorisant le transport. Autrement dit, les acteurs et actrices participants demandent une reconnaissance de leur voix et une mise en évidence des dommages et impacts que la proposition de transition énergétique actuelle leur impose. En demandant une reconnaissance des impacts injustement distribués et une prise en considération des voix locales, les répondants.es ont exprimé une revendication qui s'apparente à une forme de réparation, soit une réduction à la source de notre production et de notre consommation de matériaux et minerais.

Brière et collègues ont souligné plusieurs lacunes et pièges dans la littérature sur la justice énergétique (2022). Leur travail de recherche s'inscrit dans le mouvement populaire québécois pour la transition énergétique et propose une justice épistémique comme composante transversale d'une justice énergétique. Absentes des recherches menées sur le sujet, les questions de rapport aux savoirs apparaissent cruciales pour cette équipe (Ibid., 2022). En effet, le contexte des luttes sociales en est un

d'urgence et d'asymétrie, particulièrement face aux mégaprojets extractifs. Devant l'arrivée d'un tel projet, les acteurs doivent se mobiliser rapidement, s'approprier la situation, assimiler des quantités inouïes d'information, en plus de se forger une opinion, de développer un argumentaire soutenu et appuyé par la littérature scientifique, etc. (Ibid., 2022). Les promoteurs, en revanche, ont généralement disposé de longs délais, soit des mois voire des années, en plus de nombreuses ressources afin de monter leur projet. Ces contextes, tels que discutés plus tôt dans le présent chapitre, résonnent fortement avec la réalité vécue et dépeinte par les répondants.es. Comme Brière et collègues ainsi que Sauvé l'ont exprimé, il s'agit d'une disparité de moyens qui pose le « défi de faire reconnaître les connaissances accumulées au jour le jour sur le territoire (par l'observation, la pratique et le dialogue) » (2022, p. 9; Sauvé, 2010).

Le champ de la justice énergétique apparaît porteur de nombreuses pistes de réflexion et d'analyse d'intérêts pertinents à nos résultats de recherche et plus précisément aux représentations de la transition énergétique souhaitée par les participants.es. L'ancrage de ces représentations dans les projets portés par des groupes communautaires comme le FCTÉ et le CDHAL, ainsi que la mobilisation de la composante de justice épistémique pour envisager une justice énergétique holistique et émancipatrice sont particulièrement porteurs de sens pour ce travail. Les personnes impliquées dans la mobilisation socio-écologique autour du projet Authier ont proposé des pistes de réflexion par rapport aux enjeux et aux réalités que le développement de mégaprojets extractivistes tels que le projet Authier, engendrent pour une région et ses populations. À travers les réflexions et l'engagement collectif de ces personnes, le cas Authier devient une source d'inspiration et d'apprentissage comme exemple de conflit socio-écologique emblématique dans la province.

CONCLUSION

Ce projet de recherche s'est penché sur le cas de conflit socio-écologique associé au projet Authier, un projet de mine de lithium situé sur le territoire de la municipalité de La Motte et sur le territoire ancestral de la nation Anishnabe (communauté de Pikogan), ainsi qu'à proximité de Saint-Mathieu-Harricana et d'Amos, dans la région d'Abitibi-Témiscamingue. Ce conflit a engendré une mobilisation sociale sans précédent dans la région entre 2018 et 2019, une mobilisation qui avait pour objectif initial de protéger l'esker Saint-Mathieu-Berry, une source d'eau qui représente à la fois une source d'eau d'une qualité exceptionnelle pour les populations de la région et un symbole d'identité régionale.

Ce cas de conflit s'insère dans une tendance de multiplication des mégaprojets extractifs au Québec et d'une montée des mouvements de contestation sociale depuis les années 2010. Cet emballement de l'industrie extractive peut être associé d'une part aux projets de développement économique et industriels des latitudes nordiques depuis 2011³⁴; à l'intérêt de la part de l'État, du marché pour de nouveaux minerais stratégiques³⁵ et à la pandémie mondiale de coronavirus qui a eu pour effet de fragiliser l'économie et générer une croissance de la demande mondiale des métaux précieux comme l'or. Ce mémoire s'est intéressé au paradoxe qui entoure les nouveaux projets miniers qui visent l'extraction de minéraux critiques et stratégiques (MCS). En effet, le modèle extractif dans lequel s'inscrivent ces mégaprojets miniers évolue dans une perspective de croissance verte. Dans la région « ressource » de l'Abitibi-Témiscamingue, le cas Authier incarne ce paradoxe et soulève une mouvance populaire jamais survenue auparavant. La présente étude a cherché à explorer ce cas de conflit socio-écologique qui s'insère au croisement de l'emballement extractiviste, d'un courant de croissance, de capitalisme et d'extractivisme « vert », ainsi que d'une contestation sociale historique dans la région.

Les enjeux et les impacts associés au projet Authier ont démontré qu'un projet minier bouleverse profondément une région. Effectivement, une vingtaine d'enjeux et d'impacts ont été soulevés par les participants.es., soit huit environnementaux, treize socio-économiques et un culturel. Les enjeux les plus

³⁴ Plan Nord (2011), Relance du Plan Nord (2015); Plan d'action nordique (2020)

³⁵ Minerais critiques et stratégiques (MCS), ciblés pour la fabrication de technologies renouvelables associé à la transition énergétique au Québec et dans le monde.

importants pour les personnes mobilisées sont la protection de l'esker ainsi que le droit d'accès à l'information et à des consultations citoyennes adéquates. En effet, le mouvement social qui a critiqué l'arrivée du projet Authier est initialement parti d'une prise en charge citoyenne pour assurer la protection de la source d'eau à la suite du constat que ni la minière ni le conseil municipal de La Motte ne semblaient avoir l'intention d'assurer cette vigie. C'est devant l'attitude détachée de la minière, son manque de connaissance et ses bévues communicationnelles que de nombreuses personnes inquiètes ont joint le mouvement social critique. Le manque d'appuis du conseil municipal à sa propre population a amplifié le mouvement contestataire qui a alors orienté ses revendications vers le droit à la participation citoyenne dans les processus décisionnels relatifs au développement de leur région.

Au moment d'effectuer la collecte de données de ce projet (à l'hiver 2020), la fabrication de batteries électriques comme justification pour le projet Authier occupait peu l'argumentaire des personnes et groupes mobilisés. En effet, avant d'être un projet de lithium ciblé par la transition énergétique québécoise, le projet Authier apparaît d'abord et avant tout comme une mine à ciel ouvert additionnelle dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, contribuant aux enjeux régionaux de contamination, de fragmentation territoriale, de perte d'écosystèmes et de milieux humides et, ultimement, à la perturbation des paysages abitibiens. L'exploitation de lithium et le développement de sa filière pour l'électrification des transports au Québec ont toutefois été critiqués par la majorité des répondants.es. Si le gouvernement presse cette filière au nom de la transition énergétique, il laisse le secteur privé mener le développement minier dans un modèle extractif, ces mécanismes poussant vers une exploitation minière intensive axée sur l'exportation du minerai. Plusieurs participants.es ont exprimé que l'exploitation du lithium serait davantage intéressante dans une optique de filière complète, où davantage de transformation serait effectué au Québec et qu'une véritable expertise serait acquise. Un tel développement représenterait un projet de société, dans lequel il serait important de consulter et d'inclure les différentes communautés comme parties prenantes.

Les résultats de cette recherche ont contribué au constat d'une réalité bien présente de consolidation du modèle extractiviste au Québec. Plusieurs enjeux soulevés par les participants.es ont fait état d'un modèle de développement qui permet une dépossession territoriale, une expansion de ses frontières d'exploitation et le sacrifice de terres et de communautés comme mécanisme de croissance intrinsèque.

Les personnes qui se sont mobilisées face au projet Authier ont largement dépassé les réactions initiales de contestation sociale. Les trois comités citoyens, les trois groupes de défense environnementale et les personnes militantes ayant participé à cette recherche ont démontré une profonde compréhension de la situation, autant des enjeux associés au projet Authier qu'aux leviers institutionnels et médiatiques. À force d'articuler leur opinion sur le projet et leurs revendications, ces personnes semblent avoir développé une réflexion collective sur leur milieu de vie et un regard critique sur leur réalité. Un profond attachement entre ces personnes et leur territoire est palpable, incluant leur municipalité, leurs forêts et leur esker. Cet attachement a servi d'ancrage tout au long de la lutte pour un processus de consultation et semble avoir contribué à la construction d'une identité citoyenne en relation avec le milieu.

Il s'agit ainsi d'un mouvement social porteur de valeurs et de vision pour l'Abitibi-Témiscamingue. C'est dans ce contexte que des revendications porteuses de justice socio-écologique ont été émises par les personnes participantes afin d'adopter un regard systémique et de reconnaître l'injuste distribution des impacts engendrés par la production énergétique. Les voix entendues doivent être prises en considération et permettre une rectification de la transition proposée empreinte d'injustice. Au-delà de la littérature, ces demandes résonnent fortement avec des projets menés dans la société civile, projets qui s'articulent sur la base des principes de démocratie et de souveraineté pour les communautés en transition.

Cette recherche a proposé l'exploration d'un cas de conflit socio-écologique et a bâti le portrait d'une région déchirée par l'arrivée d'un projet extractif qui s'insère dans une tendance dite « verte ». Les populations concernées se retrouvent coincées par cette vision d'une transition injuste et destructrice, et doivent mener une lutte contre la minière et leurs élus politiques afin de démontrer les contradictions inhérentes à ce projet, ainsi que les nombreux enjeux qui y sont associés. Une vive volonté de changement et de transition anime les personnes qui se sont mobilisées face au projet Authier, volonté qui ne peut pas venir de l'industrie extractive qui est fondamentalement porteuse de destruction.

En achevant ce travail, nous nous interrogeons sur les paradoxes qui confrontent les populations à travers cette transition. Dans quelle mesure l'arrivée de mégaprojets extractifs nuit-elle à une approche de développement qui serait conçue par les populations des endroits concernés. La suite des recherches pourrait examiner l'émergence d'un éco-développement local qui valoriserait en priorité la qualité de vie des personnes impliquées. Le cas Authier met également en lumière les enjeux de cumulation d'impacts, des enjeux qui apparaissent hautement préoccupants pour les personnes des régions « ressources » et qui

sont rarement pris en compte dans les évaluations environnementales. Dans le même sens, les stratégies déployées par les entreprises minières afin de morceler leur mégaprojet, tout comme les études environnementales qui leurs sont relatives, offrent des pistes de réflexions afin d'enrichir notre compréhension de ces mécanismes et proposer des approches alternatives dans le développement industriel.

Au niveau méthodologique, comme évoqué, les contraintes du terrain n'ont pas permis d'intégrer dans cette étude l'exploration des réalités de la communauté Anishnabe de Pikogan face au projet Authier. Cette dimension essentielle de la réalité du territoire en conflit face au déploiement minier, mériterait de faire l'objet de futures recherches, de façon à mettre en évidence les perceptions, les inquiétudes, les revendications, les attentes et les discours autochtones dans cette situation, tout comme les divers enjeux et impacts qui les affectent particulièrement.

Pour terminer, deux éléments de résultats repris au chapitre de discussion mériteraient d'être creusés dans le cadre de futures recherches. La question de l'eau comme patrimoine collectif et comme élément rassembleur apparaît remarquablement intéressante, tout particulièrement dans une perspective de résolution de conflits socio-écologiques. En effet, le cas Authier a certainement mis en évidence l'eau et l'esker Saint-Mathieu-Berry comme éléments de convergence pour la population d'Abitibi-Témiscamingue. Le potentiel de cette richesse partagée comme un ancrage dans la résolution de conflits s'avère ainsi intéressant. Dans un second temps, le sentiment de sacrifice pose des pistes de réflexion pour une conceptualisation potentielle de la notion de zones de sacrifice en contexte québécois, ou du moins en contexte abitibien. Effectivement, la cumulation de mégaprojets extractivistes et de leurs impacts soulève des enjeux de santé environnementale relatifs à la toxicité de certaines régions. Finalement, la piste de recherche la plus intéressante relativement au présent mémoire serait certainement d'explorer la continuité du cas Authier suite aux modifications majeures qui lui ont été apportées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdalla, M. M., Oliveira, L. G. L., Azevedo, C. E. F. et Gonzalez, R. K. (2018). Quality in Qualitative Organizational Research: types of triangulation as a methodological alternative. *Administração: Ensino e Pesquisa*, 19(1), 66-98.
- Abraham, Y.-M. et Murray, D. (2015). *Creuser Jusqu'ou ? : extractivisme et limites à la croissance*. Écosociété.
- Abraham-Frois, G. et Desaignes, B. (2003). Du «consensus de Washington» au «consensus Stiglitzien». *Revue d'économie politique*, 113(1), 1-13.
- Acosta, A. (2014). *Extractivisme et néoextractivisme : les deux faces d'une même malédiction*. Diffusion de l'information sur l'Amérique Latine. <http://www.alterinfos.org/spip.php?article6236>
- Affaires mondiales Canada. (2023). *Accords sur le commerce et l'investissement*. Commerce international et investissement. <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/index.aspx?lang=fra>
- Aktouf, O. (1987). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations - Une introduction à la démarche classique et une critique*. Les Presses de l'Université du Québec.
- Albarello, L. (2011). *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*. De Boeck.
- Ali, S. H., Giurco, D., Arndt, N., Nickless, E., Brown, G., Demetriades, A., Durrheim, R., Enriquez, M. A., Kinnaird, J., Littleboy, A., Meinert, L. D., Oberhänsli, R., Salem, J., Schodde, R., Schneider, G., Vidal, O. et Yakovleva, N. (2017). Mineral supply for sustainable development requires resource governance. *Nature*, 543(7645), 367-372.
- Amblard, L., Berthomé, G. E. K., Houdart, M. et Lardon, S. (2018). L'action collective dans les territoires. Questions structurantes et fronts de recherche. *Géographie, économie, société*, 20(2), 227-246.
- APN. (2021). *Honorer L'eau*. Assemblée des Premières Nations. <https://www.afn.ca/fr/honorer-leau/>
- Armstrong, R. (1983). Le développement des droits miniers au Québec à la fin du XIXe siècle. *L'actualité économique*, 59(3), 576-595.
- Arnaud, A. (2014). *Les impacts de l'industrie minière et énergétique sur les femmes autochtones du Québec ainsi que leurs luttes*. Réseaux et Campagnes Droits des femmes. <https://aqoci.qc.ca/l-impact-de-l-industrie-miniére-et/>
- Arpin-Simonetti, E. et Caron, C. (2017). Extractivisme et nation-building - Entrevue avec Éric Pineault. *Relations*, (791), 24-26.
- Asselin, H. (2011). Plan Nord: Les autochtones laissés en plan. *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(1), 37-46.
- ASSNAT. (2012). *Premiers ministres du Québec depuis 1867*. Histoire.

- Audet, R. (2015). Pour une sociologie de la transition écologique. *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 5-13.
- Audet, R. (2016). Discours autour de la transition écologique. Dans *La transition énergétique en chantier* (chap. 1, p. 11-30). Presses de l'Université Laval.
- Barca, S. (2015). Sur l'écologie de la classe ouvrière : un aperçu historique et transnational. *Ecologie & politique*, 1(50), 23-40.
- Bardin, L. (2013). Définition et rapport avec autres sciences. Dans *L'analyse du contenu* (chap. L'analyse, p. 296). Presses universitaires de France.
- Baribeau, C. et Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), 23-45.
- Baril, H. (2016). Une bataille de 200 millions. *La presse+* (Montréal).
- Barton, B. (1993). *Canadian Law of Mining* (1ère). Canadian Institute of Resources Law.
- Batellier, P. et Sauvé, L. (2011). La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (6), 224-236.
- Batou, J. (2015). Accumulation by Dispossession and Anti-Capitalist Struggles : A Long Historical Perspective. *Science & Society*, 79(1), 44.
- Beaudoin-Jobin, C. (2016). L'or de la Beauce au XIXe siècle : Privilèges seigneuriaux , spéculation minière et mobilisation politique. *Bulletin d'histoire politique*, 24(3), 12-33.
- Beaulieu, A. (2013a). La création des réserves indiennes au Québec. Dans A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon (dir.), *Les Autochtones et le Québec : Des premiers contacts au Plan Nord* (chap. Deuxième p, p. 135-151). Presses de l'université de Montréal.
- Beaulieu, A. (2013b). *Les Hurons-Wendats : la quasi-disparition d'un peuple*. Canal Savoir.
- Bednik, A. (2015). *Extractivisme : exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances*. Le passager clandestin.
- Bednik, A. (2016). *Extractivisme* (2e éd.). Éditions le passager clandestin.
- Berr, E. et Combarrous, F. (2004). *L'impact du consensus de Washington sur les pays en développement : une évaluation empirique*.
- Bibeau, G. (2020). *Les Autochtones : La part effacée du Québec*. Mémoire d'encrier.
- Bihan, E. Le. (2023). *Développement régional et transition socioécologique : étude de cas sur des initiatives d'acteurs locaux dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean* [Mémoire, Université du Québec à Montréal].
- Bihouix, P. (2015). Mortifère croissance « verte ». Dans *Creuser jusqu'où? Extractivisme et limites à la croissance* (p. 161-171). Écosociété.
- Bihouix, P. et Guillebon, B. de. (2010). *Quel futur pour les métaux?* EDP Sciences.

- Blais, E. (2019, 24 janvier). Un nouveau comité en faveur du projet Authier à La Motte. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (La Motte). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1148852/nouveau-comite-developpement-durable-authier-sayona-lamotte>
- Blais, J. (2015). *Les impacts sociaux de la mine Raglan auprès des communautés inuit de Salluit et de Kangiqsujaq* [Mémoire, Université Laval].
- Blangy, S. et Deffner, A. (2014). Impacts du développement minier sur les hommes et les caribous à Qamani'tuaq au Nunavut: approche participative. *Études/Inuit/Studies*, 38(1-2), 239-265.
- Boisclair, N. et Gheldere, A. de. (2010). *Chercher le courant*. IMDb.
- Bourgeois, L. (2016). Assurer la rigueur scientifique de la recherche-action. Dans *La recherche-action et la recherche-développement au service de la littérature* (chap. 1, p. 6-20). Les Éditions de l'université de Sherbrooke.
- Brière, L., Moreau, G., Prud'homme, M., Orellana, I., Marleau, M.-È. et Chatelain, M. (2022). Soutenir la justice épistémique par la formation réciproque au cœur d'initiatives citoyennes de transition énergétique porteuse de justice sociale. *Éducation et socialisation*, 63, 22.
- Brisson (dir.), G. (2019). *Exploration conceptuelle de la notion d'enjeu et de quelques termes apparentés : projet de recherche ATISÉE (analyse territoriale des impacts sociaux au sein de l'évaluation environnementale)*.
- Brisson, G., Boulais, C. M., Doyon, S. et Bouchard-Bastien, E. (s. d.). *The difficulty of recognizing the social impacts on a northern mining community: The case of Malartic (Quebec)*. <https://doi.org/10.7202/1042168ar>
- Brodeur, C. (2016). *Coopération au développement et industrie minière : le cas canado-péruvien* [Mémoire, Université du Québec à Montréal].
- Cabinet de la ministre MDDELCC. (2018). Projet minier Authier à La Motte - La ministre Isabelle Melançon invite le promoteur Sayona Mining à soumettre son projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. *Cision* (Québec).
- Cajete, G. (1994). *Look to the Mountain : An Ecology of Indigenous Education*. Kivaki Press.
- Campbell, B. (2008). L'exploitation minière en Afrique : Enjeux de responsabilité et d'imputabilité. Réflexions à partir des initiatives canadiennes récentes en matière de réglementation et de responsabilité des entreprises dans le secteur extractif. Dans *Investissement responsable ici et à l'étranger : Ingrédients pour une recette réussie* (p. 9). Conférence de l'Association du Barreau Canadien.
- Campbell, K. (2004). *Undermining Our Future: How Mining's Privileged Access to Land Harms People and the Environment: A Discussion Paper on the Need to Reform Mineral Tenure Law in Canada. West Coast Environmental Law Staff Counsel*, (janvier), 38.
- Caravantes, L. H. (2015). L'histoire d'une tripple dépossession. Dans S. Tremblay-Pepin (dir.), *Dépossession. Une histoire économique du Québec contemporain - 1. Les ressources* (chap. 3, p. 107-173). Éditions Lux.
- Carrere, R. (2004). *L'industrie minière : Impacts sur la société et l'environnement*.

- CCPE. (2018). *Mine de lithium à ciel ouvert à La Motte - Formation d'un comité de citoyen de protection de l'esker*. Communiqué de presse.
- Champagne, S. (2021). Les projets de mines d'or se multiplient. *La Presse*.
- Christen, G. et Hamman, P. (2015). Associer les habitants à la transition écologique. Quelle dimension participative des projets d'énergies renouvelables en Alsace? *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 119-137.
- C.I.EAU. (2008). *Les eskers*. http://cieau.qc.ca/sites/default/files/articles/capsule_200812-al1_eskers.pdf
- Cloutier, V., Rosa, E., Roy, M., Nadeau, S., Blanchette, D., Dallaire, P.-L., Derrien, G. et Veillette, J. (2016). *Atlas hydrogéologique de l'Abitibi-Témiscamingue*. Presses de l'Université du Québec.
- Coalition QMM. (2020). *Uranium*. Enjeux. <http://www.quebecmeilleuremine.org/content/uranium-0>
- Collectif des Pas du lieu. (2021). *Collectif des Pas du lieu*. Facebook. <https://www.facebook.com/101830925311434/photos/a.101830955311431/101833931977800/>
- Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde. (2007). *Commission d'enquête sur l'effondrement d'une partie du viaduc de la Concorde*.
- Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics et dans l'industrie de la construction. (2015). *Rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction*.
- Commission for Racial Justice. (1957). *Toxic Wastes and Race in the United States*.
- Coquard, A. (2012). *Exposition aux poussières provenant d'une mine à ciel ouvert : évaluation des risques et biodisponibilités des métaux* [Essai, Université de Sherbrooke].
- Côté, I., Grant, A. J., Mitchell, M. I. et Panagos, D. (2022). The Plan Nord in Northern Québec, Canada: Pathway to Peace and Prosperity or Powder Keg? *Ethnopolitics*, 22.
- CQDE. (2020). Une communauté autochtone dénonce la désuétude de la Loi sur les mines et poursuit Québec. *Communiqué de presse*.
- Cuadra Montoya, X. A. (2014). *Pluralisme radical et décolonisation dans les mobilisations autochtones face à l'industrie extractive : Analyse de deux cas au Chili et au Québec* [Mémoire, Université du Québec à Montréal].
- CVR. (2015). *Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Université du Manitoba. <https://nctr.ca/a-propos/histoire-de-la-cvr/commission-de-verite-et-reconciliation-du-canada/?lang=fr>
- Delâge, D. (2019). *Dépossession autochtone*. Publications universitaires. https://www.youtube.com/watch?v=-_KldhbZRJs&t=2s
- Delcayrou, L. et Riet, C. (2022). *Vers la résilience des territoires. Pour tenir le cap de la transition écologique*. Yves Michel.

- Delisle l'Heureux, C. (2018). *La voix politiques des femmes innues face à l'exploitation minière*. Presses de l'Université du Québec.
- Demers, J., Lauzon, B., Bousez, P., L'Heureux, M., Perreault, I., Lamarche, C., Pearce, S., Genest, A. et Carrière, M. (2022). Mettre fin à la préséance de la Loi sur les mines. *Fédération québécoise des municipalités*. https://plus.lapresse.ca/screens/59282288-b280-4096-aea9-225ef1a9cbf8__7C__0.html
- Deneault, A. et Sacher, W. (2012). *Paradis sous terre*. Écosociété.
- Desbiens, C. et Rivard, É. (2012). Géographies autochtones: Développement et confluence des territorialités. *Cahiers de Géographie du Québec*, 56(159), 559-564. <https://doi.org/10.7202/1015306ar>
- Deshaies, T. (2018a). Consultation sur le Projet Authier : La Motte pourrait revoir sa position. *Radio-Canada* (La Motte).
- Deshaies, T. (2018b). Les Élus de La Motte aident Sayona Québec à éviter le BAPE. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (La Motte).
- Deshaies, T. (2018c). Mine aux abords d'un esker : la SESAT demande l'intervention du gouvernement. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (Amos). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1097861/mine-aux-abords-dun-esker-la-sesat-demande-lintervention-du-gouvernement>
- Deshaies, T. (2018d). Mine près d'un esker : des citoyens inquiets attendent toujours des réponses. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (La Motte). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1088141/mine-lithium-esker-projet-authier-citoyens-inquiets-sayona-mining-eau>
- Deshaies, T. (2018e). Projet Authier : une consultation publique houleuse à La Motte. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (La Motte).
- Deshaies, T. (2018f). Un projet minier aux abords d'un esker inquiète dans la MRC d'Abitibi. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (La Motte).
- Deshaies, T. (2018g). Une « douche froide » à Pikogan pour les promoteurs de la mine aux abords de l'esker. *Radio-Canada* (Pikogan). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1089387/sayona-mining-consultation-publique-pikogan-projet-authier>
- Deshaies, T. (2019a). Projet Authier : un nouveau comité citoyen voit le jour à Saint-Mathieu-d'Harricana. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (Saint-Mathieu-d'Harricana).
- Deshaies, T. (2019b, 27 février). Sayona Québec : le comité citoyen met en demeure le ministre de l'Environnement. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (La Motte). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1155393/sayona-quebec-le-comite-citoyen-met-en-demeure-le-ministre-de-lenvironnement>
- Deshaies, T. et Gerbet, T. (2019). Mine de lithium : Québec pourrait autoriser le projet Authier, en Abitibi, sans BAPE. *Radio-Canada* (Québec).
- Desmeules, A. et Guimond, L. (2019). La rivière Romaine en chantier : Transformations contemporaines des territorialités des Innus d'Ekuanitshit. *Canadian Geographer*, 63(2), 198-210.

- Dominish, E., Teske, S. et Florin, N. (2019). *Responsible minerals sourcing for renewable energy*.
- Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques psychologiques*, 10(1), 79-86.
- Drique, M. (2015). Joan Martínez Alier, L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde. *Revue Projet*, 2(345), 90-91.
- Dubois, M. (2009). *La transition énergétique*. Descleebro.
- Duc, M. (2017). L'extractivisme sans extraction? Au Groenland, des politiques de développement territorial entre volontarisme minier et dépossessions. *Géocfluences*, novembre, 1-8.
- Duhaime, G., Brousseau, S., Grenier, J., Therrien, A. et Beaudoin-Jobin, C. (2013). Le développement du Nord et le destin du Québec. *Recherches sociographiques*, 54(3), 477-511.
- Eau secours. (2021). *Les enjeux*. Les enjeux. <https://eausecours.org/enjeux/>
- Éditions Nordiques. (2011). Minganie sans uranium exige le départ d'Uracan. *Le Nord-Côtier*.
- ENFFADA. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Volume 1a*. <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>
- Faber, D. (2008). *Capitalizing on Environmental Injustice: The Polluter-Industrial Complex in the Age of Globalization*. Rowman & Littlefield Publishers.
- Farget, D. et Fullum-Lavery, M.-P. (2014). La place réservée à l'avis des peuples autochtones dans le cadre du processus de prise de décision concernant le Plan Nord ou l'exploitation du Nord québécois : perspective juridique interne et internationale. *McGill Law Journal*, 59(3), 595-653. <https://doi.org/10.7202/1025140ar>
- Favreau, L. (2017). *Mouvement communautaire et État social*. Initiatives.
- FCTÉ. (2020). *Projet Québec ZÉN*.
- Flipo, F., Boutet, A., Draetta, L. et Deltour, F. (2007). *Ecologie des infrastructures numériques*. Hermès - Lavoisier.
- Flyvbjerg, B. et Rothengatter, W. (2003). The Megaprojects paradox. Dans *MegaProjects and Risk : An Anatomy of Ambition* (chap. 1, p. 207). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1108/09513550410530199>
- Fondation rivière. (s. d.). *Notre mission*. Récupéré le de <https://fondationrivers.org/>
- Fortin, M.-J. et Fournis, Y. (2015). Une participation conflictuelle : la trajectoire territoriale des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec. *Participations*, 3(13), 119-144.
- Fortin, M.-J., Fournis, Y. et L'Italien (dir.), F. (2016). *La transition énergétique en chantier*. Presses de l'Université Laval.
- Fournis, Y. et Fortin, M.-J. (2015). Les régimes de ressources au Canada : les trois crises de l'extractivisme. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 15(2), 13.

- Gabrielson, T. et Parady, K. (2010). Corporeal citizenship: rethinking green citizenship through the body. *Environmental Politics*, 19(3), 374-391.
- Gangi, P. Di. (2020). *Réserves au Québec*. L'encyclopédie canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/reserves-in-quebec>
- Gaudillière, J.-P. et Flipo, F. (2009). Inégalités écologiques, croissance « verte » et utopies technocratiques. *Mouvements*, 4(60), 77-91.
- GIEC. (2019). *Réchauffement planétaire de 1,5°C*.
- GIEC. (2021). *Changement climatique 2021. Les bases scientifiques physiques. Résumé à l'intention des décideurs*.
- Goldstein, J. (2018). *Planetary Improvement : Cleantech Entrepreneurship and the Contradictions of Green Capitalism*. The MIT Press.
- Gombault, A. (2005). Chapitre 2. La méthode des cas. Dans *Management des ressources humaines - Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales* (p. 31-64). De Boeck.
- Gouvernement du Canada. (2014). *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*. Ministère de la justice Canada. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-22.7/>
- Gouvernement du Canada. (2022). *Production minérale canadienne*. Ressources naturelles Canada. <https://ressources-naturelles.canada.ca/cartes-outils-et-publications/publications/publications-rapports-mines-materiaux/production-minerale-canadienne/17723>
- Gouvernement du Québec. (2011). *Plan Nord : Faire le nord ensemble*.
- Gouvernement du Québec. (2012). *Lac Abitibi*. Commission de toponymie. https://toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no_seq=116
- Gouvernement du Québec. (2018). *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023*.
- Gouvernement du Québec. (2022). *Le territoire*. Géographie du territoire québécois. <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire#:~:text=Le territoire&text=Il occupe une vaste péninsule,du domaine de l'État>.
- Gouvernement du Québec. (2024). *Substances minérales au Québec*. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. <https://gq.mines.gouv.qc.ca/portail-substances-minerales/>
- Greener, J., Sauvé, L. et Brullemans, M. (2020). *Un avis de 160 scientifiques : Le projet GNL Québec doit être rejeté*.
- GRES-UQAT. (2013). *Carte 10 : Milieux humides*.
- Grieco, K. et Salazar-Soler, C. (2013). Les enjeux techniques et politiques dans la gestion et le contrôle de l'eau : le cas du projet Minas Conga au nord du Pérou. *Autrepart*, 2(65), 151-168.
- GSCC. (2023). *About GSCC*. About. <https://gscnetwork.org/#about>
- Guindon, M. (2018a). Authier Lithium : des citoyens se mobilisent à La Motte. *Le citoyen Rouyn-La sarre* (La Motte).

- Guindon, M. (2018b). Mine à La Motte : un comité citoyen se forme. *Le citoyen de la vallée-de-l'or/de l'Harricana* (La Motte), 3. <https://www.lecitoyenvaldoramos.com/article/2018/04/11/mine-a-la-motte--un-comite-citoyen-se-forme>
- Guindon, M. (2021). Sayona Québec complète l'acquisition de North American Lithium. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (La Corne).
- Guindon, M. (2022). Sayona souhaite soumettre son projet Authier Lithium au BAPE. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (La Motte).
- Gutiérrez Haces, M. T. (2016). L'investissement étranger et l'activité minière en Amérique latine. Les stratégies gouvernementales dans les conflits avec les compagnies minières. *Idées d'Amériques*, (8), 1-24.
- Hache, E. (2016). La géopolitique des énergies renouvelables: Amélioration de la sécurité énergétique et/ou nouvelles dépendances? *Revue internationale et stratégique*, 1(101), 36-46.
- Hadjouti, B. (2022). Winneway veut mener sa propre étude sur le projet Tansim, de Sayona Québec. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (Long Point).
- Hansotte, M. (2005). *Les intelligences citoyennes*. De Boeck Supérieur.
- Harris, J. (2013). Can Green Capitalism Build a Sustainable Society? *International Critical Thought*, 3(4), 468-479.
- Harvey, D. (2004a). *El nuevo imperialismo : Acumulación por desposesión*. Socialist Register.
- Harvey, D. (2004b). Le « Nouvel Impérialisme » : accumulation par expropriation. *Actuel Marx*, (35), 71-90.
- Heffron, R. J. et McCauley, D. (2017). The concept of energy justice across the disciplines. *Energy Policy*, (105), 658-667.
- Hellendorff, B. (2012). *Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest*.
- Holifield, R. et Day, M. (2017). A framework for a critical physical geography of 'sacrifice zones' : Physical landscapes and discursive psaces of frac sand mining in western Wisconsin. *Geoforum*, 85, 269-279.
- Hopkins, R. (2008). *The Transition Handbook: From oil dependency to local resilience*. Green Books. <http://www.cs.toronto.edu/~sme/CSC2600/transition-handbook.pdf>
- Hurteau, P. et Fortier, F. (2015). État québécois, crise et néolibéralisme. *Revue Interventions économiques*, 52, 17.
- Hydro-Québec. (2016). *Tarif L*. Espace clients d'affaires.
- Index Mundi. (2012). *Iron Ore Monthly Price - US Dollars per Dry Metric Ton*. Iron Ore. <https://www.indexmundi.com/commodities/?commodity=iron-ore&months=360>
- International Energy Association. (2023). *The role of critical minerals in clean energy transitions*. Critical minerals. <https://www.iea.org/topics/critical-minerals>
- Irwin, R. (2021). *Réserves au Canada*. L'encyclopédie canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/reserves->

2?gclid=CjwKCAjwjMiiBhA4EiwAZe6jQ5UBMuELuYdT_2NJlb74HLM230y5doj0iJ8LU4cLYWzLjB
UeCjzclRoCGHYQAvD_BwE

- Jackson, T. et Green, K. (2016). *Survey of Mining Companies 2015*. Fraser Institute Annual.
- Jackson, T. et Green, K. P. (2015). *Survey of Mining Companies 2014*.
- Jackson, T. et Green, K. P. (2017). *Survey of Mining Companies 2016*. Fraser Institute Annual.
- Jancovici, J.-M. (2013). *Transition énergétique pour tous : ce que les politiques n'osent pas vous dire*. Odile Jacob.
- Jarrige, F. (2019). Pierre Lamard et Nicolas Stoskopf (dir.), La transition énergétique, un concept historique ? *Artefact*, (10), 255-260.
- Josselin, M.-L. (2022). La ruée vers l'or blanc : pas à tout prix. *Radio-Canada* (Long Point), 31.
- Kapp, K. W. (1975). *The Social Costs of Private Enterprise* (2e éd.). Schocken Books.
- Kawulich, B. B. (2005). Participant observation as a data collection method. *Forum Qualitative Sozialforschung/Forum: Qualitative Social Research*, 6(2), 43.
- Klinck, J. et Gibson, G. (2005). Canada's resilient north: the impact of mining on Aboriginal communities. *Pimatisiwin: a journal of aboriginal and indigenous community health*, 3(1), 116-139. <http://caid.ca/JAICH2005v3n1p115.pdf>
- La presse canadienne. (2012). Mines : le Québec perd des plumes selon l'Institut Fraser. *Économie* (Montréal).
- La presse canadienne. (2014). Un bris cause le déversement de boue dans un ruisseau de La Corne. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (La Corne). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/671960/deversement-ruisseau-la-corne>
- Lacroix, É. et Masse, C. (2012). Vagues de luttes citoyennes pour l'eau. *Relations*, (757), 24-25.
- Laforce, M., Campbell, B. et Sarrasin, B. (2012). *Pouvoir et régulation dans le secteur minier*. Les Presses de l'Université du Québec.
- Lamard, P. et Stoskopf (dir.), N. (2018). *La transition énergétique : un concept historique?* Presses universitaires du Septentrion.
- Laplante, B. (2005). Cheminement éthique d'un chercheur engagé en recherche collaborative. *Cheminement éthique d'un chercheur engagé en recherche collaborative*, 31(2), 417-440.
- Lapointe, U. (2010). L'héritage du principe de free mining au Québec et au Canada. *Recherches amérindiennes au Québec*, 40(3), 9-25.
- Laroche, B. et Brillant, R. (2003). *L'eau d'Amos*. La semaine verte, Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/actualite/semaineverte/111101/amos.html>
- Laurent, É. (2015). La social-écologie : Une perspective théorique et empirique. *La Documentation française*, 1, 125-143.
- Le Billon, P. (2014). Introduction. Dans *Wars of Plunder : Conflicts, Profits and the Politics of Resources* (chap. Introducti, p. 1-8). Oxford University Press.

- Le Ster, M. (2011). Les liens entre conflits et environnement. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 64(255), 429-434.
- Lerner, S. (2012). *Sacrifice Zones. The Front Lines of Toxic Chemical Exposure in the United States*. MIT Press.
- Les affaires. (2018). Authier Lithium : petit projet minier, mais stratégique. *Évènement les affaires* (Montréal).
- Lessard-Hébert, M., Goyette, G. et Boutin, G. (1997). *La recherche qualitative : fondements et pratiques* (Collection). De Boeck.
- Lévesque, K. (2012). Exploitation de l'uranium : Pauline Marois ne dit pas non au projet Matoush. *Le Devoir* (Montréal).
- Luxembourg, R. (1913). *L'accumulation du capital I. Contribution à l'explication économique de l'impérialisme* (François M). Petite collection Maspero.
- Manach, L. (2023). *Édouard Morena, Fin du monde et petits fours. Les ultra-riches face à la crise climatique*. Les comptes rendus.
- Mariage, F. (2017). Territoire incompatible avec l'activité minière - Le gouvernement du Québec publie ses orientations à l'attention du monde municipal. *Fasken*.
- Martinez-Alier, J. (2008). Conflits écologiques et langages de valorisation. *Écologie et politique*, 1(35), 91-107. Traduction de Christophe David.
- Martinez-Alier, J. (2014). *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*. Les petits matins.
- Marx, K. (1867). *Le Capital. Critique de l'économie politique*. Éditions sociales.
- Mas, A., Boumard-Coallier, J., Palomo, N., Marleau, M.-È., Kerbaol, A., Abraham, K., Vega, S. et Noriega, H. (2017). *Énergie, pour qui et pour quoi?* Document du CDHAL.
- Massé, B. (2020). *La lutte pour le territoire québécois : Entre extractivisme et écocitoyenneté*. Éditions XYZ.
- Mathieu, I. (2017). Ressources Strateco: l'ancienne vedette du Plan Nord perd sa cause. *Le soleil* (Québec).
- McCauley, D., Ramasar, V., Heffron, R. J., Sovacool, B. K., Mebratu, D. et Mundaca, L. (2019). Energy justice in the transition to low carbon energy systems: Exploring key themes in interdisciplinary research. *Applied Energy*, 233(234), 916-921.
- McKinsey & Company. (2023). *Our leadership*. About Us.
- McMahon, F. et Cervantes, M. (2012). *Survey of Mining Companies 2011-2012*. Fraser Institute Annual.
- MEI. (2019). *Portrait économique des régions du Québec*.
- MEI. (2020). *Portrait économique des régions du Québec*.

- MELCC. (2009). *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*. Eau. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/protection/index.htm>
- MELCC. (2017). *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert*. Assemblée nationale du Québec.
- MELCC. (2018a). *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*.
- MELCC. (2018b). *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030*. Eau. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/>
- MELCC. (2020a). *Plan pour une économie verte 2030 - Plan de mise en oeuvre 2021-2026*.
- MELCC. (2020b). *Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques du Québec 2020*. Eau. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rapport-eau/index.htm>
- MELCC. (2021). *Abitibi-Témiscamingue (Région administrative 08)*. Portrait régional de l'eau. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/regions/region08/08-abitibi.htm>
- MELCC. (2022a). *Forum d'action sur l'eau*. Eau. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/forum-action-eau/index.htm>
- MELCC. (2022b). *Le marché du carbone, un outil pour la croissance économique verte! Changements climatiques*. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/marche-carbone.asp>
- Melé, P. (2004). Conflits, territoires et action publique. Dans *Conflits et territoires* (chap. Introducti, p. 13-32). Presses universitaires François-Rabelais.
- Merino, R. (2020). The cynical state: forging extractivism, neoliberalism and development in governmental spaces. *Third World Quarterly*, 41(1), 58-76. <https://doi.org/10.1080/01436597.2019.1668264>
- MERN. (2019). *Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales*.
- MERN. (2020). *Les minéraux critiques et stratégiques - Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025*.
- MÉRN. (2021). *Sites miniers abandonnés sous la responsabilité réelle de l'État*. Restauration minière. <https://mrnf.gouv.qc.ca/mines/restauration-mini%C3%A8re/liste-des-sites-miniers-abandonnes/>
- MERN. (2022). *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques - Mise à niveau 2026*.
- Meyor, C. (2007). Le sens et la valeur de l'approche phénoménologique. *Recherches qualitatives - Hors série*, (4), 103-118.
- MFFP. (2018). *Réserves fauniques*. Territoires et habitats fauniques. <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/territoires-fauniques/reserves/>
- Millette, L. (2018). *Projet Authier : La Motte attendra avant de consulter. ICI Abitibi-Témiscamingue (La Motte)*.
- Mining Watch Canada. (2019). *Boom minier pour le lithium et le graphite au Québec*.

- Mining Watch Canada. (2020). *Pour que le climat ait meilleure mine : comment fournir les minéraux nécessaires aux énergies renouvelables ?*
- Mining Watch Canada. (2022a). Boom minier sans précédent autour du Mont Tremblant et dans le sud du Québec : Appel au moratoire. *Les nouvelles*. <https://miningwatch.ca/fr/news/2022/8/18/boom-minier-sans-pr-c-dent-autour-du-mont-tremblant-et-dans-le-sud-du-qu-ebec-appel-au>
- Mining Watch Canada. (2022b). *Boom minier sans précédent autour du Mont Tremblant et dans le sud du Québec : Appel au moratoire*. Nouvelles.
- Mining Watch Canada et Environmental Justice Atlas. (2021). *Cartographier la mobilisation des collectivités dans les Amériques face aux impacts et aux discours édulcorés des minières pour une transition énergétique*.
- Mining Watch Canada, Regroupement protection des lac de la Petite-Nation, Regroupement protection des lacs de la Petite-Nation, Regroupement protection des lac de la Petite-Nation et Mining Watch Canada. (2019). *Boom minier pour le lithium et le graphite au Québec*. <http://lacoph.com/public/doc/2019-11-BoomLithiumGraphite-Analyse.pdf>
- Ministère des transports. (2000). *Portrait géographique*.
- Mohai, P., Pellow, D. N. et Roberts, J. T. (2009). Environmental Justice. *Annual Review of Environment and Resources*, 34(1), 405-430.
- Mok, I. A. C. et Clarke, D. J. (2015). The Contemporary Importance of Triangulation in a Post-Positivist World: Examples from the Learner's Perspective Study. Dans *Approaches to Qualitative Research in Mathematics Education : Examples of Methodology and Methods* (chap. 15, p. 403-425). Springer.
- Morena, É. (2023). *Fin du monde et petits fours. Les ultra-riches face à la crise climatique*. La Découverte.
- Morin, A. (2012). *Canadian Malartic : une étude socio-politique d'un projet de développement minier de nature controversée* [Mémoire, Université du Québec à Montréal]. *Archipel*.
- MRNF. (2006). *Portrait Territorial : Abitibi-Témiscamingue*.
- MRNF. (2021). *Description*. Eskers. <https://gq.mines.gouv.qc.ca/lexique-stratigraphique/quaternaire/eskers/>
- MRNF. (2023). *Mines et projets*. Sigeom. https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1103_index?I=F
- Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana. (2023). *St-Mathieu-d'Harricana vous souhaite la bienvenue!* Activités, évènements et festivités. <https://stmathieudharricana.com/>
- Murray, D. (2015). Le long chemin de l'extractivisme. Dans *Creuser jusqu'où? Extractivisme et limites à la croissance* (p. 15-53). Écosociété.
- Musées numériques Canada. (2018). *Première ruée vers l'or: La faille de Cadillac*. Ruées vers l'or, des mines, une ville: Malartic. https://www.histoiresdecheznous.ca/v2/ruees-vers-lor-malartic_gold-rush/histoire/premiere-ruee-vers-lor-faille-de-cadillac/

- Nametau Innu. (2021). *Histoire*. Nametau Innu Mémoire et connaissance du Nitassinan.
- Naoufal, N. (2016). Connexions entre la justice environnementale, l'écologisme populaire et l'écocitoyenneté. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(1), 28.
- Native Land Digital. (2021). *Native Land Digital*. Territories. <https://native-land.ca/>
- Nguyen, N. H., Nguyen, T. M. et Phung, T. Y. (2022). L'inclusion de la responsabilité sociale des entreprises dans les accords de libre-échange : évolution et efficacité. *Les Cahiers de droit*, 63(2), 463-492.
- Nicolas-Artero, C., Velut, S., Schneier-Madanes, G., Poupeau, F. et Chavarochette, C. (2022). Explorer le champ des études sur l'eau aujourd'hui. Dans *Luttes pour l'eau dans les Amériques* (chap. 1, p. 8-39). Éditions de l'IHEAL.
- Observat. (2006). *Les ressources forestières*.
- Observat. (2010a). *Carte détaillée*.
- Observat. (2010b). *Zones habitées*.
- OCDE. (2018). *Qu'est-ce que la croissance verte et comment peut-elle aider à assurer un développement durable ? - OCDE*. <https://www.oecd.org/fr/croissanceverte/quest-cequelacroissanceverteetcommentpeut-elleaideraassurerundeveloppementdurable.htm>
- Olivet, C., Garganera, J., Sevilla, F. et Purugganan, J. (2017). Abandon de souveraineté aux Philippines : accords de libre-échange et mines. *Alternatives Sud*, (24), 81-109.
- Orellana, I., Larrea Burneo, A., Poisson, G., Brière, L., Jurado Cerdas, L., Roy-Grégoire, G. et Moreau, G. (2022a). Une cartographie de conflits socio-écologiques associés à l'extractivisme dans une perspective critique d'éducation relative à l'environnement. *Éducation relative à l'environnement*, 17(2), 20.
- Orellana, I. et Marleau, M.-È. (2011). Écojustice, éducation relative à l'environnement et jeux autochtones dans le contexte contemporain de déploiement des transnationales extractives. Dans *Synthèse du séminaire international* (p. 35). Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Institut national de la recherche scientifique (INRS).
- Orellana, I. et Marleau, M.-È. (2015). Résistance, engagement et construction d'une écocitoyenneté critique. *Éducation relative à l'environnement. Regards-Recherches-Réflexions*, 12, 59-80.
- Orellana, I., Roy-Grégoire, G., Jurado, L., Poisson, G. et Larrea, A. (2022b). *Les cahiers du projet Resistaction* (Document en rédaction).
- Orellana, I., Roy-Grégoire, G., Moreau, G., Poisson, G. et Larrea, A. (2021). *01 Fiche Énergie Saguenay et Gazoduq*.
- Orellana, I., Sauvé, L., Marleau, M.-È. et Labraña, R. (2008). La recherche critique en éducation relative à l'environnement au sein du mouvement de résistance sociale face au projet minier Pascua Lama. *Éducation relative à l'environnement*, 7, 23. <https://doi.org/10.4000/ere.3135>

- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). Chapitre 13. L'analyse à l'aide des catégories conceptualisantes. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (chap. Livre numé, p. 359-420). Armand Colin.
- Pelletier, P. (2022). L'hypothèse du capitalisme vert. *Cités*, 4(92), 15-29.
- Picard, A. A. et Calderón, A. V. (2017). Accords de libre-échange et régression démocratique en Amérique du Sud. *Alternatives Sud*, 24, 95-110.
- Picard, G. (2013). Nous pouvons et devons faire mieux! Dans A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon (dir.), *Les Autochtones et le Québec : Des premiers contacts au Plan Nord* (chap. Préface, p. 404). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Pineault, É. (2013). La panacée. *Liberté*, (300), 30-32.
- Pitron, G. (2018). *La Guerre des métaux rares : la face cachée de la transition énergétique et numérique*. Liens qui libèrent.
- Plourde, A. (2021). *Le billet vert : le miroir aux alouettes du capitalisme vert*.
- Poupeau, F. et Gonzalez (dir.), C. (2010). *Modelos de gestión del agua en los Andes* (1ère). Instituto Francés de Estudios Andinos.
- Pourtois, J.-P. et Desmet, H. (1988). *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*. Pierre Mardaga.
- Prince, D. (2018). Une mine de lithium qui ne passe. *Journal de Montréal* (La Motte). <https://doi.org/10.3917/amx.041.0040>
- QMM. (2022). *Claims miniers : l'urgence d'un moratoire*. Communiqués. <http://quebecmeilleuremine.org/2022/11/21/claims-moratoire/>
- QMM. (2023a). *L'abolition de la préséance minière doit être ajoutée au projet de loi no 16 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Communiqués. <https://miningwatch.ca/fr/news/2023/3/21/l-abolition-de-la-pr-s-ance-mini-re-doit-tre-ajout-e-au-projet-de-loi-no-16-modifiant>
- QMM. (2023b). *Pas de moratoire sur les claims miniers: une décision qui risque de coûter cher aux contribuables et à l'environnement*. Communiqués. <https://miningwatch.ca/fr/news/2023/3/19/pas-de-moratoire-sur-les-claims-miniers-une-d-cision-qui-risque-de-co-ter-cher-aux>
- Radio-Canada. (2012). Uranium : l'opposition se fait entendre à Mistissini. *ICI Abitibi-Témiscamingue* (Mistissini).
- Randall, S. J. (2010). Canada and the Americas: Human rights, Development, and Foreign Aid. Dans *Canadian International Council*.
- Riopel, M. (2002). *Les débuts des scieries abitibiennes, 1910-1930*. Chaire Fernand-Dumont sur la culture. INRS. https://encyclobec.ca/region_projet.php?projetid=437#:~:text=L'industrie forestière se développe,œuvre souffre de cette compétition.

- Rivard, É. et Desbiens, C. (2011). Le Plan Nord, monstre à deux têtes et autres chimères géographiques. *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(1), 83-89. <https://doi.org/10.7202/1012710ar>
- Rodon, T. (2019). *Les apories des politiques autochtones au Canada*. Les Presses de l'Université du Québec.
- Rodon, T. et Therrien, A. (2017). Quels modèles de développement pour le Québec nordique? *Recherches sociographiques*, 58(2), 447-470. <https://doi.org/10.7202/1042170ar>
- Rodrigue, P. (2018). Sayona pourrait utiliser l'eau des environs pour son projet de La Motte. *L'Écho Abitibien* (Val-d'Or).
- Rodriguez, E. (1991). *La crise de la dette : Une décennie perdue*.
- Rogerson, R. J. (2013). *Esker*. L'encyclopédie canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/esker>
- Ross, A. (2022). La Première Nation de Long Point exige d'avoir son mot à dire sur un projet minier qui cible son territoire. *Pivot* (Long Point).
- Royer, I. et Zarlowski, P. (2014). Le design de la recherche. Dans *Méthodes de recherche en management* (chap. 6, p. 168-196). Dunod.
- Roy-Grégoire, É. (2009). *Le traité de libre-échange Canada-Colombie et les droits de la personne : Les défis de cohérence dans la politique étrangère canadienne*. Études maritaines / Maritain Studies.
- Roy-Grégoire, É. (2015). Les Rapports annuels sur les impacts de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie sur les droits humains au regard des enjeux entourant l'investissement extractif en Colombie : limites méthodologiques, crédibilité et pertinence. *Annuaire canadien des droits de la personne*, 1, 19-28.
- RPLPP. (2021). *Le «Pays de l'or vert» se mobilise : 25 municipalités pressent Québec de protéger leur environnement face au boom minier*. Communiqués. <https://miningwatch.ca/fr/news/2021/12/6/le-pays-de-lor-vert-se-mobilise-25-municipalites-presentent-qu-ec-de-prot-ger-leur>
- RPLPP. (2022). *Un boom minier en expansion près de chez vous?* Jean Daoust; Gouvernement du Québec.
- Sauvé, L. (2007). Apprendre dans l'action sociale: vers une écocitoyenneté. Dans *Porcherries! La porciculture intempestive au Québec* (p. 345). Écosociété.
- Sauvé, L. (2010). *Enjeux d'acceptabilité sociale*.
- Sauvé, L. (2014). Quels fondement pour une éducation écocitoyenne? Dans *Éducation au développement durable. Enjeux et controverses* (chap. 5, p. 119-136). De Boeck Supérieur.
- Sauvé, L. et Batellier, P. (2011). La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer. *Gestion*, 36(2), 49-58.

- Savoie-Zajc, L. (2019). Les pratiques des chercheurs liées au soutien de la rigueur dans leur recherche : une analyse d'articles de Recherches qualitatives parus entre 2010 et 2017. *Recherches qualitatives*, 38(1), 32-52. <https://doi.org/10.7202/1059646ar>
- Sayona Québec Inc. (2019). *Authier Lithium, parlons-en! Document synthèse d'information*.
- Schelly, C., Bessette, D., Brosemer, K., Gagnon, V., Arola, K. L., Fiss, A., Pearce, J. M. et Halvorsen, K. E. (2020). Energy policy for energy sovereignty: Can policy tools enhance energy sovereignty? *Solar Energy*, 15, 109-112.
- Schepper, B. et Handal, L. (2012). *À qui profite le Plan Nord ?* Institut de recherche et d'information socio-économiques.
- Schlosberg, D. (2013). Theorising environmental justice: The expanding sphere of a discourse. *Environmental Politics*, 22(1), 37-55.
- Schlosberg, D. et Carruthers, D. (2010). Indigenous Struggles, Environmental Justice, and Community Capabilities. *Global Environmental Politics*, 10(4), 12-35.
- Schultz, K., Walters, K. L., Beltran, R., Stroud, S. et Johnson-Jennings, M. (2016). « I'm stronger than I thought » : Native women reconnecting to body, health and place. *Health Place*, 40, 21-28.
- Scott, C. (2013). Le partage des ressources au Québec: perspectives et stratégies autochtones. Dans A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon (dir.), *Les Autochtones et le Québec : Des premiers contacts au Plan Nord* (chap. Troisième, p. 363-384). Presses de l'Université de Montréal.
- Sept-Îles sans uranium. (2012). *Communiqué*. Articles. <http://sisur.org/>
- SESAT. (2010). *L'eau souterraine en bref*. Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue. https://www.sesat.ca/eau_esker.aspx
- SESAT. (2013). *Portrait de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry*. [http://sesat.ca/RadDocuments/Portrait final_avec cartes.pdf](http://sesat.ca/RadDocuments/Portrait_final_avec_cartes.pdf)
- SESAT. (2018). *Rapport d'évaluation de l'évaluation environnementale du projet de spodumène de lithium Authier de Sayona Mining Ltd.*
- Simard, M. (2017). Northern Quebec : One plan , three regions , nine challenges. *Recherches sociographiques*, 58(2), 263-295.
- Simard, M. (2018). L'industrie minière au Québec : situation, tendances et enjeux. *Études canadiennes / Canadian Studies*, (85), 193-217. <https://doi.org/10.4000/eccc.1579>
- SNAP Québec, Mining Watch Canada, Eau secours et QMM. (2022). Un boom minier traverse le Québec. Dans *Parlons des atteintes aux droits et à la biodiversité*.
- Snow, D. A. et Anderson, L. (1991). Researching the Homeless: The Characteristics and Virtues of the Case Study. Dans J. R. Feagin, A. M. Orum et Gidon Sjoberg (dir.), *A Case for the case study* (chap. 4, p. 148-173). University of North Carolina Press.
- Société du Plan Nord. (2020). *Plan d'action nordique*.
- Sosa, M. et Zwarteveen, M. (2016). Questioning the effectiveness of planned conflict resolution strategies in water disputes between rural communities and mining companies in Peru. *Water International*, 41(3), 483-500.

- Statistique Canada. (2014). *Carte 4.1 Répartition de la population au 1er juillet 2014 selon la division de recensement (DR), Canada*. Section 4 : Cartes. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-214-x/2015000/section04-fra.htm>
- Stedman, A. et Green, K. P. (2018). *Survey of Mining Companies 2017*.
- Stedman, A. et Green, K. P. (2019). *Survey of Mining Companies 2018*. Fraser Institute Annual.
- Stedman, A., Yunis, J. et Aliakbari, E. (2020). *Survey of Mining Companies 2019*.
- Svampa, M. (2011). Néo-« développementisme » extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine. *Problèmes d'Amérique latine*, 81(3), 101. <https://doi.org/10.3917/pal.081.0101>
- Svampa, M. (2013). Consensus des matières premières, tournant éco-territorial et pensée critique en Amérique Latine. *Industries minières : Extraire à tout prix?*, 20, 34-48.
- Svampa, M. et Viale, E. (2014). *Maldesarrollo. La Argentina del extractivismo y el despojo*. Katz.
- Sze, J. (2010). Book Review: Daniel Faber Capitalizing on Environmental Injustice: The Polluter Industrial Complex in the Age of Globalization Lanham, MD: Rowman and Littlefield, 2008. *Organization & Environment*, 23(3), 365-367.
- Sze, J. et London, J. K. (2008). Environmental Justice at the Crossroads. *Sociology Compass*, 2(4), 1331-1354.
- The World Bank. (2020). Minerals for Climate Action: The Mineral Intensity of the Clean Energy Transition. *Climate Smart Mining Initiative - The World Bank Group*, 110 pp. <http://pubdocs.worldbank.org/en/961711588875536384/Minerals-for-Climate-Action-The-Mineral-Intensity-of-the-Clean-Energy-Transition.pdf>
- Thériault, S. (2010). Repenser les fondements du régime minier québécois au regard de l'obligation de la Couronne de consulter et d'accommoder les peuples autochtones. *R.D.P.D.D. McGill*, (6), 217.
- Thériault, S. (2015). Justice environnementale et peuples autochtones : Les possibilités et les limites de la jurisprudence de la cour interaméricaine des droits de l'Homme. *Revue québécoise de droit international, Hors-série*, 191-148.
- Thibeault, J., Collini, M. et Germain, L. (2010). *L'Abitibi-Témiscamingue à grands traits*.
- Thomas, F. (2013). *Industries minières : Extraire à tout prix?* Syllepse.
- Ullmann, C. (2008). Compte rendu de l'ouvrage « Ecologie des infrastructures numériques » Fabrice Flipo, Annabelle Boutet, Laura Draetta et François Deltour. *Netcom Réseaux, communication et territoires*, 22-3(4), 340-342.
- Veillette, J., Cloutier, V., Corta, H. de, Gagnon, F., Roy, M., Douma, M. et Bois, D. (2007). A complex recharge network, the Barraute esker, Abitibi, Quebec. Dans *60th Canadian Geotechnical Conference and 8th Joint CGS/IAH-CNC Groundwater Conference* (p. 9).
- Vérificateur Général du Québec. (2009). *Interventions gouvernementales dans le secteur minier*.
- Vérificateur Général du Québec. (2013). *Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources : Interventions gouvernementales dans le secteur minier*.

- Vincent, S. (2011). Le « Plan Nord » pour les Premières Nations et les Inuits : Levier à saisir ou intrus à combattre ? *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(1), 47-63.
- Wanlin, P. (2007). Analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherches qualitatives - Hors série*, (3), 243-272.
- War on Want et London Mining Network. (2019). *A Just(ice) Transition is a Post-Extrative Transition*. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/15003161><http://cid.oxfordjournals.org/lookup/doi/10.1093/cid/cir991><http://www.scielo.cl/pdf/udecada/v15n26/art06.pdf><http://www.scopus.com/inward/record.url?eid=2-s2.0-84861150233&partnerID=tZOtx3y1>
- Wilson, A., Cervantes, M. et Green, K. P. (2014). *Survey of Mining Companies 2013*. Fraser Institute Annual.
- World Bank Group. (2012). *Inclusive Green Growth: The Pathway to Sustainable Development*.
- World Bank Group. (2017). *The Growing Role of Minerals and Metals for a Low Carbon Future*. The Growing Role of Minerals and Metals for a Low Carbon Future. <https://doi.org/10.1596/28312>
- Xu, M. et Lin, B. (2020). Exploring the “not in my backyard” effect in the construction of waste incineration power plants - based on a survey in metropolises of China. *Environmental Impact Assessment Review*, 82, 8.
- Yunis, J. et Aliakbari, E. (2021). *Survey of Mining Companies 2020*.
- Yunis, J. et Aliakbari, E. (2022). *Survey of Mining Companies 2021*.

ANNEXE A

GUIDE D'ENTRETIEN FRANÇAIS

Grille pour entretiens semi-dirigés

Exploration d'un conflit socio-écologique en contexte de transition énergétique : Le cas du projet Authier

Présentation:

Merci infiniment d'être ici et de prendre le temps de m'aider à comprendre la situation.

L'entretien est d'une durée de 45 à 90 minutes. Elle est divisée en trois parties, une première plus personnelle, axée sur vos expériences de mobilisation, votre parcours et vos préoccupations par rapport au projet Authier. La deuxième partie est spécifique sur les impacts et le conflit social-environnemental associé à ce projet. La troisième est plus large, elle porte sur l'insertion du projet Authier dans le cadre du Québec et de sa lutte aux changements climatiques.

Vous pouvez répondre en fonction de votre expérience globale au sein du comité.

Il n'y a de bonnes ou de mauvaises réponses, on veut surtout discuter de vos expériences.

N'hésitez pas à demander des clarifications par rapport aux questions.

Avez-vous des questions? On commence?

Consentement des participants: Je vous explique mon projet et ce que votre participation implique.

But de la recherche: Mon projet est une étude de cas d'un conflit socio-écologique. Ce conflit est associé au projet Authier, qu'on inscrit dans la transition énergétique québécoise. En effet, l'extraction du lithium est prévue pour les batteries électriques et l'électronique des technologies renouvelables mises de l'avant par la transition énergétique. Mon projet veut donc explorer un conflit qui émerge d'une pratique extractive dans un contexte de lutte aux changements climatiques. Dans cette controverse, je cherche à étudier un discours en particulier, le discours critique des acteurs en résistance au projet minier.

Confidentialité : Votre participation implique que votre identité soit gardée anonyme. Vos noms seront associés à des codes que j'utiliserai pour transcrire et analyser les entretiens. Toutes vos informations

personnelles seront gardées sur un serveur sécurisé de l'UQAM auquel seulement moi j'ai accès. Toutes les données vont être effacées trois ans après la fin de ma recherche, pour me donner la chance de faire mes corrections, publier et participer à événement de communications (colloques, BAPE, etc).

Si jamais j'aimerais vous citer avec votre nom dans mon mémoire, je vais vous réécrire pour vous demander la permission.

Participation: Votre participation est complètement libre et volontaire. Vous pouvez refuser de répondre à certaines questions. Vous pouvez arrêter à n'importe quel moment sans avoir besoin de vous justifier. Toutes les données qui vous concernent seront détruites.

Consentement: Est-ce que vous avez des questions? Est-ce que vous acceptez de participer?

i. Quel est votre nom, votre âge?

ii. Quelle est votre occupation?

Section 1

De quelle région êtes-vous originaire? Où demeurez-vous à présent?

b) Qu'est-ce qui vous mènent à vous engager dans la défense environnementale et territoriale?

Famille dans les mines, engagement; Certains emplois (mine); Histoire personnelle

Défense territoriale : se questionner; s'impliquer; dév. connaissances env.; dév. une vision

c) Quelles sont à votre avis les enjeux et impacts du projet minier Authier?

Est-ce qu'il en a d'autres? De quelle manière? (Environnement, socio-économique, culturel)

d) (*Reformulation de ^*) : Donc vos préoccupations principales sont ...

Quelles sont vos principales préoccupations face au projet minier?

Check in: On a fini la première section, comment est le rythme? Est-ce que tout vas bien jusqu'à présent?

Section 2

D'après vous, quelles sont les retombées de ce projet minier?

Retombées: Répercussions, à différent niveaux (éco, soc, commun, pol, env)

b) Il est reconnu dans les médias, la perspective de la mine de Sayona à La Motte a créé un conflit. D'après vous, quelle est la cause principale de ce conflit?

Conflit : désaccords, liens voisinages/famille/communauté,

c) Comment voyez-vous l'évolution de la situation de conflit?

Qu'est-ce que qui est en jeu, en cause?; Impacts long-terme; transformation; Retour

d) Quelles sont les solutions d'après vous?

Types de solution : fond, dynamiques, procédures; Résolution

e) Comment les mettre en œuvre?

Check in: On a fini la deuxième section, tout va encore bien? Pour le temps?

Section 3

a) Ce projet de lithium est associé à une recherche de technologies renouvelables plus propres. Que pensez-vous du lithium et de cette technologie ?

b) Est-ce que vous considérez qu'il devrait y avoir des changements dans les choix énergétiques au Québec? Quels changements proposeriez-vous?

Choix en question : Une stratégie et un plan d'action sur les CC. Québec a développé un plan d'électrification et ciblé des métaux stratégiques dans cadre d'une transition énergétique provinciale.

c) Quelles sont vos préoccupations environnementales principales pour votre région?

d) Dans un monde idéal, quels sorte de projets régionaux devraient être mis en place?

Projets alternatifs?

e) C'est quoi le territoire pour vous?

f) C'est quoi le développement pour vous?

ANNEXE B

GUIDE D'ENTRETIEN EN ANGLAIS

Interview Grid

Exploration of a socio-ecological conflict in the context of energy transition: The case of the Authier project

Presentation:

Thank you so much for being here and taking the time to help me understand the situation.

The interview lasts 45 to 90 minutes. It is divided into three parts, a more personal first, focused on your mobilization experiences, your background and your concerns in relation to the Authier project. The second part is specific on the impacts and the social-environmental conflict associated with this project. The third is broader, it concerns the insertion of the Authier project within the framework of Quebec and its fight against climate change.

You can answer based on your overall experience with the organization.

There are no right or wrong answers, we especially want to discuss your experiences.

Do not hesitate to ask for clarifications regarding the questions.

Do you have any questions? Shall we begin?

Consent of participants: I explain my project and what your participation entails.

Purpose of research: My project is a case study of socio-ecological conflict. This conflict is associated with the Authier project, which is part of the Quebec energy transition. Indeed, the extraction of lithium is planned for electric batteries and the electronics of renewable technologies put forward by the energy transition. My project therefore wants to explore a conflict that emerges from an extractive practice in the context of the fight against climate change. In this controversy, I seek to study a discourse in particular, the critical discourse of the actors in resistance to the mining project.

Confidentiality: Your participation implies that your identity will be kept anonymous. Your names will be associated with codes that I will use to transcribe and analyze the interviews. All your personal

information will be kept on a secure UQAM server to which only I have access. All data will be erased three years after the end of my research, to give me the chance to make my corrections, publish and participate in communication events (conferences, BAPE, etc.).

If I ever want to quote you by name in my memoir, I will write you again to ask your permission.

Participation: Your participation is completely free and voluntary. You can refuse to answer certain questions. You can stop at any time without having to justify yourself. All data relating to you will be destroyed.

Consent: Do you have any questions? Do you agree to participate?

i. What is your name, your age?

ii. What is your occupation?

Section 1

a) What region are you from? Where do you live now?

b) What led you to engage in environmental and territorial defence?

Family in mining industry, commitment; Certain jobs (mining); personal story

Territorial defense: asking yourself questions; get involved; dev. of environmental knowledge

c) In your opinion, what are the issues and impacts of the Authier mining project?

Are there any others? How? (Environment, socio-economic, cultural)

d) *(Rewording of ^)*: So your main concerns are...

What are your main concerns with the mining project?

Check in: We finished the first section, how is the rhythm? Is everything okay so far?

Section 2

a) In your opinion, what are the benefits of this mining project?

Repercussions: Repercussions on different levels (eco, soc, common, pol, env)

f) It is recognized in the media that the prospect of the Sayona mine in La Motte has created a conflict. What do you think is the main cause of this conflict?

Conflict: disagreements, neighbours/family/community ties,

g) How do you see the conflict situation developing?

What is at stake? ; Long-term impacts; transformation; Feedback

h) What do you think are the solutions?

Types of solution: dynamics, procedures; Resolution

i) How to implement them?

Check in: We finished the second section, everything ok? For the time?

Section 3

a) This lithium project is associated with a search for cleaner renewable technologies. What do you think of lithium and this technology?

b) Do you think there should be changes in energy choices in Quebec? What changes would you suggest?

Choice in question: A climate change strategy and action plan. Quebec has developed an electrification plan that focuses on strategic metals/minerals as part of a provincial energy transition.

c) What is the territory for you?

d) What is development for you?

ANNEXE C

GRILLE D'OBSERVATION PARTICIPANTE

Exploration d'un conflit socio-écologique en contexte de transition énergétique : Le cas du projet Authier

Le projet consiste en une étude de cas du conflit socio-écologique autour du projet minier Authier, en Abitibi-Témiscamingue. Ce projet Authier s'inscrit dans la transition énergétique du Québec puisqu'il se propose d'exploiter du lithium, un minerai à la base des batteries électriques et des électroniques qui caractérisent les technologies renouvelables mises de l'avant dans la transition énergétique. Ce mémoire vise à étudier en profondeur un conflit émergent d'une pratique extractive dans un contexte de développement durable. Il propose plus précisément d'étudier les perspectives critiques des acteurs sociaux en résistance au projet minier. La conceptualisation de ce nouveau phénomène se fera à travers des entrevues individuelles semi-dirigées avec des personnes impliquées dans le conflit et dans la protection du territoire, mobilisés spécifiquement face au projet Authier. Ces personnes sont soit impliquées dans des groupes (défense environnementale), des comités (citoyens) ou sont des personnes militantes sans liens avec une organisation. Les stratégies employées compteront également des observations participantes et la tenue d'un journal de bord. Les trois objectifs spécifiques de la recherche sont

Cerner les enjeux et les impacts environnementaux, socio-économiques et culturels du projet minier selon les acteurs sociaux en résistance, incluant les comités citoyens et les groupes de défense environnementale ;

Cerner les représentations, les inquiétudes et les revendications socio-écologiques associées au conflit du point de vue de ces groupes d'acteurs sociaux engagés ;

Identifier les perceptions de la transition énergétique, notamment du développement des batteries électriques et de l'exploitation du lithium par ces acteurs.

L'observation participante permettra de recueillir des données sur la réalité des acteurs ainsi que sur les composantes et dynamiques de la situation analysée. Les moments de réalisation seront des activités publiques organisées par ou pour des acteurs impliqués dans le conflit socio-écologique suscité par le

projet Authier. Ces activités peuvent portées spécifiquement sur le conflit associé au projet Authier, elles peuvent s'intéresser aux questions générales d'extractivisme en Abitibi-Témiscamingue ou encore aux enjeux relatifs à la transition énergétique et l'exploitation du lithium au Québec.

Axes de réflexions pour guider les moments d'observation

- Analyses, explications et significations des situations problématiques abordées ;
- Identification des diverses dimensions théoriques et pratiques de la situation conflictuelle en lien avec le projet Authier ;
- Représentations de l'environnement; du développement; de la transition énergétique endossée par les acteurs
- Principes et perspectives visant l'identification de solutions et/ou d'alternatives à la situation de conflit.